



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : Agrégation externe**

**Section : géographie**

**Session 2024**

Rapport de jury présenté par : Catherine BIAGGI, Inspectrice générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche

*Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.*

## **Sommaire**

Préambule	P 3
1. Analyse des résultats chiffrés et des profils des candidats	P 6
1.1. Les épreuves d'admissibilité	P 6
1.2 Les épreuves d'admission	P 7
1.3 Le profil des candidats	P 9
2. Épreuves écrites d'admissibilité	P 12
2.1. Composition de géographie thématique	P 12
2.2 Composition de géographie des territoires	P 25
2.3 Épreuve sur dossier	P 32
2.3.1 Option A. « Espaces, Territoires, sociétés »	P 34
2.3.2 Option B : « Milieux et environnement »	P 40
2.3.3 Option C : « Aménagement »	P 47
2.4. Composition d'histoire	P 56
3. Épreuves orales d'admission	P 73
3.1. Commentaire de documents géographiques	P 73
3.2. Leçon hors-programme	P 92
3.3. Commentaire et confrontation de documents en histoire	P107
Annexes	P 135
Annexe 1 Liste des sujets donnés à l'épreuve orale de géographie, commentaire de documents	P 135
Annexe 2. Liste des sujets donnés à l'épreuve orale de leçon hors programme de géographie	P 161
Annexe 3. Liste des sujets donnés à l'épreuve orale de commentaire et confrontation de documents en histoire.	P 162

## Préambule

Le jury de l'agrégation de géographie et sa présidente ont voulu inscrire leur réflexion et leur action dans la continuité des sessions précédentes lors de la session 2024 du concours. Ils ont particulièrement veillé à maintenir les mêmes règles déontologiques (déports en cas d'interconnaissance avec les candidats), la même rigueur et le même niveau d'exigence dans le recrutement des futurs professeurs, tant dans les modalités d'élaboration des sujets et d'évaluation des candidats<sup>1</sup> qu'en ce qui concerne les méthodes de travail et la cohérence au sein du jury. Composé dans sa grande majorité d'universitaires, enseignants-chercheurs, mais également de professeurs agrégés enseignant en classes préparatoires aux grandes écoles, ainsi que d'une IA-IPR, le jury a travaillé dans le sens d'une harmonisation de ses pratiques et critères d'évaluation entre les différentes commissions des épreuves d'admissibilité et d'admission, par-delà le fait pour certains membres, de n'effectuer qu'une demi-session d'oral. La cohérence a été impeccablement tenue sur l'ensemble du concours, grâce à une harmonisation permanente et à un pilotage continu par les responsables d'épreuves et le directoire du concours.

La session 2024 s'est parfaitement déroulée, avec les écrits du 26 au 29 février 2024 d'une part, les oraux d'autre part du 3 au 20 juin dans le cadre presque immuable mais modernisé de l'Institut de géographie pour les oraux de géographie et de la Sorbonne pour l'épreuve orale d'histoire. L'évènement des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) au cœur de l'été a obligé à anticiper un peu le calendrier des oraux par rapport aux sessions précédentes en raison de l'hommage à l'Olympisme moderne rendu dans le cadre de la journée Olympique en Sorbonne.

Le jury se félicite de la bonne tenue du concours et des très belles qualités des lauréats. Le concours a recruté 33 professeurs, d'un excellent niveau, qui sauront, une fois acquise leur titularisation dans le corps des professeurs agrégés, trouver toute leur place dans notre institution au service des élèves et d'étudiants et à hauteur de leurs compétences. Dans le cadre contraint des épreuves, écrites et orales, le jury se montre attentif à la culture géographique et historique des candidats ainsi qu'à leurs capacités de raisonnement, à l'intelligence de leur propos mais également à leur capacité à traiter le sujet avec réflexivité et recul critique, plutôt qu'avec une forme d'encyclopédisme.

Le jury tient à exprimer ses remerciements à toutes celles et ceux qui ont contribué au bon déroulement du concours. Le jury remercie tout particulièrement la conservatrice de la bibliothèque de géographie et son équipe, qui ont su prendre la mesure des besoins du concours, en amont et durant les épreuves, et travailler de manière efficace aux côtés des membres du jury. Le jury remercie la conservatrice de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) ainsi que les personnels de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne et de l'Académie de Paris. Qu'ils soient très sincèrement salués pour leur aide, leur engagement et

---

<sup>1</sup> Par souci de clarté et de fluidité de la lecture, le choix a été fait de ne pas recourir à la double écriture pour les termes désignant des fonctions, titres ou qualités qui sont endossés tant par les femmes que par les hommes. Il va de soi que les termes employés font référence de manière systématique aux femmes et aux hommes., en cohérence avec l'exigence d'égalité entre femmes et hommes portée par le jury de l'agrégation

leur disponibilité. La BIS, le SIEC ont également contribué à la préparation sereine des oraux avec la mise à disposition des salles, moyens et matériels prévus pour les oraux du concours.

Le jury exprime toute sa gratitude envers les directions des UFR de géographie et d'histoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et leurs équipes administratives. Le jury se félicite tout particulièrement de l'appui constant apporté par la DSIUN, le service informatique de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, avec une permanence de maintenance et d'assistance à demeure, et de son suivi dans les évolutions engagées en matière d'ouverture au numérique<sup>2</sup>. En effet le choix de l'ouverture complète des ressources numériques pour l'oral de hors programme (à l'exception des outils de travail collaboratifs, messageries et réseaux sociaux) a représenté une évolution conséquente de l'épreuve dès cette session 2024, en phase avec les pratiques professionnelles des professeurs d'histoire-géographie.

Aux côtés du jury, les appariteurs sont une pièce maîtresse du bon déroulement du concours. D'une disponibilité permanente, aussi discrets qu'efficaces, ils aident et rassurent les candidats et méritent en retour de leur part la considération pour le travail exigeant qu'ils accomplissent à leur service. Le jury tient aussi à remercier l'équipe de la société *Exatech* pour sa disponibilité et la mise à disposition rapide des copies numérisées. Enfin, le directoire remercie la DGRH, en particulier les services en charge de l'impression des sujets, de la mise en ligne des programmes du concours, et la gestionnaire du concours pour son suivi et son efficacité.

Parmi les points importants de la session 2024 le jury relève une légère hausse des candidats inscrits (340) et des présents (143) aux quatre épreuves d'écrit. Aux oraux, parmi les 67 candidats retenus, le jury n'a eu à constater qu'une seule défection parmi les admissibles, même si une seule défection est toujours regrettable.

Concernant le fond, le rapport du concours de l'agrégation de géographie s'adresse avant tout aux futurs candidats. Les principaux objectifs du rapport d'écrit sont d'accompagner la préparation de tous en proposant des analyses complètes pour les épreuves du concours, mais également des éléments de corrigés pour les six sujets des écrits, ainsi que des conseils de préparation. Pour ce qui concerne les épreuves d'admission, le rapport avance des éléments de reprise de différents sujets, appuyés sur des exemples d'exposés réussis, des bibliographies (leçons hors programme), des éléments d'analyse ou de corrigés de sujets pour le commentaire de documents ou l'épreuve orale d'histoire. Les candidats pourront ainsi identifier précisément le niveau des attentes pour chaque exercice et, pour les candidats qui auraient échoué en 2024, mieux considérer leurs erreurs dans une perspective de réussite lors de la session prochaine.

Pour compléter l'enrichissement que représente la lecture du rapport, le jury recommande aux candidats présents en 2024 et aux futurs candidats en 2025 d'exploiter également les deux moments possibles de rencontre avec le jury.

Le premier moment est la possibilité offerte à tous les candidats, actuels et futurs, d'assister aux oraux. Il s'agit là d'une opportunité majeure pour les candidats dans leur appréhension des attendus et des modalités de déroulement du concours. Le jury a pu constater une présence constante du public (principalement les candidats de la session en cours) aux épreuves orales

---

<sup>2</sup> Se reporter à la partie concernant les oraux



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

et rappelle son double intérêt. Cette présence qui peut valoriser les prestations orales des candidats destinés à exercer un métier devant un auditoire, offre aussi aux auditeurs la possibilité d'étoffer leur culture géographique, profitant d'une lecture souvent renouvelée, parfois de haut niveau, de la géographie.

Le second moment est l'entretien avec le jury, le jour de l'annonce des résultats. Il constitue un autre moment privilégié, qui permet au candidat de revenir sur les épreuves d'admissibilité comme d'admission. Les candidats gagnent à honorer cet entretien, qui leur permet de recueillir des avis détaillés sur leurs prestations écrites et orales. Ils peuvent également se faire représenter par un tiers en suivant une procédure qui est précisée dans la convocation du candidat pour les épreuves d'admission.

Même s'il n'y a pas d'automatisme d'une admissibilité d'une année sur l'autre, l'analyse des résultats montre cependant que parmi les 12 candidats bi-admissibles en 2024, 8 ont été admis (aux rangs 2, 13, 16, 21, 23, 25, 28 et 30). C'est pourquoi le jury encourage vivement les candidats malheureux en 2024 à se lancer dans la session 2025, afin de capitaliser sur cette expérience en mobilisant les acquis de la préparation. Le jury invite également les géographes lauréats du CAPES et les collègues un peu plus anciens dans le métier à tenter le concours de l'Agrégation externe.

Enfin, le jury compte évidemment poursuivre le travail conduit de concert avec les autres concours, en particulier avec le directoire du jury du CAPES d'histoire-géographie puisque des candidats préparent fréquemment les deux la même année.



## 1. Analyse des résultats chiffrés et des profils des candidats

L'analyse des résultats atteste du très solide niveau des candidats admissibles et des admis. Elle montre également que les écarts entre les moyennes des notes par épreuve demeurent serrés, tant à l'écrit qu'à l'oral. Les 7 épreuves du concours sont toutes également exigeantes et évaluent des compétences variées dans les disciplines de géographie et d'histoire. Les candidats ne doivent négliger aucune épreuve, ni aucune question du programme.

### 1.1. Les épreuves d'admissibilité

Pour la session 2024, on dénombre **340 inscrits au concours** (322 en 2023, 287 en 2022, 382 en 2021 ; 416 en 2020 ; 459 en 2019), ce qui confirme le léger regain d'attractivité après l'étiage enregistré en 2022. **140 candidats ont été présents à la première épreuve** de géographie thématique et 133 candidats ont composé à toutes les épreuves, soit une stabilité par rapport aux chiffres de 2023 : géographie thématique 140 candidats, (134 en 2023, 104 en 2022, 130 en 2021, 159 en 2020, 173 en 2019), géographie des territoires 136 candidats (134 en 2023, 101, 127, 156 et 172 les sessions précédentes), épreuve sur dossier 133 candidats (132 en 2023, 102, 125, 153 et 169 les sessions précédentes), histoire : 133 candidats (131 en 2023, 100, 124, 147 et 164 les sessions précédentes). Les effectifs n'ont donc pas beaucoup évolué au fil des quatre épreuves, 7 candidats abandonnant entre la première et la dernière épreuve en 2024 (comparativement aux sessions précédentes 6 candidats en 2023, 4 en 2022 et 2021, 12 en 2020 et 9 en 2019). Le nombre de présents non éliminés (qui ont composé aux 4 épreuves) est donc demeuré élevé et ce malgré des dates d'admissibilité fin février, dont le jury regrette le caractère très précoce dans l'année, au détriment d'une préparation solide des questions.

67 candidats ont été déclarés admissibles (8 de plus qu'en 2023), soit 51.15 % des candidats non éliminés, et la barre d'admissibilité a été fixée par le jury à 32/80 points soit 8/20 (contre 36 en 2023). La moyenne des non éliminés lors des écrits est de 8,11/20 (32,45 points) quand celle des candidats déclarés admissibles atteint 10,98/20). Les écarts-types des présents s'élèvent, dans l'ordre des épreuves du tableau ci-dessous, à 4,18 ; 4,23 ; 4,16 et 4,53 et pour les admissibles, 2.91, 3.92, 3.23, et 3.92.

Aucune épreuve écrite ne favorise davantage l'admissibilité qu'une autre.



Résultats des candidats aux épreuves d'admissibilité							
Epreuve	Nb. d'inscrits	Nb. présents	Nb. admissibles	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles	Ecart type présents	Ecart type admissibles
Géographie thématique	340	140	67	<b>8,07</b> (8,04 en 2021 ; 8,06 en 2022, 7,93 en 2023)	<b>11,12</b> (11,5 en 2021 ; 10,5 en 2022, 11,75 en 2023)	4	2,89
Géographie des territoires	340	136	67	<b>8,05</b> (7,94 en 2021 ; 8,05 en 2022 ; 8,01 en 2023)	<b>11,18</b> (11,52 en 2021 ; 10,81 en 2022, 11,60 en 2023)	4,25	3,28
Concepts et méthodes de la géographie Epreuve sur dossier	340	133	67	<b>7,90</b> (7,84 en 2021 ; 7,95 en 2022 ; 7,86 en 2023)	<b>10,81</b> (10,36 en 2021 ; 10,22 en 2022 ; 10,50 en 2023)	4,16	3,46
Histoire	340	133	67	<b>7,82</b> (7,9 en 2021 ; 7,88 en 2022 ; 7,95 en 2023)	<b>10,81</b> (11,5 en 2021 ; 10,16 en 2022 ; 10,84 en 2023)	4,55	3,94

## 1.2 Les épreuves d'admission

Les deux épreuves de géographie se déroulent à la bibliothèque de l'Institut de géographie. L'épreuve d'histoire a lieu quant à elle à la Sorbonne. Sauf indication contraire, les deux bibliothèques sont ouvertes à la visite des candidats la veille de leur passage.

Rappelons que la durée de la préparation est de six heures pour chacune des trois épreuves, les oraux impliquent de la résistance et de l'endurance de la part des candidats, tant physique que mentale. En effet, chaque épreuve dure 55 minutes, qui se décompose en un exposé de 30 minutes maximum et un entretien avec le jury de 25 minutes. La chaleur peut parfois être importante dans les salles de travail et de passage, même si cela n'a pas été le cas cette année. Il convient donc de bien se préparer et d'apporter boisson et aliments lors des oraux.

Comme chaque année, le jury veille par sa logistique et son attention à placer les candidats admissibles dans les meilleures conditions possibles.

Les résultats des candidats traduisent le niveau élevé du concours, avec une exigence qui n'a jamais été reniée.

<b>ADMISSION - Moyenne par épreuve</b>							
<b>Epreuve</b>	<b>Nb admissibles</b>	<b>Nb présents</b>	<b>Nb admis</b>	<b>Moyenne des présents</b>	<b>Ecart-type des présents</b>	<b>Moyenne des admis</b>	<b>Ecart-type admis</b>
Commentaire de documents géographiques	67	64	33	8,89 (8,95 en 2021 ; 8,93 en 2022, 8,94 en 2023)	4.54	11,76 (12,25 en 2021 ; 11,55 en 2022, 11,28 en 2023)	4.12
Leçon de géographie	67	64	33	9,33 (9,05 en 2021 ; 8,91 en 2022, 8,87 en 2023)	4.52	11,70 (11,75 en 2021 ; 12,52 en 2022 ; 11,71 en 2023)	3.55
Histoire	67	64	33	8,96 (9,95 en 2021 ; 9,34 en 2022 ; 9,07 en 2023)	4.87	11,94 (13 en 2021 ; 11,45 en 2022 ; 11,56 en 2023)	4.37

La moyenne des trois épreuves d'admission s'étire sur 0.21 point (0.21 en 2023, 0.43 en 2022 ; 1 point en 2021).

En commentaire de documents géographiques, les 64 candidats présents atteignent une moyenne de 8,89 (contre 8,94/20 en 2023 et 8,93 en 2022) ; les 33 admis sont à 11,76/20 avec un écart-type de 4,12.

La moyenne des admissibles est plus élevée à l'épreuve de leçon de géographie, avec 9,33 tandis que la moyenne des admis atteint 11,70 et que l'écart type des notes des admis est de 3.75.

La moyenne des admissibles en histoire est de 8,96 pour les 64 présents, mais les 33 admis atteignent dans cette épreuve leur meilleure moyenne avec 11,94/20 et l'écart type le plus ample de 4.37.

L'analyse des résultats atteste du très solide niveau des candidats admissibles et des admis. Le seuil d'admissibilité a été établi à 32 points, soit une moyenne de 8/20 aux 4 épreuves des

écrits et pour l'admission la barre a été portée à 124 points, soit 9,53 de moyenne sur l'ensemble des épreuves du concours. La majeure du concours obtient 219 points, soit une moyenne de 16,84. 19 lauréats obtiennent 12 ou plus de moyenne générale.

### 1.3 Le profil des candidats

Dans la géographie des candidats s'observe un déséquilibre majeur et continu entre d'une part les académies d'Ile-de-France et de Lyon qui accueillent l'essentiel des admis, et d'autre part le reste des académies où les universités maintiennent une préparation au concours. Ainsi l'académie de Grenoble compte 3 admissibles et 3 admis, mais également Aix-Marseille, Lille, Rennes, Strasbourg, Montpellier et Nice avec des admissibles et un admis. On relèvera la part importante, parmi les admis, des professeurs certifiés (9/33 admis).

Concours : Agrégation externe - Géographie (EAE1000A)

Académie	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
A02 Académie d'Aix-Marseille	1	1	1
A04 Académie de Bordeaux	1	1	0
A06 Académie de Clermont-Ferrand	1	1	0
A08 Académie de Grenoble	3	3	3
A09 Académie de Lille	3	3	1
A10 Académie de Lyon	10	10	8
A11 Académie de Montpellier	1	1	1
A13 Académie de Poitiers	2	2	0
A14 Académie de Rennes	4	4	1
A15 Académie de Strasbourg	4	4	1
A16 Académie de Toulouse	3	3	0
A18 Académie d'Orléans-Tours	1	1	0
A23 Académie de Nice	2	2	1
A28 Académie de La Réunion	1	1	0
A32 Académie de Guadeloupe	1	1	0
A70 Académie de Normandie	1	1	0
A90 SIEC - Académies de Créteil Paris Versailles	26	25	16



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### Année de naissance des candidats

Agrégation externe - Géographie (EAE1000A)			
Année de naissance	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
1972	1	1	0
1980	1	1	1
1982	1	1	0
1989	1	1	0
1990	2	2	0
1991	2	2	2
1992	1	1	0
1993	2	2	1
1994	3	3	1
1995	2	2	1
1996	2	2	2
1997	4	4	2
1998	5	5	3
1999	12	11	9
2000	15	15	8
2001	11	11	5

### Les répartitions par sexe, titres et professions

<b>ADMISSION</b>
<b>Répartition par sexe après barre</b>

Agrégation externe - Géographie (EAE1000A)			
	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
FEMME	32	32	19
HOMME	33	32	14

<b>ADMISSION</b>
<b>Répartition par profession après barre</b>

Agrégation externe - Géographie (EAE1000A)			
Profession	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
0010 - Elève d'une ENS	8	7	5
0082 - Etudiant en inspe en 2eme année	4	4	0
0083 - Etud.hors inspe (sans prépa)	3	3	2
0085 - Etud.hors inspe (prépa privée)	3	3	2
0086 - Etud.hors inspe (prépa mo.univ)	20	20	13
0104 - Salariés secteur tertiaire	1	1	0
0107 - Sans emploi	2	2	1
3027 - Personnel de la fonction publique	1	1	0
4000 - Maître contr.et agréé rem tit	1	1	0
4001 - Maître contr.et agréé rem ma	1	1	1
5534 - Certifié	16	16	9
5701 - Ens. stagiaire 2e deg. col/lyc	2	2	0
7591 - Vacataire du 2nd degré	1	1	0
7595 - Vacataire enseignant du sup.	1	1	0
7790 - Contractuel 2nd degré	1	1	0



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ADMISSION**

**Titres-Diplômes requis après barre**

Agrégation externe - Géographie (EAE1000A)

Titre ou diplôme requis	Nb. admissibles	Nb. présents	Nb. admis
001 - Dispense accordée au titre de : Parent de 3 enfants	1	1	1
104 - Doctorat	2	2	0
110 - Grade Master	3	3	3
118 - Enseignant titulaire -ancien titulaire catégorie A	1	1	0
122 - Master MEEF	23	22	7
123 - Autre Master	33	33	21
234 - Diplôme Grande Ecole (BAC+5)	2	2	1

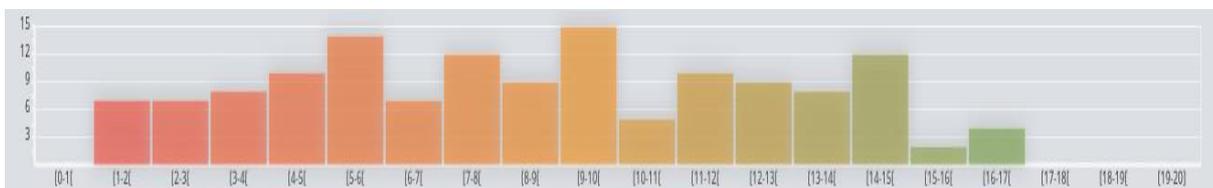


## 2. Épreuves écrites d'admissibilité

### 2.1. Composition de géographie thématique

**Sujet : Systèmes productifs, environnements et territoires**

#### Distribution des notes obtenues à l'épreuve de géographie thématique



Le jury a procédé à la correction de 139 copies, avec une moyenne de 8,07/20, une médiane à 8/20 et un écart type de 4,15. Les notes varient de 1 à 16. On dénombre 46 copies ayant obtenu une note inférieure ou égale à 5/20, tandis que seulement 6 copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 15/20. 74 copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 8/20. Le sujet s'est ainsi avéré très discriminant, sans pour autant permettre que se dégagent d'excellentes copies. Les difficultés rencontrées par les candidats pour le traiter sont sans doute imputables à quelques faiblesses sur lesquelles le jury souhaite revenir.

Le jury a pu relever les points positifs suivants, éléments de base de la constitution d'une bonne copie :

- une rigueur dans la structuration des copies avec notamment une introduction comprenant bien accroche, définition des termes du sujet, problématique et annonce du plan. Il y a certes une forme de conformisme dans cette attente, mais le jury tient à rappeler qu'une dissertation est attendue, et non un travail de recherche original. Elle doit donc être lue et corrigée et cette rigueur en facilite grandement la lecture ;
- la présence fréquente, mais hélas pas systématique, de conclusions et transitions entre parties, voire entre sous-parties, ce qui contribue grandement à la lisibilité de celles-ci ;
- une volonté assez générale de bien définir les termes du sujet ;
- l'exploitation, dans la copie, d'exemples spatialisés souvent probants ;
- la réalisation de croquis généralement de bonne qualité graphique ;
- des références souvent nombreuses à des sources récentes provenant de revues géographiques, à des auteurs spécialistes des thèmes liés au sujet et au site Géoconfluences ;
- une volonté d'articuler les termes du sujet.

Cependant, de trop nombreuses copies sont encore marquées par des problèmes de forme, des fautes d'orthographe parfois grossières, notamment des fautes d'accord et une syntaxe approximative. Cette évolution, sensible dans tous les concours, ne peut toutefois être tolérée au niveau de l'agrégation. Une copie intéressante sur le fond ne peut atteindre les barres d'admissibilité sans une qualité rédactionnelle minimale.

Il subsiste aussi des difficultés de gestion du temps : on peut noter tout d'abord, en le regrettant, la présence de copies réduites à une introduction, ou à un petit nombre de pages, alors même que le sujet semble compris. De la même façon, des copies qui commencent très bien s'achèvent par une troisième partie réduite et bâclée qui indique une mauvaise gestion du temps. On ne peut que conseiller aux candidats de tenter d'exploiter le temps imparti au maximum. Seuls des entraînements répétés et rigoureux peuvent permettre d'utiliser pleinement le temps imparti.

Sur le fond surtout, nombre de candidats ont pâti d'une lecture parfois quelque peu schématique, voire caricaturale, des termes du sujet, et/ou ont peiné à penser leur articulation, raison pour laquelle le jury tient à développer les quelques remarques suivantes (2.1.1) avant d'évoquer les éléments concrets liés à l'organisation et la structuration des copies (2.1.2.).

### **2.1.1 Remarques sur le sujet**

Le jury a fait le choix d'un vaste sujet pour l'épreuve de géographie thématique, mettant en tensions trois concepts centraux de la géographie qu'il convenait en premier lieu de cerner et de définir.

Si la plupart des candidats ont bien proposé une définition – attendue de manière systématique – des termes du sujet, nombreux sont ceux qui se sont heurtés à deux écueils, soit en proposant une lecture simpliste de ces différents termes mal définis (A), soit en ne menant pas à terme l'effort d'articulation de ces différentes notions (B).

#### **A. Définir les termes du sujet**

Le recours à la notion de **système productif** permettait de souligner l'importance de considérer l'ensemble des éléments qui contribuent à l'activité productive proprement dite (agriculture, industrie, mine, tourisme, etc.) mais aussi du péri-productif (services aux entreprises, transport, finance, etc.). Cette notion s'intègre en outre dans les évolutions épistémologiques de la géographie économique dont il convenait de souligner les apports d'un point de vue territorial et systémique. En effet, l'un des principaux écueils était de lister les activités économiques et leurs rapports à l'environnement, en utilisant les trois secteurs de Clark, témoignant à la fois d'une lecture anachronique de l'activité économique, mais aussi d'une méconnaissance des apports récents de la géographie sur la question. À cet égard, la notion même de systèmes productifs, qui permet de rendre compte de la porosité entre activités et des interactions entre celles-ci et les différentes composantes d'un territoire, invitait d'emblée les candidats à examiner l'économie en géographes, mais suivant une approche renouvelée. Ainsi, le jury relève que nombre de candidats et candidates ont évoqué assez généreusement les liens entre les environnements et les systèmes productifs extractifs ou industriels – réduisant de ce fait d'emblée et de manière radicale le spectre possible des activités économiques, ce qui apparaissait dommageable. Inversement et de façon regrettable, les systèmes productifs touristiques et agricoles ont en effet été assez peu évoqués. Plus encore, ces approches sectorielles et sélectives n'ont guère perçu toute la complexité des liens existant entre les activités économiques, dans leur sens le plus large, et les enjeux environnementaux tels qu'ils s'expriment dans les territoires concernés.



Revenir à la définition du terme du sujet a en revanche permis à nombre de copies d'éviter cet écueil. Il était en effet possible d'expliquer pourquoi la notion de *système productif* (Carroué, 2015), défini comme l'ensemble des facteurs et des acteurs concourant à la production, à la circulation et à la consommation de richesses, est pertinente, par sa dimension systémique rendant mieux compte de la complexité du réel, et de l'interpénétration territorialisée entre activité économique et environnements, de la conception aux conséquences de la production, quelle qu'elle soit. Rares sont les candidats qui, s'étant livrés à cet exercice définitionnel, ont fait l'erreur de privilégier une approche sectorielle.

En outre, la notion de système productif, en ne se limitant pas aux activités *stricto sensu*, mais en intégrant toutes les composantes directes et indirectes de la production, les acteurs et territoires associés, facilite l'appréhension des environnements comme éléments participant de ces systèmes, comme ressources localisées spécifiques (Gumuchian et Pecqueur, 2007). Les environnements sont alors saisis à la fois en tant qu'ils contribuent directement au processus productif (matières premières, mais aussi qualité environnementale associée au produit, cadre de vie pour l'activité touristique...), mais aussi par les conséquences que l'activité, de toute nature, peut avoir sur eux, considérés dans leur expression territoriale. Recourir à la notion de système productif permettait aussi d'introduire l'idée d'un fonctionnement dynamique, non figé, voire incertain (Baudelle et Fache, 2015), rendant compte de l'instabilité de l'activité économique, y compris dans ses rapports avec l'environnement.

La notion d'**environnement**, bien qu'ambiguë, permet quant à elle de penser les relations tissées entre un individu ou une société et les réalités physiques, biologiques ou non, dans lesquelles ils s'inscrivent, qu'ils modifient et font évoluer conjointement (Veyret, 2007 ; Lespez et Dufour, 2020). C'est une approche fondamentalement construite au prisme des sociétés humaines (Comby, Le Lay, Bouron, 2023), qui se distingue en ce sens de la « nature » conçue comme extérieure à la sphère sociale. Recourir à cette notion invite donc à penser les réalités biophysiques en tant qu'elles participent à la vie des sociétés, et co-évoluent avec ces dernières. La notion étant au cœur de la question au programme, on se reportera utilement à la lettre de cadrage.

Enfin, il était attendu que les candidats s'attardent quelque peu à définir la notion de **territoire**, elle aussi très discutée en géographie (Pecqueur, 2009 ; Brédif, 2021). Portion d'espace approprié, en se référant à la triplicité de l'espace de Henri Lefebvre en 1974 (espace conçu, vécu, perçu), le territoire pouvait, par exemple, être abordé selon une typologie qui distingue trois types de territoires politique/institutionnel (État, collectivité territoriale, etc.) fonctionnel (bassin de vie, ville, mais aussi exploitation agricole, site industriel et ses annexes) et culturel (territoire religieux, territoire rêvé, ...). L'essentiel était de saisir d'une part la complexité des approches de l'appropriation de l'espace dont le territoire rend compte, d'autre part, d'explicitier, là encore, les liens majeurs avec les deux autres termes du sujet.

Ainsi donc, l'enjeu définitionnel associé au sujet était de taille – et a contribué au caractère très discriminant de l'épreuve. Il s'agissait en effet pour les candidats de parvenir à manipuler trois notions géographiques dont le « trop-plein » de sens est connu, sans s'y égarer. La mise en relation des trois termes, de leurs points communs et de leurs interpénétrations, permettait tout à la fois de ne pas se perdre dans des notions dont chacune a généré nombre de débats

théoriques, mais aussi de se recentrer sur l'enjeu central du sujet, à savoir l'évaluation de la diversité des articulations entre systèmes productifs, environnements et territoires, depuis la participation en tant que ressource jusqu'à la destruction de l'un par l'autre, de la perte d'ancrage territorial à la reterritorialisation des activités et des enjeux environnementaux. Ainsi, poussé à son terme, l'effort de définition attendu des trois termes du sujet a permis à nombre de candidats de saisir la profondeur des liens entre eux, et la nécessité de les penser ensemble.

## **B. Articuler les termes du sujet pour les mettre en tension**

L'actualité la plus récente offrait nombre d'exemples des liens particulièrement forts entre ces trois notions, qu'il s'agisse des alertes multiples liées aux changements climatiques ou des nombreux appels et actions en vue d'une réindustrialisation des pays occidentaux, aux États-Unis, mais aussi en France (France Relance, Territoires d'industrie) et en Europe. Dans les deux cas, les enjeux sont bien ceux des interactions, voire des co-constructions, entre systèmes productifs, environnements et territoires, car il fallait se garder de l'écueil de la simple juxtaposition des notions, ou de leur mobilisation deux à deux. En effet « systèmes productifs » arrive, dans le sujet, avant « environnements » et les deux devancent « territoires ». C'est donc d'abord à travers les systèmes productifs que le sujet devait être vu, en lien évidemment avec la question de l'environnement au programme de cette agrégation 2024. Enfin, la présence de « territoires » dans le sujet permettait d'ancrer le sujet dans des réflexions spatiales et donc géographiques.

- **Systèmes productifs et environnements : une transformation des territoires**

En l'espèce, le choix du terme « système » invitait donc à penser ces réalités environnementales non de manière disjointe de l'activité économique, mais dans la pluralité des interactions avec celle-ci : contribution à l'activité, à divers titres ; cadre de déploiement de celle-ci ; réalités matérielles impactées par cette activité économique, à diverses échelles. Le recours au pluriel n'est pas anodin : il s'agit bien ici d'interroger la pluralité des relations entre sphère économique et environnements, au prisme de leur propre diversité. Comme pour les systèmes productifs, la notion appelait à une certaine profondeur historique, dont les termes d'Anthropocène (Crutzen, 1995), voire de Capitalocène ou de Plantationocène, mobilisés à bon escient par nombre de copies en accroche, permettaient de rendre compte. Incrire une réflexion sur les environnements dans ce contexte invitait en effet non seulement à penser la co-évolution des sociétés et des réalités biophysiques, mais aussi à mesurer sur un pas de temps relativement long l'impact croissant des activités économiques sur la planète, autour de questions telles que les ressources, les enjeux de la transition, les conflits qui en résultent, en lien avec des tensions géopolitiques par exemple.

Les systèmes productifs fonctionnent tous par **exploitation des ressources de l'environnement**, que cela soit dans les domaines agricoles, industriels ou même du tourisme par exemple. L'agriculture mobilise des millions d'hectares de terre sur la planète ; l'industrie exploite et transforme les ressources du sous-sol, parfois sur des surfaces immenses (mines à ciel ouvert) ; le tourisme utilise les ressources de l'environnement telles qu'un paysage considéré comme remarquable ou des spécificités, particularités, curiosités culturelles ou

environnementales. Cette utilisation des ressources entraîne des transformations des environnements dont il était important de rendre compte des gradients d'intensité et des logiques d'exploitation sous-jacentes. Ainsi, si certaines modifications des environnements apparaissent raisonnées, dans une logique de préservation de la ressource et de son renouvellement, d'autres constituent bien des destructions massives des écosystèmes, dans une logique prédatrice (déforestation massive, destruction de la ressource halieutique, etc.). Par ailleurs, la mondialisation de systèmes productifs depuis le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle fait jouer un rôle majeur aux littoraux, et notamment aux ports, interface essentielle à leur fonctionnement. Les ports sont donc un point essentiel du rapport entre ces systèmes et l'environnement, avec une consommation d'espace effrénée et un gigantisme jamais atteint dans un environnement particulièrement fragile et soumis aux aléas du réchauffement climatique.

Ainsi, les environnements sont devenus un **enjeu majeur de la transition** des systèmes productifs et c'est un élément fondamental du sujet. Le fonctionnement naturel des environnements et écosystèmes influence et modifie les systèmes productifs, parfois brutalement : *el niño*, les tsunamis, les volcans et tremblements de terre... introduisent une forme de rétroaction systémique dans le rapport entre environnements et systèmes productifs. Bien plus, la question environnementale est centrale dans les discours politiques et dans les mutations récentes des systèmes productifs avec leur insertion dans une transition énergétique, économique (agricole, industrielle) et sociale (législations sur le développement des véhicules électriques, par exemple), autour de la raréfaction des ressources et de leur gestion raisonnée, avec la volonté de réduire l'impact des systèmes productifs sur l'environnement. La question de l'énergie, moteur des systèmes productifs, permettait d'approfondir, en lien avec l'environnement, le sujet de la transition énergétique, avec un fort impact sur le fonctionnement même des systèmes productifs autour des idées de décarbonation, d'acier vert, à hydrogène, etc. et des renouvelables, le tout tendant vers un impact mieux contrôlé et raisonné sur des environnements envisagés comme un partenaire et non plus comme une proie.

L'analyse des liens entre environnement et systèmes productifs devait souligner les contradictions et intégrer **l'analyse de conflits, avec un arrière-plan géopolitique à plusieurs échelles**. Un certain nombre de copies a bien montré l'écart croissant entre, d'une part une prise de conscience environnementale des sociétés, notamment dans les pays développés, et un certain consensus sur la nécessité de lutter contre les atteintes de toutes sortes à l'environnement par les activités productives et, d'autre part, une consommation de plus en plus effrénée portée par les grandes entreprises des pays développés, comme dans le textile la suédoise H&M ou l'espagnole Zara et, plus récemment encore, avec les réseaux sociaux (la *fast fashion* et la marque Shein dans le textile ; des sites chinois de produits *low cost* qui parcourent la Terre entière comme Temu ou autrefois Wish). L'exemple des éoliennes a pu être bien développé, en montrant à partir d'exemples précis et situés comment elles peuvent représenter un progrès environnemental à petite échelle (mondiale, nationale), par la production d'une énergie renouvelable et non fossile, mais dont l'impact est dévastateur au niveau de l'environnement local (consommation d'espace, modification du paysage, nuisances pour les riverains). Ces contradictions débouchent sur des conflits aux modalités variées : entre agriculture et consommation d'eau (méga bassines, réservoirs, etc.) ; industrie, rejets et nuisances, voire accidents (Seveso, Bhopal, Tchernobyl, AZF, Lubrizol, ...) ; transport et

nouvelles autoroutes ou aéroports consommant de l'espace. Ces conflits liés à la dimension environnementale des systèmes productifs, parfois très médiatisés avec occupation de portions entières de territoires (Zones À Défendre – ZAD), ne sont pas récents et les procès entre industriels rejetant leurs déchets dans les rivières et habitants usagers de l'eau à l'aval sont légion dans les archives judiciaires dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Enfin les évolutions géopolitiques affectent les systèmes productifs et peuvent modifier la pression qu'ils exercent sur l'environnement. En effet, ils peuvent être coupés, lors d'une guerre, de leur approvisionnement ou de leur marché habituel, ce qui réduit ou au contraire renforce l'impact de leur fonctionnement sur tel ou tel environnement. La réorganisation des flux peut déséquilibrer d'autres systèmes productifs. Ainsi l'arrivée de produits agricoles ukrainiens sur le marché de l'Union Européenne (UE) est en partie à l'origine des difficultés récentes de nombreux agriculteurs. Le tarissement du gaz russe contraint les systèmes productifs européens en matière de coûts, mais aussi d'approvisionnement et, par ricochet, accentue l'exploitation des gaz de schiste aux États-Unis, avec un impact fort sur l'environnement.

- **Systèmes productifs et territoires : une intégration des questions environnementales**

Si les systèmes productifs – y compris dans leur composante environnementale – semblent d'emblée davantage ressortir des territoires fonctionnels (par exemple, l'exploitation agricole est au sein d'un réseau de collecte, de transformation et de distribution des produits agricoles qui crée une appropriation de l'espace pour cette fonction, et donc un territoire donné) que des deux autres types de territoires, cela n'est pas exclusif. Ainsi, les liens existent aussi avec les **dimensions culturelles des territoires**, territoires rêvés, perçus, sur lesquels les entreprises peuvent s'appuyer pour leur communication et leur marketing (L'Occitane en Provence, les conserves La Belle-Îloise, etc.) en intégrant également toutes sortes de labels et d'appellations liées au territoire culturel. Ce faisant, l'entremêlement avec les dimensions environnementales apparaît au grand jour, puisque ce sont bien les qualités écologiques, esthétiques, paysagères, réelles ou fantasmées, qui sont objet d'appropriation sur un espace donné, et mobilisées dans la sphère productive. De même, la **dimension politique et institutionnelle** de la notion n'était pas sans intérêt, puisqu'elle permettait de convoquer la place accordée à l'environnement par les acteurs du territoire, qu'il s'agisse de politiques de protection à l'encontre de systèmes productifs jugés trop « impactants », ou, *a contrario* de mobilisation des qualités environnementales de l'espace dans une démarche de valorisation économique des lieux, là aussi appréhendés dans leur diversité comme le rappelait le pluriel de l'énoncé.

Dans la perspective du sujet, **les acteurs** du territoire ne sont pas qu'institutionnels. En effet, les entreprises (et donc les hommes et femmes qui les constituent, de la base au sommet), les associations de citoyens, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), etc. jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des systèmes productifs en lien avec les environnements, aux côtés des collectivités locales ou des États. Tous ces acteurs ont des stratégies plus ou moins antagonistes à propos de l'environnement, qui peuvent expliquer les évolutions et bifurcations de systèmes productifs. Ainsi, dans la baie de Saint-Brieuc, l'implantation d'éoliennes off-shore, soutenue par l'État, les collectivités locales et les entreprises, a été fortement combattue et retardée par les pêcheurs, les producteurs de coquilles Saint-Jacques et des associations de protection de l'environnement (Oiry, 2018), jusqu'en 2024. Les questions environnementales sont de plus en plus intégrées au discours et

dans les actions des entreprises au cœur des systèmes productifs. C'est à la fois une manière de protéger la ressource et un argument marketing bien compris avec par exemple la mise au point de labels de qualité environnementale. La participation à des filières bio pour les agriculteurs, l'inscription de certaines entreprises dans la démarche Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), définie par la commission européenne comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes. Ces démarches oscillent entre sincérité, pragmatisme et *greenwashing*.

Bien que leurs composantes soient implantées sur des territoires qu'ils contribuent à construire et à modifier, les systèmes productifs eux-mêmes fonctionnent plus en réseau qu'en territoires. Cette réticularité est présente et observable à toutes les échelles et depuis longtemps, car **l'ancrage des systèmes productifs** dans des réseaux et des territoires était une dimension importante du sujet. Si la notion est en effet récente, le fonctionnement en systèmes productifs est très ancien : les finages, les villes-usines paternalistes sont par exemple des espaces productifs qui correspondent à des systèmes productifs alors particulièrement bien visibles car plus territorialisés que les systèmes actuels. Leurs héritages, parfois patrimonialisés, subsistent dans le territoire actuel et sont parfois réinvestis dans les systèmes productifs actuels : la vieille usine réhabilitée accueille les bureaux de l'entreprise mondialisée, par exemple le siège de Nestlé France de 1996 à 2020 dans l'ancienne chocolaterie Menier à Noisiel.

**La reterritorialisation des systèmes productifs**, en lien avec la réindustrialisation espérée et peut-être en cours dans les pays développés, a été développée autour des questions de production et consommation locales, des circuits courts qui limitent l'ampleur spatiale des systèmes productifs et leur impact sur l'environnement. C'est peut-être l'amorce d'une nouvelle bifurcation des systèmes productifs en général, à tel point qu'on parle de démondialisation (Carroué, 2020). Dans ce contexte émerge toute une dimension culturelle et patrimoniale qui joue un rôle de plus en plus fort dans la dynamique des systèmes productifs et peut être vue comme une de leurs composantes. Culture rurale porteuse d'ancrage à travers les terroirs, notion réutilisée par les industriels pour labelliser leurs produits ; labels AOP et AOC, éléments essentiels de la réussite des systèmes viticoles du Bordelais, de la Bourgogne ou de la Champagne, avec un label patrimoine mondial UNESCO pour les deux derniers, regroupant en fait tous les éléments du système, des vignes aux caves et donc à la production industrielle du vin. À cela s'ajoute une composante touristique qui renforce et complexifie le système.

Enfin, les développements devaient évoquer dans l'une ou l'autre de ces différentes dimensions, **le rôle des politiques publiques** par les bifurcations et modifications qu'elles entraînent sur le fonctionnement des systèmes productifs. Les États ou les organisations supra-étatiques comme l'UE orientent les aides, établissent des normes et des lois, qui concernent toutes les activités économiques, ainsi que toutes les autres composantes des systèmes productifs : Politique Agricole Commune (PAC) de l'UE, France Relance, plan de relance « Bidenomics » en 2021 aux États-Unis... La tendance, depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, est plutôt à la réduction de l'impact du fonctionnement des systèmes productifs sur l'environnement, mais les préoccupations à la fois géopolitiques et financières peuvent remettre



en cause cette tendance. De plus, en se multipliant et se superposant, leur efficacité est délayée et s'en trouve réduite.

### C. Candidats et candidates face au sujet et ses nuances

Les candidats ont su proposer de nombreux liens entre systèmes productifs et environnements, le plus souvent pris sous l'angle des utilisations, transformations, voire de la dégradation matérielle des réalités biophysiques par la sphère productive. Nombreux étaient les exemples possibles de ces modifications complexes et souvent préjudiciables, que l'on pense aux pollutions atmosphériques et hydrologiques des activités productives industrielles, agricoles, voire du tourisme ; à la modification profonde voire la destruction des milieux pour l'exploitation des ressources (défrichements, mines à ciel ouvert dans les Appalaches par exemple, désordres hydrogéologiques en liens avec l'exploitation des gaz et pétrole de schiste, étalement urbain avec les Zones d'Activités Économiques (ZAE) sur les terres agricoles, etc.) ; ou encore à la transformation des environnements littoraux et maritimes du fait de la maritimisation de l'économie.

Moins nombreuses – et c'est dommage – ont été les copies qui ont mentionné la place accordée à l'environnement dans les discours et représentations des acteurs économiques, qu'il s'agisse de la valorisation de l'environnement comme composante de la ressource territoriale associée à un produit, de vraies démarches de protection des ressources environnementales (RSE, bio, inscriptions dans la transition énergétique par la décarbonation, recyclage, politique de compensation écologique des entreprises, etc.), ou encore de *greenwashing*, déployé simplement dans un but marketing.

Penser conjointement systèmes productifs, environnements et territoires invitait les candidats à faire preuve de nuance et à rendre compte de la complexité des relations entre ces différents termes. À cet égard, les approches manichéennes considérant les systèmes productifs comme unilatéralement prédateurs de la qualité environnementale des territoires ont été sanctionnées. Le lien entre systèmes productifs et environnement est aussi ancien que l'humanité, et mérite d'être abordé dans sa complexité : ainsi, peut-on souligner par exemple combien l'agriculture, notamment la polyculture, contribue par la multiplication de milieux ouverts et variés, à développer une biodiversité aviaire importante. De même, les attentes croissantes des sociétés en matière environnementale incitent de manière tout à fait réelle les acteurs économiques, entreprises comme collectivités locales, à se soucier de la qualité du cadre de vie des employés comme élément d'attractivité du territoire productif.

L'enjeu proprement géographique de ces relations constituait un autre axe permettant d'articuler finement les trois notions du sujet. À cet égard, plusieurs copies ont à juste titre, souligné la tension entre un apparent détachement progressif des systèmes productifs de leur territoire d'implantation, et notamment de ses composantes biophysiques, et un mouvement marqué de reterritorialisation de l'activité, pour partie adossé à une considération nouvelle des qualités environnementales de l'espace productif considéré. En effet, les systèmes productifs sont des réseaux construits entre acteurs de toutes sortes autour d'une activité productive. Ces réseaux, fonctionnant à toutes les échelles et imbriqués les uns dans les autres, ont une traduction territoriale par l'impact même de leur fonctionnement qui n'est jamais hors sol (même

un réseau virtuel a besoin de *data centers* et d'êtres humains physiques qui les animent, ou tout au moins les utilisent s'ils sont animés par une intelligence artificielle). La dilatation des systèmes productifs avec la mondialisation les a fait évoluer vers une réticularisation planétaire et vers un certain détachement (au moins dans les discours) du territoire local sur lequel ils sont implantés. La mesure planétaire des conséquences environnementales de l'activité économique (changement climatique, effondrement de la biodiversité) peut également contribuer à cette apparente déconnexion entre enjeux sociaux et environnementaux de l'activité et réalité territoriale telle que perçue par les populations.

Néanmoins, les liens physiques des entreprises des systèmes productifs avec les territoires locaux demeurent, ne serait-ce que parce que l'établissement (plus que l'entreprise elle-même) est soumis à une législation et des normes liées à son territoire politique d'accueil. Ce double constat du contexte local d'une part et des effets de la réticularisation à l'échelle mondiale en matière d'impact environnemental des activités productives et des transports associés, conduit à une volonté de reterritorialisation des activités économiques et en particulier de l'industrie (réindustrialisation, relocalisation) mais sur des critères décarbonés, respectueux de critères de protection de l'environnement. Se développe aussi, dans ce cadre, les idées de circuits courts, de production locale pour une consommation locale, d'agriculture urbaine, de déplacements courts, même pour le tourisme, combiné avec des tendances sociétales en faveur de cette bifurcation... Cependant si l'idée de reterritorialisation des activités productives est séduisante et semble raffermir les liens entre systèmes économiques et environnements, elle relève au moins en partie d'une certaine utopie tant les composantes des systèmes sont multiples et dispersées sur toute la planète et tant les habitudes de consommer facilement et sans contrainte sont fortes.

Enfin, dans de trop nombreuses copies, les systèmes productifs ont été analysés au présent sans évoquer les effets à long terme alors que leurs conséquences environnementales sont au cœur des rapports du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC), qui permettent notamment de prendre la mesure des conséquences majeures de la Révolution industrielle sur l'atmosphère à deux siècles de distance de celle-ci et disent combien les activités contemporaines pèseront encore de nombreuses années sur le globe.

### **2.1.2. La structuration des copies, entre insuffisances et réussites**

Au sein du classique et attendu triptyque introduction / développement / conclusion, il s'agit ici d'insister sur les éléments clés d'une copie.

**L'accroche ou l'amorce est essentielle** non seulement pour éveiller l'intérêt du correcteur, mais elle lui permet aussi de se rendre compte assez vite du degré de compréhension du sujet du candidat ou de la candidate ; si cette accroche est originale, c'est encore mieux. Ainsi, si de nombreuses copies commencent autour d'accroches pertinentes comme le salon de l'agriculture 2024 qui venait de se tenir à Paris, ou encore avec la 28<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP28) de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique à Dubaï en 2023, des propositions plus originales – et donc plus enthousiasmantes – ont pu être relevées, s'appuyant notamment sur des œuvres littéraires, cinématographiques ou issues de la pop culture : Les correcteurs ont ainsi croisé au fil des copies *Les Raisins de la colère*, de John Steinbeck, sur l'impact des systèmes productifs agricoles intensifs sur



l'environnement local (érosion) et le territoire national (migrations) lors de la Grande Dépression aux États-Unis, le film d'animation *Princesse Mononoké* de Hayao Miyazaki, *La supplication* de Svetlana Alexievitch, ou enfin le jeu vidéo *Final Fantasy*. Cependant, ces accroches doivent être courtes et efficaces et immédiatement relier l'exemple au sujet. Dans trop de copies, l'accroche est délayée sur plus d'une page et fait trop rapidement perdre de vue son intérêt pour le sujet.

Comme toujours, **les problématiques** peuvent être multiples et il n'en existe pas une de référence. Il était possible de développer le propos autour des liens complexes entre les deux premiers termes du sujet en insistant sur les articulations complexes, multiples et rétroactives des deux notions, le tout étudié d'un point de vue spatial à plusieurs échelles, ce qui a d'ailleurs été plus ou moins bien fait par de nombreux candidats. Il s'agit donc de se demander comment l'environnement participe des systèmes productifs à divers titres et rôles et peut être à la fois une ressource, un enjeu, une composante et, plus récemment, un partenaire à ménager pour les systèmes productifs, le tout à différentes échelles. Une problématique, relevée dans une bonne copie, était proche de la précédente tout en intégrant une dimension temporelle bienvenue : « *Dans quelle mesure* « l'irruption de l'environnement » (Chartier & Rodary, 2010)  *dans les logiques des acteurs économiques a-t-elle provoqué une reterritorialisation des systèmes productifs à toutes les échelles ?* ». Cette dimension temporelle est intéressante car, si l'environnement a en réalité toujours été une composante des systèmes productifs (cf. le finage, par exemple), il l'a longtemps été dans un rapport de domination de l'activité économique, voire, au XX<sup>e</sup> siècle, de prédation. Ce n'est que plus récemment qu'on le considère comme une composante à ménager, ou mieux, un partenaire.

Les problématiques fleuves, notamment celles qui prennent la forme de très longues questions dont on finit par ne plus comprendre le sens, comme la succession de nombreuses questions courtes qui finissent par être trop larges, sont à éviter. À noter qu'une problématique ne doit pas obligatoirement être formulée sous forme de question mais peut l'être de façon affirmative, ce qui a l'avantage d'éviter une formulation lourde et avec des « dans quelle mesure », « en quoi » ou « comment » qui sont en général purement rhétoriques. Sur un plan formel, et pour en faciliter l'identification et la lecture, il est conseillé de bien détacher la problématique du reste de l'introduction.

Comme pour la problématique, **il n'existe pas de plan type pour un sujet**. En revanche, à l'évidence, l'entrée par les territoires n'était pas la plus pertinente, comme le suggérait l'ordre des termes du sujet. Évoquer, en lien avec les problématiques présentes ci-dessus, la relation entre systèmes productifs et environnement en termes d'exploitations des ressources, puis insister sur les conséquences environnementales de l'action des systèmes productifs qui ont suscité la prise de conscience progressive d'un capital à préserver (l'environnement, enjeu des systèmes productifs) permettait de bien engager le traitement du sujet, à condition de n'occulter aucun type de système productif. Il était enfin possible, en fin de démonstration, d'envisager les évolutions en cours, notamment liées aux différentes formes de transitions, concept à discuter toutefois, en prenant à chaque étape du raisonnement des exemples bien spatialisés, choisis dans des territoires spécifiques.

Une difficulté majeure était la nécessité de détailler les notions-clés du sujet (système productif et environnement plus que territoire, en troisième position), la question thématique



étant censée contenir une dimension épistémologique forte ; cela pouvait déboucher sur une introduction floue, potentiellement contreproductive si mal négociée. Ainsi, un autre type de plan pouvait être adopté, commençant par une première partie plus épistémologique sur les notions-clés, suivie d'une partie regroupant les questions d'environnement comme ressource et comme enjeu pour finir sur les évolutions récentes de l'articulation systèmes productifs et environnements. Un exemple de plan détaillé est fourni ci-dessous, intégrant une partie plus épistémologique sur la notion de système productif en I-A (ce qui permet d'alléger l'introduction). Il peut être aisément relié aux remarques et développements déjà effectués dans les points qui précèdent.

## **I – Les environnements comme ressource des systèmes productifs**

### **A – Une vision systémique de la production qui intègre la ressource environnementale**

Il s'agit, au-delà d'une simple définition, de revenir sur la notion de système productif et son intérêt (et aussi ses limites) face aux secteurs de Clark, tout en soulignant que les ressources nécessaires au fonctionnement de ces systèmes sont contenues dans les environnements.

### **B – Le fonctionnement des systèmes productifs en lien avec les environnements**

Dans cette sous-partie, il s'agit de décrire, avec des exemples précis, des systèmes productifs à diverses échelles et dans des domaines variés : agricoles, industriels, extractifs, touristiques... Les systèmes productifs utilisent les environnements de diverses façons : terres (pour l'agriculture mais aussi pour implanter les diverses activités (industrie littorale par exemple), eau (agriculture, industrie, énergie, tourisme, mine...), végétation (bois), minerais, hydrocarbures, paysage (tourisme), culture (tourisme, agriculture, industrie), etc. et ce, sur le temps long.

### **C – La dilatation spatiale des systèmes productifs renforce leur impact sur l'environnement**

La mondialisation et la mise en place d'interactions planétaires (I-Phone, Airbus) aux ramifications complexes au sein des systèmes productifs ont de nouveaux et forts impacts sur les environnements (transport maritime accru, délocalisation, déforestation, etc.) ce qui fait la transition avec la partie suivante.

## **II – Les environnements comme enjeu des systèmes productifs**

### **A – Une prise de conscience assez récente d'un lien déséquilibré**

Le développement des systèmes productifs à une échelle jamais atteinte provoque *a minima* une modification, voire une destruction, des environnements : érosion, surexploitation, manque d'eau liée aux pompes, déforestation pour les plantations, modification du relief (mines à ciel ouvert, remblais et polders littoraux, effondrements miniers), pollutions industrielles diffuses ou catastrophiques (Lubrizol, AZF, Bhopal...), surtourisme qui exaspère les riverains... et, à plus petite échelle, changement climatique... La liste est longue et les exemples multiples et c'est le point qui a été plus (et parfois malheureusement le seul) développé par les candidats. Tout cela n'est pas récent, mais a atteint une ampleur inégalée depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle.



### **B – L'environnement au cœur de nouvelles stratégies des acteurs des systèmes productifs**

Il s'agit ici de développer, en lien avec la prise de conscience des impacts négatifs du fonctionnement des systèmes productifs sur les environnements, une réaction des entreprises au cœur de ces systèmes, mais aussi des autres acteurs de ces systèmes (institutionnels, consommateurs, associations, etc.) par l'intégration de l'environnement dans leurs discours voire dans leurs actions. Il s'agit, par exemple pour les entreprises, à la fois de protéger la ressource et de donner une bonne image d'elles-mêmes : la mise en place de filières bio, de labels, l'affirmation de la RSE, comme le *greenwashing*, pouvaient être placés ici.

### **C – La protection de l'environnement face aux systèmes productifs au cœur de conflits**

Ces questions ont en général été largement traitées avec de très nombreux exemples d'associations et de collectifs d'acteurs variés mobilisés contre la réalisation de tel ou tel investissement industriel, mais surtout de conflits parfois violents (mégabassines, constitution de ZAD).

## **III – Vers des systèmes productifs en phase avec les environnements ?**

### **A – Reterritorialiser les systèmes productifs en partie au nom de l'enjeu environnemental**

Il s'agit ici d'évoquer la volonté récente de la majorité des acteurs institutionnels (notamment les États) de recentrer les activités productives, principalement industrielles, sur les territoires où sont les consommateurs pour des raisons certes environnementales, mais aussi géopolitiques, car la dilatation mondiale des systèmes productifs a généré une dépendance très forte à l'étranger, révélée lors des crises récentes (COVID-19, guerre en Ukraine).

### **B – Des politiques de plus en plus incitatives pour des systèmes productifs à l'impact moins fort sur l'environnement**

On pouvait envisager ici non seulement les actions politiques liées à la reterritorialisation des systèmes productifs (France Relance, Territoires d'Industrie en France, plan Biden aux États-Unis), mais aussi toutes les incitations à la transition énergétique avec par exemple le développement des énergies renouvelables. Les contradictions de ces politiques pouvaient être soulignées ici avec, par exemple, des éoliennes bien acceptées d'un point de vue national, mais rejetées d'un point de vue local.

### **C – Un lien rétroactif ?**

L'idée de la rétroaction évoquée précédemment pouvait être développée ici : les phénomènes naturels et parfois brutaux de changements environnementaux provoquent des évolutions nécessaires et tout aussi brutales des systèmes productifs (Fukushima). Les modifications des environnements par les systèmes productifs les poussent aussi à s'adapter à ces modifications (raréfaction des ressources), dans l'idée d'un développement durable.

Enfin une conclusion (certes pessimiste !) pouvait ouvrir sur les changements de paradigme toujours possibles. En effet, les évolutions géopolitiques peuvent remettre en cause le paradigme généralement admis de la nécessité d'une transition raisonnée vers des systèmes productifs partenaires de l'environnement plutôt que prédateurs : élections de

climatosceptiques populistes dans les démocraties, multiplications de régimes autoritaires voire dictatoriaux qui n'ont que faire de la protection environnementale, etc.

Chaque sous-partie doit s'appuyer sur des exemples et peut donner matière à la réalisation de croquis. Comme toujours **la variété et la précision des exemples** donnés constitue un attendu à l'appui du raisonnement. Le jury a été attentif à la variété des types d'exemples (agriculture, industrie, mine, autres) ; des échelles, du local au mondial ; des lieux. Il pouvait s'attendre à cet égard à beaucoup d'exemples français et latino-américains, ce qu'il n'a pas pénalisé, mais à condition que la copie ne s'y limite pas. On peut par exemple regretter par contre que l'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est ne soit que peu souvent évoquée, alors qu'elle héberge plus de la moitié de l'humanité et de grands émergents.

Enfin, il n'est pas utile de développer chaque exemple sur plusieurs pages car, une fois l'essentiel évoqué, la suite s'apparente à un récitatif pesant. De même, la multiplication d'exemples pour un même argument peut rapidement s'avérer contreproductive : elle n'a de sens que si elle apporte un complément, une variété par rapport aux exemples précédents ; par ailleurs, le temps étant compté, une telle démarche ne saurait être systématique, au risque d'alourdir la copie, et de déséquilibrer celle-ci.

Comme forme de langage de la géographie, **la carte, le croquis ou le schéma** ont non seulement toute leur place dans une démonstration, mais ils constituent aussi un attendu, soit qu'ils expriment un argument ou une idée, soit qu'ils complètent, approfondissent ou nuancent un exemple. Le jury relève la présence dans les copies de croquis et de schémas variés et souvent bien conçus. Cependant, au plan formel du langage graphique, la présence de croquis sans échelle, comportant des erreurs de localisation ou qui ne respectent pas les règles de base de la sémiologie graphique a été trop souvent constatée.

Sur le fond, on pouvait attendre :

- des schémas à petite échelle, autour du fonctionnement d'un système productif à l'échelle monde permettant de rendre compte de ses conséquences sur les environnements à l'ère anthropocène.
- des cartes, croquis ou plans à l'échelle nationale, régionale ou locale pour montrer le fonctionnement d'un système productif (une interface industrialo-portuaire, un système viticole par exemple, la pollution d'un bassin versant par les rejets agricoles, etc.), là aussi afin de permettre au lecteur de prendre la mesure des types de liens entre environnements et activités, suivant diverses modalités : ressource, cadre de vie, objet de dégradation, etc.

Cependant, de nombreux croquis sont proposés alors qu'ils ne traitent pas des systèmes productifs (il y a eu par exemple un certain nombre de croquis – et d'exemples – sur les systèmes urbains plus que sur les systèmes productifs), ou seulement de manière allusive, ces deux termes n'étant mentionnés ni en titre ni en légende ! Il s'agit là d'une dérive qui consiste à proposer des productions graphiques préparées à l'avance et qui ne seraient certes pas sans intérêt pour éclairer le sujet, mais à la condition d'adapter leur contenu à celui-ci. Un croquis ne se justifie pas en tant que tel et n'a d'intérêt que s'il illustre clairement un aspect du sujet. La production de croquis s'appuyant le plus souvent sur les travaux des chercheurs, il est tout

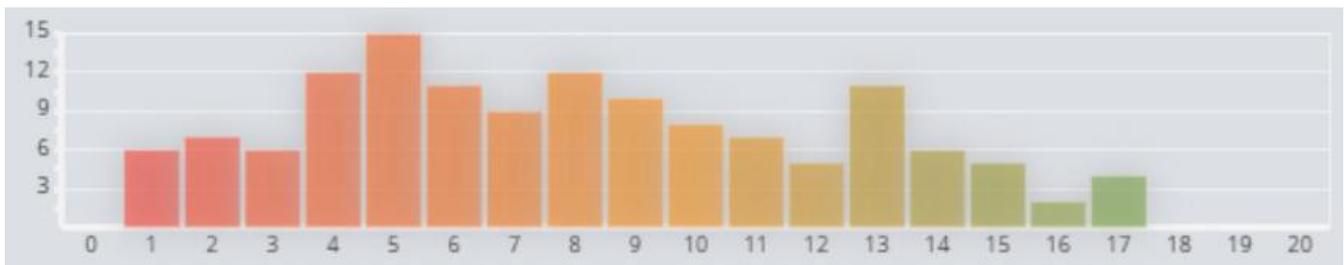
indiqué de mentionner ces derniers à la fois sur le croquis « d'après les travaux de xxx » et dans la composition.

*In fine*, et malgré l'absence, déjà évoquée, d'excellentes copies, le jury tient à souligner l'intérêt qu'il a eu à lire l'ensemble des copies, dont la grande majorité témoigne de qualités géographiques réelles, mobilisées autour d'un sujet complexe mais dont l'enjeu (géo)politique, économique et culturel ne fait guère de doute.

**Catherine Biaggi, Pascal Baud, Simon Edelblutte, Véronique Fourault-Cauet, Magali Hardouin, Céline Vacchiani-Marcuzzo (responsable d'épreuve)**

## 2.2 Composition de géographie des territoires

### Distribution des notes obtenues à la composition de géographie des territoires



Le jury a corrigé 136 copies qui ont obtenu des notes entre 1 et 17. La moyenne se situe à 8,05 et l'écart type à 4,26. Cette échelle de notes montre qu'il était possible pour des candidats bien préparés et maîtrisant l'exercice d'obtenir des notes élevées, même si la formulation du sujet sortait des catégories et des thématiques directement présentées dans les manuels ou dans les cours. Il s'agissait d'un sujet demandant de la finesse pour le traiter de la façon la plus complète possible, des connaissances précises sur l'Amérique latine pour nourrir les copies, une bonne culture géographique pour structurer le propos, mais aussi, comme on le précisera, du bon sens pour ne pas s'égarer.

### Remarques générales

Comme toute dissertation de concours, celle-ci doit se plier à certaines règles générales. Tout d'abord, il importe de traiter le sujet. L'affirmation peut paraître évidente, mais de trop nombreuses copies détournent les termes du sujet pour les ramener vers un autre sujet, probablement étudié par ailleurs. Bien souvent il s'agissait des migrations, assez fréquemment du tourisme. Ces phénomènes ne sont pas sans rapport avec la question posée, mais ne se superposent pas à la problématique plus large portée par l'expression « se déplacer ». Même si le traitement du sujet impose d'explorer et de présenter des ordres de faits moins connus des candidats, c'est bien dans cette capacité que le jury a reconnu les qualités de réflexion des candidats, leur habileté à utiliser parfois des connaissances autres que celles présentes dans les manuels, ainsi dans les arts et la littérature, ou encore des observations personnelles, pour

nourrir leurs copies. Il est certain que tous les thèmes ne peuvent pas être maîtrisés de la même façon, mais il est important de les mentionner pour donner du sujet un traitement complet et cohérent.

Cela signifie qu'il est nécessaire de réfléchir, comme à l'accoutumée, aux termes du sujet. Ici, un seul méritait véritablement d'être discuté : le verbe « se déplacer ». Le caractère réflexif du verbe amenait généralement les candidats à se centrer à juste titre sur la mobilité des personnes et non pas des biens qui ne « se déplacent » pas, mais qui sont déplacés. Elargir le propos au transport des marchandises n'était pas pertinent, même si certaines copies l'ont fait sans convaincre les correcteurs. De même, si la question des infrastructures de transport devait être considérée, il ne s'agissait pas de la seule dimension possible. On peut disposer d'infrastructures de transport et pourtant ne pas se déplacer, ou bien les conditions d'accès aux infrastructures occasionnent des inégalités.

Se déplacer renvoyait à une approche concrète des mobilités. Celles-ci ont été très souvent présentées, mais de façon un peu abstraite, comme des flux, et représentées sur les cartes et les croquis par des flèches flottant autour des grandes métropoles ou dans les océans pour représenter les mobilités internationales. Or on attendait au contraire une réflexion poussée sur les conditions de ces déplacements, les moyens de transport utilisés et l'expérience vécue. Se déplacer, c'est aussi envisager différentes métriques et l'expérience corporelle du déplacement (et donc aussi les différences des corps). Ainsi, considérer la question des déplacements pouvait être rapprochée de celle de l'habiter, ce que de nombreuses copies ont fait de façon tout à fait satisfaisante.

Cette discussion trouvait toute sa place dans l'introduction, comme c'est l'usage. Elle pouvait être précédé par une « accroche » plus ou moins réussie, empruntant souvent au cinéma, moins souvent à la littérature, même si le jury a apprécié la connaissance des ouvrages classiques ou moins classiques de littérature latino-américaine. Ce sont parfois des faits d'actualité qui ont été mobilisés, pour entrer dans le sujet. La définition de l'expression Amérique latine pouvait être rapidement traitée, sans nécessité de revenir aux voyages de Christophe Colomb, ni à l'énumération des tous les pays qui la composent puisque la délimitation de la région faisait partie du programme. Bien souvent, cette définition est utilisée pour rappeler de façon pertinente les distances qui conditionnent les déplacements.

Après cette entrée en matière, on attend logiquement la problématique et l'annonce du plan. On ne répètera jamais assez combien l'explicitation de la problématique est cruciale pour structurer la dissertation, puisqu'elle fournit le principe d'organisation dialectique des idées. La problématique doit poser les bases d'un raisonnement. Or trop souvent, la formulation reprend les termes du sujet sans élaborer véritablement une question. Les problématiques ont cherché à articuler la notion de se déplacer avec les inégalités, ou avec les dynamiques d'intégration et d'exclusion dans les territoires, ce qui était des façons possibles d'aborder le sujet. Certaines ont introduit la question environnementale, ce qui était tout à fait bienvenu et ajoutait une clé de lecture intéressante permettant d'éclairer différemment les enjeux des déplacements. D'autres problématiques ont cherché à tirer la question vers celle des représentations, ce qui était trop limitatif, même s'il pouvait être pertinent d'aborder cette notion. Dans l'expression des problématiques les copies ont tendance à abuser de l'expression « dans quelle mesure », sans lui donner un sens précis, puisque par la suite il n'est jamais question de mesurer quoi que ce soit dans le travail. C'est une cheville rhétorique lourde et généralement mal employée, dont les candidats pourraient avantageusement se passer.

Les plans ont présenté une assez grande variété. Plusieurs copies ont opté pour un plan par échelles, passant en revue les déplacements aux échelles de l'Amérique latine, des Etats puis



des métropoles. Si un tel plan permettait le plus souvent de traiter plusieurs aspects attendus, il présentait deux inconvénients qui conduisent à le déconseiller : il amène facilement à des redites, puisque par exemple, les difficultés des plus pauvres à se déplacer se retrouvent à toutes les échelles, d'autre part, et c'est plus gênant, loin de correspondre à une progression dialectique du raisonnement, il entraîne vers un catalogue. Certaines copies sont parvenues à combiner de façon habile cette approche par échelles et questionnements. D'autres plans ont utilisé le schéma suivant : diagnostic des problèmes - solutions ou réponses apportées par l'Etat et par les habitants, typologie. Ce plan fonctionne également, même si l'élaboration de la typologie est complexe. On aboutit plus souvent à une typologie des déplacements, qu'à une typologie géographique mettant en évidence différents espaces. Parfois, la troisième partie a su proposer des ouvertures intéressantes sur des formes de déplacement ne relevant pas du quotidien, comme par exemple les mobilisations politiques ou des expériences individuelles de déplacement. Ces points de vue originaux ont été d'autant plus appréciés que les copies traitaient également des thématiques classiquement attendues.

De façon plus générale, aucun plan type n'est imposé. Il n'y a pas une seule solution. Chaque copie doit proposer sa vision du sujet. Ce qui importe c'est que le plan choisi soit cohérent avec la problématique, qu'il permette d'envisager les différents aspects du sujet, qu'il montre une progression dans la réflexion. Celle-ci peut être utilement scandée par des conclusions intermédiaires, à la fin de chaque partie, qui amènent à une transition vers la partie suivante. On évite toutefois d'abuser de ces paragraphes de liaison. S'ils sont utiles pour donner de la cohérence au propos, ils ne le sont toutefois que si le propos se tient.

### Structurer, nourrir et illustrer le développement

Les notions et les connaissances concrètes de l'Amérique latine doivent bien s'articuler dans le développement. Une copie d'agrégation a besoin d'une structure solide, s'appuyant sur la maîtrise de la discipline attendue à ce niveau, c'est-à-dire un maniement non seulement des notions mais surtout des raisonnements de la géographie. Les copies doivent aussi démontrer que les grands aspects de la géographie de l'Amérique latine ont été acquis. Chacune de ces dimensions demande un travail approfondi, pour éviter notamment que les concepts soient plaqués, c'est-à-dire mal articulés les uns aux autres, ou mal reliés aux éléments empiriques. Pour ce qui relève des connaissances précises de l'Amérique latine, le jury n'attendait pas un savoir encyclopédique. Toutefois, une connaissance de la variété du continent était attendue, avec un choix d'exemples pris dans différents pays pour dessiner une vision d'ensemble. De même, il était important que les faits cités soient précis. Le jury a été désagréablement surpris de constater de grosses erreurs factuelles ; ainsi une régionalisation erronée de l'Amérique latine, des confusions chronologiques, des localisations flottantes, ou des inventions (la « baie de São Paulo » est apparue sur un croquis) constituent de lourdes fautes et ont été sanctionnées. On attend des toponymes précis : le « fleuve qui sépare la Guyane du Brésil » se nomme l'Oyapock, le « quartier Kali'na » se trouve probablement à Cayenne, mais il faut le préciser afin de bien situer les exemples.

Deux points méritent une attention particulière. Tout d'abord, les copies ont tendance à donner des visions très négatives, voire catastrophistes, de la situation en Amérique latine. Il est certain que les migrants qui traversent à pied l'isthme du Darien le font dans des conditions très difficiles et que beaucoup n'y survivent pas. Mais ce n'est pas toute la migration vers les Etats-Unis, qui se fait aussi bien souvent en avion, suivant des circuits établis qui permettent aux



migrants de parvenir à destination. De même, si les conditions de déplacement dans les grandes villes peuvent être complexes, s'il est vrai que les embouteillages de São Paulo sont particulièrement denses, il existe aussi de nombreuses initiatives pour rendre le transport plus facile. Les aménagements, qui ne relèvent pas uniquement d'arrangements spontanés mais d'actions volontaires des Etats et des collectivités, ont permis d'améliorer grandement les conditions de transport dans les métropoles latino-américaines. Ces actions d'Etats ou de collectivités ont d'ailleurs été souvent citées, tout particulièrement le téléphérique de Medellin, ou moins fréquemment le BRT de Curitiba et ses différentes répliques, comme à Mexico ou à Bogota (TransMilenio). Pour des étudiants en géographie, la connaissance de ces problématiques d'aménagement urbain devrait en principe faire partie de la culture acquise au cours des années d'études, indépendamment du programme d'agrégation, et le jury s'étonne de son absence ou de lacunes en la matière.

De la même façon, les candidats doivent apprendre à faire preuve de bon sens. De façon quelque peu évidente, le premier moyen de transport est la marche. C'est un enjeu majeur en Amérique latine comme dans le reste du monde, et il existe plusieurs publications sur ce sujet. Même avec des connaissances peu précises, il était possible de donner quelques appréciations sur la marche dans les villes latino-américaines. De la même façon, ou pouvait réfléchir aux déplacements à vélo, qui connaissent une popularité croissante dans nombre de villes latino-américaines, mais sont aussi, avec les deux-roues motorisés, le moyen de transport privilégié des livreurs en tous genres qui sillonnent les grandes villes latino-américaines, un de ces métiers pour lesquels le déplacement est au principe même de l'activité.

Dans l'ensemble, les copies comportent des croquis ; il convient de relever qu'aucune copie sans croquis ne dépasse la note de 8/20, quelle que soit par ailleurs la qualité du propos. La capacité à illustrer la copie par des croquis adaptés fait pleinement partie de l'exercice. S'il est très difficile de mémoriser un très grand nombre de croquis et qu'il est légitime d'utiliser pour différents sujets possibles une même base de croquis, il est indispensable d'adapter la représentation graphique au sujet et aux arguments développés. Ainsi, un croquis sur les migrations au Mexique doit, pour ce sujet, bien montrer les itinéraires, les modes de déplacements, les points de passage frontaliers et non pas un faisceau de flèches orientées du Sud vers le Nord. On a souvent retrouvé des croquis de la Guyane – parfois un peu trop géométrisée – de Medellin, Brasilia, Cancun, São Paulo, de l'Amazonie, de la triple frontière d'Iguaçu, de la frontière Mexique-Etats-Unis. De façon plus originale, certaines copies choisissent le lac Titicaca, ou même la ville de La Plata (Argentine), des circulations des *cartoneros* (recycleurs) dans la ville de Buenos Aires, Santa Cruz de la Sierra, La Paz-El Alto, les territoires et mobilités des Yanomami. Un schéma du canal de Panama, en revanche, n'avait pas sa place, puisqu'il s'agit d'une infrastructure dédiée au transport des marchandises. L'originalité n'est pas exigée, mais elle est appréciée. De même, une réalisation soignée du croquis est attendue, quand bien même les candidats témoignent de talents inégaux pour le dessin. Certaines copies proposent un schéma d'ensemble, ce qui est appréciable, car il était difficile à concevoir. Là encore, on évitera un dessin trop géométrique ou trop approximatif de l'Amérique latine.

Enfin, les copies citent généralement des travaux et des auteurs, géographes ou non, ce qui est tout à fait utile. Toutefois, il faut éviter les listes de noms et essayer, autant que possible, de rattacher les auteurs cités à différentes approches. Mieux vaut citer un article lu en cours d'année pour aborder un point précis, plutôt que de s'en tenir à des généralités. Il est également utile de montrer les changements d'appréhension de l'Amérique latine : les villes décrites par Jean-Paul Deler en 1991 ne sont plus abordées de la même façon par des auteurs plus récents



comme Vincent Gouëset, Françoise Dureau ou Michael Janoschka. Enfin, citer le jury ne constitue pas un passage obligé ; si cela pouvait apparaître pertinent dans certains cas, les membres du jury s'étonnent parfois des propos qui leur sont prêtés et qu'ils n'ont pas souvenir d'avoir écrits.

### Une proposition de plan

Le jury propose ici une structuration possible du propos. C'est une proposition parmi d'autres. Certains candidats ont pu choisir d'autres plans. Il n'y a pas une seule « bonne » solution. Le sujet invite logiquement à une appréhension de la diversité des sociétés latino-américaines face aux déplacements. Se déplacer ne veut pas dire la même chose suivant les groupes sociaux et ethniques, suivant les conditions d'âge et de genre et bien évidemment suivant la capacité économique des individus. De même, les conditions des territoires et leur équipement sont des facteurs à prendre en compte. Se déplacer invite également à une approche des conditions concrètes des déplacements des personnes et ainsi à réfléchir à l'expérience des sujets. Il pouvait être opportun de distinguer la notion de « se déplacer » d'autres notions voisines comme mobilité, nomadisme, errance, migrations, tourisme. De même, pouvait-on rappeler dans l'introduction ou au début du développement le caractère historique et stratégique des déplacements, comme la grande migration des Mexicains jusqu'à la vallée de Mexico, ou celles des Européens conquérant et peuplant le continent. Penser à ces faits historiques amenait à réfléchir aussi aux moyens du déplacement et à souligner le rôle qu'ont eu dans le continent la marche, puis le cheval, dont l'introduction bouleverse la maîtrise de l'espace, les charrettes des Européens – dont l'usage impliquait l'élevage et des relations spécifiques avec les animaux – le chemin de fer, l'automobile, l'avion. Penser à cette succession permettait aussi de mieux interroger le sujet posé, et pouvait conduire à préciser des repères chronologiques dans le développement et le sujet ainsi mis en perspective. Rares sont les copies qui ont fait l'effort de proposer des repères chronologiques, pourtant bien utiles. La problématique peut, comme l'ont fait certaines copies, chercher à montrer que les déplacements sont à la fois la conséquence de formes spécifiques d'organisation de l'espace et d'aménagements, mais qu'ils ont la capacité d'organiser l'espace : espaces de circulation, points de passage, points de rencontre. Cette dialectique se lit à la fois dans des faits structurels comme à l'échelle des individus, mais également dans des infrastructures matérielles (gares ferroviaires et surtout gares routières, aéroports, stations-services, chemins, postes de douane, etc.). Penser les matérialités est une bonne façon de réfléchir à l'espace géographique.

La première partie pouvait proposer une vision générale des déplacements dans l'Amérique latine contemporaine. Étant donné l'ampleur du sujet, se lancer dans une longue rétrospective historique n'était pas pertinente, mais quelques éléments de périodisation n'étaient pas à exclure dans cette première partie.

Il paraît logique de débiter par une vision générale de l'Amérique latine, pour identifier les principaux axes de déplacement et bien mettre en place les contraintes imposées par les reliefs et les grands massifs forestiers comme l'Amazonie. Se déplacer à l'échelle de l'Amérique latine, c'est le faire sur plusieurs milliers de kilomètres, y compris en restant dans le même pays lorsque celui-ci est de grande taille (Brésil, Mexique, Argentine). On peut mettre ces déplacements en regard de la géographie des populations. Certains déplacements vont des régions densément peuplées, principalement des littoraux mais aussi l'altiplano andin et le

centre du Mexique, vers des espaces de faible densité, qui ont été progressivement colonisés. C'est le cas du front pionnier amazonien mais aussi de la Patagonie argentine, des *Ilanos* de Colombie, etc. Inversement, les déplacements se dirigent aussi vers les métropoles, dans une logique de concentration des populations dans les centres urbains. Surtout, les déplacements ont lieu à l'intérieur des espaces de forte densité, donc des grandes villes latino-américaines. Ces déplacements font tous face à des contraintes communes, notamment la longueur en termes d'espace-temps (on va loin et c'est long) et de discontinuités, à commencer par les frontières internationales : on se déplace surtout à l'intérieur des pays.

On pouvait, dans une deuxième sous-partie réfléchir à la question des infrastructures et moyens de transport, pour présenter les programmes de construction d'infrastructures. Le cas brésilien est emblématique des progrès de la connectivité à l'échelle nationale. Mais d'autres exemples pouvaient utilement être mobilisés -comme par exemple la route australe à l'Extrême Sud du Chili, la route 40 en Argentine, le tracé de la Panaméricaine à l'échelle du continent, etc. Parler des routes pouvait amener à discuter des moyens de déplacements en mettant en évidence le rôle fondamental des cars à longue distance qui sillonnent toute l'Amérique latine et qui sont généralement le moyen de transport privilégié par les populations. On peut ainsi se déplacer pour un coût raisonnable mais avec un délai parfois considérable dans toute l'Amérique latine. Cette discussion pouvait également donner des éléments de différenciation dépendant des conditions de milieu : trajets de montagne ou de plaine, problème des routes non asphaltées en milieu tropical humide. Inversement, les réseaux ferroviaires sont très peu utilisés, en raison d'une lente dégradation des services existants. La voie fluviale l'est peu, sauf sur les grands bassins fluviaux de l'Amazone et secondairement du Magdalena. L'avion, en revanche, se démocratise pour des déplacements à longue distance.

Dans une troisième sous-partie il était possible de passer en revue les formes de déplacement en s'interrogeant sur les liens entre se déplacer et habiter. Les populations nomades sont peu présentes en Amérique latine : ce sont plutôt des groupes amérindiens qui peuvent circuler dans leur territoire, dont ils dessinent ainsi les limites. Un grand nombre de déplacements se produit dans les grandes villes. Ils se font classiquement entre le domicile et les lieux de travail ou d'étude. Mais on pouvait également mentionner ici les emplois intimement liés au déplacement, comme la vente ambulante, ou les déplacements des « mules » qui transportent des stupéfiants d'un pays à un autre, et tous les emplois des chauffeurs de bus ou de poids lourds qui sillonnent l'Amérique latine.

Dans la deuxième partie, l'expérience du déplacement pouvait être mise au centre de la réflexion. Dans un premier temps, il était utile d'interroger l'expérience vécue du déplacement, la longueur des trajets, leur caractère plus ou moins confortable ou dangereux, les différences vécues suivant les groupes sociaux.

Dans un deuxième temps, interroger l'expérience de la migration paraissait légitime. Il est souhaitable de ne pas la limiter à la migration vers les Etats Unis, mais d'avoir une vision plus large et diversifiée. De même, mentionner certaines formes de déplacements emblématiques (comme les caravanes de migrants, ou l'usage du train de marchandise, le passage à pied du Darien) était utile. Mais on pouvait aussi insister sur des formes organisées de déplacement, sur l'ouverture des frontières aux migrants vénézuéliens. Surtout, il était intéressant de remarquer que les migrations s'accompagnent de la création de nombreux lieux d'attente, comme les camps de migrants au Mexique, alimentant l'idée que les déplacements sont producteurs d'espaces.



Enfin, il paraît indispensable de consacrer au moins une sous partie aux déplacements métropolitains qui constituent un enjeu majeur pour les politiques d'aménagement. Il était possible de passer en revue certaines des politiques proposées (BRT, téléphérique, métro, vélo) et d'interroger leurs logiques géographiques et sociales, leur contribution à davantage d'équité ou de justice socio-spatiale, ou au contraire leur caractère différenciant - comme pour les autoroutes urbaines à péage. Les efforts pour retrouver des métriques pédestres dans des villes où la marche est devenue difficile est également un thème d'une importance croissante. On peut citer les quartiers fermés, centres commerciaux, mini-villes qui proposent à un public choisi la possibilité de flâner et de retrouver une expérience urbaine combinant sécurité et proximité.

La troisième partie pouvait s'organiser selon une typologie géographique en fonction des conditions de déplacement en Amérique latine. Il paraît ici préférable de proposer d'identifier de grandes régions suivant les facilités plus ou moins grandes des déplacements quitte à développer dans le détail de distinguer des sous-ensembles dans ces grands blocs. La typologie permet de balayer l'ensemble de l'Amérique latine en distinguant quatre groupes, ce qui est une mesure raisonnable pour une copie d'agrégation qui ne peut pas descendre à un niveau plus détaillé, ni se contenter d'une liste d'exemples. Il faut que la typologie permette de distinguer des types d'espaces, en subdivisant l'Amérique latine en sous ensemble cohérents. à partir d'indicateurs clairement identifiés et justifiés. La typologie proposée s'appuie donc en premier lieu sur le niveau de développement économique, car il est très corrélé avec la qualité des infrastructures et des moyens de transport, et considère également les conditions physiques des déplacements.

Un premier groupe peut regrouper les pays du Cône Sud, caractérisés par de vastes extensions de plaine et un bon niveau d'équipement. Cet ensemble comprend l'Argentine, le Chili, l'Uruguay et le Sud du Brésil. Les obstacles des reliefs sont plus facilement franchis, sauf dans les Andes, mais qui dans cette partie de l'Amérique latine sont peu peuplées. Les villes et surtout les capitales disposent d'infrastructures de bonne qualité, de métros (Buenos Aires, Santiago) et ont expérimenté des innovations (Curitiba). Les plaines jadis traversées par les voies ferrées, qui demeurent parfois opérationnelles dans les métropoles, sont aujourd'hui sillonnées par des routes et des autoroutes que parcourent cars et automobiles.

Les pays et régions andines composent un deuxième groupe, incluant la Bolivie, l'Équateur, le Pérou, une partie de la Colombie et le Nord du Venezuela. Là les obstacles du relief sont plus importants, les infrastructures routières de moindre qualité et les métropoles moins bien équipées, même si des tentatives sont faites pour améliorer les conditions de déplacement, particulièrement en Colombie. Des efforts ont porté particulièrement sur les espaces urbains, mais les déplacements interurbains peuvent demeurer longs et compliqués.

Le troisième ensemble couvre le bassin amazonien, les Guyanes et les *llanos* de la Colombie et du Venezuela. Les distances s'allongent et les infrastructures souffrent de nombreuses limitations. Les routes de mauvaise qualité sont souvent coupées. Les déplacements sont lents et incertains, qu'ils se déroulent sur terre ou sur les fleuves.

Enfin, on peut considérer le Mexique et l'Amérique centrale comme un quatrième groupe, tout en insistant sur les différences importantes entre les pays d'Amérique centrale, inégalement dotés en infrastructures de transports et le Mexique. Au Mexique, le Centre et le Nord sont bien équipés. Des villes comme Mexico ou Monterrey déploient des politiques avancées pour les déplacements, même si la tendance est à l'usage de la voiture individuelle, suivant le modèle des États Unis, dans les villes de la frontière. Au sud, du Mexique, les déplacements sont plus

difficiles, de même que dans les pays d'Amérique centrale. Tout cet ensemble est traversé par les migrations, dont les déplacements répondent à des logiques spécifiques et à des problématiques de sécurité.

Même si cette proposition de typologie ne couvre pas tous les aspects du sujet, elle permet toutefois de montrer une appréciation des grandes différences géographiques de l'Amérique latine. Elle peut conduire à développer des exemples précis pour chacune des catégories.

Dans la conclusion, il était possible de revenir sur les liens entre déplacements et production de l'espace. Bien des copies s'efforcent de proposer une « ouverture », ce qui est généralement inutile. Il est préférable de revenir, autant que possible, sur la problématique posée au début pour montrer la progression et les acquis de la réflexion.

**Céline Borel, Benoît Montabone, Sébastien Velut, Maude Sainteville (responsable d'épreuve)**

## 2.3 Epreuve sur dossier

### Remarques générales

L'épreuve sur dossier constitue l'exercice le moins bien maîtrisé des quatre épreuves par les candidats. Ainsi, le jury regrette une faible maîtrise des attendus de l'exercice, quelle que soit l'option choisie par les candidats. Un trop grand nombre de copies restent bien trop allusives sur les documents qui sont pourtant au principe même de l'exercice. L'épreuve sur dossier nécessite de contextualiser, de décrire et d'analyser les documents de manière précise mais aussi de les croiser pour construire une argumentation qui mette en évidence et analyse correctement les enjeux géographiques du sujet. Le questionnement est organisé de manière à guider une réflexion progressive sur les enjeux du sujet. Le jury souhaite que les candidats fassent l'effort d'une lecture attentive des documents, fournissent une analyse croisée de ces derniers, adoptant un recul critique, interrogeant les sources, les échelles ou encore les indicateurs choisis dans les composantes du dossier. Il s'agit bien de faire preuve d'un positionnement réflexif sur les méthodes mobilisées pour produire un savoir scientifique.

L'épreuve du dossier permet également d'évaluer la capacité des candidats à confronter un nombre important de documents et à proposer, à partir de cette confrontation, des analyses synthétiques. L'exercice permet ainsi d'apprécier la maturité des candidats vis-à-vis du document, soit une compétence professionnelle fondamentale pour un enseignant, travaillée tout au long du parcours du candidat, notamment en master. Le document dans le cadre de l'exercice, n'est en effet pas une illustration qui viendrait exemplifier une idée générale dans une dissertation : il est le point de départ de la réflexion, dans une logique de construction essentiellement déductive. Là réside une première forme de détournement de sujet malheureusement fréquent : la dissertation sur documents.

Commenter est un exercice difficile, qui requiert d'« ajouter de la valeur » aux documents et non de simplement les reprendre ou de les glisser dans une démonstration théorique. Commenter en géographe requiert des qualités supplémentaires. Cela exige notamment de porter un intérêt particulier à l'organisation, au fonctionnement et à la représentation des espaces dans une perspective dynamique et dans une diversité de contextes et d'échelles. La

question de l'appropriation, qui fait de l'espace un territoire habité, aménagé, gouverné par des acteurs, participe également d'une analyse fondamentalement géographique. En outre, il est attendu des candidats une capacité à contextualiser les documents, leurs auteurs, témoignant ainsi d'une solide connaissance de l'histoire de la géographie et de l'évolution des débats épistémologiques, y compris contemporains. Ces connaissances sont seules à même de permettre au candidat d'identifier et d'explicitier les choix réalisés dans la composition du dossier documentaire. En effet, un dossier de documents n'ambitionne jamais d'aborder de manière exhaustive la thématique érigée en sujet. Composer un dossier repose sur des choix délibérés, avec éventuellement des manques assumés. Il s'agit alors pour le candidat de saisir et de rendre compte des axes privilégiés sur le sujet posé dans les documents, mais aussi de percevoir les approches volontairement non abordées dans les documents. Là réside une part de la dimension critique de l'exercice.

Le sujet et les questions sont là pour guider la lecture et l'analyse des documents. Ils doivent impérativement donner lieu un véritable travail préalable de définition des termes et d'explicitation de leurs enjeux.

Comme cela a déjà été dit dans les rapports précédents, proposer une introduction préalable aux réponses ne constitue pas un passage obligé ; en revanche, aucune copie ne peut faire l'économie d'un travail définitionnel – que ce soit sous forme de préambule ou, lorsque cela s'y prête, au fil des réponses. Ce travail introductif, inclus ou non dans le corps des réponses permet de donner d'emblée une cohérence d'ensemble aidant au traitement du sujet, en le contextualisant et en présentant thématiquement le corpus. Les meilleures introductions comportaient les éléments suivants :

- Intérêt scientifique du sujet, place du thème dans la réflexion disciplinaire
- Définition des termes clefs
- Délimitation du sujet
- Présentation problématisée du corpus documentaire

Cependant un grand nombre d'introductions demeurent fragiles voire artificielles. Définir les termes du sujet ne doit pas se cantonner à l'accumulation de définitions. Ce qui permet d'entrer dans un sujet, de problématiser, c'est l'exposé des articulations, des liens, entre les termes du sujet. Certaines copies choisissent de ne pas réaliser une introduction générale et distillent les questionnements et définitions problématisantes au fil de la copie en rédigeant de courtes introductions pour chaque question, ce qui est parfaitement recevable et peut limiter les risques d'une dérive vers la dissertation. Il revient au candidat, en fonction du dossier documentaire et des questions posées, de choisir l'approche qui lui semble la plus adéquate.

Le jury tient également à rappeler qu'il accorde une grande importance à la qualité de la langue et au respect de l'orthographe. Il tient aussi à rappeler aux candidats que le discours géographique s'exprime aussi sous forme graphique et qu'une copie qui ne contient aucune production de ce type est sanctionnée, d'autant plus que le dossier fournit des sources d'inspiration nombreuses. La production graphique est, en effet, obligatoire. Le jury apprécie la qualité et la pertinence de la production au regard du propos développé. Les simplifications faciles relevant davantage de la mauvaise paraphrase des documents que de l'analyse et de la démonstration sont à éviter au profit de réalisations graphiques organisées et hiérarchisées, permettant de renforcer la réponse à la question d'insertion.

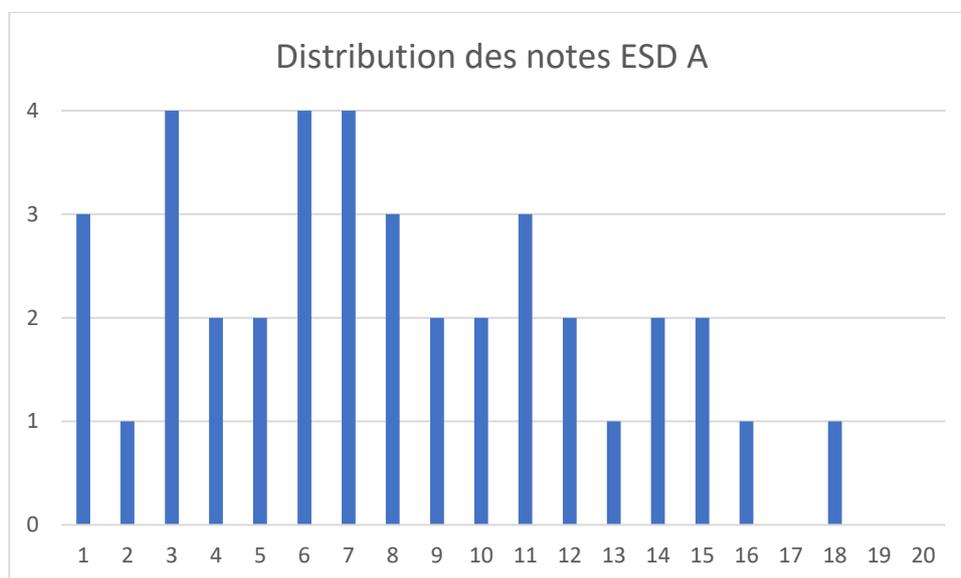


### 2.3.1 Option A. « Espaces, Territoires, sociétés »

#### Sujet : « Géographie de la santé »

##### Réflexions générales

Cette année, le jury de l'option A a évalué trente-neuf copies, soit environ 29,3 % des candidats ayant composé sur cette épreuve. La moyenne de l'épreuve, très légèrement inférieure à celle de l'année précédente est de 7,97, avec une note maximale de 18/20 et une note minimale de 01/20. Vingt copies ont obtenu des notes strictement inférieures à 08/20, douze copies ont obtenu entre 08 et 12/20, et six copies une note supérieure ou égale à 14/20 dont une à 18/20.



##### Éléments positifs

Cette année encore, la qualité d'ensemble des copies corrigées doit être soulignée. La majorité des candidats a produit des travaux attestant à la fois d'une relativement bonne maîtrise des codes de l'épreuve et d'un savoir géographique conséquent.

La grande majorité des candidats a proposé des réponses structurées, sur le modèle introduction-développement-conclusion/transition. La grande majorité des copies a débuté par une introduction générale avant de répondre à la première question. L'effort de démonstration était bien présent dans une majorité de développements, organisé en plusieurs parties, avec un souci de progression de la réflexion, plus ou moins dialectique ou thématique. La mobilisation de l'ensemble des quatorze documents, qui n'est pas chose aisée, a été réalisée dans la très grande majorité des copies.

Des connaissances personnelles en géographie, ou plus généralement en sciences humaines, ont permis d'explicitier, de compléter et/ou de critiquer certaines notions ou certains documents, et ainsi de servir la prestation de nombre de candidats. Des références au complexe pathogène de Maximilien Sorre, aux réflexions de Guy Di Méo sur le territoire, à la notion de biopolitique de Michel Foucault, à la justice selon John Rawls et d'autres ont ainsi pu servir le commentaire. Des connaissances extérieures au dossier bien choisies permettent ainsi d'approfondir, de compléter, de souligner l'intérêt et/ou de critiquer certains documents ou certains points



abordés dans des documents. En revanche, la pratique du *name dropping* tend à pénaliser le candidat, car ce qui saute alors aux yeux est moins l'existence d'une culture générale que la non pertinence du propos. Il faut également veiller à ne pas répéter (plusieurs fois) une même référence extérieure au dossier.

### Éléments négatifs

Malgré la qualité de la préparation et de la prestation globale, certains points peuvent et doivent être améliorés, sur la forme et sur le fond. Une très bonne maîtrise de la langue française est une nécessité absolue pour qui ambitionne d'enseigner, or un nombre important de copies présente des problèmes d'orthographe, de grammaire voire de conjugaison, et de telles fautes desservent leur auteur. Une relecture attentive est impérativement à intégrer dans le temps de composition de l'épreuve : le jury insiste sur ce point. De même, les ratures, les astérisques dans la marge, les sauts de page et tout ce qui, d'une manière générale, nuit à la fluidité de la restitution de la réflexion, ne peuvent que porter préjudice au candidat. Le verbiage et l'opacité stylistique sont deux autres travers à éviter absolument et sont pourtant trop fréquents : loin de mettre en valeur la réflexion, ils produisent un propos confus et parfois incohérent. Les meilleures copies ont une expression simple, claire et efficace : des phrases courtes, à la syntaxe maîtrisée, des mots choisis, pas de périphrases, peu d'adverbes, un usage restreint mais précis des connecteurs logiques, avec une préférence pour ceux qui articulent les idées (et non pour ceux qui les additionnent).

La gestion du temps est également un élément clé de la réussite de l'épreuve. Malheureusement beaucoup de devoirs présentent un déséquilibre conséquent : de longues réponses aux questions 1 et 2 puis des développements courts, voire nettement plus courts pour les questions 3 et 4. Cela est fort dommageable aux candidats. Nouveauté de cette année, certaines copies ont fait le choix de recomposer l'ordre des questions en choisissant de regrouper le traitement de deux des quatre questions. Cette démarche est à éviter car elle conduit le candidat à une dérive vers la dissertation sur documents. Le questionnement proposé rythme une réflexion et il convient de faire l'effort d'entrer dans la trajectoire d'analyse qu'elle induit.

### Production graphique

Le sujet précise que le candidat doit élaborer "au moins une construction graphique" et cette consigne a été largement respectée. Six copies sur trente-neuf n'ont proposé aucune production graphique ; douze copies (soit presque un tiers des copies corrigées) ont proposé plus d'une production graphique, en variant la nature - ce qui est très apprécié. Certains conseils donnés dans le rapport de la session précédente ont été largement suivis : la majorité des productions graphiques représentaient des territoires précis, leur organisation, leur situation (géographique), leurs dynamiques spatiales. Le jury tient à saluer cet effort pour sortir de l'abstraction.

Il est à noter que la dimension analytique et/ou explicative des productions graphiques proposées est encore insuffisamment marquée : carte, croquis et schéma se veulent d'abord descriptifs, voire illustratifs, et ne mettent que peu en avant les facteurs, processus et/ou acteurs permettant de comprendre ce qui est montré/donné à voir.

Les documents du corpus peuvent tout-à-fait servir de base ou d'inspiration aux candidats, qui prendront soin d'éviter l'écueil de la paraphrase. Dans cet exercice de commentaire sous forme graphique, comme dans le reste du commentaire, il ne faut pas répéter le document mais lui apporter de la valeur. Ce peut être l'occasion d'introduire ou d'explicitier des notions qui ne sont



pas ou peu présentes dans le document de base, d'explorer une dimension ou une perspective peu ou pas présente dans le document de base (mettre l'accent sur une ou des mutations, insister sur les explications, faire jouer les échelles, etc.), ou encore de croiser plusieurs documents pour offrir un point de vue plus complet ou complexe que celui de chacun des documents pris séparément.

Dans son appréciation de la production graphique, le jury est, d'une part, particulièrement attentif au contenu et à l'organisation de la légende (nombre et ordre des items, vocabulaire mobilisé, liens entre les items et liens au sujet/au titre), et d'autre part au respect des règles de la sémiologie graphique et à la qualité du produit fini.

### **Éléments de reprise**

Comme il a été dit plus haut, l'effort d'introduction de la part des candidats a été particulièrement sensible cette année. La structure du questionnement a pu surprendre les candidats. En effet, la traditionnelle question de définition de l'objet cœur du sujet, géographie de la santé, a volontairement été positionnée comme l'aboutissement d'un raisonnement guidé par les trois questions préalables. Le candidat était de ce fait appelé à poser une première définition « d'évidence » telle que proposée dans certains documents, pour, au fil des réponses, remettre en question ces évidences et en arriver à considérer la diversité et les débats sous-jacents à ce champ qui s'affirme au sein de la science géographique.

Encore trop de copies peinent à proposer une présentation du corpus qui soit dynamique et orientée vers la problématisation du traitement du sujet dans son ensemble. On ne peut que rappeler qu'une présentation d'un corpus documentaire ne saurait reposer sur une démarche analytique, décrivant chacun des documents. Le temps de présentation est l'occasion pour le candidat de donner à voir sa compréhension de l'organisation et de la structuration du dossier. De ce fait, cette présentation doit permettre de faire ressortir des axes forts, thématiques, qui révèlent les lignes de force de la construction du dossier et explicitent ainsi les choix opérés par les concepteurs. Il est ainsi attendu des remarques sur la nature, sur les thèmes, sur les dates des documents, sur les manques du corpus. Il pouvait être intéressant de souligner le caractère récent des documents rassemblés, qui couvrent à peine les trois dernières décennies, ou encore de pointer le fait que les pathologies dites « de civilisation » (cancer, diabète par exemple) relevant de la transition épidémiologique sont largement absentes.

La formulation d'une problématique est évidemment souhaitable. A défaut, on peut attendre des candidats qu'ils soulignent le problème central qui fait l'intérêt du sujet.

### **Question 1. Comment la géographie de la santé s'inscrit-elle dans les différents champs de la géographie et dans son histoire ? Comment interroge-t-elle la place de la géographie dans les sciences humaines et sociales ?**

Le commentaire s'ouvre sur une première question régulièrement présente dans l'épreuve de l'option A : celle de la place d'une géographie dans la discipline ou la science géographique, ainsi que dans les sciences humaines et sociales.

Une analyse des dates des documents permet rapidement d'identifier que le dossier couvre une période allant de 1995 à aujourd'hui. Cela offre un axe de problématisation pour le traitement de cette question : la trajectoire d'institutionnalisation de la géographie de la santé qui s'achève par la création d'une commission du CNFG. L'analyse des documents permet



d'inscrire cette phase de 30 ans dans une épaisseur temporelle plus importante qui appelle le candidat à mobiliser des connaissances d'épistémologie de la géographie et de son histoire pour expliciter les références contenues dans les documents.

Une grande majorité de candidats a correctement souligné la longue et difficile émergence d'une géographie de la santé en France, sans toujours analyser les ruptures épistémologiques de cette trajectoire sur le temps long. Les meilleures copies ont proposé un véritable regard critique sur le développement d'une géographie de la santé : toujours à partir des documents, ces copies ont pointé des difficultés, des fragilités (dans l'organisation des structures de recherche et d'enseignement, dans le financement ; les procès en illégitimité), le retard (par rapport aux géographies dites anglo-saxonnes, indiqué à plusieurs reprises) et tentent de les expliquer (on pense par exemple à « l'inculture de santé publique » soulignée dans le document 2, ou le poids du paradigme bio-médical et de la Médecine dans l'appréhension des faits et systèmes de santé). Elles donnent aussi à voir un champ qui se structure de manière dynamique, dans les interactions, mobilisant notamment des notions venues d'autres champs de la géographie (le géosystème, l'habiter...) mais aussi des événements, crises ou mutations sociétales (crise de la Covid-19 par exemple). Elles repèrent aussi d'éventuels implicites du corpus qu'il convenait d'identifier et d'explicitier, comme la notion de complexe pathogène développé par Maximilien Sorre. En effet, les documents permettaient d'identifier une première apparition des questions de santé en géographie dans le sein de la géographie coloniale et tropicale. L'approche était alors fondamentalement causale, s'inscrivant dans la relation milieu-état sanitaire.

Le corpus permettait de mettre en avant les ressorts de la socialisation de l'objet santé dans la discipline, avec les ruptures épistémologiques associées. La santé, appréhendée comme fait social complexe, se départit d'une approche par le milieu pour y préférer une approche systémique environnementale. La recherche de liens de causalités est abandonnée au profit de l'analyse de la complexité des situations spatiales, s'inscrivant ainsi plus largement dans un tournant actoriel pris par la géographie contemporaine. Ainsi, les problématiques d'inscription de la géographie de la santé tendent toujours plus à questionner les formes d'inégalités et de rapports de pouvoir. En cela, le contact avec les sciences médicales se fait en premier lieu avec le champ de la santé publique, et non plus avec les sciences bio-médicales, ce qui en retour contribue à perpétuer une minoration de la résonance des travaux géographiques et plus largement de sciences sociales dès lors que cette spécialité médicale pâtit parfois d'un manque de reconnaissance. Tout cela valorise toutefois l'apport transversal de la géographie de la santé qui repose sur un vaste éventail de démarches méthodologiques non unifiées. La santé publique est historiquement marquée par l'importance des analyses statistiques, mais s'ouvre toujours plus à l'analyse des actions publiques territorialisées. La géographie de la santé couvre ce large champ et offre une clé d'analyse territoriale qui la singularise des apports des autres sciences sociales.

Car l'objet santé met la géographie en contact avec des sciences comme la sociologie ou l'histoire qui développent chacune une spécialité autour de ce fait social. Cette spécialité se décline en de multiples objets comme le vieillissement, la jeunesse, le bien vivre, le bien vieillir...avec des approches qui peuvent également être spatialisées. Pour autant, seule la géographie propose une approche territorialisée de la santé, dans toute la diversité d'acception du concept de territoire, ce qui ouvre à la question suivante.

Quelques productions graphiques ont été réalisées pour répondre à cette question 1, sous forme de frise chronologique, tableau ou graphique.



## **Question 2. Comment articuler santé et territoire ?**

La réponse à cette question nécessite d'appréhender le concept de territoire dans ses trois grandes acceptions : fonctionnelle, politique, culturelle et sociale. Les meilleures copies ont commencé par donner une définition de « territoire », avant d'aborder à la fois les thématiques et les modalités de son association aux problématiques de santé, notamment de santé publique. La problématique de l'accessibilité offrait une porte d'entrée permettant d'aborder le cœur de la question : à la fois répartition de l'offre de soin dans les territoires, et capacité des populations à s'approprier l'offre proposée.

Un étonnement préalable était possible : le terme « territoire » est en effet peu utilisé dans les documents, ce qui renforce l'intérêt de la question. Une approche à la fois actorielle et multiscalaire était nécessaire. Un grand nombre de documents du corpus permettait d'étudier, de manière variée, les articulations possibles entre santé et territoire, en France et ailleurs. Il est dommage que certains candidats se soient limités ici à la question des déserts médicaux dans l'Hexagone. La mobilisation de certaines expressions, présentes dans les documents, était attendue, notamment territoires de santé, territorialisation (de l'action publique par exemple), tournant territorial, diversité et différenciation territoriales, dynamiques territoriales, inégalités et fractures territoriales, accessibilité de l'offre de soin.

Cette question 2 a souvent donné lieu à une ou des productions graphiques, à partir de connaissances personnelles ou de document(s) du dossier, en particulier à partir des cartes proposées. Les plus réussies ont su montrer les relations/flux/échanges entre territoires et/ou l'emboîtement d'un territoire à l'intérieur d'un système spatial plus vaste, donnant ainsi à voir la complexité du phénomène étudié (par exemple dans le cas de la diffusion d'une épidémie ou encore dans celui d'une notion comme le désert médical) et l'intérêt/l'apport d'une analyse proprement géographique du phénomène.

## **Question 3. Comment la géographie de la santé peut-elle contribuer à l'action en faveur de la santé des populations ?**

Le candidat est amené à s'interroger sur la dimension opérationnelle des travaux et de la démarche géographique. Il y avait, de nouveau, beaucoup de choses à dire et les meilleures copies ont mobilisé de nombreux documents pour démontrer les multiples rôles de la géographie qui, non seulement produit des données et les « donne à voir », mais aussi analyse, explique, conseille, évalue, interpelle, dénonce, pour agir sur les décisions politiques, les aménagements des territoires, ou encore les pratiques de la population. Il s'agissait également d'identifier la façon dont les travaux des géographes sont mobilisés dans le débat public. En cela, une analyse plus poussée des sources des documents était attendue car cette entrée avait présidé à certains choix opérés dans l'élaboration du corpus. C'est ce que les meilleures copies ont fait en commentant les sources des documents et ce qu'elles disaient de la contribution ainsi que de la visibilité des travaux des géographes. Cette contribution s'inscrit dans le contexte d'une ouverture de l'action publique et d'une diversification des acteurs préoccupés par/impliqués dans les questions de santé, dans le contexte particulier de la médiatisation des approches développées en santé publique à l'occasion des crises sanitaires récentes. Ces copies ont repéré, dans certains textes, les éléments de langage d'une géographie engagée, interpellant citoyens et pouvoirs publics, et en ont profité pour les croiser avec des notions ou des références extérieures au corpus (par exemple la théorie de la justice de J. Rawls ou celle de justice spatiale). Ces démarches relevant d'une véritable approche



critique du dossier ont indiqué des limites à la contribution de la géographie de la santé, des écueils dans les tentatives de transformation ou de changement proposées par les géographes. Cette question appelait une approche résolument actorielle qui n'a pas été transcrite dans toutes les copies. Or seule cette entrée par les acteurs permettait de poser la question de l'engagement du géographe et des débats internes à la géographie de la santé autour de cette question.

Trois entres pouvaient structurer la réponse à cette question en vue de préparer une transition vers la question de synthèse : contribution en révélant des phénomènes par leur spatialisation (système de santé), contribution par la contextualisation territoriale d'une réflexion systémique (rapport aux espaces verts), contribution par la dénonciation des ressorts de la fabrique des inégalités (accessibilité).

**Question 4. Proposer une définition de la géographie de la santé. Vous considérerez notamment les méthodes d'analyse, les outils et les objectifs de la géographie de la santé.**

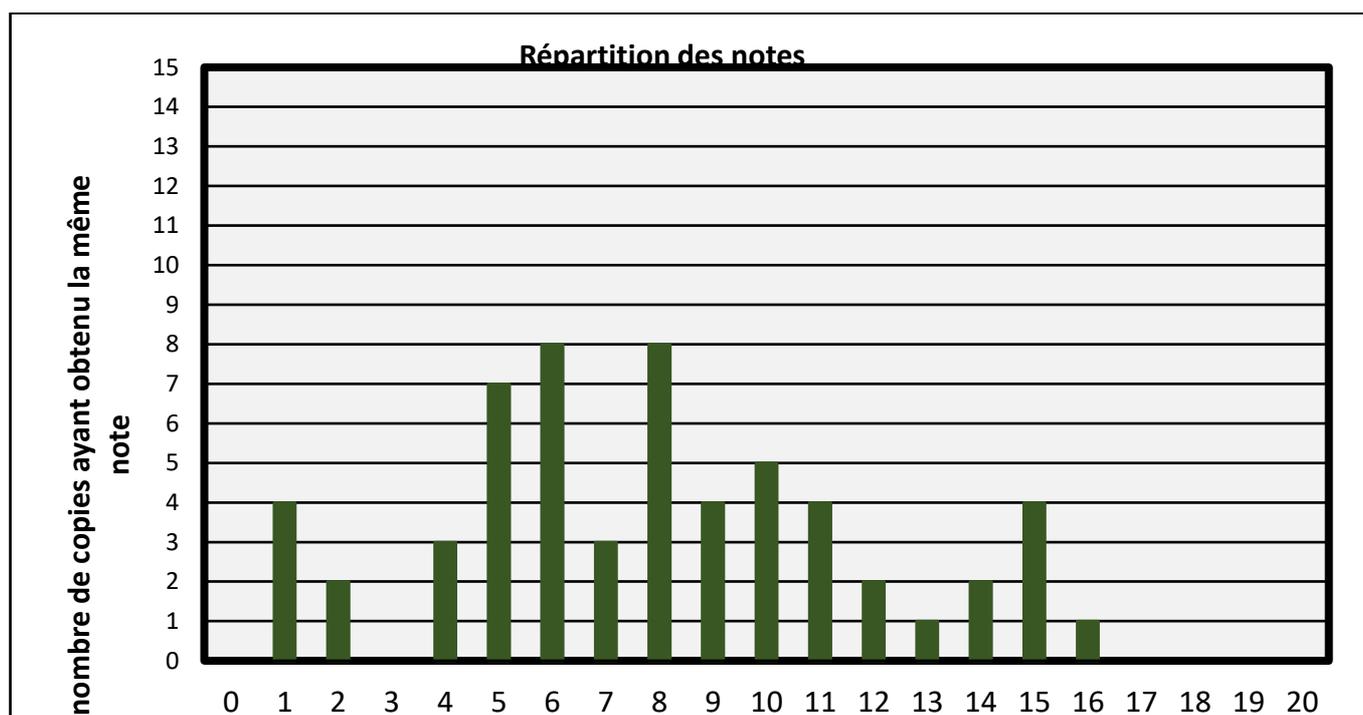
La dernière question de ce commentaire était consacrée à une proposition de définition de la géographie de la santé. En cela, il s'agissait de conduire le candidat à l'aboutissement du raisonnement orienté par les trois questions précédentes. Une synthèse hiérarchisée était attendue qui pouvait facilement reposer sur la tension singulier/pluriel présente tout au long du corpus et soulignée par le nom de la commission du CNFG. Il ne s'agissait pas de simplement reprendre (ou recopier) mot pour mot une définition trouvée dans l'un des documents (en particulier le document 1), comme le jury a pu le trouver parfois. Il était attendu, par une réponse de synthèse, la démonstration de la compréhension de la nature des débats épistémologiques révélés par les méthodologies mobilisées et les objets investigués présentés dans les documents.

Il convenait de faire ressortir la caractéristique majeure qui permet de justifier le pluriel des géographies de ce champ : la transversalité des objets et des approches qui s'exprime dans la diversité des positionnements épistémologiques. En cela, la géographie de la santé apparaît comme un condensé d'une partie de la diversité de la géographie française et des débats qui l'animent, notamment au travers des méthodologies mobilisées dans les documents composants le dossier. Cette diversité et ces débats s'expriment également dans les finalités des travaux menés et les modalités de leur diffusion. Cependant, par-delà cette diversité, il convenait d'identifier le commun qui permet d'affirmer l'existence de ce champ, scientifiquement et institutionnellement : la considération des territorialités et des spatialités des dimensions sociale et politique de la santé, et la mobilisation des fondamentaux de l'analyse géographique à commencer par l'analyse multiscalaire et le jeu sur les métriques des représentations cartographiques.

## 2.3.2 Option B : « Milieux et environnement »

### Sujet : Les sécheresses dans le monde

#### Réflexions générales



L'épreuve sur dossier B a été choisie par 58 candidats, soit 51,13% des candidats et le jury se félicite du nombre croissant de candidats dans cette option. Cette épreuve s'inscrivait dans une actualité marquée par des événements où la sécheresse était plus ou moins directement en cause, comme les incendies qui ont dévasté la Gironde en 2022. Ce choix a permis à 12 % des copies d'obtenir 14 et plus, et donc de se démarquer dans le cadre du concours. Plus généralement, la moyenne de cette épreuve est de 7,79. Les notes sont comprises entre 1 et 16. A l'exception des copies précédemment évoquées, nombre de copies apparaissent fragiles, 48 % d'entre elles obtenant des notes inférieures ou égales à 7. Si les copies les plus basses ne maîtrisent globalement pas l'exercice, la qualité d'analyse et la qualité rédactionnelle ne sont pas satisfaisantes non plus. Inversement, les bonnes copies tirent leur épingle du jeu grâce à une maîtrise simultanée de ces trois compétences. On ne note toutefois pas la présence de copies excellentes qui surclasseraient l'ensemble.

Des défauts et des qualités différentes peuvent apparaître dans les copies, quelques traits communs sont néanmoins observables.

Globalement, les copies fournissent trop peu d'explications des phénomènes. Cela peut en partie s'expliquer par une maîtrise incertaine des notions, concepts et paradigmes de la géographie. Le vocabulaire de base en géographie et les grandes explications des phénomènes ne sont pas toujours maîtrisés. Les connaissances de base en géographie humaine et physique sont ainsi fragiles ou lacunaires, notamment en climatologie, en biogéographie, en pédologie, en géographie des risques (les termes sont utilisés de manière



confuse : par exemple adaptation et résilience), en géographie sociale et culturelle... Le propos manque souvent de nuance en fonction des contextes sociaux (niveau de développement), et culturels (représentation de la sécheresse et de ses conséquences). Confondre pédologie et podologie n'est pas admissible, de même que faire l'amalgame entre réchauffement climatique, sécheresse et aridité. Il convient d'utiliser les bons termes techniques et de les préciser comme en l'occurrence les notions d'évapotranspiration réelle et potentielle. Le jury rappelle par ailleurs que cette épreuve, tout comme la dissertation, doit permettre de mettre en œuvre une réflexion multiscalair. Les copies ne présentent que trop rarement une réflexion identifiant des différenciations spatiales et les expliquant.

D'un point de vue structurel, de nombreuses copies cernent mal les questions en mélangeant ou en réutilisant des éléments de réponse d'une question pour une autre, introduisant un décalage qui témoigne, d'une certaine manière, de la faible maîtrise du sujet et des connaissances sur les territoires étudiés et de leurs dynamiques. Il est vivement conseillé aux futurs candidats de prendre un temps préparatoire à la rédaction pour définir la place de chaque argument et éviter toute redondance au fil de la copie, en vérifiant l'usage de tous les documents et leur répartition au sein des différentes réponses.

Le jury insiste sur la nécessaire qualité rédactionnelle d'une copie d'agrégation. Une copie doit être soignée, l'orthographe et l'expression écrite doivent être irréprochables. Le verbiage et les formulations ampoulées doivent être absolument bannis. La sobriété et la pertinence valent mieux que les formulations creuses. De même, les citations mal maîtrisées et mal exploitées dévalorisent les copies. L'enjeu de l'épreuve n'est pas d'étaler des connaissances mais de mener une réflexion géographique mesurée, pertinente et problématisée. Ainsi, il est très maladroit et inutile de faire référence à des auteurs sans véritable intérêt avec le sujet ou pire, de citer un auteur que l'on associe à un seul mot sans aucune explicitation ou contextualisation. Citer un auteur ou un ouvrage/article n'a d'intérêt que si cela permet au candidat de construire son argumentation et de contextualiser épistémologiquement la réflexion en évitant de faire dire à un auteur ce qu'il ne dit pas. Se contenter d'écrire le nom d'un auteur, géographe ou non, entre parenthèse en fin de phrase ne fait pas progresser la réflexion. L'autre écueil à éviter sont les jugements de valeur. L'épreuve doit permettre de proposer une argumentation construite sur des faits et non d'entamer un débat polémique sur les méga-bassines ou autres sujets tendancieux – quand bien même une explicitation des conflits observés entre acteurs est indispensable.

Une illustration était demandée. Le jury attire l'attention des candidats sur la pauvreté des productions graphiques. Les organigrammes sont souvent indigents et n'apportent rien à la démonstration. Quant aux croquis, ils sont bien trop souvent décevants, et se cantonnent à une paraphrase d'un document du dossier. Les candidats peuvent s'appuyer sur les documents mais sans les plagier. Ils doivent alimenter une réflexion géographique, être l'aboutissement de ce raisonnement ou en constituer un point stratégique. Il faut également être rigoureux sur les localisations. Un soin particulier tant sur le fond que sur la forme devait être consacré à (ou aux) illustrations qui pouvaient se décliner sous la forme d'un organigramme ou d'un croquis ou tout autre schéma ou graphique. En revanche, des réalisations mal maîtrisées (des blocs diagrammes sans perspective par exemple), paraphrastiques ou trop simplistes, étaient à bannir. L'illustration doit être légendée, ce qui est souvent le cas dans les copies, mais la légende doit répondre à une logique ; dans nombre de copies, elle est parfois un peu artificielle. Elle doit être si nécessaire orientée.

Pour ce sujet sur la sécheresse, les illustrations pouvaient reprendre plusieurs documents en les synthétisant (par exemple les documents 10). Certaines illustrations ont été pertinentes,



traduisant par exemple un texte (document 8) en un croquis montrant les différents enjeux territoriaux de la sécheresse au Maroc. Un organigramme pouvait récapituler les différentes composantes de la sécheresse depuis les facteurs physiques (climatologiques, hydrologiques, pédologiques ...) jusqu'aux enjeux humains (socioéconomiques, territoriaux, voire politiques).

**Question 1 : En quoi la notion de sécheresse est-elle complexe à définir ? Sur quels indicateurs la mesure de la sécheresse se fonde-t-elle et quelles difficultés ces indicateurs révèlent-ils ?**

Le sujet devait conduire les candidats à montrer l'aspect multidimensionnel de la sécheresse en déclinant la dimension climatique (rôle des précipitations et des températures), hydrologique voire hydrogéologique (débit des cours d'eau, recharge des nappes souterraines, etc.), bioclimatique et biogéographique (déficit d'évaporation, évapotranspiration). La sécheresse doit donc être envisagée dans sa dimension systémique (documents 4b, 5c et 5d). Par ailleurs, le sujet invitait à souligner le caractère abstrait, ou pour le moins relatif, des définitions. Par exemple, la définition climatique de la sécheresse, présentée comme un simple déficit de précipitation, interroge sur l'élément de référence à prendre en compte (document 1, document 4a). S'il s'agit d'un déficit en précipitation (ou en débit pour la sécheresse hydrologique), celui-ci se pose-t-il par rapport à une « normale » ou par rapport aux besoins des sociétés ? Dans le premier cas, quelle normale doit-on prendre en compte ? Une moyenne de précipitations ? Une médiane ? Un écart-type ? Un indicateur de fréquence des précipitations ? La définition de la sécheresse par rapport aux besoins en eau des sociétés pose également des questions sur les critères auxquels se référer. La sécheresse se mesurerait en fonction de ses impacts sur les sociétés, mais quels indicateurs doit-on utiliser ? Le sujet devait également amener les candidats à souligner la dimension temporelle de la définition de la sécheresse, en montrant qu'il s'agit d'un phénomène cumulatif qui entraîne des dépassements de seuils de nature différente (hydrologique, édaphique, pluviométrique, thermique, en termes d'évapotranspiration, etc.). Par ailleurs, il existe une variabilité des épisodes dépendant de différents facteurs (quantité de précipitations, cumul des précipitations efficaces et fréquence des épisodes de précipitations, durée de la saison des pluies suffisamment longue pour assurer la saison végétative (document 9), date d'arrivée des précipitations). Cette question devait également permettre de distinguer sécheresse structurelle et sécheresse accidentelle en s'appuyant sur les textes de J.P. Vigneau dans le document 1. La sécheresse accidentelle est un phénomène qui correspond à une « anomalie » climatique dans la zone concernée. Ce déficit en eau est ainsi inhabituel. A l'inverse, un déficit en eau chronique et saisonnier fait de la sécheresse un marqueur de certains climats comme le climat méditerranéen. Dans ce cas, la sécheresse est généralement moins gravement ressentie car les sociétés se sont adaptées à cette contrainte. Cette opposition devait amener les candidats à réfléchir à la dimension socio-culturelle de la définition de la sécheresse. Le phénomène est vécu et perçu différemment selon les sociétés. Le contexte territorial est fondamental. Un déficit en eau identique peut avoir des impacts très différents selon les modes de mise en valeur du territoire (les territoires agricoles sont généralement très demandeurs en eau et nécessitent une régularité d'alimentation pendant la période végétative) ou selon le niveau de développement. La diversification des formes de mise en valeur des territoires rend moins dépendants les territoires à des épisodes de sécheresse, de même que la maîtrise technique et technologique de moyens d'irrigation performants permettant des économies d'eau. Enfin, il fallait souligner les capacités inégales des sociétés à prévenir et/ou gérer des crises (subventions, etc.). Il s'agit



donc de se demander si la définition des sécheresses ne doit pas aussi intégrer le ressenti et les besoins des populations concernées.

## **Question 2 : Dans quelle mesure les sécheresses soulèvent-elles des enjeux géographiques ?**

Les candidats devaient s'interroger sur la dimension spatio-temporelle des sécheresses en tant qu'objet géographique en articulant les notions de durée et d'extension spatiale du phénomène. Réfléchir aux sécheresses amène à s'interroger sur l'importance du zonage climatique et des effets de localisation ou de contextualisation. Par exemple, sous climat méditerranéen, les épisodes de sécheresse sont moins nombreux que dans le Sud-Ouest, le Nord-Est de la France et les Alpes, car la sécheresse y est structurelle (document 7). Les écarts à la moyenne y sont donc paradoxalement moins nombreux. Finalement, les séquences sèches sont plus nombreuses dans les régions plus fortement arrosées. En effet, travailler sur les effets de localisation permet de souligner la dimension relative de la sécheresse. Les espaces méditerranéens très secs en été ne mettent pas en évidence de séquences sèches car il n'y a pas d'écart à la moyenne (l'été est, quoiqu'il arrive, sec pour la végétation). La variabilité en été ou au printemps est ainsi plus forte dans les régions humides (document 7).

Par ailleurs, s'interroger sur les sécheresses permet de mettre en évidence le rôle des politiques, le poids des choix des acteurs en termes de mise en valeur des territoires et leur place dans les identités territoriales. La sécheresse est un enjeu différent selon les formes de mise en valeur des territoires. Elle révèle parfois des choix inadaptés en termes de culture. Par exemple le choix du maïs dans l'ouest de la France est inadapté. Cette plante a besoin d'eau et de chaleur ; or l'été est la saison la plus sèche dans l'ouest de la France. Cinquante ans après l'introduction massive de cette culture, les agriculteurs cherchent toujours des palliatifs à la sécheresse en installant des « méga-bassines » (document 10). Le document 3c montre bien que lors des sécheresses en Bretagne, les cultures de maïs souffrent plus que les céréales ou même les forêts. Outre l'(in)adaptation de la plante elle-même, certains biomes ont la faculté de préserver l'humidité des sols en période de faibles précipitations. Les épisodes aigus de sécheresse sont des révélateurs de la plus ou moins grande cohérence dans les formes de mise en valeur des territoires et des tensions qui peuvent en découler.

Le sujet permet également de montrer le rôle de l'eau, au cœur de nombreuses pratiques (agriculture, industrie, tourisme, etc.), dans la cristallisation de tensions autour des usages de l'eau. Comme tout objet géographique, la sécheresse doit donc être étudiée de manière systémique pour apprécier sa dimension multifactorielle mais aussi le contexte sociétal dans lequel elle s'inscrit (pratiques, usages, représentations, aptitude à gérer le déficit en eau, capacité d'adaptation, niveau de développement, etc.). Cette approche systémique permet de comprendre comment un simple déficit en eau peut conduire à des crises ou pour le moins à des situations politiques ou sociales très tendues (document 10). Faire appel au contexte territorial dans l'analyse des stratégies face à la sécheresse et aux conséquences de ces stratégies (cas de Kiribati, document 5) est également indispensable pour comprendre comment la gestion de ces épisodes peut être à double tranchant : l'accès à des ressources ou à une aide extérieures peut être un moyen d'adaptation mais aussi une source de vulnérabilité et de dépendance dans un contexte d'insularité où l'étroitesse des ressources renforce les conséquences de la sécheresse. La comparaison minutieuse des deux diagrammes concernant respectivement les îles de Beru et de Tarawa au Kiribati (document



5) montrait que l'évolution du système socio-écologique de Tarawa (urbanisation, pertes des savoirs locaux, dépendance aux ressources extérieures...) entraîne une perte d'autonomie et une moindre résilience face aux sécheresses.

L'étude des sécheresses soulève un enjeu géographique en mettant en évidence de fortes inégalités socio-spatiales, à la fois face à l'exposition et face à la gestion de ce risque et ce à différentes échelles. A l'échelle mondiale, on voit des oppositions fortes selon les zones climatiques mais aussi entre pays riches et pays pauvres où ressortent les inégalités de ressources (maîtrise technologique, investissements, etc). Ces différences vont jusqu'à s'exprimer à l'intérieur d'un pays (régions plus ou moins exposées, besoins plus ou moins marqués selon les formes de mise en valeur des territoires, etc.) et à l'échelle des territoires (inégalités entre les familles plus ou moins en capacité de faire face et de s'adapter à la pénurie d'eau, voire de tirer des revenus de cette situation).

L'analyse des sécheresses peut enfin mettre en évidence des conflits d'acteurs et des enjeux géopolitiques, la question du déficit en eau pouvant accroître ou exacerber des tensions déjà existantes : à l'échelle locale, la question était abordée avec les conflits autour des mégabassines (document 10). La sécheresse cristallise les oppositions entre une agriculture intensive très consommatrice en eau et la promotion d'un agrosystème plus adapté à une quantité d'eau donnée et ses variabilités, permettant de s'interroger sur la notion de sécheresse hydrologique « provoquée ».

### **Question 3 : Quelles sont les conséquences des sécheresses pour les territoires et les sociétés concernés par ces phénomènes ?**

Les candidats étaient invités à ordonner leurs réponses pour montrer les champs de conséquences multiformes de la sécheresse et les liens entre ces conséquences.

Les sécheresses ont des conséquences environnementales : aggravation des pollutions (concentration des polluants et éléments pathogènes), dégradation des écosystèmes, diminution de la biodiversité, mortalité végétale et animale voire humaine par manque d'eau (documents 5, 8 et 9).

Des conséquences sanitaires sont également à déplorer dont une morbidité voire une mortalité à la fois pour les hommes et pour les troupeaux suite à l'affaiblissement des animaux (document 9). La rareté de l'eau limite sa circulation (en surface et en profondeur), empêchant la dilution des pathogènes et des polluants. La baisse de pression dans les réseaux d'alimentation en eau potable peut favoriser les intrusions d'eaux usées.

Les conséquences économiques touchent en premier lieu l'agriculture. Elles se traduisent par une baisse des rendements, une perte de récoltes, un ralentissement des processus de production et des baisses de revenus pour les populations vivant directement ou indirectement de l'agriculture. La sécheresse engendre des surcoûts d'irrigation, l'eau potable étant parfois utilisée pour irriguer les cultures (document 8, Maroc). Ces sécheresses dans les régions agricoles peuvent avoir aussi des conséquences sur les ressources annexes (pêche, disparition de la faune piscicole ou terrestre) et conduisent au final à un appauvrissement des sociétés (alimentation et exploitation de ces ressources) voire à leur endettement (vente des troupeaux). C'est alors une boucle de rétroaction positive (un « cercle vicieux ») dans laquelle peuvent tomber les populations les plus précaires (document 8 et 9).

Il existe enfin des conséquences sur les populations qui sont amenées à migrer : la migration est à la fois une conséquence et une forme d'adaptation à la sécheresse. Les candidats



devaient en effet montrer que les populations concernées par ce phénomène sont parfois contraintes à des migrations définitives ou saisonnières faute de ressources alimentaires suffisantes. Les jeunes en particulier sont enjoins à aller trouver d'autres revenus permettant de mettre en œuvre le principe des remises (envoi d'argent vers le pays ou la région d'origine : document 9)

Enfin, les sécheresses ont des conséquences géopolitiques dans la mesure où elles sont à l'origine de conflits à différentes échelles, depuis les conflits d'usage locaux comme l'illustrent les documents sur le Maroc (document 8) ou sur les méga-bassines dans l'ouest de la France (document 10) jusqu'aux conflits internationaux pour l'accès à la ressource en eau.

Les candidats devaient également insister sur la variabilité des conséquences en fonction des pratiques des sociétés. Le déficit hydrique est variable selon la nature de la végétation, des cultures, des espèces d'animaux élevés. Une même sécheresse a des conséquences variables selon les espèces végétales et animales en fonction de la capacité adaptative des sociétés.

#### **Question 4 : Quelles sont les adaptations des sociétés face à la sécheresse ? Quelles en sont les limites ?**

Les candidats étaient amenés à établir une typologie des différentes formes d'adaptation en fonction de la nature et de l'origine de l'action (logique endogène/exogène) et à dresser un bilan critique de ces méthodes. Bilan critique ne signifie pas attaque en règle ou réquisitoire face à telle ou telle mesure de réduction de la sécheresse. Il s'agit plutôt de mettre en regard les apports positifs et les limites de telle ou telle méthode.

Malgré les progrès de la modélisation climatologique, la prévision et l'anticipation des sécheresses n'est pas chose aisée comme le montrent les documents 6. Si la sécheresse de l'été 2011 aux Etats-Unis a été relativement bien prévue, celle de 2012 comportait d'importants décalages dans la prévision spatio-temporelle de l'intensité de la sécheresse. Fort de ce constat, l'adaptation face à la sécheresse est nécessaire. Elle revêt plusieurs aspects qui vont des simples ajustements hydrauliques à une remise en cause profonde de l'écosystème concerné.

La première des adaptations porte sur la ressource en eau elle-même. Il s'agit de trouver de nouvelles ressources en stockant l'eau (retenues collinaires, méga-bassines), en creusant des forages profonds dans des nappes fossiles, etc. Ce type d'adaptation, purement hydraulique, est sujet à caution. Il n'est pas indolore et peut avoir des effets induits plus graves que la solution elle-même. Le creusement de nouveaux puits au Maroc (document 8) fait diminuer le niveau d'eau dans les puits existants lorsque tous les puits pompent dans la même nappe alluviale. Les autres solutions (eaux fossiles, retenues collinaires) ne sont pas pérennes et/ou induisent des perturbations parfois irréversibles sur l'écosystème.

Lorsque les solutions hydrauliques ne suffisent pas ou ne sont pas souhaitables, ce sont les systèmes productifs qui doivent s'adapter : économiser l'eau, changer pour des cultures moins gourmandes en eau, remplacer l'arachide par le mil (document 9), adopter le nomadisme des troupeaux (document 9) ou rechercher des ressources complémentaires comme à Kiribati (document 5). L'adaptation peut prendre un tour radical avec l'abandon des territoires frappés par des sécheresses répétitives (déplacement des zones de cultures ou d'élevage), la migration proche ou lointaine d'une partie de la population étant une forme d'adaptation couramment pratiquée en Afrique sahélienne (document 9). Les populations locales peuvent avoir recours momentanément à l'aide extérieure (accès aux produits importés à Kiribati).

L'adaptation des sociétés dépend aussi de l'existence ou pas d'une culture de la sécheresse qui peut en amortir les effets (document 11) : alors que le manque de précipitations par exemple dans Sud de la France est une réalité climatique structurelle, il existe des adaptations des formations végétales « naturelles » et des formations végétales anthropiques (agriculture) pour pallier les contraintes de la ressource en eau, ainsi que des adaptations dans les pratiques agricoles.

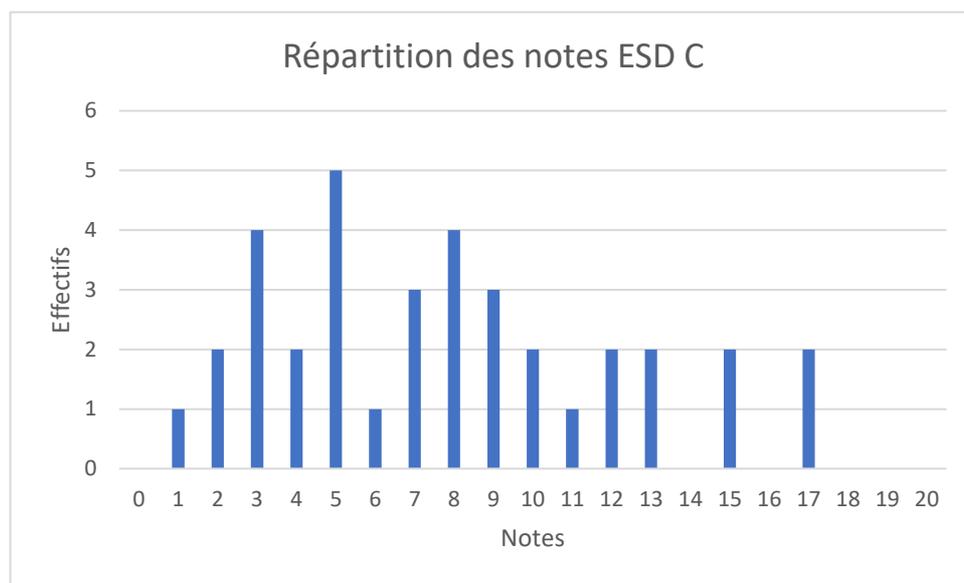
Les candidats devaient insister sur le caractère souvent ambivalent des adaptations dont les effets induits sont parfois pires que la sécheresse elle-même. Le cas des Kiribati (document 5) montre bien le caractère systémique des sécheresses et les rétroactions induites par les adaptations.

Les solutions peuvent être inadaptées, participer à la dégradation de l'environnement voire générer des conflits. C'est le cas des méga-bassines qui sont perçues comme un mode d'adaptation qui entretient un productivisme en rupture avec les ressources en eau et empêchant la mise en place de systèmes agricoles mieux adaptés aux conditions climatiques, édaphiques et hydrologiques changeantes (documents 10). En effet ces bassines, qui, à court terme, peuvent apparaître comme une solution assurant la souveraineté alimentaire nationale, posent problème à différents niveaux. Quand il y a un surplus d'eau, cette dernière n'est pas stockée et part à la mer, et a contrario les hivers où il n'y a pas assez de précipitations, les méga-bassines prélèvent dans les nappes phréatiques qu'elles appauvrissent, fragilisant ainsi l'écosystème et la biodiversité. Leur coût (en partie financé par de l'argent public) est un autre point de conflictualité. Par ailleurs, elles renforcent la perte en eau par évaporation. Enfin ces méga-bassines participent au maintien d'un modèle agro-industriel non viable. On pouvait ajouter des nuisances qui n'étaient pas soulignées par les documents comme l'utilisation massive de matière plastique ou la création de potentiels gîtes de ponte pour les moustiques.

La conclusion de cette question pouvait porter sur les aspects politiques voire géopolitiques des sécheresses. Dans plusieurs cas et à des degrés divers (France, Maroc, Kiribati, Sénégal), on voit que la prise en compte des sécheresses n'est pas à l'agenda des pouvoirs en place qui se contentent souvent de financer les solutions techniques à court terme. Ces enjeux contradictoires, les limites des adaptations voire leurs effets pervers favorisent une judiciarisation de la question des sécheresses. Dans les pays en développement, cette judiciarisation des conflits autour de la question de la sécheresse et de l'eau est souvent liée à la corruption (détournement des eaux par un acteur). Dans des régions périphériques, cela s'explique parfois par un désintérêt des pouvoirs centraux pour ces questions. Le cas du Maroc (document 8) montre bien que le sort des populations locales des régions marginales livrées à la sécheresse n'intéresse pas le pouvoir central, plus préoccupé par des grandes cultures pourvoyeuses de devises à l'exportation. En définitive s'interroger sur les sécheresses mobilise le rapport centre-périphérie qui révèle la vulnérabilité des populations devant y faire face.

### 2.3.3 OPTION C : « Aménagement »

#### Sujet : « Patrimoine et aménagement »



Trente-six candidats ont choisi cette année l'option C. Les notes se sont réparties de 1 à 17, avec une moyenne à 7,8, une médiane à 7,5 et un écart-type de 4,3, attestant d'une dispersion assez importante des notes, allant de très bonnes copies attestant d'une solide maîtrise de l'exercice, de la technique du commentaire critique, analytique et synthétique de documents, de l'épistémologie de la géographie et de l'aménagement, à des copies moins bonnes, voire bien moins bonnes pour qui sont en priorité rédigés les conseils qui suivent.

Le jury a pu constater que de nombreuses copies ne répondaient pas aux exigences de l'épreuve pourtant rappelées dans les rapports successifs et auxquels les candidats sont invités à se reporter. Plusieurs défauts ont en effet été sanctionnés et expliquent les notes les plus basses. D'une part, certains candidats persistent à choisir l'option C sans avoir les connaissances et compétences en aménagement et urbanisme (incluant une connaissance des débats épistémologiques de ces disciplines). Certes il s'agit bien d'une épreuve portant sur l'analyse géographique de faits et d'enjeux d'aménagement, mais la compréhension de ces derniers est évidemment indispensable pour pouvoir traiter le sujet. Le dossier proposé lors de cette session portait sur les liens entre patrimoine et aménagement. L'ensemble du corpus associait des documents de différentes natures, notamment écrits scientifiques et documents opérationnels, entendus ici au sens large du terme. L'idée n'est évidemment pas d'être exhaustif sur un tel sujet, mais de permettre de l'appréhender sous différents angles, explicités par les questions. Après une première question très générale, qui permettait de saisir la diversité des enjeux du sujet par la diversité des approches du patrimoine en aménagement, la deuxième question insistait davantage sur les conflictualités, évoquées dans de nombreux documents et au cœur des débats d'aménagement en général. La question 3 en s'intéressant aux dynamiques inclusives permettait à la fois de se placer dans la continuité de la question 2

(les conflits ont aussi pour origine et/ou pour conséquence des phénomènes d'exclusion) et de la dépasser en montrant combien à la fois l'introduction du patrimoine dans la pensée aménagiste et les dynamiques des acteurs permettaient de penser et de pratiquer autrement l'inclusion. La dernière question s'inscrivait dans la suite de cette perspective en conduisant les candidats à s'interroger sur ce que les pratiques patrimoniales pouvaient apporter à l'aménagement et à sa pratique, permettant de remettre en perspective mais en allant plus loin un certain nombre de points vus dans les questions précédentes. La logique d'ensemble du dossier étant d'interroger ce qui, dans les dynamiques observées relevait spécifiquement du patrimoine ou des transformations générales de la pensée et de la pratique de l'aménagement. Une connaissance des débats contemporains de l'aménagement et de l'urbanisme est indispensable pour traiter le sujet.

### **Question 1 : Qu'est-ce que le patrimoine en aménagement ? Comment est-il construit ?**

Au-delà d'une définition synthétique de la notion de patrimoine qui était attendue en introduction, l'objet de cette première question était d'amener les candidats à saisir cet objet dans toute sa complexité (qu'elle soit thématique, spatiale, actorielle) en lien avec le champ de l'aménagement. Comment le patrimoine s'est-il élargi au fil du temps et comment s'est-il intégré aux stratégies d'aménagement ? Par quels acteurs et grâce à quels outils le patrimoine est-il construit comme une ressource pour l'aménagement ?

Afin de répondre à la première partie de la question, il était souhaitable d'adopter une perspective diachronique, laquelle permettait de mettre en évidence les multiples élargissements de la notion de patrimoine au fil du temps mais aussi sa progressive appropriation par les acteurs de l'aménagement. In fine, cela permettait de rendre compte de la richesse du patrimoine tel qu'il est aujourd'hui saisi par l'aménagement.

Les contours de ce qui est considéré comme patrimoine ont substantiellement évolué au fil du temps, participant d'une intégration plus forte du patrimoine aux stratégies d'aménagement. Plusieurs évolutions peuvent être notées, étroitement liées entre elles. Tout d'abord un élargissement de l'acception même du patrimoine, de ce qui est reconnu par la société comme relevant du registre patrimonial de l'héritage à transmettre (telle est l'étymologie du terme patrimoine) aux générations futures (documents 9 et 10), bref du « bien commun » (doc. 9). Comme le montrent les documents 15 et 19, au XIX<sup>e</sup> siècle et durant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, le patrimoine est réduit aux seuls monuments historiques considérés comme « remarquables » (doc. 10). La protection n'est envisagée qu'à « l'échelle individuelle du patrimoine monumental » (doc. 15), sans lien avec une stratégie d'aménagement plus large. La notion de patrimoine s'élargit progressivement au paysage et à des éléments de nature. Le document 15 souligne ainsi qu'avec la loi de 1930 il s'agit désormais de « préserver des ensembles paysagers à valeur pittoresque ou naturelle ». On parle ainsi de « patrimoine naturel » (doc. 3). Le patrimoine du quotidien est aussi considéré : là où auparavant seuls des monuments remarquables étaient envisagés comme patrimoine, ce sont désormais des quartiers entiers de la ville ordinaire qui se voient reconnaître une valeur patrimoniale (doc. 4). Le document 2 souligne toutefois la difficulté à valoriser un patrimoine ordinaire tout en le maintenant vivant, habité, approprié. Un dernier élargissement ou enrichissement de la notion de patrimoine peut être évoqué avec la notion de patrimoine culturel (doc. 9), qui inclut les cultures, les mémoires, les histoires non officielles des lieux (doc. 1). Le paysage peut alors devenir, pour qui sait le lire, une forme de monument témoignant de luttes, de résistances, de

valeurs de groupes sociaux réprimés ou marginalisés. Dorian Bianco évoque même l'aménagement du territoire comme une catégorie extensive du patrimoine (doc. 15) !

Cet élargissement de la définition du patrimoine s'est accompagné d'un renouvellement des instruments d'aménagement participant à la patrimonialisation, de même que d'un élargissement des échelles du patrimoine. En n'étant plus restreint aux monuments historiques remarquables, la patrimonialisation s'est progressivement intégrée à des stratégies d'aménagement pensées à des échelles plus larges. La loi Malraux de 1962 constitue un tournant important à cet égard. Avec la création des secteurs sauvegardés, les dispositifs de protection patrimoniale « passent progressivement du monument au quartier » (doc. 4). Avec cette loi, le patrimoine est fortement intégré aux stratégies d'aménagement urbain. En effet, comme le rappellent A. Geppert et E. Gilet-Lorenzi, les secteurs sauvegardés sont régis par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, qui constitue un document d'urbanisme à part entière et se substitue au PLU sur le périmètre concerné. A ce titre, le PSMV est porteur d'une stratégie d'aménagement urbain (ce que montre bien le document 14 sur le projet de révision du PSMV de Perpignan, la mairie y énonçant sa stratégie pour le centre-ville historique) dans laquelle le patrimoine doit avoir une place centrale. Ces liens croissants entre patrimoine et aménagement se manifestent aussi à travers les projets de territoires portés soit par les PLU « classiques » qui font une place importante aux enjeux patrimoniaux (doc. 11 et l'OAP du PLU de Vitré « La vallée patrimoniale », qui fait une place importante au paysage notamment en insistant sur le maintien des vues sur différents éléments du paysage, bâtis ou naturels, préoccupation qu'on retrouve dans l'AVAP du Havre qui repère des « cônes de vue » et des « axes visuels remarquables »), soit par le choix de certaines collectivités de se doter d'un PLU patrimonial qui « permet de prendre en compte des éléments patrimoniaux non protégés, combler les vides d'une politique patrimoniale » (doc. 6). Ce sont ainsi des portions entières de territoire qui sont patrimonialisées. D'autres outils de mise en valeur du patrimoine sont ensuite créés, qui témoignent de cet élargissement du patrimoine aux paysages (ZPPAUP). Des politiques d'aménagement voient également le jour pour prendre soin du patrimoine naturel spécifiquement : la création des parcs nationaux en 1960 va dans ce sens, ce dispositif étant focalisé sur des espaces naturels d'exception (doc. 3). La création des Parcs naturels régionaux en 1967 montre que la logique d'extension du patrimoine remarquable au patrimoine ordinaire concerne aussi les espaces naturels, et pas seulement les espaces urbains. On peut y voir un parallèle avec les évolutions qui touchent le patrimoine urbain avec le passage d'une protection-conservation stricte d'un patrimoine remarquable qui passe par la « constitution de barrières protectrices » (doc. 3) – ce que d'aucuns assimilent à une mise sous cloche – à la mise en valeur du patrimoine du quotidien (doc. 4), une « patrimonialisation de la nature [qui] ne se construit plus en opposition à ce qui est humain » (doc. 3) mais favorise des « co-évolutions » (doc. 3) entre nature et sociétés. Et d'une protection-conservation imposée aux acteurs des territoires à une mise en valeur du patrimoine du quotidien à laquelle les acteurs locaux participent activement.

La notion de patrimonialisation peut être mobilisée pour rendre compte de la construction du patrimoine. La patrimonialisation relève d'une intentionnalité, c'est-à-dire que des acteurs vont décider d'ériger tel objet ou tel territoire en patrimoine, et de l'intégrer à ce titre dans leurs stratégies d'aménagement. Si une telle construction passe par les outils concrets de patrimonialisation ou d'aménagement qui viennent d'être analysés, elle est aussi le fruit de volontés et d'actions de différents acteurs relevant de différentes échelles, qui interagissent sur la base de compétences et de rôles distincts. A l'échelle internationale, l'UNESCO est un acteur majeur de la construction du patrimoine dans la mesure où elle valide l'inscription de tel ou tel



site sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité (doc. 5). A l'échelle nationale, l'État français joue un rôle important : en édictant des lois dédiées au patrimoine, il crée des outils qui vont imposer un cadre normatif à l'action des collectivités territoriales (documents 4 et 5) et permettre la patrimonialisation. « Représentant de l'État » (doc. 4), l'architecte des bâtiments de France (ABF) joue notamment un rôle de contrôle des espaces protégés et du respect de la réglementation au sein des secteurs sauvegardés. A l'échelle locale, le rôle des collectivités territoriales est majeur puisqu'elles participent directement à la patrimonialisation de certains éléments de leur territoire en les inscrivant dans leurs stratégies d'aménagement, dans leurs projets de territoires (documents 9, 11, 14). Les collectivités territoriales et l'État sont amenés à interagir étroitement dans les processus de patrimonialisation : si la création d'un secteur sauvegardé comme l'élaboration ou la révision d'un PSMV relèvent de la compétence en matière d'urbanisme et d'une volonté de se doter de ces dispositifs des communes comme l'illustre l'exemple de Perpignan (doc. 14), elles sont également soumises à l'approbation du Préfet, représentant de l'État à l'échelle départementale. Clément Colin, en pointant l'influence des associations pour la mémoire batelière de Loire dans le processus de classement du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2000 (doc. 5), permet de souligner que la patrimonialisation ne relève pas seulement d'acteurs institutionnels. Thomas Zanetti montre que les acteurs associatifs peuvent contribuer de manière différente aux processus de patrimonialisation, tantôt soutenant les acteurs d'une coalition de croissance (la valorisation du patrimoine passant par des stratégies de gentrification), tantôt portant les enjeux patrimoniaux de manière plus alternative, en l'absence de politique publique (doc. 16).

## **Question 2 : Pourquoi et comment la prise en compte du patrimoine dans l'aménagement peut-elle être conflictuelle ?**

Faisant intervenir et interagir des acteurs aux objectifs et représentations différentes, la prise en compte du patrimoine dans l'aménagement peut s'avérer conflictuelle.

Les conflits se nouent fréquemment autour de l'usage des lieux et de la vision de leur devenir. Des tensions s'expriment alors entre volonté de certains acteurs de promouvoir l'attractivité économique et démographique de quartiers patrimoniaux et la volonté d'autres acteurs d'en conserver le patrimoine. L'exemple de Perpignan est symptomatique à cet égard. Marqué par une grande pauvreté et par la forte présence de communautés gitane et maghrébine, son centre historique est couvert par un PSMV depuis 2007, permettant d'en préserver les « caractéristiques architecturales et urbaines » (doc. 14). Pourtant, la mairie envisage la réglementation du PSMV comme une contrainte trop forte, qui l'empêche de mener à bien des projets qu'elle juge nécessaires pour parvenir à atteindre ses objectifs d'aménagement du centre historique : revitalisation économique et commerciale, désenclavement, attractivité touristique, mixité sociale et fonctionnelle, transition énergétique, etc. La révision du PSMV de Perpignan procède donc d'une volonté d'assouplissement de ce dispositif de protection patrimoniale afin de rendre possibles des projets d'aménagement. Et c'est bien ainsi que l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Artistique et Historique Roussillonnais (ASPAHR) interprète cette révision, destinée selon elle « à préparer le terrain pour des opérations d'urbanisme de la municipalité, au détriment du patrimoine historique de Perpignan » (doc. 13). Cette association plaide pour le maintien d'une réglementation protectrice du patrimoine et pour des projets d'aménagement respectueux du patrimoine. Logiques d'aménagement (la stratégie de « reconquête du centre ancien » (doc. 14) porté par la mairie de Perpignan) et de conservation du patrimoine (défendue par l'ASPAHR) s'opposent ici, en



une forme de conflit ouvert puisque judiciairisé : l'ASPAHR a déposé un recours devant le tribunal administratif contre la révision du PSMV. C'est également la vision de ce que doit être la patrimonialisation qui diverge et alimente le conflit. Pour l'ASPAHR, dont la vision s'inscrit dans un paradigme de la conservation, « la réhabilitation et la modernisation doivent primer sur la destruction ou les projets faussement contemporains » (doc. 13). Pour la mairie de Perpignan en revanche, la patrimonialisation est légitime si elle ne fait pas obstacle par une « classification excessive de bâtiments » (doc. 14) – entendons une réglementation trop stricte – à ses projets d'aménagement du centre historique. Les oppositions d'associations et de collectifs citoyens à des projets d'aménagement centrés sur l'attractivité économique et tenant trop peu compte du patrimoine existent dans de nombreuses villes de France, comme l'illustre le document 17. L'association Sites et Monuments, via un dispositif de cartographie participative, encourage tout un chacun à signaler les projets d'aménagement ne respectant pas le patrimoine entendu dans une acception très large.

Le patrimoine constitue également un objet de conflictualité à travers la sélection des mémoires ou des imaginaires dont il est porteur. La patrimonialisation peut en effet attiser des mémoires conflictuelles. Dans le document 1, Patrick Chamoiseau explique que le patrimoine issu de l'histoire coloniale en Guyane et aux Antilles (bagnes, cachots, forts) « conserve des douleurs » (doc. 1) pour les populations descendant d'esclaves ou d'Amérindiens. La préservation de ces édifices est ainsi une violence faite à ces habitants, qui voient le colonialisme inscrit dans le paysage urbain, reconnu et d'une certaine manière, légitimé par leur patrimonialisation. Ce récit mémoriel colonial renforce dans l'espace public la domination de la métropole, faisant du patrimoine un outil de domination et d'exclusion. A Marseille, la patrimonialisation de paysages emblématiques manifeste une forme de conflit, ou à tout le moins de décalage, entre paysages « officiels » supports du marketing territorial (la Méditerranée, la Sainte-Victoire de Cézanne, la Sainte-Baume de Pagnol, etc.) et paysages vernaculaires et espaces vécus des habitants de la métropole (doc. 12). A trop valoriser des images d'Épinal du territoire, on en éclipse un « imaginaire métropolitain bien plus banal » (doc. 12). Le patrimoine peut enfin être source de conflits lorsque les aménités qu'il génère constituent un des moteurs de la gentrification de certains quartiers, se faisant le vecteur d'un « capital symbolique collectif » (doc. 16) et contribuant à la fragmentation sociale de l'espace urbain. Le patrimoine risque alors de se muer en un facteur d'exclusion.

### **Question 3 : Le patrimoine peut-il être un facteur d'inclusion ?**

Cette question s'inscrivait dans la suite logique de la question précédente et avait pour ambition de conduire les candidats à s'interroger plus spécifiquement, en dépassant la seule approche en termes de conflictualité à laquelle la prise en compte du patrimoine dans l'aménagement peut aisément être rattachée et parfois réduite, sur les enjeux de l'inclusion. Il ne s'agissait pas nécessairement de prendre ici le strict contre-pied de la question précédente, mais bien de construire une réflexion qui montre comment à partir d'une analyse des conflictualités pouvait émerger la question de l'inclusion, à la fois comme source de conflictualité, comme moyen de dépasser cette dernière et finalement, certaines copies l'ont proposé fort à propos, comme ambition/objectif des politiques patrimoniales.

Pour pouvoir traiter cette question, il convenait de proposer une définition de l'inclusion, non pas en général mais en lien avec l'espace, et plus spécifiquement ici les enjeux territoriaux et patrimoniaux. L'inclusion devait ici être comprise comme un processus par lequel quelque chose est inclus dans un ensemble en considérant que ce processus implique une participation



égale des individus en tant qu'acteurs et actrices, ici par exemple d'un projet de territoire reposant sur le patrimoine (lui-même déjà défini en introduction du commentaire ou lors de la réponse à la question 1). Le terme « facteur » invitait à considérer le patrimoine et la réflexion autour du patrimoine comme devant être centraux dans l'analyse des processus à l'œuvre en tant qu'éléments déclenchant une réflexion sur l'inclusion.

La réponse à la question pouvait être introduite soit par le titre de l'article du *Guardian* du document 18 (ce qui permet de rappeler que la source du document doit aussi faire partie du commentaire de document) : « Arles ou rien... Un projet artistique clinquant peut-il combler une fracture sociale française ? » soit par le document 16 évoquant les différentes formes de gentrification, et de résistance à la gentrification, au sein du quartier de la Guillotière à Lyon. Dans un cas comme dans l'autre il est en effet question d'inclusion : en questionnant l'objectif d'une politique patrimoniale dans une ville marquée par d'importantes inégalités sociales et socio-spatiales ; en questionnant les processus qui peuvent d'une part conduire un processus de patrimonialisation, par sa définition même, à être facteur d'exclusion et à susciter en même temps une mobilisation des acteurs et actrices locaux dont l'inclusion au processus de patrimonialisation lui-même est la première condition de leur inclusion. Si les premiers questionnements évoqués ici ont été vus par la majeure partie des candidats, l'approche du processus même de patrimonialisation comme pouvant être facteur d'inclusion n'a été analysé que dans trop peu de copies alors qu'elle était évoquée directement ou « en creux », dans de nombreux documents.

La réponse à cette question pouvait être structurée en trois points. 1) Le patrimoine est un facteur d'exclusion, tant par la façon dont il est défini que par la façon dont sont conduites les politiques patrimoniales. 2) Des actrices et des acteurs se sont appropriés les processus patrimoniaux pour revendiquer une place plus grande dans les processus de définition et d'appropriation du patrimoine. 3) Le patrimoine en prenant en compte la diversité des populations et de leurs aspirations peut apparaître comme un facteur d'inclusion.

Plusieurs documents du corpus permettaient d'appréhender le patrimoine comme facteur d'exclusion, en montrant bien que cela pouvait se faire de différentes manières, qui toutes n'appellent ni les mêmes analyses ni les mêmes réponses en termes d'aménagement. Le document 1 aborde ainsi la délicate question de la définition de ce qui est et de ce qui fait patrimoine en interrogeant la place dévolue à des patrimoines non-bâties, paysages ou patrimoine immatériel. Evoquée ici dans un contexte colonial, la question posée par Chamoiseau est évidemment bien plus ample, comme le montre le document 16 qui en revendiquant « une approche anarchiste du patrimoine » se plaçait en partie dans la même perspective en questionnant, de surcroît, la représentativité des actrices et des acteurs des collectifs mobilisés. Le document 19a, avec sa chronologie, montre bien quels ont été les choix effectués lors des différentes définitions du patrimoine, et le poids d'abord donné aux monuments à l'exclusion de toute autre considération, du moins dans un premier temps. Cette exclusion d'un « patrimoine du quotidien » est appréhendée dans le document 4. A cette approche fondée sur les définitions même du patrimoine et de ce qu'elles peuvent avoir d'excluant, se surimposent des pratiques de patrimonialisation qui peuvent aussi être synonymes d'exclusion, parce que rejetant en dehors des périmètres patrimonialisés les populations les plus vulnérables. C'est finalement le sens de la question posée dans le titre du document 18, posant dans une ville comme Arles la question des choix et des arbitrages politiques en termes de politiques urbaines. Si ce document ne permettait qu'une allusion, en reprenant un titre évocateur, d'autres documents permettaient d'aller plus loin dans la description des processus à l'œuvre et de l'analyse de leurs conséquences sociales



excluantes : de nombreuses copies ont pour illustrer cela évoqué les processus de gentrification, évoqués quoique de façon un peu différente dans le document 16. Le document 2 posait la question de la relation entre logement populaire et patrimonialisation et permettait de mettre au jour un certain nombre de difficultés, qui sont aussi fortement marquées par les contextes spécifiques des territoires urbains concernés, Firminy n'étant pas Drancy qui elle-même n'est pas la cité HBM des Etats-Unis à Lyon.

Les documents permettaient toutefois aux candidats d'aller au-delà de cet indispensable constat et de rendre compte des jeux d'actrices et d'acteurs à l'œuvre. La question patrimoniale apparaît aussi comme étant une question dont se saisissent les habitants, actrices et acteurs locaux de différentes natures et collectivités locales dans le cadre de processus que l'on peut qualifier de participatifs (que celui-ci relève de l'action militante, de la co-construction des projets ou de cadres légaux). Les documents 2, 4, 5, 6, 12, 13, 16 et 17 évoquent tous, à des degrés divers, ce que sont les formes et les raisons d'inclusion des habitants aux processus de patrimonialisation. On y remarque en particulier le rôle particulièrement important des collectifs constitués qui par leur action, finalement institutionnalisée (de facto ou de droit) influent directement les orientations prises. Le document 5 portant sur les « processus constructeur du territoire-patrimoine du Val de Loire » montre bien le rôle moteur des associations en tant qu'elles « influencent les orientations » de la politique patrimoniale des collectivités locales. La constitution de collectifs, même si leur inclusivité est elle aussi questionnée, a également joué un rôle majeur dans les dynamiques patrimoniales du quartier de la Guillotière (document 16). Les habitants apparaissent enfin comme des actrices et acteurs que des projets de patrimonialisation du logement social doivent prendre en compte (document 2).

Ces dynamiques permettent d'envisager les processus de patrimonialisation comme pouvant être des processus inclusifs. Bien sûr l'ensemble des documents montre quelles sont les difficultés et les limites d'une telle affirmation, mais certaines initiatives, de plus en plus nombreuses, et certains processus, y compris règlementaires, permettent malgré tout de le démontrer. Les documents 12 et 16 montrent bien en effet le rôle que les collectifs décrits plus haut ont pu jouer et comment ils se sont saisis des processus de patrimonialisation comme un facteur d'inclusion, non seulement en jouant un rôle actif dans ces processus mais aussi en participant d'un élargissement de la définition de ce qui fait patrimoine et nécessite de ce fait une mise en valeur, le long d'un sentier de randonnée ou dans la vie qu'un quartier. On assiste bien depuis quelques années à la reconnaissance et à la mise en valeur d'un patrimoine dit « ordinaire » qui trouve sa place non seulement dans les pratiques des habitants mais aussi en étant reconnu par les politiques patrimoniales et dans les documents d'urbanisme. C'est ainsi le cas du quartier nancéien de Meurthe-Canal (document 19), mais aussi des jardins ouvriers évoqués dans le PLU de Vitry (document 11). Cette prise en compte des habitants et de leurs pratiques dans les processus de patrimonialisation et d'aménagement ainsi que d'une forme « d'ordinarité » du patrimoine est même devenu un élément important de la définition même de ce dernier, comme c'est le cas dans la convention européenne du paysage : « le paysage, qu'il soit remarquable, du quotidien ou dégradé, en tant que bien commun, est un patrimoine (...) » (document 10). Une telle évolution des définitions est le préalable indispensable à une transformation de l'action et des politiques et constitue un seuil important dans le sens d'une reconnaissance du rôle inclusif que peuvent jouer les processus patrimoniaux.

Conclure de la sorte la réponse à cette question pouvait permettre d'assurer une transition avec la dernière question.



#### **Question 4 : Le patrimoine permet-il de penser et de pratiquer autrement l'aménagement ?**

L'ensemble de ce dossier permettait d'appréhender différents angles des relations entre patrimoine et aménagement, d'abord vue de l'aménagement lui-même et de la façon dont il l'appréhendait ; ensuite en décrivant et analysant les conflits qui peuvent être suscités par la question patrimoniale ; enfin en appréhendant la question de l'inclusion. L'ambition de cette dernière question, qui pouvait aussi se concevoir comme conclusive, était à l'issue de cette étude sur dossier d'analyser ce que le patrimoine, la prise en compte de ce dernier, les processus de patrimonialisation pouvaient apporter de façon plus générale à la pensée et à la pratique de l'aménagement.

Le document 15 pouvait permettre d'ouvrir la réflexion en posant la question de l'aménagement comme catégorie du patrimoine culturel. Considérer l'aménagement comme un processus qui relève d'une pratique qui en elle-même est un patrimoine permettait, par une sorte de mise en abyme du sujet et en particulier des questions 1 et 4, de considérer l'aménagement lui-même comme étant le résultat d'une façon de penser l'espace et son aménagement comme un objet historique et historicisé qui de ce fait peut être mieux compris, et notamment ses biais morphologiques (le primat du bâti, de l'espace public, d'une certaine conception du paysage...), aujourd'hui dépassés, et donc impliquant de penser autrement l'aménagement.

Cette partie pouvait se structurer autour de deux entrées principales. 1) Si penser autrement l'aménagement c'est aussi l'historiciser, cela implique de penser autrement ce qui fait patrimoine et ainsi ce qui fait la ville, du plus classique, du plus matériel au plus immatériel (et le défi n'est pas moindre de penser l'aménagement de l'immatériel). 2) Le patrimoine permet aussi de penser et de pratiquer autrement l'aménagement du fait des jeux d'acteurs qu'il suscite. Et l'on a là affaire à une dynamique où à la fois les logiques participatives viennent de mobilisations patrimoniales et où ces dernières sont en même temps une forme d'application aux processus de patrimonialisation d'une (nouvelle) approche de l'aménagement davantage centrée sur les habitants et les processus participatifs.

Le document 19a avec sa frise chronologique permettait de saisir les changements dans l'approche du patrimoine en aménagement, dont le principal enseignement est le passage, à travers diverses phases, d'une logique fondée sur le monument seul, de surcroît s'il est exceptionnel, à une logique davantage intégratrice prenant en compte l'ensemble d'un espace et participant de la définition de nouveaux territoires. C'est aussi dans ce sens d'un élargissement et d'une articulation avec d'autres enjeux que la question patrimoniale prend aussi sens lorsque l'on aborde la question de la place du patrimoine naturel dans l'aménagement durable et du changement climatique (document 3). Cette évolution est à mettre en parallèle avec les changements dans la façon de concevoir l'aménagement et l'intégration croissante dans la planification stratégique et les schémas directeurs de nouveaux plans qui intègrent enjeux patrimoniaux, environnementaux et mettent ainsi en perspective le développement urbain sur le temps long. Ces enjeux se retrouvent à la fois dans des documents d'urbanisme classiques, comme le montre le PLU de Vitré (document 11) ou la prise en compte de la diversité des patrimoines dans les PLU patrimoniaux (document 6), mais aussi dans des documents plus spécifiques et spécialisés, comme l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine du Havre (document 7), dont la valeur prescriptive en aménagement est d'autant plus importante qu'elle recouvre un site patrimonial remarquable classé patrimoine mondial de l'UNESCO et donc, de ce fait, soumis à de fortes contraintes, qui



ne vont pas sans faire débats (notamment : comment associer conservation du patrimoine et dynamique d'une ville existante, question qui est aussi posée dans un autre contexte à Perpignan, dans les documents 13 et 14, mais cela a déjà été évoqué dans la question 2) mais qui « nivellent vers le haut les projets locaux », comme l'évoque le document 9. En ce sens le patrimoine et la prise en compte des enjeux spécifiques à sa protection et à sa conservation participe de changements importants dans la pensée et l'action aménagiste. Si la place du patrimoine dans l'aménagement revoie bien à des classements et à des outils et documents d'urbanisme spécifiques, ou adaptés (le PLU patrimonial), elle est aussi le résultat de choix politiques, qui rappellent combien l'aménagement l'est. C'est ce qu'évoque le document 9, mais plus encore le document 14 où le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Perpignan est présenté comme « un document d'urbanisme relevant d'une volonté politique car non obligatoire », démontrant ainsi que l'évolution de la pensée aménagiste sur le patrimoine ne doit pas être limitée à une seule approche technique, mais bien, aussi, à une approche politique.

Cette approche politique implique aussi de prendre en compte l'importance des jeux d'actrices et d'acteurs et l'importance des dynamiques participatives. Elles ne sont certes pas propres aux questions patrimoniales, mais on ne rencontre pas de projets patrimoniaux où elles ne jouent pas un rôle majeur. C'est ainsi que de nombreux documents font état de mobilisations et du rôle que jouent habitants, à des degrés divers : un rôle minimal des habitants dans les HBM de Lyon, suscité par les promoteurs du projet (« certes les habitants sont partie prenante dans le projet – encore que ce soit stratégique », document 2) à un rôle plus structurel, influençant les orientations (document 5), participant directement de l'aménagement (document 12) ou les contestant (document 13). L'ensemble de ces postures des habitants et actrices et acteurs de la société civile relève à un degré ou à un autre de la participation, elle-même bien délicate à définir, à l'aménagement. L'intérêt de l'entrée par les questions patrimoniales est qu'elles permettent justement de se saisir de l'urbanisme en ce qu'il touche directement à l'urbanité, entendue ici comme l'entend Françoise Choay, à savoir comme l'articulation d'une morphologie urbaine à une forme de convivialité. Et c'est bien en cela que les questions patrimoniales permettent de penser et de pratiquer autrement l'urbanisme en posant la question du rapport entre une morphologie que l'on peut associer ici à une forme de patrimoine matériel et une convivialité qui renvoie plus directement à une forme de patrimoine immatériel, au cœur de l'analyse des transformations du quartier de la Guillotière (document 16).

En somme le patrimoine semble pouvoir être à même de susciter une pensée et une pratique différente de l'aménagement en ce qu'il implique une pensée qui articule entre elles les temporalités et les échelles de la fabrique des territoires et qu'il impose une pratique qui prenne en compte ces différentes dimensions, que l'on retrouve dans différents outils, spécifiques et généralistes (ce qui démontre l'influence qu'a le patrimoine sur la pensée et la pratique de l'urbanisme). L'implication croissante d'actrices et d'acteurs venant des habitants, qui si elle n'est pas propre aux enjeux patrimoniaux de l'aménagement, participe d'un mouvement de fond de plus en plus valorisé et incité ; elle prend ici une dimension particulière s'agissant de penser l'articulation entre préservation, conservation et continuité de la vie urbaine, de ses usages spatiaux et de ses appropriations territoriales, à la fois sources de conflits, d'exclusion et d'inclusion.



Caroline Blondy, Lise-Marie Geary-Couronne, Sylvain Rode, Kevin Sutton, Freddy Vinet, Jean-Fabien Steck (responsable d'épreuve)

## 2.4. Composition d'histoire

### Sujet : « L'État monarchique et la guerre en France de 1380 à 1715 »

Le sujet proposé par le jury pour cette session était classique. Il s'est avéré discriminant puisqu'il a donné lieu, sur un total de 133 copies, d'un côté, à d'excellentes copies, l'une d'entre elles frôlant la perfection avec un 20/20, et qu'il a aussi malheureusement révélé de graves faiblesses d'un certain nombre de candidats qui ont obtenu une note inférieure à 5/20.

#### Distribution des notes obtenues à la composition d'histoire



Devant les dissertations composées par les premiers, les correcteurs ont été admiratifs d'une maîtrise sans faille de la méthode ainsi que de la mobilisation souvent virtuose d'une culture historique très vaste ; ils se sont réjouis de constater que des géographes, loin de négliger cette discipline sœur, en étaient finalement aussi de très bons spécialistes ; ceci laisse augurer le recrutement d'enseignants de très haut niveau aux compétences parfaitement bi-disciplinaires. À l'inverse, l'indigence des mauvaises copies, déplorée chaque année, demeure désolante : totalement exemptes de connaissances, démontrant l'absence complète de sens historique ou de compétences méthodologiques, elles sont le fait de candidats qui n'ont aucune chance de réussir un concours de haut niveau. Entre ces deux extrêmes, un « marais » de copies de valeur médiocre voire très médiocre, dont les défauts sont souvent amendables : c'est à ces candidats malheureux que s'adresse surtout ce corrigé, afin de les aider à comprendre par où ils ont péché et les voies d'une amélioration, même si le changement de question de programme leur demandera de transposer les conseils formulés ici à d'autres champs d'étude. C'est la raison pour laquelle le jury a préféré mettre l'accent sur les aspects méthodologiques plus que sur les points d'érudition proprement dite.

Le plus souvent, ce sont les défauts de méthode qui ont en effet pénalisé les candidats de niveau moyen et les ont conduits à sortir plus ou moins complètement du sujet, ou en tout cas à ne pas le traiter.

#### Introduction, mise en tension du sujet et démarche d'ensemble

Certes, rares ont été les candidats qui n'ont pas trouvé d'accroche qui convenait tant soit peu au sujet : le jury s'est ainsi félicité d'avoir vu disparaître les séries télévisées de compositions où elles n'avaient pas du tout leur place, non point tant parce qu'elles ressortiraient à un genre



mineur mais parce qu'il ne s'agit en aucun cas de sources historiques. À l'inverse, la citation d'un historien tel que Charles Tilly était judicieuse et beaucoup ont eu recours à sa formule définitive : « *War made the state and the state made war* ».

En revanche, tandis que la plupart appliquent mécaniquement (et souvent maladroitement) la prescription selon laquelle il convient de bien définir les termes du sujet en introduction (ce dont on ne saurait les blâmer), nombreux sont ceux qui n'exploitent pas les fruits d'un tel effort. Ici, il fallait évidemment préciser ce que l'on entendait par « État » et quelles étaient les acceptions retenues de la guerre. Bernard Guenée a rappelé de manière systématique la signification de ce *status*, « ce qui est stable et perdure », en insistant sur l'inachèvement du concept à la fin du Moyen Âge, avant sa maturation sous la plume de Jean Bodin. Il fallait donc rapidement en venir à une définition d'historien de ce terme, en évoquant les « institutions » qui en sont la charpente et les officiers la chair. La définition de Jean-Philippe Genet, qui place le fait d'une fiscalité consentie au cœur du processus étatique, était aussi admissible, même si elle paraît réduire le phénomène à l'un de ses aspects seulement. Cela était admissible à une condition essentielle : placer la définition dans une dynamique de construction, laquelle se trouvait au cœur de la question au programme. S'agissant de l'État « monarchique », qui n'est que l'une des manifestations de la construction étatique, le piège était de parler du « roi » comme si sa personne subsumait à elle seule l'ensemble de la structure étatique alors que précisément celle-ci consiste en une forme de dépersonnalisation de l'autorité. Nombreuses sont les copies qui ont traité de la monarchie dans son entier ou pire de la « France », ce qui revenait finalement à faire une chronique plate des vicissitudes de la monarchie au fil des siècles. La guerre quant à elle se laisse évidemment bien mieux saisir ; encore fallait-il rappeler l'évidence du « fait armé » et esquisser une typologie distinguant au moins « guerre civile » et « guerre contre un souverain étranger », « guerre à l'intérieur » et « guerre au loin », « guerre défensive » et « guerre offensive ». Certains, souvent les mêmes qui avaient d'abord mal défini l'État, ont considéré que « tous les conflits » entraient dans le sujet : c'était ouvrir une nouvelle voie en direction de la chronique sans relief et hors-sujet.

Sur la base de ces définitions, il convenait ensuite de mettre en tension le sujet autour de la conjonction « et ». On pouvait par exemple rappeler que, *a priori*, l'État ne pouvait subsister que dans des conditions de paix, que sa stabilité était à ce prix, mais que, paradoxalement, la guerre entraîna presque toujours un renforcement de ses structures : c'est ce paradoxe que la dissertation devait chercher à comprendre, si ce n'est à résoudre. On pouvait aussi évoquer la contradiction qu'il pouvait y avoir entre l'idéal (et l'*ethos*) guerrier hérité par le roi de la période féodale et les idéaux par essence pacifistes qui se développaient au sein de l'État au même moment, une contradiction qui, à terme, risquait de se résoudre dans une dynamique de renforcement de la puissance étatique qui passait nécessairement par la guerre.

À partir de là, le plan de la composition pouvait prendre différentes formes et l'on rappelle que le jury n'a jamais de religion préconçue en la matière, qu'il demeure ouvert à toutes les propositions faites par les copies à condition qu'elles soient intellectuellement étayées. Ainsi, les correcteurs avaient-ils au départ envisagé une démarche thématique, qui fut suivie par la grande majorité des très bonnes copies, mais ils ont aussi mis d'excellentes notes à quelques copies dont le plan chronologique était bien construit. Trop souvent néanmoins, les plans chronologiques se sont contentés de séquencer la question en trois siècles parfaitement symétriques, ce qui dans le cas de ce sujet n'avait pas de sens et ne permettait pas de distinguer des césures significatives. De fait, les grandes mutations qui rythment véritablement l'évolution des structures étatiques militaires sont d'abord, en 1445, la création par Charles VII des compagnies d'ordonnance puis, à l'autre bout de l'arc chronologique envisagé, la mise en



place des intendants permanents à partir de 1634. Entre les deux, le traité de Madrid de 1526 pouvait aussi marquer une nouvelle manière « institutionnelle » de faire la guerre. Si le plan thématique qui est retenu ici a été souvent suivi par les candidats, d'autres, de conception très différente, étaient bien entendu admissibles.

On a donc choisi de confronter les deux termes du sujet de manière dialectique, en envisageant d'abord l'influence du phénomène guerrier sur les structures étatiques (parties I et II) puis de mesurer l'efficacité de l'État dans la maîtrise de la guerre et de ses armées. On considérera donc tout d'abord comment l'État fut évidemment affaibli par la guerre, même si, bon an mal an, il résista. Puis l'on analysera la manière dont cette résistance s'est souvent transmuée en véritable renforcement, au point même que l'on peut se demander si la guerre ne fut pas, pour pasticher le mot de Trotski ou pour suivre les enseignements de Ch. Tilly, la principale « locomotive de l'État ». À ce stade, il fallait éviter de tomber dans le travers de considérer la guerre comme un « mal pour un bien », et demeurer conscient de l'évidence selon laquelle « la guerre n'est pas jolie » ; elle ne l'est jamais, et les fondements du « désir de paix » faisaient aussi partie du sujet ! Enfin, il convenait aussi de mesurer comment la guerre elle-même se trouvait concernée par le processus d'institutionnalisation (et donc de contrôle étatique) ou au contraire comment elle y résistait. On le voit, la dynamique de construction doit demeurer au cœur de toute la démarche, au risque sinon de broser un tableau faussement historique, d'une monarchie (voire d'une France !) éternelle soumise aux aléas du temps : ce fut là le défaut de bon nombre des copies les moins bonnes.

Reste enfin, au titre de ces considérations générales et introductives, à mentionner les références minimales que l'on attendait, même si ce sujet n'a pas donné lieu depuis longtemps à de notables renouvellements historiographiques. On a regretté de n'avoir jamais trouvé mention de l'ouvrage de Philippe Contamine, dont le titre même pourtant, invitait à s'emparer : *Guerre, État et société en France à la fin du Moyen Âge*. Même s'il date de 1972, ce maître ouvrage réédité à plusieurs reprises mérite encore d'être considéré. À l'inverse, le livre de Joël Cornette sur *Le roi de guerre*, qui était attendu, semble bien mieux connu, même si sa première édition remonte déjà à plus de trente années. On reprendra dans le développement les apports d'une bibliographie riche et dont peu d'auteurs spécialistes du fait politique n'ont pas, d'une manière ou d'une autre, mentionné l'importance du phénomène guerrier. En revanche, on insistera à nouveau, comme dans le rapport de l'an passé, sur le caractère absolument vain (voire contreproductif) du « *name dropping* » qui consiste à énumérer des noms ou des œuvres d'historiens sans en tirer la substantifique moëlle qui vient nourrir, au fond, la réflexion conduite dans le devoir. On préférera toujours une composition sobre en la matière mais fermement structurée : la dissertation est censée témoigner d'un effort de réflexion *personnelle* augurant de la capacité d'un futur enseignant à s'impliquer totalement dans ses cours. Autant la convocation systématique des autorités historiennes peut parfois être jugée superfétatoire, autant l'attention portée au choix des exemples datés, appropriés et bien détaillés est essentielle : avec la qualité de la réflexion, elle fonde la qualité du devoir. De fait, c'est bien elle qui donne de la chair au discours historique et, là encore, c'est sur elle que reposera l'intérêt que suscitera le futur enseignant chez ses élèves. En l'espèce, il est certain que la maîtrise de la chronologie précise des épisodes guerriers auxquels fut confrontée la monarchie était indispensable ; de même que l'était celle des réformes successives qu'entraînèrent les guerres ou bien auxquelles fut soumise l'armée. Enfin, dans la manière de présenter illustrations et idées plus générales, le jury est particulièrement sensible au sens de la nuance et à la technique d'exposition d'éventuels « contre-exemples » bien choisis, qui signent des qualités intrinsèques à la discipline historique lorsqu'elle est bien maîtrisée.



Enfin, la conclusion est rarement soignée. L'ouverture peut certes être prospective et envisager la suite du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais à condition de le faire de manière circonstanciée, en évoquant précisément un ou deux conflits (la Guerre de Sept ans par exemple, voire les guerres napoléoniennes) et non pas l'inéluctable Révolution française qui adviendrait parce que les rois avaient « trop aimé la guerre ». Mais elle pouvait aussi se faire plus philosophique en évoquant le sens de l'histoire à la manière d'Hegel ou de Kant. En tout cas, les copies qui ont laissé place à une conclusion digne de ce nom ont toujours été valorisées.

## Développement détaillé

### I. Un État monarchique affaibli par la guerre :

Même si la guerre *aboutit* finalement le plus souvent à un renforcement des structures étatiques, il est certain qu'elle représente toujours à ses débuts un défi pour des institutions encore fragiles et peu aptes à soutenir le conflit militaire : en fait, on s'aperçoit que celles-ci furent systématiquement mises à mal par le phénomène guerrier, avant que les capacités d'adaptation du pouvoir ne permettent à celui-ci de reprendre le dessus en se perfectionnant.

#### A. L'État fragmenté par la guerre civile et la pression des princes (avant 1435)

Fragilisés, les fondements de l'État le furent avec la guerre qui opposa les Armagnacs aux Anglo-Bourguignons.

Sans doute peut-on nuancer sérieusement la pérennité de l'héritage de Charles V sur le plan fiscal : non seulement il exempta définitivement la noblesse dans les années 1370 pour obtenir son soutien dans l'augmentation du poids des fouages et des aides, mais encore il abolit ces impôts sur son lit de mort. L'État demeure donc structurellement fragile face à la guerre. Les choses empirèrent avec la folie du roi (1392) et *a fortiori* à partir de 1410/1411. Ensuite, les impôts ne rentrèrent plus du tout côté anglo-bourguignon et les structures administratives locales se délitèrent au nord du royaume lequel ne forme pas un « bloc » monolithique ; pour se concilier la population, le roi d'Angleterre concéda de très nombreuses « libertés » qui consistaient en fait à détricoter l'administration locale. Les « forces d'occupation » anglaises consistaient tout au plus à 300 hommes à Paris.

Au niveau central, ce fut la partition, autant dire l'éclatement : deux parlements et deux chambres des comptes (Paris d'un côté et Poitiers et Bourges de l'autre) dès après le traité de Troyes (1420). Les Delphino-Armagnacs sont affaiblis encore par les divisions du conseil, entre le clan qui entoure Yolande d'Aragon (une sorte de « parti de la réconciliation avec les Bourguignons » pour prendre les Anglais à revers), du duc de Bretagne et de son frère cadet Arthur de Richemont qui devient connétable. Contre ce clan, celui qui entoure Georges de La Trémoille, farouchement anti-bourguignon ; il prend l'ascendant sur le conseil de 1428 à 1433. Ce sont donc les intérêts particuliers qui agitent un conseil royal où Charles VII ne parvient pas lui-même à prendre l'ascendant avant 1435. Côté anglo-bourguignon, les fissures sont encore plus profondes et s'aggravent rapidement : les Bourguignons sont déçus de n'être pas davantage associés au gouvernement des zones occupées et doivent se contenter d'obtenir une totale autonomie dans leur principauté. *Idem* en Bretagne où le duc louvoie entre les deux camps. Au total, c'est tout le royaume qui se trouvait soumis à des forces centrifuges sans que l'on puisse distinguer de ligne de front très claire et ceux qui en tiraient profit furent les princes



dont le gouvernement « s'étatisa » à ce moment-là : à ce stade, dans les années 1420, on peut donc dire que c'est bien l'État monarchique en tant que tel qui était menacé.

## B. Un État discuté lors des guerres de Religion

La conjoncture des années qui suivent la mort d'Henri II (1559) est double. D'un côté, son successeur, François II (1559-1560), a à peine 17 ans et Charles IX qui lui succéda n'en a que 10 lorsqu'il monta sur le trône, ce qui imposait de mettre en place une régence, qui échut à Catherine de Médicis : des minorités royales sont toujours des périodes de fragilité pour la monarchie. De l'autre, Henri II a mis fin aux guerres d'Italie par la paix du Cateau-Cambrésis (1559), officiellement pour avoir les mains libres afin de lutter contre les réformés, qui connaissaient alors une explosion numérique (près de 20% de la population française), et de rétablir l'unité religieuse du royaume (suivant l'adage « une foi, une loi, un roi », seule façon pour le souverain de pouvoir conduire son peuple vers son salut) ; ceci eut pour conséquence indirecte de faire revenir la noblesse en France, désœuvrée et qui aspirait à bénéficier de la faveur royale. Or la mort d'Henri II conduisit à un dérèglement de cette dernière, les  $\frac{3}{4}$  des pensions étant monopolisées par la famille de Guise sous le règne de François II (étude d'Arlette Jouanna). Le mécontentement des nobles exclus de la faveur, dont un certain nombre étaient des réformés (par exemple, le prince de Condé) explique en partie pourquoi le royaume bascula dans une période de guerres civiles. Elles ont certes pour matrice la question religieuse ; mais les différents protagonistes mobilisèrent chacun à leur tour des arguments politiques qui remettaient en cause l'État monarchique tel qu'il s'était construit sous François I<sup>er</sup> et Henri II (que Roland Mousnier a qualifié de proto-absolutiste).

Les guerres de Religion (1562-1598) sont des guerres qui portent sur la nature de la monarchie. Les réformés ont commencé, surtout après le massacre de la Saint-Barthélemy (1572), à plaider pour le retour d'une monarchie contractuelle (les monarchomaques ont avancé l'idée d'une obéissance conditionnelle, le roi se devant d'être juste pour que ses sujets acceptent de lui obéir, et d'une légitime résistance à la tyrannie) et pour la mise en place d'une monarchie mixte, c'est-à-dire d'un pouvoir presque partagé entre le roi d'un côté et les états généraux de l'autre (qui devraient se réunir de manière périodique pour consentir à l'impôt) ou tout au moins sa *sanior pars* (la noblesse). Ce programme fut aussi celui des « malcontents », ces nobles catholiques modérés qui se sont associés à des protestants derrière Monsieur pour, par-delà les opinions religieuses, demander une réforme de l'État qui aille en ce sens d'un pouvoir partagé. Ils ont profité de l'interrègne entre la mort de Charles IX et le retour d'Henri III en France pour imposer ces revendications. Ce dernier fut obligé d'accéder à leur demande, en convoquant les états généraux pour 1576. À la fin du règne d'Henri III, la monarchie mixte devint enfin le mot d'ordre des Ligueurs, ces catholiques qui se battaient pour que le roi de Navarre, un protestant, ne monte pas sur le trône ; ce furent eux qui exigèrent du roi la convocation de nouveaux états généraux à Blois en 1588.

En outre, une sorte de pouvoir alternatif (A. Jouanna) ou de « république sécessionniste » (selon les termes du contemporain Jacques-Auguste de Thou) se mit en place dans le Sud de la France (qui concerna d'abord les réformés puis devait s'étendre aux catholiques) : ces « provinces de l'Union » reconnaissaient certes l'autorité du roi de France mais consistaient en une série d'assemblées qui géraient les territoires de manière autonome face à un pouvoir jugé défaillant.



Face à toutes ces menaces qui affaiblirent l'État monarchique (minorité, attaque contre le renforcement du pouvoir royal), la monarchie a toujours tenté de promouvoir la paix : d'abord en distinguant le croyant du citoyen, du temps du chancelier Michel de L'Hospital, au début des années 1560, ce qui s'est concrétisé par la politique de tolérance qu'a menée Catherine de Médicis. Ensuite, avec Henri III qui a toujours cherché à se positionner au-dessus des partis, quitte à instrumentaliser la petite noblesse – les fameux « mignons », dont les ducs d'Épernon et de Joyeuse – pour contourner les réseaux des grands lignages qui entendaient s'imposer à lui (pensée de Nicolas Le Roux). Surtout, alors qu'il partait à la tête de l'armée royale pour combattre les réformés du temps où il n'était encore que duc d'Anjou (participation par exemple à la bataille de Jarnac en 1569, où le prince de Condé trouva la mort sur son ordre), jamais il ne prit les armes de son règne : la guerre n'était plus l'apanage du souverain, il s'agissait de s'élever au-dessus pour préserver l'État. D'ailleurs, autour d'Henri III, il y eut toute une tentative de reconstruction de la majesté royale : le roi était pensé comme un être à part, supérieur aux hommes, ce qui s'est concrétisé dans les différents règlements de la cour (dont celui de 1585 qui agençait les appartements royaux et séparait le roi, dans sa chambre, de ses courtisans par le biais d'une balustrade). Une tentative qui ne survécut pas aux événements de la guerre civile, avec la journée des barricades qui obligea Henri III à fuir Paris.

Les guerres de Religion, par leurs implications politiques, ont mis à mal l'État monarchique de la manière dont il s'était construit depuis le début du XVI<sup>e</sup> siècle. La fin du règne d'Henri III fut marquée par le siège de Paris, aux mains des Ligueurs (Ligue urbaine plus que Ligue nobiliaire, d'ailleurs). La guerre contribuait ainsi à secouer l'État.

### **C. Un État absolu remis en cause par la Fronde**

La période de la régence d'Anne d'Autriche (1643-1651) constitue aussi un moment d'affaiblissement du pouvoir royal et de remise en cause de l'édifice que Louis XIII et Richelieu ont mis en place dans les années 1620 et 1630 et qu'Yves-Marie Bercé a appelé « la naissance dramatique de l'absolutisme ». Ceci s'est concrétisé dans la Fronde (1648-1653), guerre civile dont l'étincelle a été un impôt supplémentaire imposé par la régente et son principal ministre, Mazarin, pour subvenir à l'effort de guerre (la guerre franco-espagnole, qui fit suite à la guerre de Trente Ans, de 1658 à 1659, est la toile de fond de cet épisode). Mais, derrière cette question fiscale, c'était la conception que les membres des cours souveraines avaient de l'État royal : ils se pensaient alors comme les représentants du peuple et ils estimaient avoir pour mission de discuter la loi avec le roi (par le biais du droit de remontrance), ce que le roi ne concevait pas du tout comme tel (pour lui, la loi devait seulement être enregistrée par les parlements, c'est-à-dire inscrite sans mot dire sur leurs registres puis être appliquée dans leur ressort). Si ces idées étaient en germe depuis longtemps, ils éclatèrent à la faveur de la minorité royale de Louis XIV.

Les parlements, qui eurent – comme souvent – l'opinion publique derrière eux, s'opposèrent à Mazarin ; ils proclamèrent l'arrêt d'union et se réunirent – pour les Parisiens – dans la chambre Saint-Louis afin de préparer un programme alternatif en 27 articles (juillet 1648) qui détruisait tout l'édifice de la monarchie absolue (ce qui passait d'abord par la suppression des intendants, symbole de la centralisation du pouvoir royal, celle des impôts extraordinaires, l'impossibilité d'en prélever de nouveaux sans une négociation avec les parlements, c'est-à-dire un contrôle des finances de la monarchie, ainsi que des mesures



contre les détentions arbitraires etc.). Ils étaient les vrais porteurs d'un projet de monarchie mixte ou tempérée.

Si, de leur côté, les Grands se révoltèrent aussi, à partir de 1649 – la Fronde des princes, derrière Condé, son frère Conti et son beau-frère Longueville – ce n'était pas au nom de l'idéal d'un pouvoir tempéré mais par rivalité vis-à-vis de Mazarin, afin d'obtenir la faveur royale et de remplacer le ministre auprès du roi. Ceci constitue une véritable trahison de la part des Grands, ainsi que le théorise A. Jouanna, toujours dans *Le Devoir de révolte* (« les Grands trahissent »), au sujet de cet idéal d'un pouvoir partagé et tempéré, qui ne fut dès lors plus porté que par la petite noblesse dans les provinces. Or, sans le soutien des Grands, les aspirations des nobles de province étaient vaines, quand bien même ils tentèrent d'en faire part dans les cahiers de doléances qu'ils écrivirent pour préparer les états généraux de 1651.

Ces derniers n'eurent cependant pas lieu car leur convocation relevait d'un stratagème de la part d'Anne d'Autriche afin de contrecarrer les projets alternatifs des parlementaires qui voyaient dans les états généraux des rivaux. Le fait que Louis XIV devînt majeur en septembre 1651 changeait la donne : s'opposer à un roi majeur n'était pas la même chose que de s'opposer à une régente. Bien plus, le roi confirma Mazarin et, une fois les tensions apaisées, le ministre remit en place les intendants. Quand bien même il y eut des « queues de fronde » dans quelques provinces, au nom de l'idéal nobiliaire de certains gentilshommes locaux, l'État monarchique sortait renforcé et ce qui relevait encore de l'extraordinaire – en termes d'impôts et de centralisation du pouvoir – tendit de plus en plus à passer pour l'ordinaire.

## II. Un État monarchique renforcé par la guerre :

### A. Les structures étatiques tirent profit du contexte belliqueux (1380-1494)

Dans un contexte qui vit le royaume subir une guerre essentiellement défensive, si on la considère sur la longue durée, l'État fut paradoxalement renforcé par cette conjoncture. Pilier fondamental des structures étatiques, la fiscalité et l'armature administrative. Mais par l'effet de dynamique de renforcement de l'État que l'on observe, les résistances ne cessent de surgir qui conduisent la monarchie à se crisper davantage sur ces acquis et, au bout du compte, à les renforcer encore. L'adhésion à cette mécanique n'est donc jamais totale ; elle est cependant perceptible auprès des petites gens qui y gagnèrent finalement en sécurité. C'est aussi pour cela que les paysans acceptèrent de payer seuls un impôt qui, de fait, permettait de les protéger.

#### 1) Naissance d'une fiscalité moderne

En 1380, sur son lit de mort, Charles V abolit les fouages, confirmant le fait que l'impôt devait alors rester « extraordinaire », c'est-à-dire levé uniquement en cas de nécessité, autrement dit de guerre. Les trêves se multipliant alors avec les Anglais, il prit donc cette décision qui soulagea le pays d'une pression fiscale de plus de vingt ans. Vite rétablis devant les besoins militaires, en 1381, les subsides (impôts directs et indirects) ne purent ensuite être levés qu'avec l'aval des états généraux. De fait, les résistances et les révoltes antifiscales furent nombreuses en 1379-1382, en Flandre, dans le Bassin Parisien, en Languedoc, qui nécessitèrent même une intervention militaire de la monarchie (bataille de Roosebeke de 1382). Par la suite, l'impôt demeura effectivement soumis à la négociation avec les états, même s'il ne cessa pas de s'accroître jusqu'en 1410. Durant la guerre civile, les états de Languedoc et du Dauphiné ne cessèrent de financer les troupes armagnagues mais leur assentiment



demeurait indispensable à la levée fiscale. De ce point de vue, c'est bien une révolution que représenta donc le blanc-seing donné au roi par ces mêmes états de Languedoc en 1437, de lever les aides de manière pérenne ; ceux de Langue d'oïl firent de même, pour toute la fiscalité en 1439 qui, tout en conservant son titre d'extraordinaire, était devenu permanent. En 1445, lorsque l'armée fut réformée, la taille prit le nom de « taille des gens de guerre », ce qui rappelait combien cet impôt était d'abord et avant tout légitimé par la guerre. Les gens de guerre étant eux-mêmes devenus « permanents », l'impôt pouvait aussi le devenir.

Le meilleur signe de cette évolution fut la transformation des structures du Trésor de la monarchie. Au temps de Charles V, on parlait encore de « trésorerie des guerres » pour évoquer la gestion de l'argent récolté au titre de l'extraordinaire. Cette appellation fut abandonnée dès l'époque des Marmousets et lorsque Charles VII pérennisa l'impôt, c'est des « généraux de finance » que l'on parle.

## **2) Le renforcement institutionnel**

La première décision institutionnelle du roi en 1436 fut de restaurer l'unité du Parlement et de la chambre des comptes ; en fait, cette restauration se mua en perfectionnement systématique de la machine judiciaire monarchique, renforçant l'idéal du service de l'État (neutralité notamment dans le traitement des affaires remontant à la guerre civile ; nécessité de travailler ensemble pour les officiers des deux anciennes obédiences) jusqu'à ce moment essentiel de l'ordonnance de Montils-lès-Tours de 1454 qui précisa le nombre, les fonctions, les compétences des gens du Parlement, ce qui n'avait jamais été fait jusque-là. Cette ordonnance se préoccupait aussi d'administration locale, fixant des règles de déontologie claire pour les baillis et leurs lieutenants : sur ce point, elle innovait moins, mais le fait même de prévoir une réforme de l'administration tout entière, conçue comme un cadre hiérarchique rationnel, était nouveau.

Ce fut aussi un effet de la guerre que le renforcement du maillage administratif local, en particulier dans le midi où, en récompense de leur fidélité dans la guerre civile, les Languedociens furent dotés d'un Parlement propre, à Toulouse en 1443, qui fut ensuite imité à Bordeaux (1451, supprimé en 1453 à la suite de la révolte mais rétabli en 1462) puis à Grenoble en 1453. De même, toujours par souci d'efficacité dans le contexte de la reconquête, Charles VII créa des instances fiscales locales « pensées d'en-haut », cours des aides à Montpellier, Rouen et Grenoble, ce qui complétait encore l'édifice administratif. Le réseau des bailliages et des sénéchaussées fut lui-même densifié, au point qu'en 1461, on atteignait un total d'une soixantaine de circonscriptions. Sur ce maillage ancien et renforcé, se calqua celui des finances, généralités et élections, dont l'emprise territoriale fut dessinée à ce moment-là. Au sommet, ce fut transformation de la fonction d'argentier du roi avec Jacques Cœur (dont l'activité s'accroît dans les années 1440, au point de gérer l'impôt dans le Languedoc entre 1445 et 1451).

## **3) Une cohésion plus grande autour de l'État monarchique**

C'est aussi la guerre qui permit au roi d'uniformiser le droit du royaume (ordonnance de Montils qui demandait la mise par écrit systématique des coutumes orales, soumises à l'approbation des parlements). Désormais, la loi venait tout entière du roi, accomplissement d'un idéal hérité des légistes de Philippe le Bel. De même, ce fut à une pénalisation de toute forme de violence qui n'aurait pas reçu l'assentiment du roi que l'on assista. Là encore, c'était un idéal qui devenait réalité : la liste des crimes irrémissibles s'accrut, de même que ceux qui relevaient de



la lèse-majesté (travaux de Claude Gauvard). La peine de mort fut désormais d'un usage plus courant et surtout, la rémission royale régressa considérablement.

Hormis le cas particulier du duc de Bourgogne et de celui de Bretagne avec lesquels l'affrontement fut proprement militaire, le temps de la reconquête fut pour Charles VII l'occasion de réduire l'autonomie de toutes les principautés de rang moyen. Ainsi de 1438 à 1455, Charles VII mit-il fin à son profit au vieux conflit qui opposait les comtes d'Armagnac et de Foix. La seule issue pour les princes demeurait la « ligue » qui signait en fait leur infériorité structurelle par rapport à l'État monarchique (Praguerie en 1439 puis Bien Public en 1465). De ce point de vue, le traité d'Arras marqua donc bien la fin d'une époque et, de fait, il fut décidé contre l'avis des grands qui avaient beaucoup perdu en combattant les Anglais et les Bourguignons (cf Jean d'Alençon, ruiné après Verneuil).

De la guerre, c'est aussi la cohésion autour d'une monarchie représentante d'une première nation qui résulta (Colette Beaune). Il s'agit désormais d'aimer la France, la « couronne de France » et non plus seulement la « personne » du roi. Les batailles d'Azincourt (1415) et de Verneuil (1424), très meurtrières, donnèrent lieu à l'érection de premiers monuments aux morts (peinture des Jacobins à Grenoble financée par les états de la province en commémoration des morts de Verneuil, avec Vierge au Manteau) et aux premières commémorations des « morts pour la France » auxquelles étaient associés tous les sujets. La guerre fut donc, à partir de ces années-là, un puissant catalyseur pour le premier sentiment national. Alain Chartier, secrétaire de Charles VI et Charles VII, le dit bien lorsqu'il évoque « l'amour naturel du pays » dans le *Quadrilogue invectif* en 1422 ou bien le poète normand Robert Blondel : « Ceux qui meurent pour leur pays, sont jugés vivre en paradis ». Christine de Pizan, dans sa lettre à Marie de Berry (*Épître de la prison de vie humaine*) juste après Azincourt : selon elle, ceux qui y sont morts « pour soutenir la justice et le droit de la couronne de France... sont au paradis ». Un certain nombre de villes (Orléans, Paris, Montargis, Dieppe) ont aussi décidé de commémorer leur libération de l'occupation anglaise. Charles VII décréta quant à lui que le 12 août, chaque année, dans toutes les cathédrales du royaume une messe solennelle et une procession pour commémorer la libération de Cherbourg en 1450 et la fin de la présence anglaise en Normandie. La popularité du pèlerinage au Mont Saint-Michel après 1450 est aussi marquante : pèlerinage national qui commémore le fait que le Mont ne tomba jamais aux mains de l'ennemi. Au XV<sup>e</sup> s., on ne doutait pas non plus que lorsque le roi combattait, c'était pour son pays, il était partie prenante de cette nation ; cette conception répondait à une conception de l'État qui, progressivement était vouée à s'effacer par la suite, lorsque le roi « sortirait » en quelque-sort de ce « corps » de la nation.

## **B. Le renforcement de l'État dans les guerres du XVI<sup>e</sup> siècle**

Les guerres d'Italie (1494-1559) permettent aux différents rois de s'illustrer armes à la main, de Charles VIII parti conquérir Naples à Henri II menant l'expédition des Trois Evêchés, en passant par Louis XII et François I<sup>er</sup> dans le Milanais entre autres. L'importance du roi qui se rend sur le champ de bataille et qui, par sa présence et son implication personnelle, expose son corps d'humain et invoque le jugement de Dieu, génère en retour un renforcement de sa place et de son pouvoir (pensée de Denis Crouzet). La façon dont François I<sup>er</sup> a instrumentalisé sa victoire à Marignan (13-14 septembre 1515) est révélatrice de l'importance que revêt la guerre dans l'affirmation de l'État : le roi se fit certes adouber chevalier par Bayard, ce qui contribua à le légitimer auprès de sa noblesse et constitua une autre forme de sacre, qui le



positionnait au-dessus de ses sujets. Mais il instrumentalisa surtout cette victoire pour glorifier sa personne – il a notamment demandé à Léonard de Vinci d'organiser une fête commémorative de la bataille en 1518, au cours de laquelle les courtisans ont reconstitué les principaux moments de cette dernière. En outre, à côté de l'exaltation de ce corps royal, il faut noter que la guerre conduisit à une réorganisation des finances de la monarchie au début des années 1520, et encore plus après la défaite de Pavie (1525), qui conduisit à l'emprisonnement du roi en Espagne : le marquis de Semblançay, principal pourvoyeur de fonds de l'État jusqu'alors, en fit les frais et le roi créa en 1523 les offices de trésoriers de l'Épargne, en charge de recevoir les revenus du domaine et de contrôler les recettes et dépenses de la monarchie, complété par l'office de Trésorier des finances en 1524 pour les dépenses extraordinaires (dites parties casuelles), tandis qu'en parallèle était créée la commission d'intendant des finances pour surveiller les officiers, qui fut renforcée sous Henri II en 1552. C'est de ce corps que fut issu le surintendant des finances, qui devint vite une des charges centrales du conseil.

Avec les guerres de Religion, après un affaiblissement de la monarchie, la reconquête par Henri IV de son royaume les armes à la main face à la Ligue à travers tout le royaume (entre 1589 et 1594, où Paris lui ouvrit ses portes, ou 1598, qui permit, outre l'édit de Nantes, la reconquête de la Bretagne de Mercœur) marqua une étape majeure dans la construction de l'État monarchique. Suivant la pensée de D. Crouzet dans *Les Guerriers de Dieu*, Henri IV fonda sa puissance à la fois sur ses victoires militaires et son « art de la caresse » à l'égard des Ligueurs, sur la pensée des Politiques (derrière Jean Bodin), sur sa conversion au catholicisme mais aussi sur la légitimité dynastique qu'il incarnait (surtout en comparaison de la candidate des Ligueurs, l'infante Isabelle-Claire-Eugénie). La loi salique, faite loi du royaume par le Parlement de Paris (arrêt Le Maître, 1593) et le discrédit des états généraux de la Ligue (1593) permirent de faire émerger la figure d'Henri IV en tant que souverain incontesté qui imposa, pour mettre fin aux guerres de Religion, l'absolutisme monarchique. Il consistait à proposer un désangoissement des hommes quant à leur salut et à ôter à ses sujets tout pouvoir de délibération au profit de la figure royale, choisie par Dieu, qui endossait sur sa propre personne tous les maux du royaume et qui était désormais séparée d'eux : à l'ancienne image du corps social dont le roi était la tête et ses sujets les membres, se substitua sous Henri IV la position d'un roi extra-corporel, un « roi de raison », qui régnait au nom de Dieu, loi face à laquelle personne ne pouvait rien. L'absolutisme né des guerres de Religion (angoisse des catholiques quant à leur salut et réflexions sur la forme du pouvoir royal) consacrait ainsi la dépersonnalisation de l'État, étape essentielle dans le processus de construction de l'État monarchique. L'État moderne est né des guerres de Religion.

### **C. Le temps des guerres des « rois de guerre »**

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'État monarchique se renforça considérablement à la faveur de la guerre de Trente Ans. Elle avait débuté dans l'Empire en 1618 et nécessitait, à l'aube des années 1630, que la France prenne position, d'autant que la famille des Habsbourg (possessionnée en Espagne et dans le Saint-Empire) était de plus en plus menaçante pour les positions du roi de France. Quelques conflits périphériques, où la France et l'Espagne s'opposaient indirectement (l'affaire des Grisons depuis 1626 et celle de la succession de Mantoue depuis 1628), nécessitaient que Louis XIII se positionne. Il devait choisir entre, d'un côté, l'option portée par sa mère, Marie de Médicis, et les dévots (derrière le garde des Sceaux, Michel de Marillac) qui consistait à s'allier avec le roi d'Espagne au nom de la défense du catholicisme en Europe et



à répondre aux vœux des Français (le tiers-état) qui, depuis 1614, plaidaient pour une réforme du royaume qui adouciraient leurs maux (comme en avaient témoigné les cahiers de doléances rédigés en vue des états généraux) ; et, de l'autre, l'option portée par son principal ministre, le cardinal de Richelieu, qui consistait à entrer en guerre contre les Habsbourg au nom de l'intérêt supérieur de l'État, ce qui impliquait d'augmenter les impôts, quitte à remettre à plus tard la réforme tant attendue de l'État. Pointait là ce que Richelieu théorisa *a posteriori* et que Louis XIII s'appliquait déjà en appelant cet homme à ses côtés alors qu'il ne l'aimait pas : le concept de raison d'État, c'est-à-dire un intérêt supérieur, même au plaisir royal, auquel le souverain devait se soumettre.

C'est cette raison d'État qui poussa Louis XIII, lors de la journée des Dupes (11 novembre 1630) à désavouer sa mère et à décider de préparer le royaume à la guerre, au nom de la défense des intérêts de la France en Europe, quitte à s'allier avec les réformés d'Allemagne (alors qu'il venait de soumettre les réformés de France, en 1629, par la paix de grâce d'Alès). Il en résulta la mise en marche du royaume : la nécessité de faire face à l'augmentation des dépenses militaires poussa le roi et son ministre à généraliser la charge d'intendants à travers le royaume (1634). Cette pièce maîtresse du renforcement de l'État était une commission (donc révocable selon les besoins, à la différence d'un office) de justice, police et finance, c'est-à-dire que son titulaire était chargé à la fois, au sein de sa circonscription d'exercice, la généralité, des contentieux judiciaires, de l'organisation des rapports publics (dont le ravitaillement) et du prélèvement de la taille, avec ses subdélégués. Il y eut des révoltes paysannes face à cette crue fiscale sans précédent (celle des croquants du Périgord et celle des nu-pieds de Normandie dans les années 1630) ; on comprend donc pourquoi Yves-Marie Bercé a pu parler de la « naissance dramatique de l'absolutisme » pour qualifier ces années 1630 (la centralisation administrative nécessaire pour prélever l'impôt et faire la guerre renforçait l'État). Les Français tinrent bon, tout au long de la période. L'État s'était renforcé dans la guerre.

On comprend pourquoi Joël Cornette a forgé l'expression « roi de guerre » (1993) pour qualifier Louis XIII et Louis XIV. Ce furent des rois qui façonnèrent leur pouvoir dans la guerre en tant qu'elle participait de leur souveraineté, d'abord la guerre de Trente Ans pour le père, puis, passé le prolongement de cette dernière jusqu'en 1659, les quatre guerres qui scandèrent le règne de Louis XIV : ils se rendaient certes sur le champ de bataille, mais sans réellement s'exposer, comme pouvait le faire un François I<sup>er</sup> au siècle précédent (on rappellera quelques épisodes-clés, immortalisés et sublimés par Le Brun sur le plafond de la galerie des glaces à Versailles, comme le passage du Rhin) ; Louis XIV ne se rendit même plus à la guerre à partir des années 1690. En fait, la guerre devenait une affaire de cabinet, elle se décidait depuis Versailles, d'abord avec le secrétaire d'État à la guerre puis le roi seul (pensée de Stéphane Guerre). En outre, ces guerres rendirent ordinaire l'impôt extraordinaire de la taille ; et comme la taille ne suffit pas, du temps de la guerre de la ligue d'Augsbourg et surtout du temps de la guerre de Succession d'Espagne, il dut créer la capitation (1695) et le dixième (1710), impôts certes temporaires mais qui venaient se surajouter à ceux qui existaient déjà. La capitation avait cependant ceci de novateur qu'elle touchait tout le monde, du dauphin au plus pauvre des sujets du roi de France. La guerre devenait ainsi consubstantielle de l'État monarchique, dans toutes les pratiques de sa souveraineté, en plus de l'appareil fisco-militaire qu'elle impliquait.



### III. Un État monarchique maître de la guerre :

Tour à tour renforcé puis affaibli par la guerre, l'État s'est aussi progressivement doté des moyens de « diriger » la guerre, à la fois en tentant d'en apaiser les effets, voire de l'empêcher, et en intégrant les structures militaires à l'édifice institutionnel lui-même.

#### A. Maintenir la paix, ou défendre le royaume, une vocation de l'État

##### 1) Promouvoir un idéal et des exutoires

C'est à l'intérieur d'une société chrétienne que se déploie l'organisme monarchique : la paix y figure comme une valeur fondamentale et un idéal qui prend la forme d'un rêve de paix universelle. Cependant, depuis longtemps, on invoque le caractère salubre d'une guerre défensive d'une part et d'une guerre « pour Dieu » (contre les infidèles, contre les hérétiques ; et même finalement contre toute sorte d'ennemis que l'on diabolise !). L'État moderne naissant investit largement tout cet héritage et porte en lui ses ambiguïtés. Au final, la rhétorique parvient donc le plus souvent à légitimer l'entrée en guerre. Mais on ne fait jamais l'économie d'une justification, que l'on élabore à la suite de nombreuses consultations jugées nécessaires avant d'ouvrir les hostilités. Un tel processus de construction de la légitimité de toute attaque est toujours rendu public : outre les commémorations, diffusées dans tout le royaume, les « justifications » font aussi l'objet d'une préoccupation de communication de la monarchie (on pense par exemple à Charles VII après la rupture de la trêve de Tours en 1449).

Dès le début de la période, les Marmousets se font les promoteurs d'une conception de la paix plus mystique que par le passé. Philippe de Mézières et Christine de Pizan, qui en sont les écrivains porte-parole, analysèrent les différentes facettes de l'avènement d'une « paix par la monarchie ». Ceci pouvait passer, encore à la fin du XIV<sup>e</sup> s., par la promotion de la croisade comme fin et moyen de rétablissement de la paix. Sans doute est-ce encore ce qui anime l'entourage de Charles VIII lorsqu'il part pour l'Italie afin, pense-t-il, de prendre finalement les Ottomans à revers.

À la période suivante, des conférences de paix (traités de Westphalie ou d'Utrecht et de Rastadt, étudiés par Lucien Bély dans *Espions et Ambassadeurs* en 1990), a souvent émergé l'idée d'une paix nécessaire en opposition à l'état de guerre quasi permanent qui a marqué le XVII<sup>e</sup> siècle : sous Louis XIII, un Bassompierre a imaginé une solidarité économique entre la France et l'Espagne afin d'éviter les tensions et conflits entre les deux monarchies. Et, à la fin du règne de Louis XIV, dont la guerre a été le moteur du règne, de manière offensive ou défensive, les négociateurs des traités d'Utrecht et de Rastadt se sont mis à imaginer des moyens d'établir la paix, tandis que l'abbé de Saint-Pierre publiait son *Projet de paix perpétuelle* (1713).

##### 2) La genèse lente d'une diplomatie

Jusqu'au traité d'Arras (inclus), les négociations de paix gardèrent une forme archaïque et très « incarnée », donc peu étatique. Les rois se rencontraient, sur des ponts ou dans des chapelles, à la frontière (cf. les nombreuses trêves de Leulinghen de 1386 à 1396), ce qui pouvait d'ailleurs donner lieu à des attentats comme ce fut le cas sur le pont de Montereau en 1419 où fut assassiné Jean sans Peur par les séides du dauphin Charles. Encore au XVI<sup>e</sup> s., il s'agit de relations interpersonnelles, entre des souverains qui étaient aussi toujours cousins. Les négociations au « Camp du Drap d'Or » (avec Henri VIII) puis pour la libération du roi, furent en fait des négociations d'honneur où l'on faisait assaut d'affection autant que



démonstration de force, à l'ancienne, et qui n'avaient pas grand-chose de « diplomatique ». De même les alliances, qui gardaient une forme très archaïque, de gré à gré. Notons le cas particulier des Suisses, qui n'avaient pas de souverain : alliances avec engagement de troupes dès Charles VIII.

Ainsi, si l'on est en droit de considérer que l'activité de Commynes fut celle, novatrice, d'un ambassadeur à Venise, sa mission demeura ponctuelle. Pendant une bonne partie des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, cette situation n'évolua guère et le roi de France ne délégua pas beaucoup d'ambassadeurs permanents : il disposait d'ambassadeurs extraordinaires, souvent plénipotentiaires, pour le représenter à l'occasion de missions particulières dans tel ou tel pays. Ils étaient seulement dix ambassadeurs permanents en poste en 1547 lesquels n'effectuaient alors que des résidences de courte durée de trois ou quatre ans. Leurs pouvoirs demeuraient limités et ils ne pouvaient négocier seuls. Ce sont plutôt des conseillers proches du souverain qui étaient chargés de la conclusion des traités, voire des femmes, comme ce fut le cas pour la conclusion de la Paix des Dames de 1529 négociée par la tante de Charles Quint et la mère de François I<sup>er</sup>. La situation évolua encore peu au XVII<sup>e</sup> s. : par exemple, François de Bassompierre, courtisan et homme de guerre, fut envoyé successivement Espagne en 1621 pour régler l'affaire de la Valteline, en Angleterre en 1624 pour négocier le mariage de Madame Henriette avec le prince de Galles et en Suisse en 1626 et 1629 pour mobiliser des soldats au service du roi de France.

## **B. Discipliner et punir : du chevalier au soldat en passant par le routier et le mercenaire**

### **1) Le contrôle des soldats, un défi permanent pour l'État et un fléau**

Le contrôle des soldats représente un enjeu de légitimité très important pour l'État : c'est là un des fondements de sa souveraineté. Les violences commises par les soldats débandés (les routiers) sont un lieu commun et ont traumatisé les Français dans les années 1357-1365. Par la suite, la situation s'est cependant améliorée : on ne peut pas dire que les Écorcheurs soient hors de contrôle et leurs troupes sont bien des troupes armagnagues dont les chefs ont signé des contrats avec le roi : l'illustrent des figures telles que celle de Rodrigue de Villandrando ou des cadets et bâtards de familles princières, comme Dunois. Représentants de l'armée régulière - ce que n'étaient pas les routiers du temps de Jean II-, ils commettent leurs méfaits avec l'accord tacite du roi, si bien qu'ils n'ont jamais été déclarés hors la loi : ainsi de Robert de Flocques qui pilla avec une certaine retenue dans le royaume et évita ainsi de commettre des crimes irrémissibles, mais entraîna ses troupes en Alsace où il s'adonna aux pires vilenies. Après la paix d'Arras en 1435, leurs forfaits se multiplièrent (ce qui contribua à légitimer l'impôt permanent, on l'a dit). En 1444, c'est le dauphin lui-même qui était à la tête des Écorcheurs qu'il a emmenés à son tour en Suisse à Bâle. Dans ces conditions, la réforme militaire de 1445 apparaît surtout comme une gigantesque opération de « tri » (P. Contamine) entre les hommes susceptibles d'être embauchés et ceux dont il fallait se débarrasser. En outre, à partir d'Azincourt, les guerres privées et autres petites guerres entre seigneurs tendirent à disparaître au profit de la seule « grande guerre », celle du service du roi. Pour autant, le contrôle des hommes d'armes fut loin d'être sans faille après 1445 et le processus de « mise au pas » des soldats s'inscrit dans la longue durée (Q. Verreycken). En 1523, le ravage du Velay par des troupes indisciplinées marqua les populations pour longtemps. C'est



dans ce processus que s'inscrit la mission d'encadrement dévolue aux intendants aux armées depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, en charge de faire respecter l'ordre.

Un tel processus ne pouvait cependant se limiter à de la coercition. Au tout début de la période, on se préoccupa ainsi de mieux contrôler la mécanique de rétribution, en particulier de remboursement des chevaux perdus au combat : c'était tout l'enjeu de la « montre » du XIV<sup>e</sup> s. qui ouvrit la voie à une institutionnalisation de l'armée.

## **2) Les progrès de la discipline militaire et l'apparition d'une culture spécifique**

De leur côté, les ordres de chevalerie qui furent fondés et refondés tout au long de la période avaient pour propos de donner un guide de bonne conduite à ceux qui combattaient, sous l'autorité solide du roi. Philippe de Mézières évoqua ainsi des « vertus de guerre » que se devait de suivre le soldat, soit, dans l'ordre, une règle, une discipline, l'obéissance et le souci de la justice : on peut y voir une sorte de « déclinaison » redondante de la soumission à l'ordre étatique.

En outre, pétri de ce modèle, le rôle des capitaines changea du tout au tout après 1445 : ils étaient censés, eux aussi, obéir et faire obéir leurs hommes. La discipline passa au premier plan, devant la fierté chevaleresque. Les premiers codes militaires furent ensuite promulgués sous François I<sup>er</sup>. Dès 1445 cependant, on pratiquait l'entraînement collectif, avec, notamment, l'apprentissage de la marche au pas... L'uniforme apparut, qui réunit les soldats sous l'égide d'un État à la fin du XV<sup>e</sup> s.) et, désormais la bannière n'était plus seulement l'emblème d'une identité chevaleresque autonome mais signalait l'appartenance à un corps. Des rites, des spectacles jalonnaient le développement de cette armée moderne qui était devenue une armée « de l'État ». Le processus demeurait cependant inachevé : à la fin de la période, il n'y avait pas encore de caserne, ni de régiment.

## **3) Mourir au champ d'honneur, un devoir, une éthique**

L'honneur, quant à lui, vertu chevaleresque par excellence, resta au cœur de l'idéal du soldat, même si cela ne pouvait plus se concevoir en-dehors du service du roi et de la France. Certes, le modèle du chevalier « sans peur et sans reproche jusqu'à la mort » tel que le fut Bayard au service du roi, reste de mise. Cependant, au détour d'une chanson de 1521, composée lors du siège de Mézières contre les Impériaux et où le même Bayard s'illustra, on apprend que tous étaient prêts à « mourir pour France ». Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> s., le ton se fit plus pathétique mais le fond restait le même : en 1562, lors du siège de Rouen par les Anglais, Charles IX s'écria ainsi que nul ne saurait abandonner sa patrie à l'ennemi héréditaire... Le bon soldat est « vrai et naturel Français ».

## **C. De l'ost à l'armée monarchique, une mue inachevée**

### **1) Naissance d'une armée permanente**

P. Contamine définit clairement ce qu'il faut entendre par armée permanente. Ce sont, en premier lieu, des unités stables, quels que soient, par ailleurs, leur composition ou leur nombre. En deuxième lieu, elles sont pérennes, sans qu'influe le contexte qui peut être de guerre ou de paix. En outre, il doit être possible d'y faire carrière. Enfin, elle est censée disposer de recettes propres suffisantes. On ne saurait mieux définir une armée « d'État ». L'historien insiste en outre sur le caractère progressif de l'installation d'une institution au sein de la monarchie, même si la date de 1445 marque effectivement une rupture. Encore au début du XVI<sup>e</sup> s., il subsiste



de petits détachements armés qui ne sont pas au service du roi mais d'une ville (ce sont les milices) ou d'un prince.

La longue genèse de l'institution commença avec la mise en place de garnisons permanentes, en face de Calais notamment, dès 1347. En 1374, Charles V avait à son tour tenté de mieux centraliser l'armée, notamment en réformant les montres et en exigeant un serment d'allégeance de la part des soldats. Ce fut en vain.

Pour mieux contrôler les hommes et rattacher plus directement les soldats à la monarchie, la réforme de 1445 chercha d'abord à casser l'influence décisive et personnelle qu'exerçaient des capitaines plus ou moins charismatiques, une influence qui avait été renforcée avec la guerre civile. La réforme fut systématique et consista à fonder des « compagnies d'ordonnance », « instituées » par l'ordonnance de Louppy-le-Château : ce furent quinze compagnies de six cents hommes, soit un total de mille huit cents lances, soit mille huit cents hommes d'arme, trois mille six cents archers et mille huit cents coutilliers. Les hommes étaient soldés par un « trésorier de l'ordinaire des guerres », qu'autorisait la mise en place de l'impôt permanent. D'abord dispersées dans tout le territoire, signe d'une remarquable prise en main du territoire, elles furent rassemblées pour l'effort de reconquête. À rebours de ce que souhaitaient certains, comme Thomas Basin, qui demandèrent que soit cassée cette armée une fois les Anglais vaincus, Charles VII puis Louis XI parvinrent bon an mal an à la maintenir en place.

La stabilisation de l'infanterie fut bien plus difficile ; la sous-tendait, déjà, l'enjeu de la conscription. Celle-ci était devenue très minoritaire depuis le milieu du XIV<sup>e</sup> s., puisque les hommes de trait étaient pour la plupart montés. Pourtant, elle devait retrouver une place importante, notamment avec les progrès de l'artillerie. Ce fut, tout d'abord, la création des francs-archers en 1448, version étatique et moderne de l'arrière-ban féodal qui convoquait des milices urbaines dont on se méfiait depuis les premières révoltes de Flandres du règne de Philippe le Bel et que l'on n'avait plus osé convoquer depuis lors. L'institution des francs-archers consistait à mobiliser un pourcentage du nombre de feux, à charge de la population roturière d'équiper celui des siens qu'elle désignait ; au total, ce fut une force de huit mille hommes qui fut ainsi mobilisable. En 1475, Louis XI parvint même à renforcer tous ces effectifs, en conservant la structure. Il y ajouta le recrutement de Suisses (6 à 8000), donc des « soldats » au sens propre, c'est-à-dire des mercenaires qu'il était désormais possible de garder oisifs dans le royaume tout en les rémunérant pour éviter des déprédations de leur part. Ainsi, si la conscription proprement dite peinait à s'imposer, le temps des écorcheurs était bel et bien révolu. De fait, progressivement, les francs-archers s'effacèrent devant les mercenaires et leur dernière convocation date de 1488, après avoir été cassés une première fois en 1483. À la place, le projet était de créer une infanterie permanente.

Jusqu'au milieu du XVI<sup>e</sup> s., les fantassins demeuraient des mercenaires : Suisses et lansquenets allemands très qualifiés aux compétences militaires bien supérieures aux francs-archers, mais aussi régnicoles (Gascons, Armagnacs, Béarnais et Basques), ils formaient un corps d'environ vingt mille hommes mobilisables en 1492, une augmentation considérable. En 1534, ils furent organisés en sept « légions », sur un modèle prétendument romain mais la structure fut rapidement abandonnée.

Il fallut finalement attendre 1688 pour voir la mise en place d'une première conscription par Louvois destinée à compléter le recrutement habituel de l'armée royale par le tirage au sort de sujets contraints de servir.



## 2) Financement et logistique d'une armée devenue technicienne

Les progrès de l'artillerie à poudre devinrent patents au début XV<sup>e</sup> s. et la lourdeur et le coût de la logistique s'accrurent d'autant : sous cette forme, la puissance militaire était structurellement appelée à s'étatiser. Si la fonction d'« artilleur du roi » est attestée dès 1345, elle fut institutionnalisée avec les frères Jean et Gaspard Bureau sous Charles VII. Il en résulta une supériorité écrasante de l'artillerie française qui s'imposa durant les guerres d'Italie.

Se posa d'abord la question du transport des pièces, dont le calibre s'accrut de manière exponentielle. Cette évolution eut aussi des effets sur les fortifications, dont la prise en charge ne put plus être le fait des villes seules, alors même que c'était là le fondement de leur autonomie : là où précédemment, elle se contentait de faire détruire les murailles trop fragiles, à partir des années 1435-1440, la monarchie en fit une affaire d'État systématique et contrôla et encadra les chantiers, pour les sites les plus stratégiques notamment. Même si le financement continua d'associer ponctuellement les institutions municipales, celles-ci n'agirent plus de manière autonome en la matière. Ce fut ensuite, en 1521, la création du titre de commissaire général aux fortifications. Enfin, au milieu du XVI<sup>e</sup> s. apparut le titre « d'ingénieur du roi », fonction souvent confiée par la suite à des Italiens.

Quant à elles, les réquisitions se transformèrent et s'institutionnalisèrent, elles aussi, ce qui était paradoxal du point de vue des populations qui payaient déjà l'impôt : en 1491, un tiers du pays fut sollicité pour approvisionner les troupes destinées à envahir la Bretagne. La collecte de 400 000 livres de salpêtre en 1544 fait à son tour figure de véritable entreprise d'État qui mobilisa tout le territoire du royaume.

Du côté de la marine, dont Charles V avait créé un embryon avec les Castillans qui se substituèrent ponctuellement aux Génois qu'il était de coutume de solliciter, c'est le XVI<sup>e</sup> s. qui marque le premier stade de la genèse d'une armée des mers que seul un État solide était à même d'organiser. À cet effet, on décida la construction de la ville nouvelle du Havre en 1517, qui était censée garantir la sécurité de la Normandie : peu avant, avaient été construits de premiers « vaisseaux de guerre » lesquels embarquaient de l'artillerie. La *Charente*, 1501, fut ainsi le premier navire que l'on équipa de sabords. Cette nouvelle institution s'avéra particulièrement coûteuse : en 1545, ce ne sont pas moins de deux millions de livres qui furent nécessaires pour armer la « flotte d'Angleterre » censée traverser la Manche.

Par la suite, les structures de l'armée restèrent stables, même si le nombre des hommes mobilisés ne cessa de s'accroître (jusqu'à 200 000 hommes à la fin du XVII<sup>e</sup> s.). Un Louvois, secrétaire d'État à la guerre, se trouvait ainsi à la tête de toute une administration qui assurait la gestion des guerres. Et Colbert, en tant que secrétaire d'État à la Marine, imposa la plantation de forêts pour fabriquer des navires de guerre dans le cadre des batailles navales à venir, ce qui marque la naissance d'une véritable marine nationale.

## 3) Le commandement : au service de l'État ?

Pour finir, il convient de poser la question du commandement, c'est-à-dire celle de savoir comment à la figure d'un roi chef de guerre auquel s'associaient des princes qui commandaient naturellement l'armée, se substitua le principe d'une délégation de l'autorité militaire à de véritables professionnels. C'est ainsi que tous les connétables du XV<sup>e</sup> s. furent recrutés parmi la petite chevalerie bien aguerrie, tels La Hire ou Poton de Xaintrailles qui s'inscrivaient dans la continuité de Du Guesclin (†1380). Celui-ci représente un modèle de ce point de vue : petit chevalier proche des Marmousets qui devint connétable en 1370, il est présenté par Françoise



Autrand comme un serviteur de l'État par excellence. C'est à ce titre qu'il est enterré à Saint-Denis, aux côtés du roi.

On le devine, l'évolution ne s'accomplit pas totalement durant la période, ni concernant le roi, ni concernant les princes. Ainsi, il y eut toujours des souverains pour considérer que leur place était à la tête de l'armée, même s'ils furent moins nombreux à la fin de la période : si ce fut le cas de Louis XIV ce ne fut pas celui de Louis XIII. Cela dit, depuis la capture de Jean II à Poitiers, l'engagement du souverain était toujours considéré comme dangereux : « mieux vaut perdre bataille que roi » dit-on à Azincourt en plaçant Charles VI bien en retrait de la mêlée. De fait, même Louis XIV prenait bien garde de ne pas s'exposer lui-même.

Ce retrait relatif de la personne du roi du champ de bataille s'accompagna d'un élargissement de la place tenue par la guerre dans les structures étatiques. Sous le règne d'Henri II furent créées les charges de secrétaires d'État, l'une d'entre elles devenant ensuite celle de secrétaire d'État à la Guerre, appelée à devenir une fonction clé de la monarchie. Au temps des guerres de Religion ou pendant les régences, le chef de l'armée fut même parfois le lieutenant général du royaume. Le poids politique du connétable était d'ailleurs devenu tel qu'après 1627 et la mort de Lesdiguières, Louis XIII ne renouvela plus la charge.

**On peut conclure** en affirmant que, précisément parce qu'elle exige des moyens importants et qu'elle bouscule les structures établies, la dynamique guerrière est l'un des rouages les plus cruciaux de la construction de l'État monarchique en France de 1380 à 1715. La guerre devient progressivement un monopole royal, un monopole dont il fait un usage qui progressivement s'émancipe des finalités externes à la réalité étatique. « Désordre créateur » (Gilles Lecuppre) par excellence, la guerre a bien un statut paradoxal. Cependant l'historien doit demeurer prudent en n'omettant jamais de prendre la mesure des réalités humaines sous-jacentes à ces structures de plus en plus perfectionnées. Des hommes et des femmes ont terriblement souffert de l'extension du « domaine de la guerre » ; ils ont sans doute été de plus en plus nombreux à souffrir au fil de ces siècles, selon une progression qui fut, à l'évidence, exponentielle.

**Laurence AMERICI, Mathieu LEMOINE, Anne LEMONDE, Yannick LE GRUIEC (responsable de l'épreuve).**

### 3. Épreuves orales d'admission

Les conditions de déroulement des oraux ont été idéales pour les candidats, sans forte chaleur et sans difficulté matérielle d'aucune sorte.

Sans s'appesantir sur des questions d'attitude et de comportement lesquelles n'appellent pas d'observation particulière pour cette session et réservant l'essentiel du développement aux enjeux de fond et de forme des épreuves, le jury tient à rappeler quelques éléments d'ordre pratique.

Chaque épreuve présente une dimension physique qui peut être éprouvante alors que les candidats enchaînent plusieurs journées d'interrogation. Les appariteurs et les membres de chaque commission sont soucieux des candidats, de leur accueil jusqu'à leur départ, une fois l'épreuve achevée. Ils les accompagnent avec bienveillance et attention et sont à l'écoute de leurs besoins. Les candidats peuvent apporter boisson et nourriture légère pour résister aux 7h d'épreuve.

Les candidats disposent de 10 minutes entre la fin de la préparation et le passage. Ce temps doit leur permettre d'aller aux toilettes, de se restaurer et de boire.

Cependant, une bouteille d'eau et un verre sont toujours prêts et proposés au début de l'épreuve par le jury. Par ailleurs, il est systématiquement proposé aux candidats et aux candidates, de boire entre la fin de leçon ou du commentaire et le début des questions, prenant le temps d'une courte respiration entre les deux exercices. Il semble peu bienséant de boire à tout bout de champ lors des questions du jury ou de préférer à une simple bouteille d'eau ou une discrète thermos une canette de soda.

#### 3.1 Commentaire de documents géographiques

##### 3.1.1. Remarques générales

###### Conditions de préparation et de passage

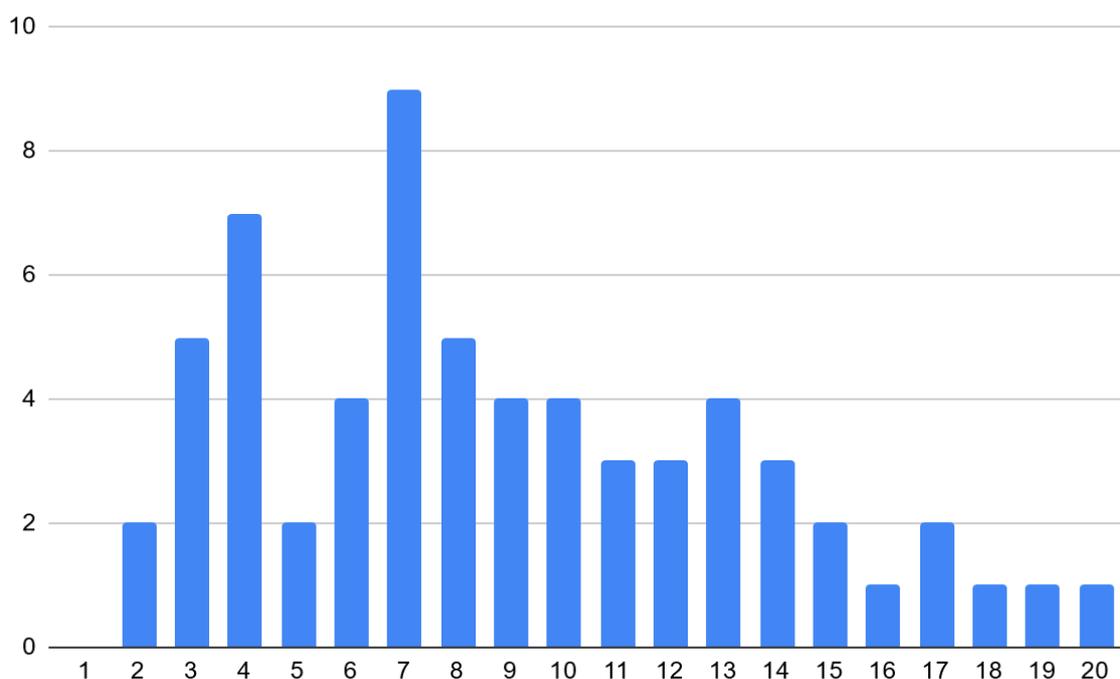
Les dossiers documentaires portent sur les questions au programme de l'année (géographie thématique et/ou géographie des territoires). Le jury fournit une partie ou l'ensemble des documents sous forme d'une clé USB où peuvent figurer notamment des images satellites, des photographies, des textes, des cartes, des statistiques, des images ou des cartes en trois dimensions, des superpositions, des extraits simples de systèmes d'information géographique, etc. Dans le cadre de certains corpus documentaires, une carte en format papier (carte topographique IGN, carte étrangère avec, le cas échéant, une traduction de la légende) peut être remise ; elle constitue alors le document principal à commenter à l'aide des autres documents fournis. Les candidats ont également à disposition un tirage papier couleur du corpus, que celui-ci comporte ou non une carte en format papier.

Les candidats disposent d'un ordinateur pour lire les documents numériques pendant leur préparation et d'une suite bureautique permettant de produire des illustrations cartographiques et d'élaborer, de manière obligatoire, un diaporama, au format *Powerpoint*, pour la présentation de l'exposé. Croquis et schémas peuvent être réalisés à la main et les candidats peuvent demander à ce qu'ils soient scannés afin de pouvoir les intégrer au diaporama. Les ordinateurs sont configurés sans accès à Internet. Dans la salle de préparation, les candidats ont accès aux atlas et aux dictionnaires. Le travail doit être enregistré sur le bureau de l'ordinateur et la version finale de la présentation transférée sur la clé USB dédiée qui est remise au candidat en début d'épreuve.

Au moment de leur passage devant le jury, les candidats disposent d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur. Dans la mesure des disponibilités, les candidats peuvent demander des cartes en format papier (cartes actuelles, plus anciennes et/ou des cartes à d'autres échelles) pour traiter le dossier documentaire fourni, s'ils estiment la demande pertinente par rapport au sujet et au corpus. Dans tous les cas, elles devront être utilisées lors du passage. Si le sujet comporte déjà une carte en format papier, il est possible de demander des cartes complémentaires.

### Les résultats

La moyenne de la session 2024 est de 8.88, la médiane de 8 et l'écart type de 4,56. Le graphique ci-dessous permet de visualiser la distribution des notes obtenues par l'ensemble des candidats et souligne tout l'éventail des notes attribuées, de 2 à 20/20.



**Graphique 1. Distribution des notes**

Dans son rapport de 2023, le jury avait souligné l'importance de la maîtrise de l'analyse de cartes topographiques. Le jury a choisi pour la session 2024, d'augmenter de manière significative le nombre de dossiers organisés à partir d'une carte topographique, en cohérence avec cette ambition affirmée (14 dossiers sur 28 distribués). Respectivement, la moyenne des prestations sur des sujets comportant une carte topographique est de 9/20 et de 8,81/20 pour les sujets de l'autre type, dans lequel la carte topographique n'est pas l'élément central.

### **3.1.2 Modalités de l'épreuve de commentaire de documents**

#### **Une épreuve orale en deux parties distinctes**

L'épreuve orale de commentaire de documents comprend une présentation du sujet par le candidat et un entretien avec le jury en deux temps distincts :

- L'exposé par le candidat, d'une durée de 30 minutes est centré sur le commentaire de documents. La gestion du temps fait partie de l'évaluation et un certain équilibre entre les différentes parties de l'exposé, introduction et conclusion comprises, se doit d'être respecté.
- Un entretien de 25 minutes avec les membres du jury, comprenant :
  - des questions scientifiques (environ 20-21 minutes) qui peuvent porter sur le sujet ou les documents du dossier, mais aussi sur l'ensemble des questions au programme. Des questions plus générales peuvent également être posées afin d'évaluer les connaissances géographiques du candidat.
  - des questions portant sur l'enseignement de la géographie dans le secondaire et sur les valeurs et principes de la République sont posées en fin d'entretien.

#### **Une grande variété de thématiques et de territoires abordés par les dossiers documentaires**

Deux types de dossiers peuvent être proposés :

- un dossier dont le document principal est une carte topographique accompagnée de documents d'appui; la carte (indiqué comme document 1) est alors fournie à part.
- ou bien un dossier composé de documents; certains pouvant être des extraits de cartes topographiques issus du site Géoportail.

Dans le cas du 1<sup>er</sup> type de dossier, il est attendu que les candidats analysent finement la carte topographique au regard du sujet posé et des autres documents proposés dans le corpus. Cette attente de la part du jury explique le nombre moins important de documents dans le dossier. Les documents fournis en appui permettent d'éclairer et d'approfondir l'analyse de la carte ; ils doivent donc être mobilisés explicitement au cours du commentaire.

Tous les sujets et les dossiers de commentaires de documents géographiques sont élaborés dans le cadre des questions du programme (pour la session 2024 : « Géographies du politique », « Environnements : approches géographiques », « Populations, peuplement et territoires en

France », « Amérique latine »). Si chaque dossier s'inscrit d'abord dans une des questions au programme, il n'est pas rare qu'il croise aussi les autres questions. Par exemple, le sujet "Faire la ville de demain : Thionville", inscrit dans la question "Géographie du politique", contenait aussi des documents relevant du thème "Environnements : approches géographiques". Autre exemple : le sujet "Agriculture familiale et sécurité alimentaire en Amérique latine" amenait à croiser Amérique latine et géographies du politique. De la même manière, le sujet portant sur la biodiversité guyanaise, s'il était naturellement rattaché au thème des environnements, offrait des possibilités d'analyses relevant des géographies du politique.

Lorsque des documents proviennent de sources étrangères, ils sont traduits par le jury (textes, légendes, *etc.*) afin d'en faciliter la compréhension par les candidats.

### **3.1.3. Analyse qualitative des prestations orales (exposé + reprise)**

Les candidats ont démontré des qualités variées et essentielles à la réussite de l'épreuve. Concernant la partie « exposé », la capacité des candidats à ancrer leur réflexion dans le thème du programme est un attendu qui augure souvent de la pertinence de l'analyse des sujets.

La présentation des documents gagne à être effectuée de manière ciblée et thématisée afin de contribuer au processus de problématisation du commentaire proposé. Une attention doit être portée aux dates des documents afin de bien contextualiser leur lecture. L'aptitude à mobiliser les géographes spécialistes de la question a été particulièrement appréciée, lorsqu'elle permettait une analyse réflexive et critique du dossier documentaire. Lors de l'entretien enfin, l'on attend des candidats qu'ils soient en mesure de poursuivre la réflexion et l'analyse de manière dynamique, notamment par le décryptage approfondi et critique des documents présentés (en particulier les statistiques).

Formellement, le jury a apprécié les diaporamas qui affichaient constamment la problématique ainsi que le plan de la présentation. Celui-ci était présenté soit sur le côté gauche du diaporama, soit en haut des diapositives (parfois sous forme de frise).

Concernant le fond, le jury attend des candidats la capacité de confronter les documents, notamment les cartes et les photos, condition d'une analyse et de raisonnements approfondis mais pouvant également nourrir des perspectives variées et complémentaires.

Plusieurs candidats ont choisi de réaliser un croquis « progressif », où chaque partie de la légende correspond à un axe du plan. Cette initiative a pour mérite d'ajouter une dimension visuelle essentielle à la compréhension. L'inclusion de schémas intermédiaires, se focalisant particulièrement sur certains espaces de la carte ou de l'ensemble documentaire, a permis de mettre en lumière des aspects spécifiques et de rendre le propos moins aride.

Le jury relève certaines faiblesses, régulièrement constatées dans les exposés des candidats. Tout d'abord, un premier point critique concerne l'utilisation de la carte topographique, souvent perçue uniquement comme un outil de localisation, d'illustration ou parfois encore comme

l'occasion de “plaquer” des connaissances, alors qu'elle doit être analysée en profondeur. Les candidats ont parfois limité leur analyse à une seule partie de la carte, négligeant une étude complète qui offre une compréhension globale et nuancée du territoire. De manière générale, il est recommandé de ne pas omettre de situer les cartes proposées, en introduction, dans un contexte régional plus large, ce qui facilite l'analyse et apporte des éclairages supplémentaires souvent indispensables. L'utilisation de cartes plus anciennes a également posé problème, certaines analyses se contentant de lire des chiffres de population sans exploiter pleinement les informations annexes qu'elles contiennent. Le jury attend des candidats des analyses ambitieuses, allant au-delà de la simple comparaison des nombres d'habitants des communes. Il est attendu une véritable analyse diachronique qui vienne enrichir le commentaire du dossier lorsque celui-ci y invite.

Un second point concerne la conduite du raisonnement géographique. Le jury constate une dérive dans la structure de trop nombreux exposés selon des plans types prédéfinis quel que soit l'espace analysé (qu'il s'agisse de la moyenne montagne ou du littoral). Cette méthode aboutit à des plans creux qui ne permettent pas de retranscrire la singularité des territoires et la compréhension des espaces géographiques étudiés.

L'entretien ensuite, qui permet au jury de revenir sur les analyses du candidat pour les affiner, expliciter certains documents ou élargir les perspectives, est parfois le révélateur d'une maîtrise insuffisante des contenus scientifiques. C'est le cas des notions de base de la géographie, mais également de connaissances générales concernant la géographie de la France, qui mériteraient d'être étoffées lors de la préparation au concours (et surtout en amont !).

Enfin, la communication constitue un dernier point de fragilité des exposés. Ainsi, l'usage du logiciel *PowerPoint* nécessite des améliorations, tant sur le plan technique que dans l'organisation et la présentation des contenus. La surcharge des diapositives nuit grandement à la démonstration et à leur lisibilité par les membres du jury. En effet, les diapositives doivent être conçues de manière à servir d'appui à la démonstration, et non comme le résumé des notes du candidat. Les défauts de maîtrise de la langue, (fautes d'orthographe et de syntaxe) ont été relevés (par exemple, il convient de rappeler qu'on « pallie quelque chose » et non « à quelque chose ») ; il est recommandé d'être particulièrement vigilant sur ces aspects essentiels au regard de l'exercice du métier de professeur.

Le jury recommande aux futurs candidats :

- de réduire la quantité de textes qui figurent sur les diapositives en privilégiant les points clés et les illustrations pertinentes ;
- d'améliorer la lisibilité des diapositives en utilisant une police de caractère suffisamment grande et un contraste adéquat entre le texte et le fond ;
- de relire soigneusement les diapositives avant la présentation pour éliminer toute faute d'orthographe ou de grammaire.

## **Exemple d'un très bon exposé d'un candidat sur le sujet : “Paysages et environnement dans le nord de la Martinique”.**

Le jury a particulièrement apprécié le traitement proposé par un candidat sur le sujet “Paysages et environnement dans le nord de la Martinique”.

Doc. 1 : Carte topographie IGN TOP 25 n° 4501MT, Fort-de-France, Montagne Pelée, Parc naturel régional de la Martinique. Édition de 2019.

Doc. 2 : Cartes des enjeux à l'échelle de l'unité de paysage. Source : Atlas de paysages de la Martinique, vers une politique des paysages. PNR de Martinique, sans date (années 2010). URL : <http://atlas-paysages.pnr-martinique.com/?les-unites-de-paysages.html>

Doc. 3 : Géohistoire paysagère du site classé des versants du nord-ouest de la Montagne Pelée. Source : Plan de gestion 2011-2018 du site classé des versants du nord-ouest de la Montagne Pelée, Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la préfecture de la Martinique. URL: <https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/le-site-classe-des-versants-nord-ouest-de-la-a410.html>

Doc. 4 : Acteurs locaux et Parc naturel marin en Martinique. Source: Thirot Myriam, Palany Philippe, Gros Désormeaux Jean-Raphaël et Tupiassu Lise « La mise en place du Parc naturel marin en Martinique : un révélateur du rapport inégalitaire entre le local et le global ». Vertigo 20, n° 1, 2020, URL : <https://www.erudit.org/en/journals/vertigo/2020-v20-n1-vertigo06155/1078823ar/abstract/>

Doc. 5 : Stratégie de territoire des versants nord-ouest de la Montagne Pelée Source : Plan de gestion 2021-2031 du site classé des versants du nord-ouest de la Montagne Pelée, DEAL de la préfecture de la Martinique. URL: <https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/le-site-classe-des-versants-nord-ouest-de-la-a410.html>

Doc. 6 : Zones côtières et élévation du niveau de la mer au Prêcheur Source : Saffache Pascal et Pelis Yoann, « L'élévation du niveau de la mer menacerait-elle le littoral de la Martinique ? L'exemple de la commune du Prêcheur », Études caribéennes, 55 | Août 2023 URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/27346>

Doc. 7 : La Montagne Pelée, un paysage touristique. Source : capture d'écran du site internet du Comité martiniquais du tourisme, consulté en février 2024. URL : <https://www.martinique.org/fr/que-faire/incontournables>

Le candidat a proposé en introduction une photographie extraite d'une carte IGN de Fort-de-France au 1/25 000 datant de 2020, révélant divers paysages destinés à attirer les touristes. Il a ensuite défini le paysage en s'appuyant sur les définitions de différents auteurs, démontrant ainsi la diversité des approches et compréhensions de ce dernier, tant en tant que catégorie d'analyse géographique qu'en tant qu'objet d'action politique, ainsi que ses relations avec les environnements. Il a présenté la Martinique, département et région d'outre-mer dans les Antilles. L'analyse des documents du dossier, incluant la carte topographique, lui a permis d'identifier trois grands thèmes autour d'un constat initial (« un corpus soulignant la dimension politique des notions de paysages et d'environnements ») : environnements pluriels ; politique des paysages entre préservation et protection des environnements ; politique des paysages et hiérarchisation des environnements.



La problématique du candidat a été la suivante : dans quelle mesure la politique des paysages menée au nord de la Martinique contribue-t-elle à fragmenter et hiérarchiser les environnements dans une logique de développement variée ?

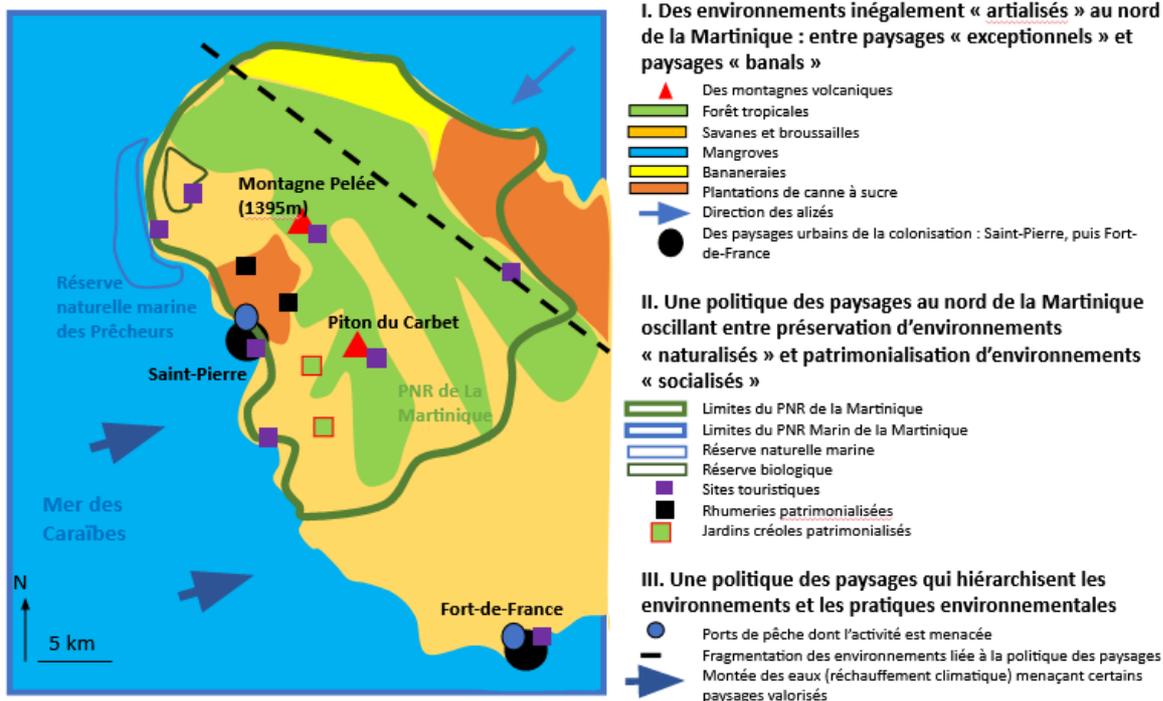
Pour répondre à cette problématique, le candidat a proposé un plan structuré en trois parties :

1. Des environnements inégalement « artialisés » au nord de la Martinique : entre paysages « exceptionnels » et paysages « banals »
  - A. Des paysages « exceptionnels » associés à un environnement volcanique
  - B. Des environnements tropicaux et insulaires plus ou moins esthétisés
  - C. Des paysages récents résultant d'une mise en valeur coloniale des environnements
2. Une politique des paysages au nord de la Martinique oscillant entre préservation d'environnements « naturalisés » et patrimonialisation d'environnements « socialisés »
  - A. Des mesures environnementales variées...
  - B. ... visant à préserver et protéger certains paysages touristiques...
  - C. ... et à patrimonialiser d'autres paysages associés à des territoires en crise
3. Une politique des paysages qui hiérarchise les environnements et les pratiques environnementales au nord de la Martinique
  - A. Entre valorisation des paysages touristiques et banalisation des paysages agricoles et industriels : des environnements inégalement valorisés
  - B. Une politique des paysages qui recrée les environnements en les instrumentalisant
  - C. Une politique des paysages qui oublie les risques environnementaux ?

En conclusion, le candidat s'est interrogé sur l'impact de la politique des paysages au nord de la Martinique sur la fragmentation et la hiérarchisation des environnements selon des logiques de développement spécifiques. Il a souligné que certains environnements ont été valorisés de manière inégale, certains étant jugés exceptionnels et d'autres banals. Cette politique des paysages a été liée à la préservation des environnements naturalisés et à la patrimonialisation des environnements socialisés, hiérarchisant ainsi les pratiques environnementales. Le candidat a ouvert sur les tensions et conflits environnementaux découlant des politiques de protection environnementale et des paysages, et a conclu en évoquant l'utilisation massive du chlordécone dans ce territoire depuis 1992.

## Carte proposée par le candidat

Une politique des paysages menée au nord de la Martinique qui fragmente et hiérarchise les environnements en visant des logiques de développement variés.  
 (croquis à partir de l'ensemble des documents du corpus)



### 3.1.4. Principaux conseils pour l'épreuve du commentaire de documents géographiques

**Lors de la préparation, le jury recommande d'utiliser dictionnaires et atlas mis à disposition...**

Dans la salle de préparation, les candidats ont accès à un atlas général et à une sélection de dictionnaires, comprenant des dictionnaires de géographie de référence présentant des entrées complémentaires et des dictionnaires usuels, afin de les assister dans l'analyse du dossier.

Les dictionnaires de géographie de référence peuvent apporter aux candidats des informations dans les différents domaines de la géographie, de son vocabulaire et de ses concepts. Ainsi s'avèrent-ils bien utiles dans le domaine de la géographie physique, pour consolider des acquis bien fragiles, alors que les dimensions géomorphologique, biogéographique, climatique sont indispensables au traitement de nombreux sujets et à l'analyse des documents. A titre d'exemple, le sujet « Le golfe du Morbihan » appelait des connaissances ou à défaut une démarche de recherche d'informations sur les marais maritimes, les différentes parties qui les composent, avec une terminologie identifiée.

Si une partie des candidats a su mobiliser judicieusement ces ressources dans leur exposé, pour définir les termes du sujet, les notions et les concepts présents dans les documents, ainsi que pour localiser et délimiter un espace géographique, l'absence d'utilisation de ces outils s'est révélée grandement préjudiciable à la performance d'une partie des candidats. Dans le cas du sujet "Géographies du politique et politiques volontaristes : le cas des villes nouvelles", alors que le dossier comprenait un document de Pierre Merlin, il est regrettable que les candidats n'aient pas tiré parti du dictionnaire de ce même auteur, mis à leur disposition, qui offrait une définition précise et rigoureuse du concept de « ville nouvelle ». L'absence d'utilisation de cette ressource dans le traitement du dossier s'en est ressentie.

S'agissant du sujet « Géographie du politique et gouvernance : le Pays basque », l'exploitation des dictionnaires et atlas mis à disposition aurait indéniablement permis à un candidat peu familier avec les frontières du Pays basque de les identifier dès le départ, ce qui aurait évité une analyse hors sol.

En ce qui concerne le "Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés", dirigé par Jacques Lévy et Michel Lussault, rappelons que les définitions n'ont pas été rédigées uniquement par ce binôme, mais qu'elles proviennent de la contribution de plus d'une centaine de géographes mobilisés à cet effet.

### **Et de s'appuyer sur des cartes topographiques**

Quel que soit le type de dossier documentaire, les candidats peuvent, s'ils estiment que cela est pertinent au regard de leur sujet, et sous réserve de disponibilité, demander une carte topographique de leur choix d'une édition antérieure ou d'une échelle complémentaire. Cela peut permettre, par exemple, de développer une étude de cas, à propos d'un territoire évoqué dans un ou plusieurs documents. Dans le cas d'un dossier avec des extraits de carte, cette démarche jouant sur les échelles et les temporalités, peut permettre de mieux situer et contextualiser ces extraits en donnant à voir une partie de l'environnement immédiat (le "reste" de la carte 1/25 000 s'il s'agit d'un extrait au 1/25 000) ou régional (en demandant une carte d'échelle 1/50 000 ou 1/100 000). Il peut être intéressant de demander une carte d'édition plus ancienne, cette dernière permettant de mieux percevoir les évolutions, d'autant plus que les éditions plus anciennes, datées d'une trentaine d'années, sont bien plus riches que les toutes dernières éditions de l'IGN : elles comportent beaucoup plus d'informations sur l'usage des bâtiments (en particulier industriels) et l'occupation des sols (avec, par exemple, des figurés distincts pour la canne à sucre et la banane), ce qui n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui.

Toutefois, des précautions sont à prendre : le candidat qui choisit d'ajouter une carte (ou des extraits de carte scannés) au corpus doit non seulement justifier du choix de la date de celle-ci mais aussi, obligatoirement, en démontrer l'utilité et l'intérêt sous peine d'être fortement pénalisé par le jury.

### **L'exposé, l'expression d'un raisonnement rigoureusement construit**

Le jury a particulièrement apprécié **les introductions** qui proposent une accroche soignée et qui permettent de dégager un ou plusieurs axes de problématisation du sujet.

Dans l'introduction, la définition et l'analyse des termes du sujet sont essentielles et doivent être rapportées au contenu du dossier documentaire. Cette séquence ne doit pas se limiter à la seule énonciation de définitions génériques qui ne mettent pas suffisamment en perspective l'intérêt du dossier proposé.

On attend du candidat qu'il précise les différentes acceptions des notions du sujet, la diversité des approches géographiques et des méthodes, les nuances selon les auteurs et les débats épistémologiques, en introduction comme dans le corps de l'exposé. Au-delà du relevé de la nature, de la source et des thématiques abordées par les documents, il est en général utile de souligner l'intérêt et l'apport de chaque document au regard du sujet.

Presque tous les candidats incluent désormais un tableau de présentation des documents dans leur introduction. Cela n'est pertinent que si cette présentation va au-delà d'une simple énumération et propose une lecture analytique, en faisant ressortir des thèmes centraux, des acteurs, des échelles et des notions-clés. Un candidat a choisi de compléter cette présentation d'un schéma récapitulatif clarifiant les thématiques abordées dans l'ensemble documentaire. Ce choix très pédagogique a été apprécié.

La problématique, qui doit découler du travail de définition et de présentation critique des documents, est un élément central de l'exposé. Elle doit reprendre avec précision le thème du sujet et servir de fil directeur à la démonstration. Il est conseillé d'en soigner la formulation et d'éviter les questions fleuves qui ne peuvent assumer le rôle de fil directeur qui leur est dévolu. Une problématique n'est pas nécessairement une formule interrogative ; elle peut également être la formulation d'un projet de démonstration sous forme affirmative.

**Le développement doit être clairement structuré et équilibré.** Chaque sous-partie doit s'appuyer sur plusieurs documents, qui doivent être utilisés de manière complémentaire et être croisés, au service de l'analyse et en appui de la démonstration. L'objectif est de confronter les sources, les dates, les auteurs et les types de documents afin de construire un argumentaire solide et nuancé.

Il est rappelé aux candidats que le raisonnement doit être accompagné d'au moins **une production graphique** (telle qu'un croquis, un schéma d'acteurs, un tableau, un graphique, un croquis paysager, un schéma de notions, etc.), celle-ci pouvant être élaborée à partir d'un ou plusieurs documents du dossier. Le jury a apprécié cette année, des productions graphiques de grande qualité ; il a ainsi pu valoriser la capacité des candidats à traiter l'information et à la transmettre clairement lors de l'exposé. Il est donc essentiel de prendre le temps de créer une production graphique originale et adaptée au sujet, qui ne soit pas une simple copie d'un des documents du dossier. Le commentaire de cette production graphique est également crucial et ne doit pas être expédié en quelques secondes à la fin de l'exposé, comme cela a parfois été observé.

Sur le plan formel, **la production graphique** peut être réalisée à la main ou à l'ordinateur. Pour les croquis et schémas effectués à l'ordinateur, il est conseillé de les faire imprimer pour les distribuer au jury. Un croquis réalisé à la main et scanné doit comporter des teintes suffisamment soutenues et contrastées pour en faciliter la lisibilité.

Il est utile d'intégrer la production graphique au diaporama (après l'avoir scannée si elle a été réalisée à la main) et d'en fournir une version papier aux membres du jury au début de l'exposé pour les aider à en faire une lecture précise. Une grande attention doit être portée à la

production, en respectant la sémiologie graphique indispensable à l'efficacité visuelle du schéma ou croquis.

Toutes les productions graphiques distribuées au jury doivent comporter le nom et le prénom du candidat ainsi que la date de son passage.

Enfin, le traitement des informations du dossier peut inclure des calculs simples (moyennes, pourcentages, densités, etc.), la transcription graphique de données statistiques ou l'élaboration de croquis (croquis de finage, croquis d'organisation spatiale, croquis de synthèse, etc.) à partir des cartes fournies dans le dossier ou de la carte topographique.

Il est important de noter que multiplier les diagrammes simples ou les schémas élémentaires peut parfois être inutile, voire contre-productif, surtout si ces schémas apparaissent trop simplistes ou déconnectés du sujet. Si le traitement des données doit éclairer la démonstration, il est essentiel de spatialiser les analyses. Le jury attend des productions analytiques qui, au-delà d'une simple synthèse d'informations, apportent des éléments de réponse à la problématique posée.

**La conclusion ne doit pas être négligée.** Elle clôt le raisonnement en apportant une réponse à la problématique et en ouvrant sur d'autres thématiques ou espaces d'analyse. Elle peut s'appuyer sur une production graphique (par exemple, un croquis élaboré progressivement tout au long de l'exposé), à condition de disposer de suffisamment de temps pour la commenter.

**Le diaporama** doit être soigné et mobiliser tous les documents, chaque document étant affiché soit dans sa totalité, soit en partie (par exemple par une citation ou par une partie de carte pour réaliser une focale sur un lieu particulier). Il est important de montrer que les documents sont lus et appropriés, afin d'étayer le propos et de valoriser la capacité à transmettre de l'information (passages de texte surlignés, éléments entourés ou fléchés sur un document iconographique, etc.). Il peut être utile d'ajouter, en fin de diaporama, toutes les diapositives du dossier documentaire : cela permettant au candidat de retrouver rapidement les documents pendant l'entretien avec le jury.

### **L'entretien avec le jury**

L'entretien avec le jury comprend une interrogation à dimension scientifique, portant sur le sujet, le dossier et la/les question(s) du programme concernée(s). La majorité des échanges avec le jury se concentre sur ces aspects. Ensuite, quelques minutes sont consacrées à un échange à caractère pédagogique et didactique, ainsi qu'aux valeurs de la République.

Cette reprise, dont l'incidence est significative sur la note finale, peut soit conforter l'avis global du jury à l'issue de l'exposé, soit infléchir la notation, parfois notablement. Le candidat doit rester concentré et combatif durant les 25 minutes de l'entretien, en se préparant à des différents types de questions sur le sujet, les documents du dossier, ainsi qu'à des interrogations élargissant vers la question concernée ou les autres questions du programme, ou encore à des questions de vocabulaire.

L'entretien avec le jury a pour objectif principal d'aider le candidat à approfondir son analyse (par exemple, si une idée a été trop rapidement évoquée faute de temps), à préciser sa pensée (par exemple, si l'exposé a semblé flou sur certains points), ou encore à nuancer ses propos

(par exemple, en l'invitant à croiser certains documents) et à revenir sur des définitions fournies lors de l'exposé. Il est donc essentiel que les candidats restent mobilisés après leur exposé, afin de démontrer leur connaissance des programmes, des notions, des méthodes et des démarches en géographie.

Le découpage des 25 minutes allouées à l'épreuve orale peut parfois contraindre le jury à interrompre un échange de manière abrupte. Ces interruptions ne sont en aucun cas en lien avec la qualité de la prestation du candidat.

Le jury attend des réponses précises, nuancées et concises. Il est toujours plus efficace de reconnaître que l'on ne sait pas répondre à une question ou d'émettre une hypothèse en cas de doute, plutôt que d'affirmer une idée hasardeuse ou hors-sujet, ce qui pénaliserait le candidat. En cas de non-réponse, une autre question est posée, offrant ainsi au candidat une chance de se rattraper.

Les questions d'ordre pédagogique et didactique ainsi que celles sur les principes et valeurs de la République sont posées en fin d'entretien avec le jury et s'appuient notamment sur les documents du corpus. Elles évaluent la capacité du candidat à se saisir des enjeux de la transmission de la géographie dans le secondaire. Elles permettent, en outre, d'envisager la façon dont le candidat se projette dans le métier de professeur, y compris dans ses futurs contextes territoriaux d'exercice (lieux d'affectation par exemple), et la manière dont la discipline contribue, par ses objets, ses méthodes et ses raisonnements à la formation du citoyen.

La partie pédagogique requiert ainsi une connaissance des programmes de géographie du secondaire (collège et lycée), et des notions abordées par les élèves tout au long de leur parcours. Les candidats doivent aussi se familiariser avec les démarches, raisonnements, langages et outils de la géographie que le professeur mobilise en classe (carte, croquis, photographies, etc). Connaître les différents dispositifs éducatifs (les « Éducation à »), les programmes d'EMC (Enseignement Moral et Civique) et envisager des ponts avec d'autres disciplines (au-delà des Sciences de la Vie et de la Terre) est un véritable atout. Concernant les valeurs et les principes de la République, les questions font le lien entre les contenus enseignés et les objectifs de leur transmission. Le jury attend ainsi que les propos des candidats dépassent le stade d'un discours plaqué et convenu pour montrer comment l'enseignement de la géographie peut contribuer à cette transmission. Il convient de rappeler que les préambules des programmes sont à ce titre très riches. Les candidats gagneraient à mieux se questionner en amont de l'épreuve, et à consulter les sites ministériels dédiés à ces dimensions : <https://eduscol.education.fr/588/citoyennete-et-valeurs-de-la-republique>.

Comme pour la session 2024, la commission de commentaire de documents géographiques souhaite, pour la session 2025, intégrer davantage de documents sur les espaces ultramarins (DROM, COM, PTOM, collectivité *sui generis* de Nouvelle Calédonie), en lien avec les questions au programme du concours. Elle se réserve aussi la possibilité, lors de l'entretien, et quel qu'ait été le dossier proposé, de poser des questions d'élargissement aux candidats sur les outre-mers, afin d'évaluer leur connaissance de ces territoires dans toute leur diversité et leur complexité.



### 3.1.5. Trois exemples de traitement de dossiers

#### Exemple 1. Sujet : “Les enjeux environnementaux dans le Golfe du Morbihan”

Document 1 : Carte topographique IGN de Vannes Golfe du Morbihan, 1/25 000.

Document 2 : Un espace protégé par la convention Ramsar. Source : Association Ramsar France (2020). Golfe du Morbihan. Site RAMSAR n°517, disponible sur

[https://rsis.ramsar.org/RISapp/files/48243117/documents/FR517\\_lit201130\\_summary\\_sheet\\_FR.pdf](https://rsis.ramsar.org/RISapp/files/48243117/documents/FR517_lit201130_summary_sheet_FR.pdf)

Document 3 : La régulation de l'urbanisation et le projet de PNR. Source : Beuret, J.-E., Cadoret, A. (2019). Négocier l'urbanisation pour un littoral durable : des Parcs Naturels Régionaux facteurs d'intégration ou de fragmentation des enjeux ? Norois [En ligne], n°244, mis en ligne le 30 décembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/norois/6161>

Document 4 : Le tourisme durable dans le Golfe du Morbihan. Source: PNR du Golfe du Morbihan (2022). Autour du Golfe, n°13, printemps-été 2022, disponible sur [https://www.parc-golfe-morbihan.bzh/medias/2022/06/210x297\\_AutourDuGolfe\\_N13\\_WEB.pdf](https://www.parc-golfe-morbihan.bzh/medias/2022/06/210x297_AutourDuGolfe_N13_WEB.pdf)

Documents 5 : Des enjeux environnementaux vus par un quotidien régional, Le Télégramme Source doc. 5a : Lozac'h, C. (2022, 17 juin). Les algues vertes dans le golfe du Morbihan sont « un mauvais signe » pour Eau et Rivières. Le Télégramme. Disponible sur

<https://www.letelegramme.fr/morbihan/vannes-56000/les-algues-vertes-dans-le-golfe-du-morbihan-sont-un-mauvais-signe-pour-eau-et-rivieres-276464.php#:~:text=Infos pratiques->

Les algues vertes dans le golfe du Morbihan sont « un signe » pour Eau et Rivières&text=Face à la prolifération des,tire la sonnette d'alarme. Source doc. 5b :

Sécheresse de 2022 : cinq communes du Morbihan reconnues en état de catastrophe naturelle. Le Télégramme, 20 juin 2023 à 15h41. Disponible sur

<https://www.letelegramme.fr/morbihan/secheresse-de-2022-cinq-communes-du-morbihan-reconnues-en-etat-de-catastrophe-naturelle-6376634.php> Source doc. 5c : Coconnier, F.

(2024, 1er janvier). Dans le golfe du Morbihan, les inondations de la tempête Céline comme une piqûre de rappel. Le Télégramme, disponible sur

<https://www.letelegramme.fr/morbihan/vannes-56000/dans-le-golfe-du-morbihan-les-inondations-de-la-tempete-celine-comme-une-piqure-de-rappel-6497065.php>

Document 6 : Histoire de la réserve naturelle des marais de Séné. Source : captures d'écran du site internet de la réserve effectuées en mars 2024. Disponibles sur

<https://www.reservedesene.bzh/>

Ce sujet, centré sur l'étude de la carte topographique de Vannes Golfe du Morbihan au 1/25 000 (document n°1 du dossier), s'inscrivait dans l'étude du programme « Environnements : approches géographiques » mais pouvait recouper des thèmes de « Populations, peuplement et territoires » ou même de « Géographies du politique ». Il devait permettre aux candidats de faire valoir nombre de leurs compétences, notamment en matière de description, d'analyse et de différenciation spatiale.

La carte du Golfe du Morbihan donne à voir un espace exceptionnel de la côte atlantique française, entre terre et mer, riche en écosystèmes variés, alimenté par des eaux à la fois douces et salées, qui est aussi un territoire très attractif, développé et aménagé. L'important



peuplement (rappelons que la population totale, voire la densité, peut être calculée grâce aux informations de la carte) et une urbanisation croissante et récente y sont très visibles. Cette urbanisation, qui prend diverses formes et s'accompagne d'une modernisation des axes de transport (en particulier la mise en 2x2 voies de tronçons de routes départementales et l'aménagement des carrefours en ronds-points), apparaît comme la manifestation et la conséquence de la périurbanisation de Vannes et du développement touristique de la côte et des rives du Golfe. La présence d'une agriculture intensive (celle du modèle productif breton), aux impacts environnementaux connus, se manifeste de différentes manières : chemins rectilignes et espacés, indices d'un probable remembrement associé à la mécanisation; bâtiments d'élevage intensif (des rectangles gris, longs et fins); multiplicité des points d'eau - pour abreuver ou irriguer - sous la forme de stations de pompage, de réservoirs ou de retenues. La mise en valeur des eaux et de l'estran du Golfe est très perceptible, de par les figurés (par exemple celui de la plaisance), les formes (on pense ici aux anciens bassins de marais salants de Séné ou de l'étang de Ludré) ou encore la nomenclature (ainsi les mentions "parcs à huîtres" ou "excursion"). Il ne faut donc pas hésiter à aborder le sujet et le dossier par l'étude de la carte topographique : c'est bien à partir d'elle que s'envisagent les réponses aux questions soulevées par le sujet.

En tant que document principal, la carte doit être mobilisée régulièrement lors de l'exposé, tout au long du développement du sujet. Elle ne peut être réduite à une fonction illustrative, et le candidat ne peut pas non plus se contenter de décrire la carte au jury ("Ici on voit...et là on constate la présence de..." : ce qui revient à paraphraser le document). Il s'agit bien de commenter ce document n°1, de lui apporter de la valeur en interprétant, complétant, contextualisant les informations qu'il contient, et ce travail de commentaire se fait notamment en la confrontant aux autres documents du dossier. Ainsi, si la carte rend visibles des espaces naturels protégés (PNR, réserve naturelle) et des pressions anthropiques, quatre des cinq autres documents du dossier permettent de mieux saisir la production, les objectifs et le fonctionnement de ces espaces. Dans une démarche inverse, si la question des risques ne vient peut-être pas spontanément à l'esprit à partir de la carte, les documents 5 (a, b et c) permettent de revenir sur la carte avec un regard différent, en cherchant des sites particulièrement exposés ou encore des facteurs de risque. Il est d'ailleurs judicieux de localiser sur la carte topographique les photographies jointes au corpus ou des éléments cités dans les textes. On pense ici, pour garder l'exemple des documents 5, aux communes concernées par l'arrêté d'état de catastrophe naturelle (sécheresse) et aux communes inondées par la tempête Céline. Le paradoxe posé par les deux derniers documents pouvait être soulevé, puisque ce territoire est également exposé à la fois à la sécheresse et aux inondations.

Le jury attendait du candidat une identification précise des enjeux environnementaux: l'on pouvait par exemple nommer des éléments relevant de l'environnement ou de son fonctionnement qui sont perturbés ou détruits et qu'il convient de maintenir en bon état ou de rétablir (sol, eau, températures, climat, espèces, écosystèmes, ou encore santé des populations) ou bien présenter l'ensemble des tensions et des éléments de prospective en lien avec l'environnement (risques, ressources, protection, pollutions, gouvernance par exemple). Identifier et expliquer les processus précis qui génèrent ces risques et tensions - ou bien qui perturbent ou détruisent des composantes de l'environnement - étaient évidemment une nécessité. Pointer vaguement du doigt le rôle de l'urbanisation, sans parler d'artificialisation des sols ou de destruction et de fragmentation des espaces naturels, ne suffisait pas. De



même, limiter les pollutions agricoles aux nitrates, et restreindre l'enjeu environnemental posé par ces nitrates à la multiplication d'algues vertes invasives sans penser aux émanations toxiques sur les plages, à la qualité de l'eau du robinet et à la santé étaient regrettables. Le jury attendait, sur la question des enjeux environnementaux, une réflexion détaillée et approfondie, cherchant à rendre compte de la complexité des problèmes, des situations... et des réponses des acteurs. Car le traitement du sujet et du dossier était indissociable d'une étude des acteurs, de leur diversité, de leurs relations, de leurs intérêts et objectifs. Peu visibles sur la carte, ils étaient en revanche bien présents et bien identifiés dans le corpus - d'où l'intérêt de croiser les documents.

La contextualisation est un élément important du travail de commentaire. Le sujet pouvait être mis en contexte de plusieurs manières (on pense à la littoralisation, au changement climatique, à l'érosion de la biodiversité mais aussi, pourquoi pas, à la décentralisation, au développement de modes de gouvernance ou à l'évolution des aspirations et mentalités) et en mobilisant plusieurs échelles : celle de l'aire urbaine de Vannes, celle du littoral sud breton, celle du littoral atlantique français (ou européen), ou encore, pourquoi pas, celle des routes des oiseaux migrateurs, chacune étant présente dans le dossier documentaire. Cette contextualisation n'est pas faite une fois pour toute dans l'introduction : elle s'impose régulièrement pour mettre en relief une observation, un processus, un espace, un document.

L'analyse des cartes topographiques ne s'improvise pas quelques semaines avant de passer le concours ; l'épreuve exige une méthodologie rigoureuse acquise progressivement, souvent dès les premières années de formation en géographie, et également tout au long de l'année de préparation du concours. Le jury a pu être surpris, dans de nombreux exposés, par de lourdes lacunes dans le vocabulaire et les notions ainsi que les difficultés pour identifier des formes de peuplement et l'organisation de l'habitat, ou encore dans l'analyse de paysages et des formes de relief. Rappelons que si des manuels sont consacrés au commentaire de cartes il est surtout essentiel que les candidats travaillent en amont sur des exemples diversifiés de cartes topographiques, en France métropolitaine comme dans les espaces ultramarins français.

## **Exemple 2. Sujet : “Le Nord Isère : territoires intermédiaires”**

Document 1a. Extrait de carte topographique centré sur L'Isle-d'Abeau. Source : Géoportail (données cartographiques datées de 2021), <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>, consulté en 2024

Document 1b. Extrait de carte topographique centré sur Les Abrets-en-Dauphiné. Source : Géoportail (données cartographiques datées de 2021), <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>, consulté en 2024

Document 2. Extraits de la présentation de l'arrondissement de la Tour-du-Pin. Source: Site internet de la Préfecture de l'Isère, <https://www.isere.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefectures/Sous-prefecture-de-La-Tour-du-Pin/Presentation-de-l-arrondissement-de-La-Tour-du-Pin>, mis à jour le 18 avril 2023, consulté en 2024.

Document 3a. Effectifs et Indice de Position Sociale des collèges entre Le Pont-de-Beauvoisin et Saint-Quentin-Fallavier. Source : Ministère de l'Éducation Nationale, rentrée 2022, <https://data.education.gouv.fr/pages/dataviz-ips-colleges/>, consulté en 2024.

- Document 3b. Effectifs et Indice de Position Sociale des collèges entre Pont-de-Cheruy et Vienne. Source : Ministère de l'Éducation Nationale, rentrée 2022, <https://data.education.gouv.fr/pages/dataviz-ips-colleges/>, consulté en 2024.
- Document 4. Carte des Aires d'attraction des villes - Région Auvergne-Rhône-Alpes. Source : Corinne Pollet, Bruno Roy, 2020, « 92 % de la population de la région vit dans une aire d'attraction des villes », Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes n° 105, octobre 2020, 4p. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806303>
- Document 5. Connexion et comparaison de Villefontaine avec la banlieue lyonnaise. Source : Christelle Chichignoud, 2004, « Insécurité, réalités et représentations : le cas du Nord-Isère », Hérodote 2004/2 n° 113, p. 104-105.
- Document 6. Représentation des résultats du premier tour des élections présidentielles de 2022 à 2022 par l'outil PolitOscope, par commune. Source : <https://toulousedataviz.github.io/collections/politoscope/> consulté en 2024.
- Document 7. Carte zonale de tarification du réseau Car Isère – Région Auvergne-Rhône-Alpes. Source : Car Isère Auvergne-Rhône-Alpes, 2023, <https://carsisere.auvergnerhonealpes.fr/ftp/document/carte-zonale-2023.pdf> consulté en 2024.
- Document 8a. Carte synthétique de la pauvreté par rapport à la moyenne départementale et des profils de populations exposées. Source : Diagnostic en vue du Plan d'action pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées en Isère (PALHDI) 2022-2028, décembre 2020, [https://www.isere.gouv.fr/contenu/telechargement/67011/537609/file/annexe\\_palhdi\\_-\\_diagnostic\\_-\\_decembre\\_2020.pdf](https://www.isere.gouv.fr/contenu/telechargement/67011/537609/file/annexe_palhdi_-_diagnostic_-_decembre_2020.pdf) consulté en 2024, p. 13.
- Document 8b. Nombre et part des logements sociaux dans les résidences principales. Source : Diagnostic en vue du Plan d'action pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées en Isère (PALHDI) 2022-2028, décembre 2020, [https://www.isere.gouv.fr/contenu/telechargement/67011/537609/file/annexe\\_palhdi\\_-\\_diagnostic\\_-\\_decembre\\_2020.pdf](https://www.isere.gouv.fr/contenu/telechargement/67011/537609/file/annexe_palhdi_-_diagnostic_-_decembre_2020.pdf) consulté en 2024, p. 28.
- Document 9. Réflexion sur le devenir de l'agriculture dans la vallée urbaine. Source : Direction Départementale des Territoires de l'Isère, 2011, Analyse territoriale vallée urbaine Nord-Isère réflexion sur le devenir de l'agriculture dans la vallée urbaine, novembre 2011, consulté en 2024, p. 21-22. <https://www.isere.gouv.fr/contenu/telechargement/12579/80734/file/Analyse+territoriale+vall%C3%A9e+urbaine+Nord-Is%C3%A8re.pdf>

Ce sujet s'inscrivait dans le cadre de la question « Populations, peuplement et territoires » en France avec des ouvertures vers la question « Géographies du politique ». Les deux extraits de carte topographique en début de corpus invitaient le candidat à considérer le pluriel de « territoires » au travers d'une double caractérisation territoriale, à la fois rurale et périurbaine, du Nord Isère. Une lecture plus attentive du premier extrait conduisait rapidement à identifier une complexité croissante puisqu'il s'agissait d'une ville nouvelle, mêlant paysages de grands ensembles et de lotissements périurbains dans un espace productif marqué par la prégnance des activités logistiques.

Le libellé du sujet appelait à questionner la notion d'intermédiarité, abondamment traitée en géographie notamment dans la décennie des années 2010, et renouvelée par les recherches contemporaines sur le périurbain. Cette approche orientait l'analyse du corpus vers la

nécessaire identification de la multipolarisation (triple polarisation) des territoires considérés à l'aide des documents cartographiques proposés à différentes échelles qui ouvraient à une approche fonctionnelle des territoires, jusqu'au zonage de tarification des transports. Non seulement cette approche renforçait le sens du pluriel, mais invitait à considérer les données statistiques fournies (les IPS des collèges) au travers des deux coupes territoriales qui structuraient leur présentation (est-ouest et nord-sud en bordure occidentale du département). L'approche statistique proposée orientait alors la lecture vers une dimension profondément sociale qui trouvait des échos dans les extraits du « Diagnostic en vue du Plan d'action pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées en Isère ». De ce fait, il convenait de revisiter les extraits de carte topographique à l'aune de cette approche sociale en considérant les localisations des collèges et en recherchant les formes de segmentation socio-spatiale des territoires représentés. Un gradient pouvait alors apparaître qui ne se résumait pas à la seule proximité de Lyon.

L'approche des trajectoires électorales permettait de finir de déconstruire l'unicité de l'aire concernée, mais également de questionner les jeux de polarisation en considérant les pôles et les centralités internes au Nord Isère. Là encore, la géographie scolaire et l'approche fonctionnelle au travers du zonage de la tarification des transports invitaient le candidat à ce changement d'échelle qui ramenait la réflexion sur la notion d'intermédialité au travers d'une autre de ses dimensions en géographie: les mutations d'un territoire. En cela, le document rappelant les origines de la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau ainsi que celui sur les dynamiques de l'agriculture dans le couloir urbain du bas Dauphiné constituaient des éléments qui pouvaient étayer cette approche.

### **Exemple 3. Sujet : “Environnement : approches géographiques : Changement climatique et risques : étude de cas des Pays-Bas”**

Document 1 : Un espace densément peuplé, une vulnérabilité inscrite dans les territoires  
Source des deux cartes : d'après Gueben-Venière, S. (2015). De l'équipement à la gestion du littoral, ou comment vivre avec les aléas météo-marins aux Pays-Bas ? — Géoconfluences. (s. d.). accueil-geoconfluences — Géoconfluences. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/risques-et-societes/articles-scientifiques/littoral-pays-bas>

Document 2 : Vulnérabilité et problématique de gestion de l'eau aux Pays-Bas. Source : Meyer, C. (2023, 11 juillet). Les Echos

Document 3 : Les Pays-Bas, un modèle d'aménagement de l'espace et de gestion des risques.

Document 3a : Un territoire largement gagné sur la mer, d'importants ouvrages de protection.

Document 3b : La question nouvelle de l'affaissement des sols. Source : Pays-Bas - Le pays des polders aux défis des changements globaux, entre protection littorale et réformes du modèle agricole. (s. d.). Geoimage | La Terre revisitée par les satellites.

<https://geoimage.cnes.fr/fr/geoimage/mondes-ruraux-et-campagnes/pays-bas-le-pays-des-polders-aux-defis-des-changements-globaux>

Document 4 : Les principales étapes de la lutte contre les risques liés à l'eau dans l'espace des Pays-Bas. Source : Desurmont, S. (2022, Avril-mai 2022 ). GEO hors-série.

Document 5 : Face à la vulnérabilité du territoire, une politique volontariste d'adaptation au changement climatique. Source : Les Pays-Bas face au risque de submersion. Lepesant, G (2023). Groupe Caisse des Dépôts. <https://www.caissedesdepots.fr/blog/article/les-pays-bas-face-au-risque-de-submersion>

Document 6 : La barrière mobile du Maeslantkering. Source : Maeslantkering — As They Said. (s. d.). As They Said. <https://astheysaid.com/innovators/2018/6/1/maeslantkering>

Document 7 (1ère et 2ème partie) : L'avenir de l'adaptation des Pays-Bas au changement climatique : les grandes lignes des différentes solutions envisageables. Source : Slomp, R., & Friocourt, Y. (2022). Les Pays-Bas face à la montée des eaux : quelle stratégie pour le long terme et comment répondre aux différents enjeux ? Annales des Mines - Responsabilité et environnement, N° 107(3), 85–89. <https://doi.org/10.3917/re1.107.0085>

Document 8 : Les Pays-Bas : des systèmes productifs agricoles performants confrontés à de nécessaires remises en question. Sources : d'après De Vries, S (26/12/2022) Changement climatique : L'agriculture néerlandaise plongée dans une crise sans précédent. Les Echos et Murphy, A (24/05/2023), Une crise sans précédent pour le secteur agricole néerlandais. Euronews

Document 9 : Les principales spéculations agricoles dans l'espace des Pays-Bas. Source : Cartes, Pays-Bas - Hollande (Europe de l'Ouest - Europe). <https://fr.maps-netherlands.com/cartes-des-pays-bas---hollande-géographique/pays-bas-les-forêts-de-la-carte#&gid=1&pid=1>

Document 10 : La ferme flottante, une alternative crédible ? Source : Desurmont, S. (Avril-mai 2022). GEO hors-série.

L'espace des Pays-Bas s'inscrit dans un rapport spécifique aux risques liés à l'eau. Sur ce territoire composé d'un delta formé par quatre fleuves et situé pour le tiers sous le niveau de la mer, conquis sur celle-ci grâce à d'imposants travaux de poldérisation, l'Etat néerlandais est soumis au double danger que représentent les crues fluviales et les risques de submersion marine. Ce territoire est aussi, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, un laboratoire de modes de gestion des risques et renvoie à un Etat aujourd'hui scruté par les acteurs qui étudient les effets des dérèglements climatiques et les méthodes de lutte contre ceux-ci.

Le dossier documentaire, composé de dix documents, invitait les candidats à développer une argumentation suivie et progressive, laissant sa place à la géohistoire comme à la prospective. Il supposait de procéder à d'habiles croisements de sources afin de tirer tout le potentiel des thèmes évoqués.

L'étude des documents ne pouvait se concevoir sans une bonne maîtrise de concepts de base de la question de programme et dans un souci constant d'éviter la paraphrase des documents. Ainsi, identifier les causes et effets des dérèglements climatiques en cours et ce que recoupe la notion d'anthropocène, connaître les distinctions entre polder et terre-plein, savoir expliquer la contribution des systèmes agricoles aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et maîtriser le concept de transition et ses déclinaisons constituaient des bases incontournables à la réalisation d'un bon exposé.

Ajoutons qu'un candidat sérieux se doit d'exploiter l'intégralité du corpus documentaire sans laisser de côté un document, même si celui-ci paraît quelque peu moins central dans le sujet. Dans le présent dossier, les documents évoquant les systèmes agricoles des Pays-Bas, qui avaient toute leur place afin de prendre la mesure globale du thème, ont pourtant été parfois



négligés. Cela fut également le cas d'un texte accompagné d'une carte illustrant le risque d'affaissement des sols. Le jury conseille de prendre tout particulièrement garde aux documents statistiques riches ou complexes dont il faut questionner la place dans le corpus documentaire et exploiter consciencieusement le contenu. Face à des questions portant sur ce type de document, des candidats qui négligeraient de les étudier en profondeur lors du temps de préparation de leur exposé risquent de se trouver confrontés à de grandes difficultés pour en déceler, suite à une question du jury et en quelques secondes, tout l'intérêt.

Prendre la mesure du sujet à traiter suppose de contextualiser son propos. Tout thème s'inscrit dans un rapport spécifique à l'histoire des espaces concernés et suppose de prendre en compte des temporalités, des phases, des seuils et autres moments de bascule. Montrer les évolutions, expliquer les transitions en cours, au regard des particularités locales, sont le gage d'une prestation nuancée, proposée avec recul et distance aux faits les plus évidents. Dans le cas présent, indiquer que les Pays-Bas avaient dans les périodes antérieures aux années 1980, cherché à s'opposer, par des ouvrages massifs, aux submersions d'origine continentale ou maritime, avant de changer de paradigme par la double volonté de réduire les émissions de GES et de composer avec le risque, constituait le cœur du sujet. Le contenu de plusieurs documents permettait, en croisant leurs apports respectifs, d'attester de la réalité de ces évolutions.

Dans le même ordre d'idée, mettre en relation le contenu des documents avec les acteurs concernés et le contexte politique, national, européen ou planétaire de leurs actions s'avère indispensable, d'autant plus concernant ces questions sensibles. Évoquer les inflexions politiques en matière de prise en compte des questions environnementales depuis la Conférence de Paris, montrer en quoi le « *Green Deal* » de l'Union européenne influence les Etats membres et présenter les divergences entre partis politiques face à la mise en œuvre de mesures volontaristes de réduction des GES pouvait permettre de prendre de la hauteur par rapport au dossier, même si aucun document n'évoquait explicitement ces questions. Mentionner par exemple le fait que les mesures contraignantes pour l'agriculture évoquées dans le document 8 sont généralement très fortement contestées par les partis d'extrême droite, majoritairement climato-sceptiques aurait été apprécié. Agrémenter l'analyse en évoquant la naissance en 2019 aux Pays-Bas du « Mouvement agriculteur-citoyen » (BBB), un nouveau parti politique engagé contre le « Plan Azote » de réduction des pollutions liées à l'élevage intensif, l'aurait été également.

Repérer d'éventuels paradoxes peut également enrichir le commentaire, à condition d'en apporter quelques éléments d'explication. A titre d'exemple, le document 2 évoque le fait que la population des Pays-Bas, pourtant consciente des risques qu'elle encoure, n'en développe pas pour autant de réelles inquiétudes. Cette affirmation était à corrélérer à fois au niveau élevé de développement de cet État et à la confiance née d'une longue maîtrise du risque inondation d'un pays dont les spécialistes ont prouvé, sur de nombreux terrains européens, et notamment en France, leur expertise en matière de conquête des terres sur la mer.

Pour terminer, notons l'importance de proposer une problématique claire, qui doit être rappelée à chaque étape du raisonnement et rester visible sur le diaporama, ainsi qu'un plan cohérent, dont chaque partie principale traite à cœur le sujet dans tous ces termes, en croisant ceux-ci. Les candidats sont invités à prendre garde au travers confortable qui consiste à proposer une première partie de contextualisation du sujet, d'explication de ses termes, qui n'est donc rien d'autre qu'une « introduction-bis » et ne peut que pénaliser l'ensemble de la démarche.

Ainsi pour ce sujet et pour reprendre la problématique d'un candidat, s'agissait-il de montrer « en quoi, aux Pays-Bas, le changement du rapport aux risques climatiques, dans le contexte de l'Anthropocène, s'est traduit par une évolution des stratégies, passant de l'opposition aux phénomènes naturels à des formes d'adaptation, associées à une volonté globale de réduction des GES ». Le plan simple qui en découle permettait de faire un tour complet du sujet en montrant, dans une première phase « la spécificité de l'espace des Pays-Bas, dont la nature même a imposé et impose toujours une prise en compte des risques liés à l'eau », avant de mettre en évidence « les évolutions récentes des politiques environnementales, sortant de stratégies longtemps dominantes d'opposition aux risques liés à l'eau par des ouvrages fixes passent par des méthodes plus douces, adaptatives et respectueuses des forces de la nature ». L'exposé a insisté sur l'idée que « ces stratégies s'inscrivent dans une volonté globale de participer à l'effort commun de réduction des GES, quitte à impacter fortement l'agriculture, pourtant un secteur fort de l'économie néerlandaise, ce qui pose la question de l'avenir des systèmes productifs agricoles ». Ceux-ci ne pourront en effet se limiter aux expériences certes novatrices mais nécessairement ponctuelles, de la ferme flottante présentée en document 10. L'exposé pouvait alors s'achever par une conclusion qui, après avoir apporté une réponse à la problématique, ouvrait sur les transitions agricoles ou agro-environnementales en cours, en Europe et dans le reste du monde.

**Magali Hardouin (présidente de la commission), Pascal Baud, Céline Borel, Lise-Marie Geary-Couronne, Jean-Fabien Steck, Kevin Sutton**

## 3. 2 Leçon hors-programme

### 3.2.1 Remarques générales

Le jury de la leçon hors-programme<sup>3</sup> (LHP) tient à féliciter les candidats et candidates qui ont fait honneur à ce concours de l'agrégation de géographie, en ayant démontré les qualités suivantes :

- une grande maîtrise formelle et une gestion scrupuleuse du temps par la quasi-totalité des candidats et candidates. Il n'a en effet jamais été nécessaire d'interrompre un exposé, même si des accélérations – ou des délayages – en fin d'exposé ont été parfois repérés ; ce qui témoigne, globalement, d'une maîtrise de compétences orales sans doute acquises par un parcours universitaire exigeant ainsi qu'une solide préparation à l'épreuve. Les candidats et candidates savent tenir le temps, s'expriment bien, avec concision et clarté, en ayant pour certains, le sens de la formule et l'éloquence qui convient particulièrement à la leçon ;

- la présence d'un raisonnement géographique dans la grande majorité des prestations, c'est-à-dire d'une dimension spatiale dans le raisonnement ;

---

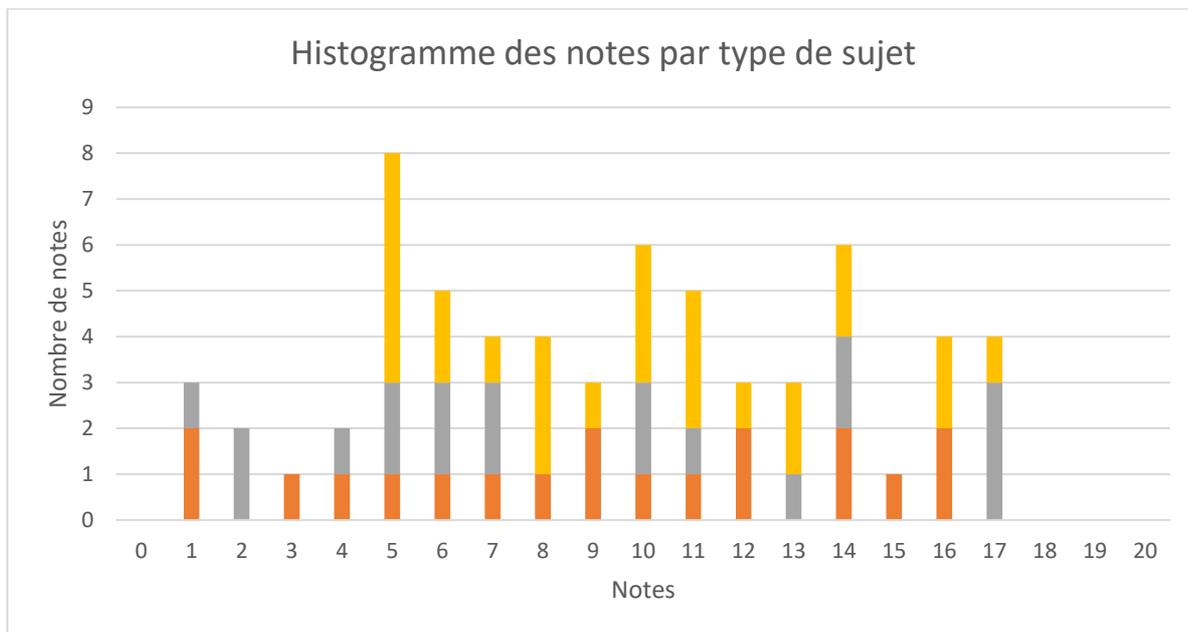
<sup>3</sup> Le jury de LHP est coordonné par un président de commission, qui siège la totalité de la session, certains membres du jury peuvent alterner une demi session d'oral.



- un effort de structuration et de hiérarchisation autour de problématiques et de plans clairs et bien apparents. Cela facilite grandement l'écoute et le travail d'évaluation du jury ;
- des documents complémentaires variés et majoritairement pertinents ;
- des cartes, croquis et schémas originaux, bien réalisés, qui viennent à l'appui de la démonstration (cf. partie 3.2.5).

Ces éléments positifs, dont la liste n'est certainement pas exhaustive, montrent la qualité de la préparation mais en deviennent aussi discriminants puisque le niveau requis est d'autant plus élevé que les candidats sont excellents. Il est donc d'autant moins envisageable pour le jury d'excuser des imprécisions de vocabulaire, des flous théoriques, des manques de culture géographique – voire générale – des erreurs, parfois grossières, de localisation, etc., tout cela devenant très pénalisant au regard du niveau général élevé des candidats et candidates. Ainsi, l'éventail des notes est-il large (figure 1).

Figure 1 – Répartition des notes par type de sujet



- Nombre de notes obtenues - sujets de géographie thématique
- Nombre de notes obtenues - sujets d'épistémologie
- Nombre de notes obtenues - sujets de géographie régionale

Enfin, il faut noter que, cette année, un candidat a abandonné en cours d'épreuve de leçon : le jury tient à souligner qu'une telle décision est très préjudiciable à plusieurs titres :

- évidemment pour le candidat lui-même, qui se prive ainsi d'une chance de réussite au concours (le candidat ne connaît pas à l'avance sa note, ni celle obtenue dans les autres oraux), ou, *a minima*, d'une expérience précieuse dans la perspective d'une nouvelle candidature ;

- mais aussi vis-à-vis de autres candidats ; en effet, le jury rappelle que concourir jusqu'à la fin des épreuves est aussi faire preuve de respect pour ceux qui n'ont pas eu la chance d'accéder à l'admissibilité, malgré une préparation sérieuse et un niveau tout à fait honorable.

### **3.2.2. L'indispensable réflexion initiale sur le sujet au service d'une problématique cohérente**

**Pendant le temps de préparation de la leçon, la première demi-heure de réflexion sur le sujet est essentielle.** Les candidats disposent alors des seules références de la bibliographie proposée par le jury pour cerner le sujet, ses enjeux conceptuels, et mettre en place une problématique qui débouche sur un plan pertinent sans être d'emblée influencés par la lecture *in extenso* des références fournies. Si en 2024 les candidats disposaient d'une version numérique et d'une version papier des articles scientifiques, à compter de la session 2025 du concours, les articles scientifiques et certains livres difficiles d'accès seront fournis **uniquement** en format numérique sur la clé USB.

**Le recours ouvert au web**, est une nouveauté de 2024. La vigilance du jury s'exerce afin d'éviter toute fraude lors de l'utilisation d'Internet dans le temps imparti pour l'accès au réseau (historique des URL notamment). Son usage mérite un peu de méthode : toutes les sources ne se valent pas. Toutes n'ont pas la même procédure de constitution des croquis, ou des exemples (*Géoconfluences* est plus fiable que d'autres sources, etc.). Le risque de se perdre est important : il est donc conseillé d'y recourir plus comme un complément et une possibilité de mieux préciser les choses que comme une recherche initiale et donc de ne pas utiliser trop de temps de recherche "au hasard des pages" ; ce qui, de plus, risque d'amener pléthore de références dans lesquelles le candidat ou la candidate peut se perdre (cf. partie 3.2.3).

**La problématique** doit tenir compte de l'orientation du sujet (régionale, thématique ou thématique à dominante épistémologique) et, comme cela a été déjà précisé dans les rapports précédents, le titre est déjà un important indicateur pour saisir l'orientation souhaitée (la présence du mot « géographie » suivi ou précédé des mots de liaison « et » ou « en », ou celle du mot « géographes », indique souvent un sujet à dimension épistémologique). Certains sujets pouvant néanmoins croiser deux orientations : ainsi le sujet « Les controverses du tourisme : le cas de Alpes » est bien un sujet thématique, mais circonscrit le périmètre d'études aux Alpes et comporte donc une composante régionale (bien présente dans la bibliographie avec une diversité des lieux pris dans l'ensemble de la chaîne). Le titre doit impérativement être croisé avec la bibliographie car les références bibliographiques qui accompagnent le sujet orientent de manière sûre le candidat dans le traitement de sa leçon. Ces références bibliographiques n'ont aucune ambiguïté sur l'orientation à donner au sujet. Bien que non exhaustive, la bibliographie permet en effet d'éclaircir les choses, avec des articles de nature épistémologique, ou des références anciennes qui induisent une nécessaire réflexion sur le traitement du sujet par la discipline au fil du temps. Ainsi, le sujet « Géographie du commerce » comportait, en plus d'articles illustrant la diversité de la spécialité, un article de B. Mérenne-Schoumaker sur « 100 ans de géographie du commerce » (encadré 1). De même la bibliographie du sujet « Les nuits de la géographie » proposait six références qui sont autant



de façons d'approcher la nuit en géographie (encadré 2). Enfin, le sujet « « L'urbex » en géographie » dont l'intitulé était clair, a pourtant été traité par un candidat comme un sujet de thématique alors que la bibliographie (encadré 3) poussait clairement à un traitement épistémologique.

### Encadré 1 – La bibliographie fournie pour le sujet « Géographie du commerce »

- Collage, revue de la fédération suisse des urbanistes, 2019, Commerce, avec ou contre la ville ? 2, 32 p. 3 articles en français. Collage\_2\_19.pdf (f-s-u.ch)
- Gasnier A. & Lemarchand N., 2014, Le commerce dans tous ses états : espaces marchands et enjeux de société, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Lallement E., 2005, « Le populaire à l'épreuve des situations marchandes : « popu-chic » et « chic-popu » chez Tati », Hermès, La Revue, 42, p. 131-136. DOI : <https://doi.org/10.4267/2042/8994>
- Mérenne-Schoumaker B., 2020, « 100 ans de géographie du commerce », Bulletin de l'association de géographes français, 97-1/2, p. 125-134. DOI : <https://doi.org/10.4000/bagf.6526>
- Renard-Grandmontagne C., 2018, « Quand les loisirs s'invitent au « Far West », la grande zone commerciale mature de Metz Actisud », Bulletin de l'association de géographes français, 95-1, p. 113-128. DOI : <https://doi.org/10.4000/bagf.2816>
- Rosenfeld M., 2013, « Implantation spatiale du commerce euro-africain d'exportation de véhicules d'occasion à Bruxelles », Les Annales de la recherche urbaine, N°108, p. 108- 115. DOI : <https://doi.org/10.3406/aru.2013.3211>

### Encadré 2 – La bibliographie fournie pour le sujet « Les nuits de la géographie »

- Bonte M., Nuits de Beyrouth, Géographie de la fête dans une ville post-conflit, Lyon, ENS Editions, 2024, 348 p.
- Bordin G., « La nuit chez les Inuit canadiens du haut Arctique : une nuit véritable, mais en trompe-l'œil », Bollettino della Società Geografica Italiana, 2018, serie 14, 1(2), p.33-42.
- Challéat S., Lapostolle D. et Milian J., « L'environnement nocturne dans les territoires de montagne français, ressource et opérateur de transition vers la durabilité », Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine, 2018, 106-1 | 2018, URL : <http://journals.openedition.org/rga/3895>
- Franchomme M., Hinnewinkel Ch., Challéat S., « La trame noire, un indicateur de la place de la nature dans l'aménagement du territoire », Bulletin de l'association de géographes français, 2019, 96-2 | 2019. URL : <http://journals.openedition.org/bagf/4764>
- Gwiazdzinski L., « La nuit, dernière frontière », Les Annales de la recherche urbaine, N°87, 2000, numéro Nuits et lumières, p. 81-88, URL : [www.persee.fr/doc/aru\\_0180-930x\\_2000\\_num\\_87\\_1\\_2339](http://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_2000_num_87_1_2339)
- Mallet S., « Paysage-lumière et environnement urbain nocturne », Espaces et sociétés, 2011, 2011/3 (n° 146), p. 35-52. URL : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2011-3-page-35.htm>



### Encadré 3 – La bibliographie fournie pour le sujet « « L'urbex » en géographie »

- Aucher L., 2024, « Qu'est-ce qu'urbexer ? », La Vie des idées, 27 février 2024, <https://laviedesidees.fr/Qu-est-ce-qu-urbexer>
- Le Gallou A., 2022, « Imaginaires de l'abandon et pratiques touristiques à Détroit : des marges urbaines entre stigmatisation et valorisation », Mondes du Tourisme [En ligne], 21 | 2022, URL : <http://journals.openedition.org/tourisme/4749>
- Le Gallou A., Lesné R., 2022, « Urbex 404 – Interroger la valeur des espaces abandonnés par l'exploration urbaine », Urbanités #17 / L'erreur est urbaine, janvier 2023, en ligne. <https://www.revue-urbanites.fr/17-legallou-lesne/>
- Mattoug C., 2021, « La friche urbaine, terre d'exploration du désordre et de l'informel ? Contribution d'une approche ethno-géographique des friches urbaines à une poétique de l'urbanisme », Textes et contextes [Online], 16-2 | 2021, URL : <http://preo.u-bourgogne.fr/textesetcontextes/index.php?id=3296>
- Morisson V., 2021, « L'urbex : déchiffrement / défrichage critique », Études irlandaises [En ligne], 46-1 | 2021, <http://journals.openedition.org/etudesirlandaises/10599>
- Offenstadt N., 2022, Urbex. Le phénomène de l'exploration urbaine décrypté, Paris, Albin Michel.

La problématisation, élément indispensable dans la conduite de la réflexion géographique (donc spatialisée), structure le plan et la démonstration. Elle traite de la question en géographe, en évitant une dimension trop descriptive des leçons. C'est notamment le cas pour les leçons de géographie régionale, pour lesquelles les candidats ne cherchent pas toujours à comprendre ce qui fait la spécificité de l'espace donné en sujet, ses lignes de force et son organisation territoriale et se raccrochent encore trop souvent à une problématique passe-partout, autour de termes tels que « territorialité » ou « territorialisation » qui sont tellement consubstantiels de la géographie qu'ils ne permettent pas, bien souvent, de signifier la spécificité d'une thématique ou d'un territoire. Ainsi, sur le sujet « Le Kazakhstan », on pouvait s'interroger sur la spécificité de ce territoire dans la maîtrise des distances et des espaces de faible densité dans un héritage post-soviétique, alors qu'un des candidats a privilégié une problématique très convenue autour du développement et des défis d'un État singulier, ce qui peut s'appliquer à de très nombreux pays dans le monde.

Le plan dit « à tiroirs », c'est-à-dire un plan dont les parties pourraient s'appliquer à tout espace ou tout thème en géographie, est à proscrire, notamment pour les sujets de régionale, pour lesquels la tentation est parfois forte de les appliquer. Le plan doit être spécifique à la thématique ou au territoire abordé et doit aboutir à répondre à la problématique posée.

**Trois exemples de problématiques et de plans réussis** pour chacune des catégories de sujet, ayant donné deux 17 et un 16, sont présentés ici :

- Pour le sujet de géographie régionale « Le Kenya », la candidate problématise son travail autour de l'idée d'un ou de plusieurs Kenya, territoire emblématique du développement en contexte post-colonial en insistant donc bien sur les spécificités de cet état par rapport à ses voisins par exemple. Elle traite des voies de l'émergence du pays en I (*Un pays émergent d'Afrique orientale : le Kenya « en marche »*), puis des



obstacles et difficultés multiples de cette émergence en II (*Des difficultés marquées par le spectre de la colonisation : héritages conflictuels et nouvelles dépendances*), pour enfin établir une typologie régionale interne au pays en III (*Le Kenya ou les Kenya(s) ? Des espaces pluriels et fragmentaires, intégrés à une mondialisation différenciée*), permettant ainsi de répondre à la problématique.

- Pour le sujet de géographie thématique « Géographie du football », la candidate s'interroge sur le football, dans ses pratiques comme dans ses modes de consommation, comme créateur d'appropriations plurielles de l'espace à toutes les échelles ; elle tient ainsi bien compte des spécificités territoriales de ce sport mondialisé. Elle répond à cette problématique en traitant d'abord du football mondialisé en I (*Le football, un phénomène sportif à la croisée de plusieurs mondialisations*), puis des spatialités du football en II (*Les territoires du football, de nouvelles spatialités créées par la pratique et la consommation sportive*), avant de finir en III sur les liens entre sport et pouvoir à différentes échelles (*Le football, un sport au cœur de rapports de pouvoir à toutes les échelles*).

- Enfin, pour le sujet de géographie thématique à dimension épistémologique, « Armand Frémont », la candidate problématise autour de l'idée d'un géographe engagé dont la pensée infuse toujours dans la géographie actuelle. Elle répond à cette problématique en traitant, dans un premier temps, la biographie d'Armand Frémont (*I – Armand Frémont un parcours de géographe engagé, ancré dans la région normande et dont les idées circulent dans la géographie française*), puis en insistant sur son ouvrage et concept majeur, *L'espace vécu*, paru en 1976 (*II – L'espace vécu de 1976, une révolution copernicienne dans le ciel géographique*), pour finir sur l'héritage de sa pensée en matière de géographie des représentations (*III – Armand Frémont, un pionnier de la géographie des représentations qui prône une « géographie lisible »*).

Il est essentiel également, comme le montrent d'ailleurs les exemples ci-dessus, de donner des titres immédiatement compréhensibles sans ambiguïtés et bien visibles. À cet égard, le choix de nombreux candidats de faire apparaître les titres et sous-titres de manière filée en haut de leur diaporama ou sur le côté de chaque diapositive a été apprécié par le jury. Dans une présentation de 30mn, des sous-parties sont souhaitables et leur identification, au moins sur le diaporama, est essentielle au cours du développement pour faciliter le suivi du propos par le jury. Il est enfin conseillé aux candidats et candidates, pour des raisons de fluidité des présentations, d'établir des transitions claires entre les sous-parties, ce qui est en général fait correctement entre les grandes parties.

Enfin, la rigueur et la précision des titres n'interdit pas un certain sens de la formule, qui constitue un atout pédagogique indéniable. Ainsi une candidate, sur le sujet « Fleurs et territoires », a proposé un plan pertinent, avec des parties dont les titres étaient particulièrement bien tournés :

- I – *Fleurs du Monde : des systèmes productifs floricoles intégrés variés et leurs enjeux*, où elle a traité les systèmes productifs nés sur la planète (entre les Pays-Bas et le Kenya par exemple) autour du commerce des fleurs ;
- II – *Fleurs du « coin » : stratégies d'acteurs et reterritorialisation*, où elle a présenté les impacts de la production de fleurs sur des territoires locaux ;



- III – À fleur de peau : du rejet à l'identité territoriale, partie dans laquelle elle a analysé les identités territoriales qui sont nées autour des fleurs (production, commerce, protection de fleurs emblématiques sur certains territoires, etc.).

Problématique et plans sont à mettre en relation avec la question des bibliographies, dont la maîtrise est tout autant une des conditions de la réussite des candidats.

### 3.2.3 Les bibliographies initiale et complémentaire : un point-clé du travail de l'épreuve de LHP

Les références bibliographiques relèvent de deux ordres lors de cette épreuve. En effet, aux six références proposées par le jury, un petit nombre d'autres références, dont certaines sont attendues par le jury, doivent être ajoutées à la liste qui sera fournie par le candidat au jury juste avant son passage. Toutes les références doivent être citées et les sources correctement mentionnées dans le diaporama, notamment lors de citations.

Les six références qui accompagnent chaque sujet sont choisies par le jury sur des critères à la fois de cohérence et de variété. En effet, il s'agit de fournir au candidat ou à la candidate des orientations claires (cf. partie I sur la question de la dimension épistémologique), une variété de recherches sur le sujet. Ces références ne doivent pas pour autant fournir une problématique et un plan tout faits. Au cours de la préparation de la session, un sujet a d'ailleurs été écarté de la sélection car une des références était trop proche d'un traitement possible du sujet.

Ces six références sont donc essentielles et doivent toutes être mentionnées lors de la présentation orale, voire intégrées (citations, illustrations) dans le diaporama. Si l'on peut accepter une mention plus rapide pour une ou deux références, on ne peut accepter que certaines ne soient absolument pas utilisées. De manière générale, lorsqu'un exposé ne comporte plus aucune référence initiale, c'est le signe d'une dérive de l'exposé du candidat vers du hors sujet, ce qui a été le cas par exemple, pour le sujet « Les matériaux urbains », où l'exposé du candidat s'est fait sans aucune référence aux six publications (encadré 4).

#### Encadré 4 – La bibliographie fournie pour le sujet « Les matériaux urbains »

- Bastin A., « Vers une politique locale du métabolisme urbain ? Le cas des matériaux de (dé)construction à Plaine Commune », *Urbanités*, #12 / La ville (s)low tech, octobre 2019, URL : <https://www.revue-urbanites.fr/12-bastin/>
- Bastin A., Verdeil É., « Chapitre 7. Les déblais dans la métropole. Transformer un problème en ressource », dans : Francesca Artioli éd., *La métropole parisienne, une anarchie organisée*, Paris, Presses de Sciences Po, « Académique », 2023, p. 191-212. URL: <https://www.cairn.info/la-metropole-parisienne-une-anarchie-organisee--9782724641707-page-191.htm>
- Choplin A., *Matière grise de l'Urbain : la vie du ciment en Afrique*, Genève : MétisPresses, 2020, URL : <https://www.metispresses.ch/en/matiere-grise-de-l-urbain-numerique>



- Desvaux P., « Pour une approche qualitative du métabolisme urbain. L'exemple des voies métaboliques des déchets plastiques au Caire (Égypte) », Flux, 2019/2-3 (N° 116-117), p. 147-160. URL : <https://www.cairn.info/revue-flux-2019-2-page-147.htm>
- Fernandez M., « La strate du sol d'une mégapole : observations localisées sur l'Anthropocène », Géocarrefour, 2018, 92/2 | 2018, URL : <http://journals.openedition.org/geocarrefour/12016>
- Mongeard L., « De la démolition à la production de graves recyclées : analyse des logiques de proximité d'une filière dans l'agglomération lyonnaise », Flux, 2017, 2017/2, <https://www.cairn.info/revue-flux-2017-2-page-64.htm>

La bibliographie initiale fournit à la fois des fondements et des pistes pour la présentation, mais elle n'est en aucun cas suffisante et les candidats et candidates ne doivent pas se contenter d'en faire une simple synthèse. Ainsi il arrive assez fréquemment qu'une introduction d'un numéro de revue thématiques figure parmi les six références fournies. C'est une indication claire à aller au moins parcourir le sommaire dudit numéro de revue pour y trouver des éléments complémentaires pour le sujet. En effet, placer une introduction de revue dans la bibliographie est parfois un moyen commode pour le jury de signaler une « mine » d'informations sur le sujet sans prendre une place trop grande dans la bibliographie au détriment d'autres publications.

Constituer une bibliographie originale qui vient enrichir les références proposées fait partie du travail. Il s'agit d'y indiquer les manuels de base, les ouvrages généraux qui peuvent servir de substrat à la présentation, avant d'aller chercher des articles plus pointus parmi les six références ou ailleurs. Ces ajouts doivent être mentionnés dans la bibliographie récapitulative remise au jury, en distinguant d'ailleurs les références fournies avec le sujet des ajouts effectués par le candidat. Cette bibliographie est rédigée à l'aide d'un logiciel de traitement de texte avant d'être imprimée par les appariteurs. La connaissance d'une bibliographie de base fait partie des attendus du concours et le jury ne place d'ailleurs que très rarement, dans les six références des manuels de base, des dictionnaires ou encore des atlas ou des numéros de *la Documentation Photographique* que les candidats et candidates sont censés connaître ou tout au moins avoir le réflexe de les rechercher. Par exemple, sur « La Chine des champs », certains chapitres de manuels connus n'étaient pas dans la bibliographie du jury (encadré 5), car non seulement ils permettaient de traiter la question sans trop de difficulté, mais en plus contenaient des éléments tellement connus et évidents, devant faire partie de la culture géographique de tout candidat, qu'il valait mieux laisser la place, dans la bibliographie fournie, à des publications plus spécifiques. Une candidate ayant par exemple omis de développer les aspects de la riziculture s'est trouvée désarçonnée par les questions du jury, alors que la riziculture devait non seulement faire partie de sa culture géographique, mais figurait aussi dans nombre de manuels ou de sources générales sur le pays.



### Encadré 5 – La bibliographie fournie pour le sujet « La Chine des champs »

- Colin, S., 2013, « Le défi rural du « rêve chinois » », *Hérodote*, N°150, 9-26. <https://doi.org/10.3917/her.150.0009>
- Gauché E., 2017, « Mise en tourisme d'un village shui dans la province montagneuse du Guizhou (sud de la Chine) : imaginaires et instrumentalisation politique du paysage », *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine* [Online], 105-3 | 2017, URL: <http://journals.openedition.org/rga/3830>
- Rosenberg L., 2013, « L'urbanisation des zones rurales. Les stratégies locales de création de communautés rurales d'un « nouveau style » en Chine », *Perspectives chinoises* [Online], 2013/3 | 2013, URL: <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/6659>
- Tassin J., 2021, « Retour à la terre des « paysans-entrepreneurs » : les nouveaux acteurs de l'agroécologie paysanne chinoise », *Perspectives chinoises* [Online], 2021/2 | 2021, URL: <http://journals.openedition.org/perspectiveschinoises/12345>
- Véron, E., 2013, « Les espaces ruraux touristiques dans le delta du Yangzi, entre intégration ville-campagne et développement rural », *EchoGéo* [Online], 26 | 2013, URL: <http://journals.openedition.org/echogeo/13607>
- Véron, E., 2016, « Nouvelle politique de développement rural en Chine : vers de nouvelles normes d'aménagement dans les campagnes du delta du Yangzi ». *L'Information géographique*, 80, 55-71. <https://doi.org/10.3917/liq.803.0055>

De même, les références fournies sur « Le Kenya » (encadré 6) ne comportaient pas d'éléments sur quelques questions essentielles dans le pays mais tellement connues et présentes dans des atlas et des manuels faciles d'accès, qu'il avait été jugé inutile de les y placer. Ainsi, une des présentations sur ce sujet n'a mentionné ni l'ouverture du pays sur l'Océan Indien ni aucun enjeu lié au littoral, ni les parcs nationaux et le tourisme de safari. Ces oublis existent d'ailleurs particulièrement dans les présentations de géographie régionale portant sur un pays, pour lequel des candidats ou des candidates ne pensent pas à évoquer les aspects majeurs et élémentaires qui caractérisent l'organisation du territoire et se focalisent sur des dimensions plus spécifiques présentes dans la bibliographie fournie, en oubliant donc l'essentiel et le plus simple.

### Encadré 6 – La bibliographie fournie pour le sujet « Le Kenya »

- Bon B., « Aide internationale et grands projets urbains en Afrique sub-saharienne. Le cas de la Ville du Rail à Nairobi », *Cybergeo : European Journal of Geography*, 2020, URL : <https://journals.openedition.org/cybergeo/35186>
- Calas B., « Le système stato-frontalier. Le cas kenyan », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 2020, 282 | Juillet-Décembre, 4. URL: <http://journals.openedition.org/com/12413>
- Calas B., "Mondialisation, Clusterisation et recyclage colonial", *EchoGéo*, 26 | 2013. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/13586>



- Fouère M.-A., De Pommerolle M.-E. & Thibon Ch., (dir.), Le Kenya en marche, 2020, Africae, URL <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjV87zK6CEAxWjTqQEHZzZC7oQFnoECA4QAQ&url=https%3A%2F%2Fbooks.openedition.org%2F africae%2Fpdf%2F2009&usg=AOvVaw2JvHCiK6WscOYrXAZwctKD&opi=89978449>
- Mercuriol Q., « Les pratiques funéraires et la spectralité des espaces coloniaux dans la mondialisation à Kisumu, Kenya », Géographie et cultures, 2018, 106 | 2018, URL: <http://journals.openedition.org/gc/7265>
- Rouillé-Kielo G., « La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) au Kenya, Une mise en oeuvre inachevée et inégale sur le territoire national », in Blanchon D., Casciarri B. (éd.), 2019, L'accès à l'eau en Afrique : vers de nouveaux paradigmes ? Vulnérabilités, exclusions, résiliences et nouvelles solidarités, Presses de l'Université de Nanterre, p. 103 117.

Le constat d'un certain manque de références complémentaires à la bibliographie fournie au jury contraste avec **l'inflation parfois pénible de références elliptiques aux auteurs, tant à l'oral que sur le diaporama**. Il s'agit de ce qui est connu sous l'anglicisme « *name dropping* », avec pléthore de noms à l'appui de chaque idée abordée, sans développement, ni explications, ce qui noie les notions essentielles de l'exposé et réduit la part des exemples concrets et s'avère finalement contre-productif. Même si la limite entre l'attribution indispensable des citations ou des concepts à leurs auteurs et la multiplication inflationniste des noms est difficile à établir, il faut à tout prix éviter de remplir son exposé par des listes de noms pour eux-mêmes, sans les étayer d'éléments concrets qui font avancer la démonstration.

Le jury remarque **une dérive vers une abstraction et une conceptualisation trop marquées**. En effet, nombre d'exposés manquent de concret, et se réfugient dans le monde abstrait des mots et des notions, qui plus est encore trop souvent insuffisamment maîtrisées. Par exemple, le terme de mondialisation vient tout expliquer et n'explique rien, et il n'est pas toujours bien réfléchi (notamment compris dans sa dimension historique). Il en va de même pour territorialité, transition ou encore paradigme. Symétriquement, des mécanismes élémentaires de l'urbanisme et de l'aménagement ne sont pas connus (comme par exemple les questions foncières) et l'on peut aussi s'étonner de la très grande fragilité de nombre de candidats face à des réalités physiques pourtant basiques (présence ou non de montagnes, définition d'un horst, etc.). Là aussi, il est difficile de trouver un bon équilibre entre la nécessaire prise en compte et connaissance de concepts et théories essentiels pour le sujet – notamment dans les sujets thématiques à orientation épistémologique – et les exemples ou études de cas concrets liées au terrain. Trop de présentations se perdent, partiellement ou complètement, dans les limbes de l'abstraction et des idées. Un exemple : comment parler de « Transports et informalité » dans les villes d'Afrique en restant seulement abstrait et sur des idées tout en citant Dakar ou Lagos, mais sans parler des particularités du site péninsulaire pour l'un et lagunaire pour l'autre qui sont sources d'engorgements énormes.

Les bibliographies (fournie par le jury et complémentaire) sont donc les fondements du traitement des sujets donnés, mais un concours relevé tel que l'agrégation de géographie peut

difficilement être réussi sans une solide culture géographique générale, particulièrement importante lors de la séance finale de questions.

### **3.2.4. La culture géographique, un socle pour la réussite des candidats**

Une agrégation ne s'improvise pas. Elle est un concours de « géographes au temps long », se fonde sur le socle d'une culture géographique solide.

Cette culture géographique doit permettre aux candidats de déployer un raisonnement spatialisé, avec des exemples de territoires précis d'échelles variées. Un trop grand nombre de leçons (loin de la majorité, heureusement) restent très conceptuelles et abstraites et, même si la réflexion est pertinente, sont trop détachées de l'ancrage spatial et, ont été conçues sans éléments concrets auxquels accrocher les notions. La culture géographique est donc aussi liée à une volonté de localiser, de situer, de spatialiser, de montrer sur une carte toutes les informations que l'on reçoit ou que l'on donne, de raisonner sur l'espace. C'est un réflexe qui est consubstantiel à tout géographe, tant lors de l'acquisition de l'information que de sa restitution. Cette curiosité spatiale est un élément essentiel de la réussite d'un ou d'une géographe qui doit avoir depuis longtemps le réflexe de spatialiser les informations et d'analyser la structure de l'espace considéré. C'est la raison pour laquelle des erreurs grossières de localisation, heureusement rares lors du concours de l'agrégation, ne peuvent être acceptées par le jury. S'il est difficile de placer un curseur à propos de ce gradient de culture géographique, il est certain qu'elle ne peut se construire en quelques semaines. Le jury a été surpris – heureusement assez rarement – de lacunes assez fortes concernant certains espaces et certaines thématiques. Le raisonnement géographique fait partie de cette culture spécifique que les exposés doivent traduire. Ainsi, le raisonnement scalaire comme outil d'appréhension et d'analyses des espaces régionaux a parfois manqué ; le sujet sur la Baltique par exemple a donné lieu à un exposé qui n'a mobilisé aucune analyse multiscalaire, pourtant nécessaire à la compréhension de cet espace régional.

Enfin, une culture géographique solide permet aussi de sortir de traitements trop franco-français de certains sujets (thématiques notamment), même si l'obligation d'une bibliographie francophone privilégie forcément les exemples français. Le jury a ainsi pu déplorer l'absence d'exemples puisés hors de France sur certains sujets thématiques, alors même que la bibliographie fournie proposait des références qui concernaient l'étranger. Par exemple, le sujet « Les controverses du tourisme : les Alpes » a donné lieu à un exposé appuyé sur des exemples uniquement pris en France alors que plusieurs publications dans la bibliographie fournie traitaient de l'ensemble de la chaîne et invitaient les candidats à identifier et à comparer les modèles de développement touristiques français et germanique.

**La séance finale de questions sur le sujet** révèle donc la culture géographique du candidat ; elle dure 25 mn, d'abord conduite pendant 12 mn par le membre du jury rapporteur du sujet, puis partagée à temps équivalent entre les trois autres membres. L'objectif de cette interrogation est d'aider le candidat ou la candidate à améliorer sa prestation si celle-ci a été médiocre ou de creuser le sujet et d'évaluer l'étendue du savoir géographique si la prestation a été bonne. Le jury tient à insister sur l'importance de ce moment de questionnement qu'il s'efforce d'effectuer avec bienveillance et dans l'intérêt des candidats et des candidates.

Cependant, le jury a constaté que cette partie de l'épreuve était encore trop fréquemment la moins bien maîtrisée par les candidats et candidates, notamment sur la durée, avec des baisses de rythme (voire quelques effondrements) durant la séance, le candidat ou la candidate ne parvenant plus à assurer les réponses, ayant visiblement baissé les bras malgré la bienveillance du jury. Il faut donc impérativement se préparer à 25 minutes d'interrogation, et ne pas céder à la pression dès le début du temps d'échange : il s'agit ici d'un enjeu majeur de la préparation du concours, et d'entraînement à l'exercice. Le jeu en vaut la chandelle car des exposés moyens, voire médiocres, peuvent être en partie améliorés, et donc éviter une mauvaise note, lors de la séance de question et, inversement, un exposé bien construit et convaincant peut perdre quelques points en raison de réponses fragiles aux questions.

Par ailleurs, la séance de questions a révélé certaines lacunes importantes et fréquentes, déjà pointées d'ailleurs dans le rapport précédent :

- Le manque de connaissances en géographie physique avait effectivement déjà été souligné dans le rapport de 2023. Les candidats et candidates doivent non seulement être capables de définir des notions et formes de base dans ce domaine (plateau, talus, plaine, anticyclone, dépression, étiage, fjord, lit mineur, etc.) et d'expliquer des mécanismes naturels majeurs de manière claire et précise ; mais aussi tout simplement d'intégrer à leur leçon le relief d'un territoire qui est l'objet d'un sujet de géographie régionale, par exemple. Ainsi le sujet « Les 'nouveaux' Länder allemands », a donné lieu à une leçon plutôt réussie avec des bibliographies initiale et complémentaire bien maîtrisées, une problématique et un plan adaptés au sujet, mais il a révélé néanmoins une absence totale de références, y compris en introduction, au relief de ce territoire de l'ancienne Allemagne de l'Est, qui conditionnait pourtant en partie les mises en valeur passées et donc les nécessités de reconversion pour une meilleure intégration du territoire dans l'Allemagne d'aujourd'hui. L'absence de carte, autre que statistique, n'a pas permis de combler cette lacune. Enfin, lors de la séance de reprise, une question a été posée sur le type de relief présent dans ce territoire et a désarçonné la candidate qui n'a pas su répondre après avoir pourtant travaillé 6h sur ce même territoire. Cela a évidemment quelque peu minoré sa note. Cela renvoie également à une faiblesse plusieurs fois évoquée au cours de ce rapport : on ne voit pas assez souvent les paysages, ni les climats, ni les formes, ni les processus. De ce fait, les questions de changement climatique, quand elles sont mentionnées, restent très abstraites ou perçues uniquement à partir du social et pas en interaction avec les modifications des milieux.

- La fragilité des connaissances en aménagement et urbanisme avait, elle aussi, été signalée dans le rapport de 2023 : les outils, les mécanismes et les auteurs/textes majeurs devraient être mieux maîtrisés, notamment en ce qui concerne la France. Cette méconnaissance a pénalisé les candidats sur des sujets tels que « Le renouvellement urbain », « Les matériaux urbains » ou encore « Les villes et le numérique ». L'aménagement et l'urbanisme ont cependant toute leur place, pour des raisons de débouchés, dans les études de géographie depuis maintenant plusieurs décennies et ces problématiques aménagistes ont largement infusé les programmes du secondaire. Ainsi, et même si les candidats et candidates à l'agrégation de géographie ne visent pas un poste dans l'aménagement du territoire, il est aujourd'hui impossible de faire abstraction de ces thématiques dans notre discipline.

- Les connaissances historiques et géohistoriques relevant de la culture générale sont trop souvent faibles ou absentes. Or, sans même parler des questions à orientation épistémologique pour lesquelles c'est évident, la profondeur historique est essentielle pour comprendre un espace donné, particulièrement en ce qui concerne les espaces post-soviétiques. Ainsi comment traiter de « La Baltique » sans faire référence aux multiples alternances de domination qui s'y sont exercées, ne serait qu'au XX<sup>e</sup> siècle et qui continuent encore d'évoluer ? De même les sujets thématiques ne peuvent être abordés sans aucune mise en perspective historique : sur un sujet tel que « Le renouvellement urbain », comment ne pas faire référence à Haussmann ou au brutalisme des Trente Glorieuses

### 3.2.5. Cartes, schémas et images dans la leçon de géographie

Loin d'être confondues ou réduites à des illustrations de l'exposé, **les cartes, croquis et schémas** doivent figurer dans la leçon, à l'appui ou initiant un raisonnement.

Le jury rappelle qu'au moins une production graphique personnelle est obligatoire et félicite une grande majorité de candidats et candidates pour la qualité, la diversité et la richesse des travaux présentés. Des croquis très pertinents et de grande qualité, qu'ils soient effectués à la main sur papier ou directement intégrées au diaporama, ont été proposés au jury (figure 2). Si les deux formes (papier ou informatique) sont acceptées, il est néanmoins recommandé de placer la réalisation graphique dans le diaporama en plus de la faire passer au jury, car cela l'intègre mieux au raisonnement.

**Figure 2 – Exemples de deux bons croquis sur les sujets « Rotterdam » et « Transport et informalité »**

L'intégration des fonctions portuaires et de l'espace urbain à Rotterdam : entre intégration à la mondialisation et fabrique d'une ville inégale



I) Une ville portuaire stratégique et intégrée à la mondialisation

-  Mer du Nord
-  Avant-pays stratégique
-  Le Rhin et ses affluents pour connecter à un vaste arrière-pays
-  Extension du port vers l'aval
-  Port de Maasvlakte 2 pour accueillir les super navires
-  Ville de Rotterdam, industrielle puis tournée vers le secteur tertiaire

II) Une intégration régionale du port et les enjeux environnementaux

-  Liaison avec les ports de la Northern Range
-  Serres de rosiculture (Wetland)
-  Surface agricole utile (Pays-Bas exportateur)
-  Barrage du Haringvliet construits après les inondations de 1953

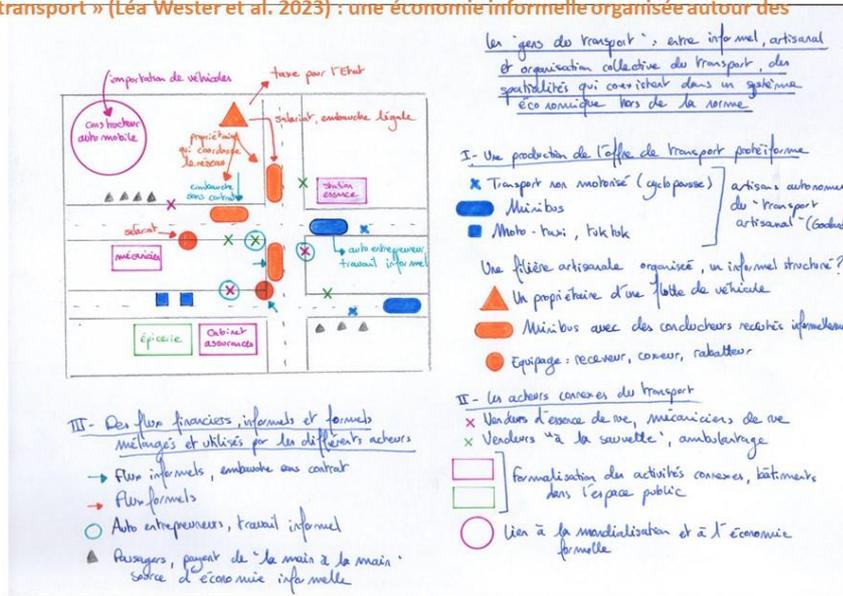
III) Les effets territoriaux de la production urbaine néo-libérale

-  Ancien quartier portuaire et populaire de Katendrecht
  -  Quartier de la gare de Rotterdam Central
- } Requalification et gentrification potentielle de ces espaces



I. Des transports informels protéiformes au cœur des pratiques quotidiennes de l'espace

C. Les « gens du transport » (Léa Wester et al. 2023) : une économie informelle organisée autour des transports



Les productions graphiques, qui ne sauraient être cantonnées à des illustrations, doivent montrer la capacité du candidat à produire un discours géographique via une sémiologie graphique adaptée et s'insèrent dans l'exposé. Il faut donc soigner les légendes, les choix de représentations, rappeler qu'un bon croquis ou un schéma doit associer des surfaces, des lignes et des points. Certains exposés ont été pénalisés car les candidats n'ont pas pris le temps de faire une production graphique de qualité. Si certains sujets se prêtent plus aisément à un croquis que d'autres, tous les sujets donnent matière à produire des schémas variés. Ainsi, certains sujets d'épistémologie ont été enrichis de frises travaillées, progressives et commentées (c'est-à-dire proposant plus qu'une simple chronologie) plutôt réussies (exemple : la frise proposée par une candidate sur le sujet « Armand Frémont » à l'appui de la mise en perspective de l'auteur).

Le jury est attentif aux productions originales plutôt qu'à la reproduction légèrement améliorée ou modifiée d'un croquis déjà tout fait dans telle ou telle publication. Une reproduction telle quelle de ce genre de croquis peut d'ailleurs difficilement être considérée comme une production originale si rien de personnel n'y est apporté. Au sein des productions originales, les croquis dits progressifs ou filés, c'est-à-dire complétés au fur et à mesure de la leçon, comme par exemple, celui de Rotterdam présenté en figure 2, sont particulièrement appréciés. Attention cependant, ils ne sont ni un passage obligé, ni un gage de réussite absolue de la leçon. Si ces derniers se prêtent davantage aux sujets de géographie régionale, ils peuvent, à l'instar de divers schémas, trouver leur place dans le traitement des sujets thématiques ou encore épistémologiques.

**Une grande variété de documents complémentaires** est attendue par le jury à l'appui de l'exposé. Ce sont des graphes, tableaux, photographies, cartes thématiques en données, cartes interprétatives, cartes topographiques – qui existent hors France – ou encore des cartes murales, sans s'en tenir aux cartes tirées de la collection des Atlas chez Autrement ou des

documents de *la Documentation Photographique*. Le jury de la session 2024 regrette un moindre recours aux cartes topographiques, notamment sur des sujets comme « Le renouvellement urbain », par exemple. La carte murale d'un pays, d'une région, affichée dans la salle et utilisée ne serait-ce que pour localiser et situer les informations tout au long de l'exposé, mais aussi pour justifier un argument dans la démonstration et en réponse au sujet est un choix toujours préférable à celui d'une carte réduite à la taille d'une vignette dans le diaporama.

Les diaporamas ont en effet été, pour beaucoup, trop chargés, trop découpés et trop morcelés. Cela rend la lecture difficile, lorsque cohabitent sur une même page trois photos, deux encadrés, un titre, etc. Il faut aussi éviter de placer, hors problématique et titres, du texte sur les diaporamas ; texte qui sera de toute façon dit à l'oral et qui parasite l'attention du jury sur la leçon. Il convient donc de réduire la charge du diaporama en privilégiant les documents les plus utiles et en les présentant, de manière bien lisible, notamment leur légende, sur une diapositive entière.

### **En conclusion**

Au-delà des questions de fond et de forme, le jury tient à rappeler aux futurs candidats et candidates que ce qui se joue et s'appréhende dans cette épreuve de hors programme ne relève pas seulement des connaissances et des aptitudes, mais aussi de la posture, des attitudes, des dispositions d'ouverture à l'échange intellectuel. Dans cette heure passée à dialoguer, où le jury est attentif à aiguiller, à accompagner la pensée d'un candidat, l'adaptation à autrui, l'honnêteté intellectuelle, participent pleinement à l'évaluation de futurs professeurs agrégés.

Le jury rappelle qu'au-delà de sa fonction d'évaluation et de la rigueur avec laquelle cette mission est menée, son mot d'ordre vis-à-vis des candidats est la bienveillance. Les membres du jury sont tous et toutes agrégés et ont connu, dans des conditions certes différentes pour les plus anciens, le même stress et la même pression que les candidats et candidates du XXI<sup>e</sup> siècle. Il n'y a donc pas de volonté du jury de « coller » les candidats et les candidates, notamment lors des questions, et sentir le candidat ou la candidate s'effondrer ou être désarçonné navre profondément les membres du jury. Inversement, le jury se réjouit régulièrement de l'intérêt – voire de la passion – que beaucoup de candidats et de candidates expriment pour la géographie lors de leur présentation et de l'intelligence dont beaucoup d'entre eux ou d'entre elles font preuve pour traiter un sujet dont, souvent, ils ou elles connaissaient bien peu avant l'épreuve.

**Catherine Biaggi, Simon Edelblutte (président de la commission) Véronique Fourault-Cauet, Benoît Montabone, Sylvain Rode, Maude Sainteville, Céline Vacchiani-Marcuzzo, Sébastien Velut**

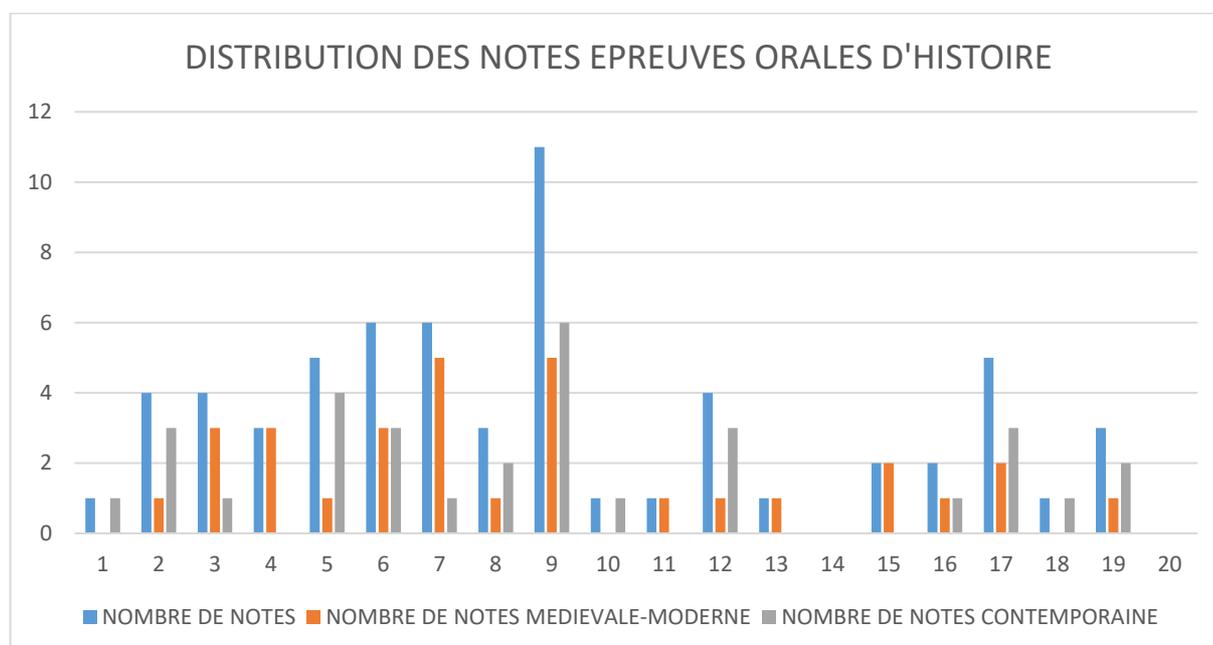
### 3.3. Commentaire et confrontation de documents en histoire

#### 3.3.1. Remarques générales

##### Résultats de la session

La moyenne des notes obtenues à l'épreuve orale d'histoire est de 8,79. Elle est de 8,4 en histoire médiévale et moderne et de 9,18 en histoire contemporaine. Les notes s'échelonnent en 1 et 19. 26,56% des candidats ont obtenu une note entre 1 et 5, 42 ;18% entre 6 et 10, 12,5% entre 11 et 15 et 17,18% entre 16 et 20.

##### Répartition des notes entre histoires médiévale-moderne et contemporaine



La moyenne est meilleure cette année en histoire contemporaine alors qu'elle l'avait été en 2023 en histoire médiévale et moderne : cela confirme que les candidats peuvent réussir une bonne prestation quelle que soit la période proposée par le sujet. Certains candidats à l'agrégation de géographie ont obtenu d'excellentes notes à l'épreuve orale d'histoire. Pour réussir, il convient avant tout de bien se préparer : l'épreuve orale est en effet très différente de celle proposée à l'écrit car, s'il s'agit dans les deux cas d'acquérir et de maîtriser des connaissances, elle est un exercice centré sur des documents qui doivent être *commentés* et *confrontés*. Cet exercice implique aussi la capacité à bien utiliser les ressources en ouvrages et en articles scientifiques mis à la disposition des candidats : c'est l'une des clés de la réussite.

### 3.3.2. L'épreuve orale d'histoire est une épreuve exigeante...

Après une préparation de 6h, les candidats présentent un exposé pendant 30 minutes qui sont suivies de 25 minutes de questions.

L'épreuve consiste à analyser et confronter des documents à partir d'un sujet en histoire médiévale et moderne ou en histoire contemporaine pour cette session 2024. Le sujet est distribué sous format papier et sous format numérique (une clé USB est remise au début de l'épreuve à chaque candidat, qu'il conserve tout au long de la journée). Les candidats doivent **réaliser un diaporama de présentation** et remettent aux membres de la commission une bibliographie obligatoirement imprimée (par les appariteurs).

Pour construire l'exposé, des outils de travail sont mis à disposition des candidats dans la salle de préparation : ils disposent d'un ordinateur non connecté à Internet et d'une bibliothèque composée d'ouvrages en provenance de la *Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS)* et de la *Bibliothèque Sainte-Geneviève*. Des articles de revues scientifiques sont proposés sous format numérique sur les postes informatiques. Les exposés peuvent être traités à partir du fonds mis à disposition des candidats. Les candidats peuvent demander des ouvrages et des documents complémentaires : c'est la *Bibliothèque Lavis* qui est alors sollicitée, mais ces demandes peuvent ne pas être satisfaites si les ouvrages ne sont pas disponibles. Les appariteurs peuvent scanner des documents à la demande des candidats qui souhaitent les intégrer dans leur présentation.

La veille de l'épreuve, les candidats ont l'occasion de visiter la bibliothèque et consulter les catalogues des ouvrages et des articles mis à leur disposition. Ils ont la possibilité d'assister à l'épreuve orale les jours précédant leur passage. Ils ne peuvent ni enregistrer cette épreuve, ni prendre de notes. Si cette expérience est instructive, il est inutile de préparer des réponses à l'avance à la suite des questions posées par les membres du jury étant donné que les questions changent chaque jour en fonction du dossier proposé et de la prestation du candidat.

#### ...qui nécessite une préparation rigoureuse.

La première exigence porte sur le respect du temps imparti pour l'exposé dont la durée est de 30 minutes. La gestion du temps s'avère cruciale. Achever son exposé à la 25<sup>e</sup> minute est pénalisant surtout si l'exposé est émaillé d'interruptions ou d'hésitations. Dans tous les cas, le temps de questions posées par la commission dure 25 minutes.

Les candidats doivent s'assurer du bon fonctionnement de leur montre ou de leur chronomètre avant d'entrer dans la salle de présentation. Rappelons l'interdiction des montres connectées et des téléphones portables pendant la préparation et la présentation. Ils ne doivent pas oublier de venir dans la salle du jury avec l'exemplaire papier du dossier documentaire sur lequel ils ont travaillé. Les membres de la commission tiennent compte de la densité du propos et de la profondeur des analyses, il est donc parfaitement contreproductif de faire durer l'exposé en accumulant des remarques vagues ou en dilatant la conclusion par l'intermédiaire d'un long résumé du développement.

Les candidats qui présentent le concours de l'agrégation se destinent à l'enseignement : ils doivent s'entraîner à ne parler ni trop lentement, ni trop rapidement, sur un ton adapté, ni trop bas, ni trop fort. La gestion du temps suppose lors de la phase de préparation de repérer les points qui seront approfondis et détaillés et ceux qui seront succinctement abordés. Dans tous



les cas, les candidats veilleront à l'équilibre entre introduction et conclusion, ainsi qu'entre les différentes parties de l'exposé. « Expédier » en 1 minute la dernière partie de l'exposé est sanctionné.

La réalisation d'un diaporama est une exigence attendue. Le diaporama n'est pas le copier-coller des documents surtout s'il s'agit de textes longs qui ne peuvent tenir sur une seule diapositive sauf à les mettre en caractères minuscules et donc à les rendre illisibles. Les candidats doivent sélectionner des passages, repérer des mots-clés et « mettre en scène » leur propos. L'utilisation de dispositifs pour mettre en valeur des documents (caractères gras, soulignés, surlignés, figurés utilisés sur les documents iconographiques) doit avoir une réelle signification. Une vignette doit comporter une ou plusieurs citations des documents ou des reproductions d'une image proposée dans le dossier. Une citation doit absolument être entre guillemets, située dans un document identifié et daté et elle doit être lue à haute voix. Il convient de ne pas répéter sans modification une citation, cette répétition ne proposant aucune explication. La citation ou l'image sont immédiatement complétées par des éléments d'explication, l'élucidation des allusions, des références à des idées et des faits précis qui les éclairent. Les documents ne doivent jamais être des prétextes illustratifs. De même, une carte projetée doit être commentée, même brièvement, afin de spécifier l'apport de la carte au commentaire des documents.

Enfin, les candidats se présentent à un concours de recrutement de fonctionnaires de l'État : sur le fond, il faut proscrire les discours militants qui se conjuguent mal avec les exigences de laïcité et de neutralité ; sur la forme, ils doivent veiller à soigner leur présentation et leur tenue vestimentaire, tout en restant à l'aise surtout si les températures sont trop élevées.

### **3.3.3. Le cœur de l'épreuve : analyser et confronter des documents d'histoire<sup>4</sup>**

#### **Le dossier de documents**

Le candidat travaille sur **un sujet** accompagné d'un **corpus de documents**. Le corpus est constitué de quatre ou cinq documents de nature diverse, ils sont tous extraits de source primaire. **L'épreuve consiste à analyser et confronter les documents à partir de l'intitulé d'un sujet** dont la lecture et la bonne compréhension sont essentielles.

#### **Deux points de vigilance sont à signaler :**

- un propos général qui oublie les documents est hors sujet.
- une dissertation illustrée par les documents est aussi hors sujet. La commission sanctionne toujours ce détournement de l'exercice. Il faut donc partir des documents et les éclairer à l'aide des connaissances.

#### **Conseil de répartition du temps de l'exposé, qui dure 30 mn :**

- 5 mn pour l'introduction,
- 7-8 mn par partie,
- 2-3 mn pour la conclusion.

---

<sup>4</sup> Les candidats trouveront des extraits de diaporamas réalisés par les candidats de la session 2024 pour illustrer le propos. Chaque sujet est différent, il ne s'agit donc pas d'en faire un copier-coller. Les remarques ci-dessous sont globales pour offrir aux candidats des pistes dans leur préparation. Toute généralisation est impossible.



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Les candidats doivent prendre connaissance des documents en les lisant activement (crayon à la main), plusieurs fois, afin de les comprendre et d'orienter leur réflexion dans le sens du titre du dossier. Au cours de cette première approche, des recherches sur les auteurs des documents, la nature de ceux-ci et leurs destinataires sont réalisées afin de mieux saisir leur intérêt et le point de vue qui y est exposé (car il ne faut jamais prendre pour argent comptant ce qui est écrit dans un document). Le sens des mots inconnus doit être cherché dans un dictionnaire usuel ou spécialisé. Il convient de mobiliser les connaissances en lien avec le sujet tout en prenant garde de ne pas plaquer celles-ci sans tenir compte de la signification des documents.

Les candidats doivent aller à la quête des ouvrages disposés dans les rayons de la salle de préparation et des articles implémentés dans les ordinateurs mis à leur disposition. Il s'agit soit d'ouvrages qui correspondent au thème global abordé, soit d'ouvrages plus spécifiques sur un point du corpus. Demander, quand c'est possible, les documents-sources s'avère souvent utile car, quand ils sont édités, les textes sont précédés d'introductions et de notes qui permettent de mieux les comprendre.

**L'introduction** doit obligatoirement être composée d'une phrase d'accroche, d'une explication élégante du sujet et des documents qui le composent, en lien avec sa contextualisation, d'une problématique (qui ne doit cependant pas être factice) et de l'annonce du plan. Mais elle ne doit pas être stérile en se contentant de respecter les passages obligés sans faire le lien entre eux !

**Le document, ou bien la citation, présentés en accroche** doivent faire comprendre au jury que le candidat a saisi le sens du corpus documentaire. L'exemple choisi ne peut être périphérique ou plaqué (sans lien avec la suite). Qu'elle soit une citation, l'évocation d'une image ou d'un événement ou encore la contextualisation, l'accroche doit être au cœur du sujet. Elle peut éventuellement s'appuyer sur des documents extérieurs au dossier. Les références littéraires ou artistiques sont bienvenues à condition que le candidat soit en mesure de répondre à des questions à leur sujet. Les candidats veilleront toutefois à ne pas multiplier les documents extérieurs au risque d'oublier de commenter ceux proposés dans le corpus. De façon souvent pertinente, certains candidats choisissent d'entrer avec un document du dossier qu'ils utilisent pour problématiser leur démonstration.

**L'analyse des termes du sujet** ne doit pas être vaine, c'est-à-dire qu'il faut certes les définir, mais en lien avec le corpus, à la fois pour l'éclairer et pour orienter la réflexion à partir de lui. Il n'est pas acceptable de se contenter de chercher la définition des termes du sujet dans un dictionnaire banal de la langue française (Larousse, Robert). L'intitulé doit être expliqué dans sa globalité et les termes particuliers sont explicités dans le cadre du contexte historique.

**La présentation des documents.** Les documents doivent être appréciés en eux-mêmes, ils ne viennent pas illustrer des idées mais ils sont le point de départ de la réflexion qui doit être critique. L'histoire étant la science de l'étude des cas particuliers, certains documents peuvent contredire les situations générales : il convient donc d'aborder les documents sans idée préconçue et de comprendre leur signification. L'objectif majeur de cet exercice consiste à identifier ce qui est caché en distinguant l'implicite de ce qui est apparent. Les documents composant les dossiers sont tous issus de source primaire, ce qui signifie qu'ils ont été produits par les acteurs contemporains du programme. Il est donc impossible d'identifier des documents



qui proviendraient d'une source secondaire. De trop nombreux candidats ont confondu la date d'écriture d'un document et sa date de publication, affirmant par exemple que des textes écrits au XVII<sup>e</sup> siècle l'avaient été au XIX<sup>e</sup> siècle ! La présentation de la source des documents doit utiliser un vocabulaire précis : on ne se contente pas du terme « illustration » quand on présente une enluminure, on n'évoque pas une loi quand le document est l'extrait d'un décret. Attention, un « texte » ne désigne jamais la nature d'un document. La présentation de l'auteur est absolument essentielle pour réussir l'analyse à venir. Il ne suffit pas de mentionner son nom ou bien de se contenter d'une brève remarque. L'auteur doit être resitué dans un contexte historique afin d'explicitement quelles sont ses intentions - qui ne sont pas forcément énoncées. Certains candidats ont renoncé à effectuer des recherches sur des auteurs dont la biographie facilitait l'interprétation du document (André Gide, André Gouraud, Ahmadou Hampâté Bâ, l'ambassadeur Visconti, Michel Pinton ou Philippe de Mézières). Si certains d'entre eux figurent parfois dans les dictionnaires généraux, ce n'est pas le cas du plus grand nombre : il convient alors de recourir aux dictionnaires spécialisés ainsi qu'aux index de manuels ou d'ouvrages plus ciblés. Cette recherche initiale est fondamentale et il faut s'y préparer.

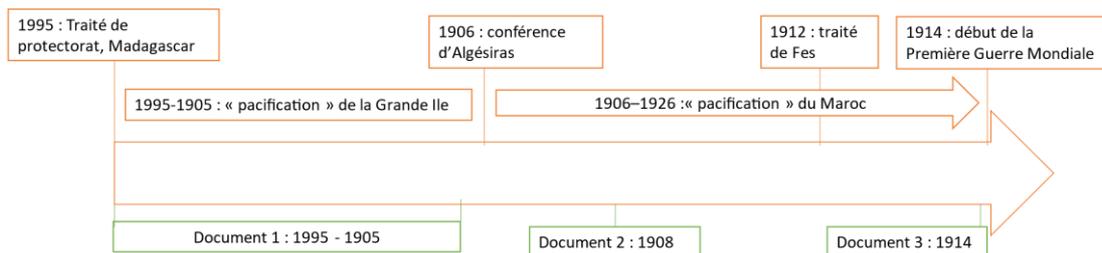
**Le contexte du sujet** permet de présenter les documents en les resituant dans leur époque. Le candidat ne peut se contenter de mentionner la nature des documents, leur datation et leurs auteurs sans utiliser des références au contexte : contextualiser, ce n'est pas exprimer tout ce qui s'est passé date après date, mais trier parmi les connaissances ce qui va éclairer le corpus et les documents. Ce contexte doit être cerné avec la plus grande précision : on ne peut pas se contenter de signaler que tel document est contemporain de la guerre de Cent-ans, mais il convient de le replacer dans une phase précise de ce conflit. L'analyse historique doit établir une distance critique sur les documents, ce qui ne signifie pas critiquer le choix du corpus de documents : il convient de repérer tous les éléments de contenu qui nécessitent d'être expliqués. L'analyse de documents consiste à lever les implicites et suppose de s'appuyer sur des dictionnaires et des ouvrages d'historiens pour éclairer/expliquer le contenu des documents. L'objectif est bien d'avoir identifié l'intérêt du document en fonction du sujet.

Il peut certes être intéressant de faire un tableau qui compare les différents documents, à condition que les candidats en tirent quelque chose. Surtout, on attend d'eux une réflexion sur les auteurs, les points de vue, les destinataires *etc.* afin de bien montrer qu'ils abordent le corpus en historiens qui savent critiquer les sources. Confrontée à des tableaux de présentation des documents souvent trop stéréotypés, la commission a apprécié des présentations du corpus de documents originales et adaptées aux sujets, comme l'introduction de cartes pour localiser des lieux mentionnés dans les documents ou situer un processus, ou bien la construction de frises chronologiques facilitant la contextualisation des documents.

Exemple d'une vignette présentant le corpus documentaire du sujet « Coloniser, photographeur 1895-1914 » (session 2024).

Corpus documentaire :

	Nature	Source/Auteur	Destinataire	Espace
Document 1	Collection photographique	Joseph Gallieni, gouverneur général de Madagascar	Archive personnelle	Madagascar
Document 2	Album commémoratif	J. Geiser, photographe, éditeur d'art	Futurs militaires algériens	Frontière algéro-marocaine
Document 3	Récit et photographies	Edmond Doutté, médecin au Maroc	Lectorat français	Marrakech, Maroc



**La problématique.** Une problématique efficace est courte et claire. Rappelons que le concours recrute des enseignants qui devront être compris de leurs élèves. Les questionnements longs aux formulations complexes et à la syntaxe bancal révèlent très souvent un manque de maîtrise du sujet. Il s'agit de poser une véritable question à laquelle l'ensemble des documents va permettre d'apporter une réponse. La problématique ne doit pas être une phrase (entamée inévitablement par « dans quelle mesure... ? » ou « en quoi... ? ») qui se contente de poser la question vague d'une évolution au cours de la période ou de reprendre les termes du sujet. La problématisation ne peut pas être banale (« comment évolue... ? ») mais doit mettre en avant les tensions internes au sujet. Si l'on veut qu'elle soit pertinente, il faut y exprimer ce que les candidats veulent démontrer. Bien plus, il est parfois vain de réserver une phrase de problématique ; c'est toute l'introduction qui constitue la problématisation ! La problématique est donc formulée à la suite d'une explicitation approfondie des termes du sujet, et non d'une plate définition, explicitation construite en s'appuyant sur l'ensemble du corpus documentaire.

Quelques exemples de problématiques pertinentes formulées par les candidats de la session 2024 :

- Si la monarchie marocaine est importante aussi bien dans le cadre de la colonisation que de la décolonisation, **comment caractériser la domination coloniale française sur le Maroc et son lien avec la monarchie locale ?** (Sujet : La France et la monarchie marocaine de la fin du XIX<sup>e</sup> au milieu du XX<sup>e</sup> siècle).
- **Comment l'administration recompose et hiérarchise les sociétés pour maintenir la situation coloniale** en Afrique de 1900 à 1959 ? (Sujet : L'administration coloniale en Afrique des années 1900 aux années 1950).
- Alors que les princes sont devenus depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle des contre-pouvoirs au sein de la monarchie, **comment le renforcement de l'Etat monarchique au XV<sup>e</sup> siècle est-il passé par leur mise sous tutelle ?** (Sujet : Les princes et la monarchie au XV<sup>e</sup> siècle).



**Le plan et son annonce.** L'étude d'un ensemble de documents historiques s'inscrit dans une période bornée par des repères chronologiques, ce qui implique de mettre en valeur des évolutions dans le cadre d'une réflexion diachronique. Si de nombreux dossiers se prêtent à des plans thématiques, chaque partie doit cependant faire apparaître des évolutions en fonction des bornes chronologiques.

Un plan sera efficace si les titres sont problématisés et ne constituent pas des fourre-tout trop longs qui deviennent, de ce fait, incompréhensibles. Un titre doit être court (quatre ou cinq mots en tout) et clairement problématisé : un ou deux mots, un ou deux adjectifs ou adverbes, rien de plus. Si possible, il est positif que les titres se répondent.

La **conclusion** doit répondre à la problématique posée. Trop souvent, les conclusions sont bâclées, expédiées parfois en moins d'une minute. La conclusion n'est pas un résumé de ce qui a été présenté dans le développement. Elle formule une idée principale qui est le résultat du travail fourni sur les documents à la suite du questionnement initial. L'ouverture ne doit pas être factice, en posant une question rhétorique sur aujourd'hui ou sur un autre espace. Le candidat doit éviter le déterminisme ou la téléologie dans un sujet qui porte sur une période donnée (le renforcement de l'État monarchique entre la fin du XIV<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle est trop systématiquement affirmé, y compris après des récidives...). Il n'est pas acceptable de projeter le plan du développement et de le relire en entier afin de gagner du temps.

**Le développement** doit être bien structuré, logique et reposer sur l'analyse et la confrontation des documents, à l'aide des connaissances des candidats, qu'elles soient personnelles ou puisées dans les livres mis à disposition (ou commandés). Le candidat ne doit jamais oublier ni la chronologie ni le contexte. Chaque document est toujours replacé dans son contexte. Dans le cadre d'un plan thématique, la chronologie ne doit pas être effacée. Un fait historique n'a jamais le même sens au début, au milieu ou à la fin de la période. Aucune sous-partie ne doit se passer de documents, qui ne sont jamais des prétextes : il faut **les commenter** et **les mettre en relation entre eux**. Manquant peut-être de confiance en eux, des candidats ont eu tendance à plaquer des connaissances sur des documents à partir du thème global abordé par le sujet, sans tenir compte du sens particulier de ces documents. En confrontant deux documents du dossier, il est souvent possible de faire émerger deux perceptions contraires d'un même fait historique. Une partie ou une sous-partie doivent toujours avoir une unité de sens, ce qui sous-entend que le candidat ne peut pas se contredire en son sein, ni balancer entre le pour et le contre. Chacune d'entre elles repose sur un argument-clé, qui doit en constituer le titre. Celui-ci vient des documents, qu'il faut citer (sans faire de trop longues citations, et en ciblant des éléments-clés) puis expliquer à l'aide de ses connaissances et des lectures de la bibliographie. Le tout servant à progresser dans la démonstration.

La commission a apprécié les synthèses et transitions entre les parties. Les transitions doivent être fluides et légères. On doit en revanche comprendre logiquement comment les candidats passent d'une idée à l'autre. Le vocabulaire employé doit toujours être précis et adapté à la période traitée. On doit éviter les formules vagues : on utilise par exemple le mot « uniforme » et non « vêtement militaire ». Quand le terme a une importance centrale pour le sujet, il doit être défini et replacé dans son contexte en tenant compte des différences entre les époques et les lieux (par exemple le terme « indigène »).

**La bibliographie** ne doit pas être négligée. Les livres mentionnés doivent être clairement exploités. Pour ce faire, il ne faut surtout pas se contenter des manuels. La plupart des sujets



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

peuvent être traités à l'aide d'un ou deux ouvrages ou articles qui ont été mis à la disposition des candidats par les membres du jury.

**Méthode de présentation de la bibliographie :**

- ✓ Pour citer un livre :

NOM, Prénom : *Titre de l'ouvrage*, Lieu d'édition, Maison d'édition, année d'édition.

- ✓ Pour citer un article :

NOM, Prénom : « Titre de l'article », dans *Titre de la revue ou de l'ouvrage*, Lieu d'édition, Maison d'édition, année d'édition et pagination.

Il faut en outre classer la bibliographie, toujours en suivant l'ordre alphabétique et selon les catégories suivantes :

- D'abord, les usuels et les manuels (dictionnaires, manuels de concours) ; il n'est pas la peine de mentionner *Le Petit Robert* !!!
- Ensuite les ouvrages spécialisés qui ont été utilisés ou – s'ils n'étaient pas disponibles – qui sont essentiels pour le traitement du sujet
- Les sources, uniquement si les candidats se sont servis de leur appareil critique

### **3.3.4. Quelques exemples de vignettes extraites de diaporamas réalisées par des candidats de la session 2024**

Ces exemples ne doivent pas être pris comme des modèles qu'il s'agirait de reproduire artificiellement quels que soient les documents à commenter, mais ils permettent, dans l'esprit des membres de la commission, de montrer les diverses mises en scène possibles d'une étude critique des documents.

Il est indispensable de **croiser les documents en vue de les comparer**, de montrer leurs limites, ou bien d'approfondir leur commentaire.



## Exemple extrait du sujet « La guerre du Rif »

### II. Une guerre moderne marquée par la violence

1. Une guerre qui se fait sur le modèle de la Première Guerre mondiale
2. Marquée par une violence forte
3. Des violences qui sont contestées



Source : Agence photographique Rol, Gallica, Bibliothèque nationale de France, 1926

« cette nouvelle grande guerre qui se déploie et s'allonge **sept ans après le massacre de dix-cent mille Français et de dix millions d'hommes dans le monde** »

Source : Barbusse H., « Les travailleurs intellectuels aux côtés du prolétariat contre la guerre du Maroc », *L'Humanité*, Paris, 1925



## Exemple extrait du sujet « Les princes et la monarchie au XV<sup>e</sup> siècle »

### III. La progressive mise sous tutelle des princes au XV<sup>e</sup> siècle

#### b) L'affirmation militaire du roi sur les princes

##### La fin de l'Etat bourguignon

« Aussitôt après la mort du duc, le roi de France ne put dissimuler longtemps les intentions qu'il nourrissait déjà auparavant à son égard. [...] Il s'empessa, en effet, d'entrer en Picardie à la tête d'une grande armée de cavaliers et de fantassins. Là, en peu de jours, il attira à son parti nombre de nobles de ces régions, même parmi ceux qui avaient été sous le gouvernement de Charles à la tête de formations militaires ou qui avaient rempli les fonctions de gouverneurs et capitaines de villes ou de citadelles. [...] »

« Il venait, assurait-il, **non en ennemi, pour occuper militairement le pays, mais pour le tenir en sa main**, comme protecteur naturel de sa filleule, afin de conserver et maintenir les droits de celle-ci. »

Source : Thomas Basin, *Histoire de Louis XI (livre VI, chapitre deux)*, éd. et trad. C. Samaran, Paris, Belles Lettres, 1972, t. III, p. 9-13.

##### La défaite de la fronde princière en 1439-1440 et le complot éventé de Jean d'Alençon avec les Anglais : la victoire militaire du roi sur les princes et la construction d'un monopole militaire

Document 4 : Le procès de Jean d'Alençon (par Jean Fouquet, 1485)



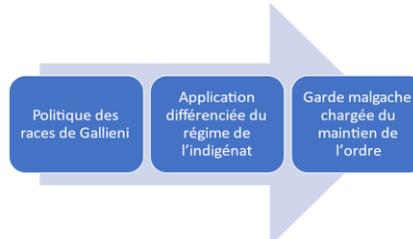
Source : Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Codex Gall. 6. fol. 2v. Boccace, *Des cas des nobles hommes et femmes*, trad. Laurent *Examinat*, miniature de Jean Fouquet, Paris-Tours, 1485 (le-Rilo).

## Exemple de construction d'un schéma à partir du sujet « Le régime de l'indigénat »

A) Une application disparate et évolutive du régime de l'indigénat dans l'empire

« Ainsi instruits, ils rougiraient d'être indigènes de l'Indigénat, que l'on ne doit pas confondre avec « indigène » dans le sens propre du mot, mais s'ils se pénétraient de la signification en droit français de ce qu'on appelle « INDIGÈNE », ils auraient honte pour leurs compatriotes et pour eux-mêmes d'avoir été entretenus dans cette ignorance crasse du droit pur. »

Doc 4, « L'indigénat est un crime », 1936

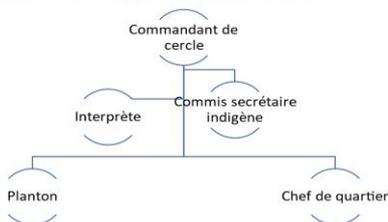


## Confronter des documents de nature différente et construire un schéma qui synthétise la comparaison. Sujet « L'administration coloniale en Afrique des années 1900 aux années 1950 »

**Comment l'administration recompose et hiérarchise les sociétés pour maintenir la situation coloniale en Afrique de 1900 à 1959?**

II. La recomposition des sociétés colonisées via l'administration coloniale : sélectionner, différencier, hiérarchiser

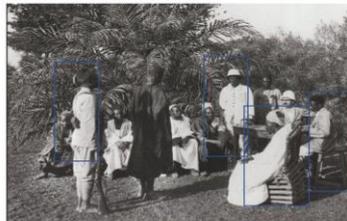
b) La hiérarchisation par l'administration



Doc 2. Personnages rencontrés par Ahmadou Hampâté Bâ

F. Cooper, S. Burbank

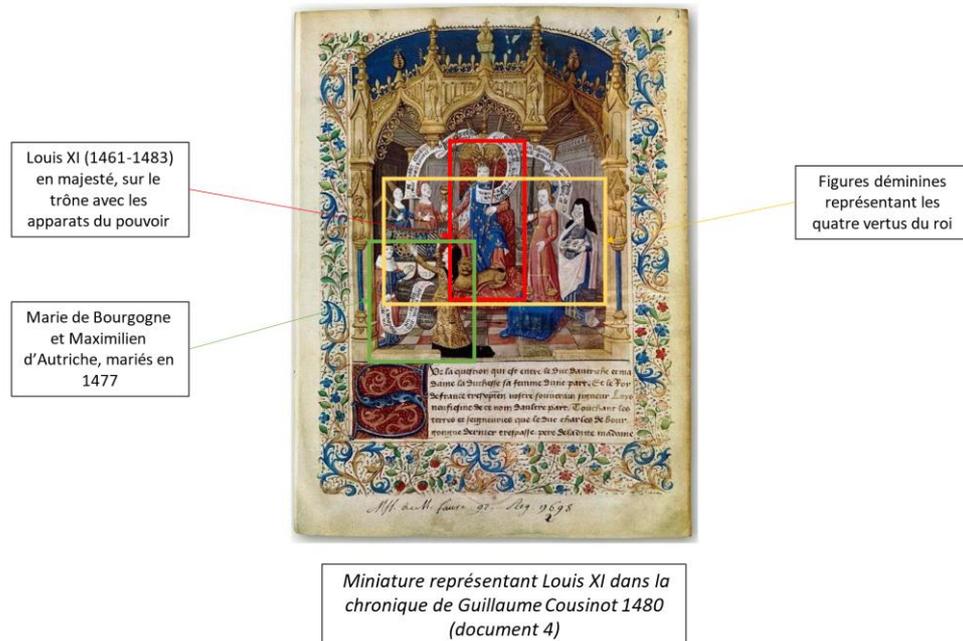
Document 3 : Un tribunal indigène en audience foraine. Cercle de Bobo-Dioulasso (Haute-Volta) en 1927



Source : Archives Documentation Française, Marc Michel, *La colonisation européenne, documentation photographique*, n° 7042, août 1997.

- « une culotte blanche, des bandes molletières bleues et des sandales jaunes en pur cuir de France. Sa taille est fièrement prise dans une large ceinture jaune à boucle argentée »
- « revêtu d'un somptueux boubou blanc brodé bien amidonné, chaussé de bottes brodées, coiffé d'un casque colonial en très bon état et les doigts chargés de grosses bagues en argent »
- « sa tenue est celle des "Blancs- Noirs" : veste en drill blanc bien ajusté à la taille, chemise blanche, culotte en drap marocain couleur chocolat, souliers vernis à bout pointu, le tout surmonté d'un casque colonial presque neuf. »

**L'analyse des documents iconographiques** gagne en efficacité grâce à des figurés qui permettent d'analyser le document tout en s'appuyant sur des connaissances précises. Exemple prélevé dans le sujet « Le culte monarchique de 1380 à 1483 ».



### 3.3.5. L'exposé et l'entretien avec la commission

Le candidat est accompagné vers la salle par les appariteurs qui installent le diaporama sur l'ordinateur et remettent la bibliographie à la commission. La commission se présente et rappelle les règles de l'épreuve au candidat. L'exposé lui-même dure 30 minutes.

L'entretien qui suit l'exposé dure exactement 25 minutes. Il se compose d'une reprise de l'exposé puis d'un élargissement à l'autre question au programme. Il donne à voir les qualités d'élocution, de langage et la pertinence des analyses développées.

L'entretien est l'occasion pour le candidat de préciser et de clarifier son exposé. Au cours des échanges, la commission vérifie la compréhension des documents et les connaissances du candidat. Elle demande des précisions ou des confirmations et permet au candidat de rectifier un propos erroné.

Au cours de l'élargissement à l'autre question au programme, la commission vérifie là encore les acquis du candidat.

Le jury précise qu'un candidat peut ne pas connaître toutes les réponses aux questions posées lors de l'entretien. Des questions difficiles sont posées quand l'exposé a été de bonne qualité, le jury cherchant à mettre en valeur le candidat afin d'améliorer sa note finale. Il convient donc de ne pas être déstabilisé après avoir reconnu de ne pas pouvoir répondre à une question du jury.

### 3.3. 6. Les éléments pris en compte dans l'évaluation

La commission évalue la prestation orale des candidats en prenant en compte les composantes suivantes :



L'exposé :	La compréhension du sujet, La problématisation du dossier, L'étude des documents (qui sont mis en relation les uns avec les autres) et le contenu scientifique (connaissances), Les citations des documents clairement analysées à l'oral, L'organisation du plan, Le regard critique sur les documents, Leur confrontation.
La bibliographie	Les ouvrages utilisés pour la réalisation de la présentation, La présentation des ouvrages, Les articles consultés.
Le diaporama	La qualité du diaporama (lisibilité), L'articulation entre le diaporama et le propos du candidat, La clarté des vignettes.
Le temps imparti	Le respect du temps imparti, L'équilibre entre les parties.
La qualité de l'expression orale	Le vocabulaire (précision par exemple), La fluidité, L'élocution (ni trop lente, ni trop rapide), La posture.
La qualité de l'échange avec la commission	L'écoute, La précision et la qualité des réponses apportées.

### **3.3.7. Un corrigé du sujet « La guerre du Rif »**

#### **Corpus documentaire :**

**Document 1 : Une nouvelle république dans l'Afrique du Nord : le Rif.**

**Document 1a) : extraits de l'article cité**

Une nouvelle république dans l'Afrique du Nord : le Rif.

LES TRIBUS QUE COMBATTENT LES ESPAGNOLS ONT DÉJÀ LEUR PRÉSIDENT : ABD EL KRIM

[...]

C'est sans doute un phénomène d'après-guerre : la multiplication des États. Nous en comptons maintenant en Europe sept de plus qu'en 1914, et je crois qu'il faut s'attendre à l'éruption très prochaine d'une nouvelle république dans l'Afrique du Nord : le Rif. Cette région, si proche cependant de l'Europe, conserve pour nous toujours un caractère mystérieux. Ce pays a pour nous un genre romantique et photogénique avec ses constructions mauresques et ses bandes d'intrépides cavaliers qui infligent, fort souvent, de douloureuses défaites à leurs adversaires



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

héréditaires, les Espagnols. Et pourtant derrière ce rideau, fait de fumées de canon et de cliquetis de sabres, il se passe quelque chose : un État jeune, neuf, ou plus exactement régénéré, se forme, se modernise, et un beau jour tout le monde sera bien obligé de s'en apercevoir.

Du flot de nouvelles, souvent fantaisistes et contradictoires, il ressort que l'armée espagnole n'a pas à combattre contre un désordre de tribus indisciplinées. Nous apprenons aujourd'hui qu'il existe dans ce pays un Parlement, un gouvernement et même un président de la République qui est Abd el Krim. Nous apprenons aussi que cet homme a une instruction parfaitement européenne, qu'il a des ministres et qu'il lit les journaux, qu'il gouverne en manœuvrant, ou, si vous voulez, en intriguant non seulement chez lui et à Madrid, mais aussi dans d'autres capitales du vieux continent.

Tout cela est encore évidemment assez vague, nébuleux ce l'est surtout parce qu'il nous est malaisé de savoir des choses précises.

Et puis il faut admettre que cette république est encore dans une phase de gestation. Ce serait toutefois négligence que de la négliger.



## **Document 2 : « Les travailleurs intellectuels aux côtés du prolétariat contre la guerre du Maroc »**

### **« APPEL AUX TRAVAILLEURS INTELLECTUELS**

Oui ou non condamnez-vous la guerre ?

Les tragiques événements Maroc mettent en demeure les écrivains, tous ceux qui, par quelque point ou à quelque degré exercent une influence sur l'opinion et jouent par là un rôle public, à juger ce qui se passe en ce moment en Afrique ; de dire oui ou non s'ils sont d'accord avec des iniquités politiques dont la trame est trop visible ; si oui ou non il leur suffit d'émettre contre la sanglante réalité quelques béats regrets humanitaires. Les faits sont là.

Contre la guerre du Maroc, cette nouvelle grande guerre qui se déploie et s'allonge sept ans après le massacre de dix-sept cent mille Français et de dix millions d'hommes dans le monde, nous sommes quelques-uns qui élevons hautement notre protestation.

Nous avons trop médité l'expérience de l'histoire et surtout l'histoire des guerres coloniales, pour ne pas dénoncer l'origine impérialiste, ainsi que les conséquences internationales probables de cette guerre. [...] Émus et révoltés par les atrocités commises de part et d'autre sur le front de l'Ouergha nous constatons qu'elles sont inhérentes à toutes les guerres, et que c'est la guerre qu'il faut déshonorer. [...]

Nous proclamons une fois de plus le droit des peuples, de tous les peuples, à quelque race qu'ils appartiennent à disposer d'eux-mêmes. Nous mettons ces clairs principes au-dessus des traités de spoliation imposés par la violence aux peuples faibles et nous considérons que le fait que ces traités ont été promulgués il y a longtemps ne leur ôte rien de leur iniquité. Il ne peut pas y avoir de droit acquis contre la volonté des opprimés. On ne saurait invoquer aucune nécessité qui prime celle de la justice. Nous faisons appel par-dessus les disputes passionnées des partis politiques :

À la volonté pacifique d'une opinion que toute une presse opulente s'occupe beaucoup plus à trahir qu'à éclairer.

Au gouvernement de la République pour qu'il arrête immédiatement l'effusion du sang au Maroc par la négociation des clauses d'un juste armistice.

À la Société des Nations pour qu'elle justifie son existence par une intervention urgente en faveur de la paix.

Henri Barbusse, Louis Aragon, [...] André Breton, Paul Eluard [...].

Les écrivains<sup>~</sup> avocats, techniciens, savants, etc. qui voudront donner leur adhésion à cet appel n'auront qu'à adresser leur lettre à H. Barbusse, à Aumont (Oise). »

Source : Henri Barbusse, « Les travailleurs intellectuels aux côtés du prolétariat contre la guerre du Maroc », *L'Humanité*, Paris, 22<sup>ème</sup> année, 7 juillet 1925.



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Document 3 : Photographies de guerre**

**Document 3 a) : Guerre au Maroc, mitrailleuse (1925)**

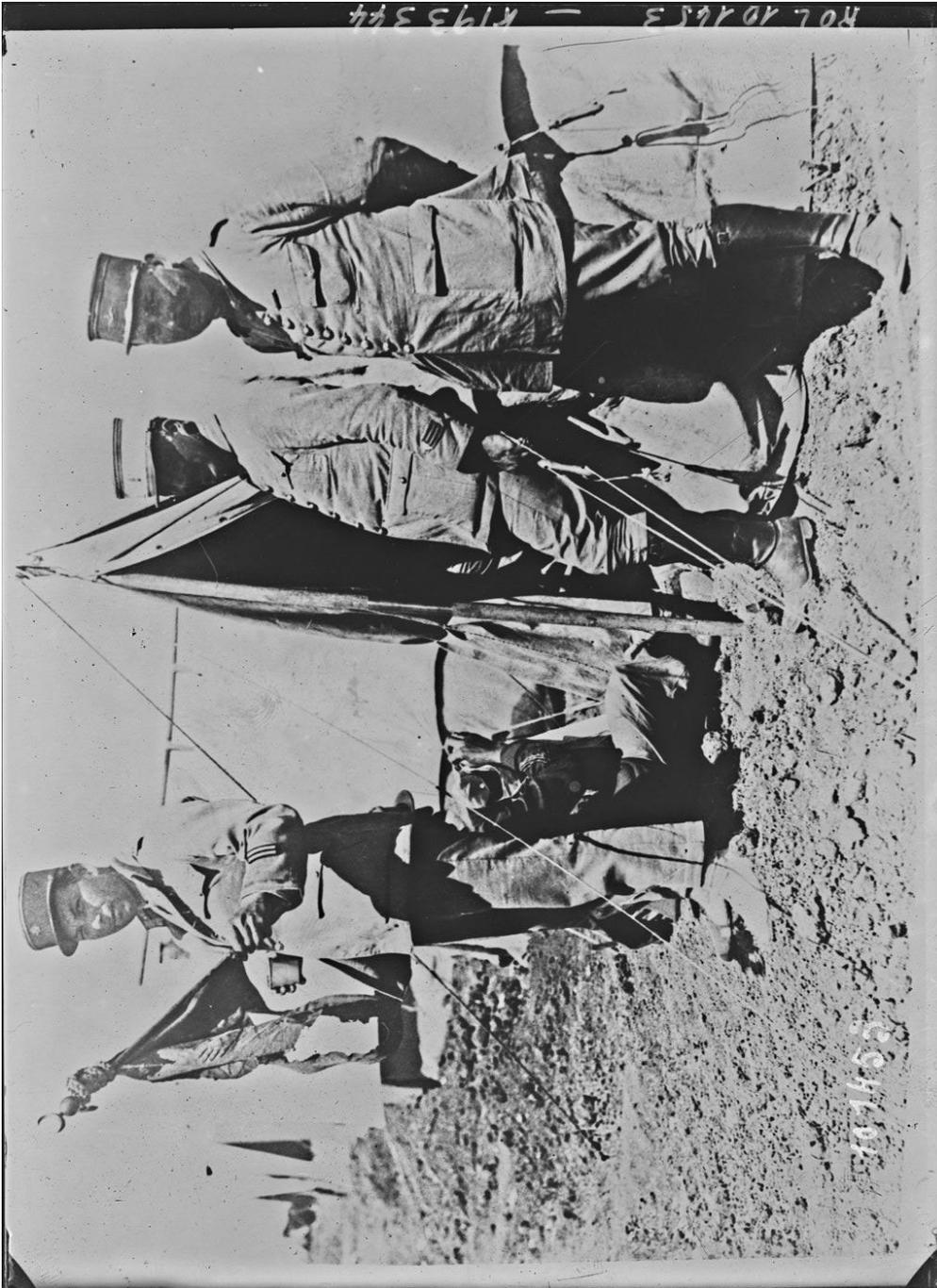




MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Document 3 b) : Le fanion d'un poste assiégé 18 jours (1925)

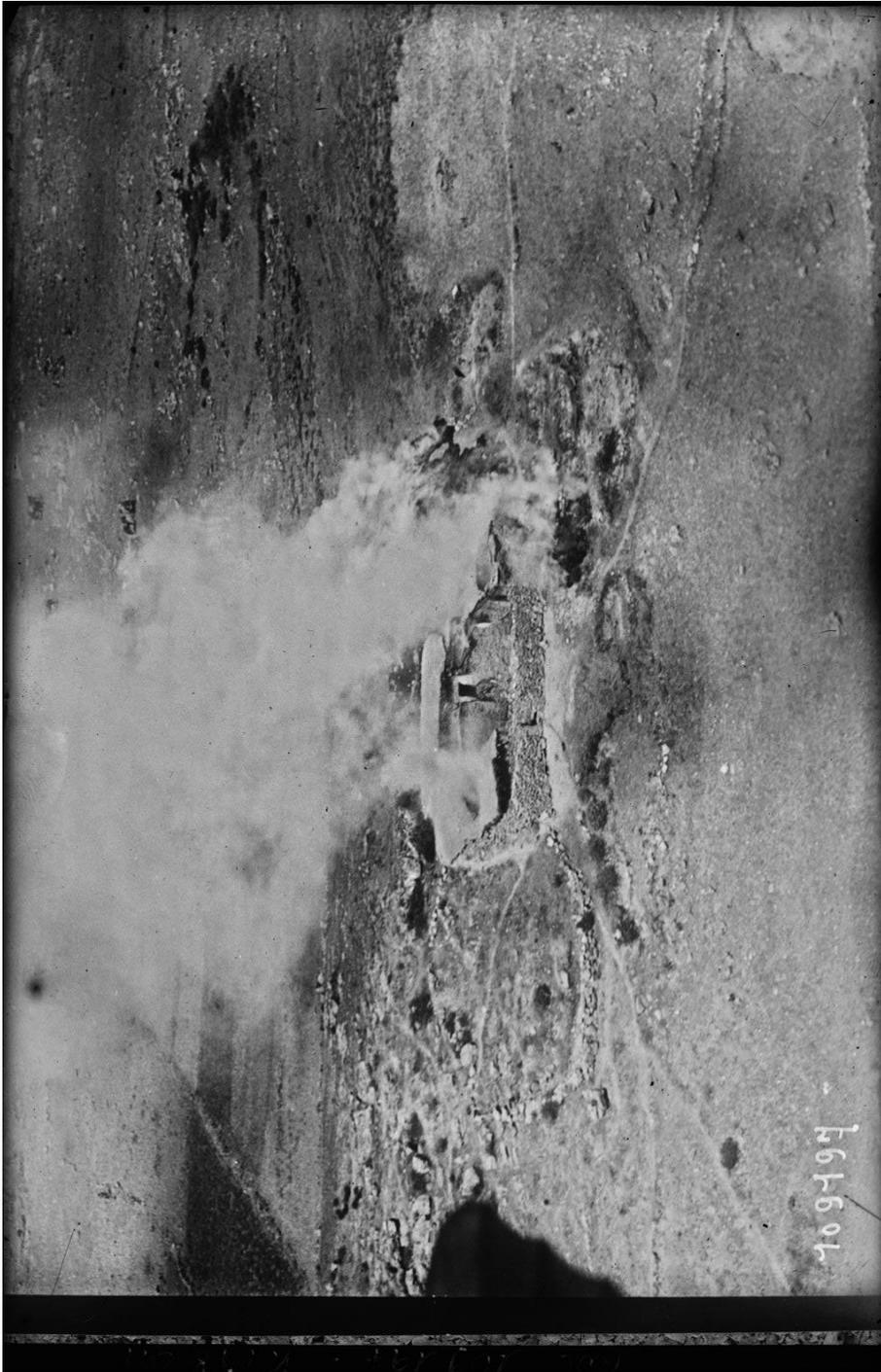




MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Document 3 c) : Région au nord de Taza, maison incendiée (1926)**



Source : Agence photographique Rol, photographies de presse, *Gallica Bibliothèque nationale de France*.



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Document 4 : Revue du 14 Juillet à l'Arc de Triomphe : M. Doumergue, le Sultan, Général Primo de Rivera, 1926**



Source : Agence de presse Meurisse. Agence photographique, 1926, *Gallica Bibliothèque nationale de France*.



## La proposition de corrigé

« Votre civilisation est celle du fer, vous avez de grosses bombes, donc vous êtes des civilisés, je n'ai que des cartouches et des fusils, je suis un sauvage.<sup>5</sup> » En s'exprimant ainsi au moment de sa reddition à l'armée française, en 1926, Abdelkrim el Khattabi inscrit la guerre du Rif non seulement dans l'histoire du protectorat de la France sur le Maroc, mais encore dans la critique de la suprématie occidentale. Ces propos, cités par Isabelle Surun, invitent à s'interroger sur la nature même de la guerre coloniale.

Au Maroc, les opérations militaires de la conquête française s'étendent sur trois décennies, de 1903 à 1934, au sein desquelles les deux années de la guerre du Rif se singularisent. L'ensemble documentaire proposé à l'étude permet d'aborder cette thématique selon des sources de presse françaises, de juillet 1924 à juillet 1926.

Le 19 juillet 1924 en effet, le quotidien à grand tirage *Le Matin* consacre deux colonnes de sa une à un article qui annonce « Une nouvelle république dans l'Afrique du Nord : le Rif. Les troupes que combattent les Espagnols ont déjà leur président : Abd el Krim ». Un portrait photographique de ce dernier et une carte de la zone du Rif jusqu'au détroit de Gibraltar illustrent l'article.

Un deuxième article de presse, un an plus tard en juillet 1925, est cette fois publié par *l'Humanité*, organe du parti communiste, section française de l'Internationale communiste. Il s'agit alors de rendre publique la pétition lancée par Henri Barbusse sous le titre « Appel aux travailleurs intellectuels : oui ou non condamnez-vous la guerre ? ». Cette question est d'autant plus retentissante qu'elle émane d'un ancien combattant incontestable dont les œuvres sont cruciales pour la culture de guerre des Français. Il est aussi membre du parti communiste et c'est à ces divers titres qu'il s'exprime dans *l'Humanité*.

Quatre photographies de presse complètent le dossier documentaire et déroulent le fil chronologique des affrontements. Ce sont d'abord trois photographies de l'agence Rol, qui exposent des scènes de guerre : deux vues de postes de 1925 mettent en scène des combattants français ; alors qu'une vue aérienne de 1926 montre une habitation incendiée. Le document qui clôt chronologiquement le dossier est un portrait des personnalités officielles lors de la revue pour la fête nationale française à l'Arc de Triomphe de l'Étoile, à Paris, le 14 juillet 1926. Le photographe de l'agence Meurisse immortalise le groupe dans lequel le président de la République française, le sultan du Maroc et le dictateur espagnol Primo de Rivera, mais aussi le maréchal Pétain, incarnent pour la presse française les vainqueurs de la guerre du Rif.

Le dossier documentaire témoigne donc de l'intérêt de la presse métropolitaine pour la question rifaine, avant-même que la France ne soit elle-même impliquée.

Le Rif est décrit par Daniel Rivet comme une barrière montagneuse isolant le Maroc de la Méditerranée, faite de vallées enclavées faiblement reliées entre elles et qui abritent des populations berbérophones sur lesquelles le sultan marocain exerce une autorité distante<sup>6</sup>.

---

5 Cité par Isabelle Surun, dans « Le temps de la conquête », Singaravélou Pierre (dir.), Colonisations. Notre histoire, Seuil, 2023

6 Daniel Rivet, Histoire du Maroc, Paris, Fayard, 2012



Les traités de 1912 ont attribué cette zone à l'Espagne mais celle-ci ne cherche à occuper le Rif qu'en 1921. C'est alors le « désastre d'Anoual » à l'été 1921 : l'une des plus retentissantes défaites militaires jamais subies par une puissance impériale européenne<sup>7</sup>.

Trois ans plus tard, le premier document entend rendre compte de la proclamation par Abdelkrim de « l'État républicain rifain ». Notons cependant que c'est dans les derniers jours de l'année précédente que cet événement a eu lieu. A l'été 1924, l'actualité française est dominée par la récente victoire électorale du Cartel des gauches et c'est en avril 1925 que le conflit atteint le protectorat français.

L'armée française reprend l'offensive à l'été, contexte dans lequel interviennent le deuxième document, signé par Henri Barbusse ainsi que les deux photographies de combattants français. En 1926, la photographie du document 3 rend compte de bombardements dont il faudra mesurer l'importance.

Abdelkrim se rend aux Français le 27 mai 1926, aussi la cérémonie du 14 juillet marque-t-elle symboliquement la victoire et fait-elle l'objet d'une production médiatique importante, comme en témoigne le document 4.

C'est donc bien le retentissement de la guerre du Rif dans l'opinion publique que les sources de presse nous permettent d'aborder : quelle a été sa place dans l'appropriation par les Français de l'impérialisme, mais aussi dans la structuration de l'anticolonialisme ?

Partie 1. Quels acteurs du conflit nos sources mettent-elles en avant ? Donnent-elles à voir une révolte de montagnards ou l'expression d'un nationalisme ?

Partie 2. Que voyons-nous des combats ? Quelles formes de la guerre coloniale sont présentées par les documents ?

Partie 3. Les documents invitent enfin à mesurer la prégnance du fait militaire colonial dans l'opinion publique française : la Guerre du Rif s'inscrit-elle dans le champ des relations internationales ou bien dans une seule logique colonialiste ?

#### I/ Les acteurs rifains du conflit :

1) Des « bandes d'intrépides cavaliers »

A l'été 1924, pour aborder l'actualité de la guerre du Rif, *Le Matin* mobilise sciemment l'imagerie d'un Maroc « si proche de l'Europe » qui « conserve cependant un caractère mystérieux. Ce pays a pour nous un genre romantique et photogénique avec ses constructions mauresques ». Le journaliste s'appuie sur la carte qui permet de situer le Rif, le détroit de Gibraltar et l'Espagne mais il s'adresse aussi à la culture visuelle de ses lecteurs à propos de ce Maroc jamais conquis, resté fermé jusqu'en 1912, terrain d'aventure pour les explorateurs et artistes.

Les références orientalistes que le peintre Eugène Delacroix contribua à populariser après son séjour au Maroc au début des années 1830 sont encore vivaces un siècle plus tard et les cartes postales photographiques perpétuent effectivement cette imagerie. Elles sont produites notamment par le studio photographique installé à Casablanca au début des années 1920 par Marcellin Flandrin, après que celui-ci avait effectué au Maroc son service militaire en 1912 dans le service photographique de l'armée.

*Le Matin* présente à ses lecteurs « ces bandes d'intrépides cavaliers qui infligent, fort souvent, de douloureuses défaites à leurs adversaires héréditaires, les Espagnols. » De fait, les

---

<sup>7</sup> Aurélia Dusserre et Mathieu Marly, « La guerre du Rif. Histoire connectée, mémoires divergentes 1921-2021 », dans 20&21 Revue d'histoire, 2023/2 N°158



conditions propres du colonialisme espagnol impriment leur logique au mouvement rifain et au conflit. Arriération économique, violence extrême sont le corolaire de la faiblesse constitutive de ce colonialisme marqué par la dimension de *reconquista* qui, selon Daniel Rivet, « rebondit au Maroc dans un contexte d'éternelle croisade<sup>8</sup>. » Après la signature du traité de protectorat en 1912, la monarchie espagnole entend consolider sa présence et se lance dans une stratégie militaire nettement plus offensive

Le décor est « fait de fumées de canons et de cliquetis de sabres. » Il faut percevoir ici une tonalité condescendante vis-à-vis de la déroute des Espagnols à Anoual où Abdelkrim, à la tête d'une troupe de paysans pauvres, a défait une importante armée européenne. Les Espagnols y ont perdu plus de 10 000 hommes et laissé 500 prisonniers ainsi que leur matériel militaire. Deux ans plus tard, la dictature de Primo de Rivera est une conséquence directe de cette déroute militaire coloniale.

Il est vite précisé dans l'article du *Matin* que « l'armée espagnole n'a pas à combattre contre un désordre de tribus indisciplinées ». L'allusion évoque les insurrections de tribus rebelles qui affaiblissent le pouvoir du Sultan depuis le milieu du XIXe siècle. En 1921, c'est la confédération de 18 tribus et 300 000 habitants qui résiste à la pénétration coloniale dans le Rif. Ce mouvement, berbère et montagnard, pouvant ressembler à une révolte traditionnelle contre la monarchie marocaine a suscité des formes de mépris de la part du pouvoir du Sultan et de l'élite citadine<sup>9</sup>. L'article du *Matin* montre que l'écho de ce conflit, loin de se limiter à celui d'une nouvelle révolte de tribus, se propage bien au-delà de la région et que les revendications portées par les Rifains sont perçues comme émanant d'une organisation étatique.

## 2) « Un État jeune, neuf ou plus exactement régénéré »

*Le Matin* assimile le Rif aux États nations nés du démantèlement des Empires européens après la Grande Guerre. Le journaliste présage "un État jeune, neuf ou plus exactement régénéré, se forme, se modernise, et un beau jour tout le monde sera bien obligé de s'en apercevoir. » L'organisation rifaine est ici présentée comme concurrente de l'État marocain, le Maghzen chérifien soutenu par Lyautey. La « politique indigène » conduite par le résident général sauvegarde le prestige traditionnel du Sultan (dont il tient officiellement son pouvoir par délégation) en s'appuyant sur les chefs locaux, pour contrôler les populations tribales soumises. L'écart entre l'administration française et le Maghzen resté traditionnel conduit à passer progressivement du contrôle prévu par le protectorat à l'administration directe.

*Le Matin* insiste sur l'occidentalisation des structures étatiques rifaines, qui tranchent avec la tradition chérifienne : « il existe dans ce pays un Parlement, un gouvernement et même un président de la République ». Daniel Rivet précise que si originellement les Rifains parlent de *ripu-blik* (francisé en république) pour désigner leur mouvement armé contre les Espagnols, l'emploi de ce terme ne traduit pas forcément l'application du modèle institutionnel français. Depuis la fin du XIXe siècle le terme signifierait la désorganisation du pouvoir central, l'empire des clans, confréries et ordres maraboutiques. Le terme disparaîtrait en fait dès la proclamation de l'État républicain rifain (la *dawla jumhûriya rifiya*), dont Abdelkrim est promu d'emblée non pas le président (*râ'îs*), mais le régent spirituel (*amîr*)<sup>10</sup>. Ce dernier affirme plus tard « nous

---

8 Daniel Rivet, « Retour sur le colloque Abd el-Krim et la république du Rif de 1973 », dans 20&21 Revue d'histoire, 2023/2 N°158

9 Aurélia Dusserre et Mathieu Marly, op. cit.

10 Daniel Rivet, « Retour... », op. cit.



avons appelé notre pays république pour exprimer le fait que nous étions un État composé de tribus indépendantes fédérées : il fallait un gouvernement décidé, une autorité forte et une organisation nationale vigoureuse. » Le gouvernement rifain est composé de sept ministères : une délégation générale de l'Émir, les Finances, la Justice, l'Éducation, l'Intérieur, la Guerre et les Affaires étrangères. Ce gouvernement se considère « fondé sur des bases modernes et des lois civiles ».

L'Assemblée nationale quant à elle est composée des *imgharen*, les notables représentants de la communauté, conformément aux traditions des tribus. La construction étatique associe donc la tradition à l'ouverture sur l'Occident et à la modernité scientifique et technologique.<sup>11</sup> Si l'article du *Matin* assimile peut-être trop rapidement la république du Rif au modèle français, il insiste aussi sur la figure d'Abdelkrim.

### 3) La figure d'Abdelkrim

*Le Matin* présente en effet à sa une un portrait photographique d'Abdelkrim et dresse en quelques lignes une biographie d'homme d'État : « cet homme a une instruction parfaitement européenne, [...] il lit les journaux, il gouverne en manœuvrant, ou si vous voulez, en intriguant non seulement chez lui et à Madrid mais aussi dans d'autres capitales du vieux continent. »

Abdelkrim est né dans une famille de notables lettrés liés au Maghzen, son père était *cadi* (juge musulman). Aussi a-t-il étudié à la prestigieuse université Al Qaraouiyyine de Fès. Lorsque son père se rapproche du pouvoir colonial espagnol, Abdelkrim devient instituteur en arabe à l'école locale des fils de notables, puis journaliste. Il entre enfin lui-même dans l'administration indigène comme interprète au bureau des affaires indigènes puis, en 1915, en tant que *cadi*. Il apparaît à la fois comme le prototype de l'intermédiaire gagné à la culture occidentale et comme un patriote idéaliste.

En 1915, Abdelkrim est emprisonné pour s'être opposé à l'expansion hispanique dans le Rif. Sa figure médiatique et son influence politique internationale apparaissent solidement établies en 1924, comme cela apparaît dans le premier document. Il est possible de rapprocher son ascension de celle de son modèle, Mustapha Kemal, qui vient de proclamer la république turque et la suppression du califat. Daniel Rivet cite Lyautey qui fait d'Abdelkrim « un Mustapha Kemal des montagnes. »

Cette assimilation, comme l'article du *Matin*, passent sous silence la dimension religieuse, pourtant centrale dans le mouvement rifain. Ce dernier installe lui aussi des *cadis*, impose la charia pour contrer les luttes de clans et mobilise par le *jihad* des combattants pour la foi (moudjahidines) qui sont encouragés dans les centres d'entraînement et de commandement (*mahakims*) par les imams venus prêcher la guerre sainte contre les chrétiens. Aurélia Dusserre et Mathieu Marly soulignent que « si la part de l'imprégnation religieuse des dirigeants rifains est encore débattue, Abdelkrim incarne dès les années 1920 une figure du *jihad*. »

Aussi, derrière Abdelkrim, les combattants rifains associent-ils pillage des tribus voisines, mobilisation séculaire par le *jihad* contre l'occupant espagnol à une résistance au nom de la réforme politique du monde arabe (Nahda) et du relèvement national contre l'emprise espagnole et française sur l'empire chérifien<sup>12</sup>.

---

11 Mimoun Aziza dans « La république du Rif et l'épopée d'Abdelkrim », Singaravélou Pierre (dir.), *Colonisations. Notre histoire*, Seuil, 2023

12 Aurélia Dusserre et Mathieu Marly, op. cit.



L'offensive rifaine contre la zone protégée par la France, à partir du 13 avril 1925 a lieu alors que l'instabilité gouvernementale fragilise le pouvoir français, elle se traduit par de premiers succès, à telle enseigne que pour les Marocains 1925 demeure « l'année du Rifain »<sup>13</sup>. Des succès initiaux à la réédition, quelles formes la guerre coloniale prend-elle, au cours des deux années décisives ?

## II/ Une « nouvelle grande guerre » ?

Le 7 juillet 1925, l'appel relayé par *L'Humanité* fait référence aux « tragiques événements du Maroc », à la « sanglante réalité » des « atrocités commises de part et d'autre sur le front de l'Ouergha ». Les écrivains signataires n'estiment pas nécessaire de préciser les événements auxquels ils font allusion : pour l'opinion publique à laquelle ils s'adressent les opérations de la guerre du Rif sont connues, elles font l'actualité depuis plusieurs mois. Ancien combattant et militant, Henri Barbusse assimile la guerre du Maroc à une « nouvelle grande guerre », alors que les sources photographiques documentent les formes de cet engagement colonial hors norme pour l'armée française.

### 1) La guerre des postes : une pacification ?

En 1925, l'agence photographique Rol propose à ses clients des photographies censées avoir été réalisées au plus près du front, afin d'illustrer leurs articles sur le conflit. La photographie intitulée « Le fanion d'un poste assiégé 18 jours » rend compte des conditions des premières semaines d'affrontement.

Trois officiers français posent devant un camp de toile lors d'un moment de repos après le combat. L'un d'eux, alors qu'il se désaltère, tient dans une main les restes déchiquetés d'un fanion. Loin d'être martiales, les pauses des officiers sont assez empruntées, les restes du fanion ne sont pas brandis mais seulement montrés, les regards sont graves. Un quatrième personnage est assis, dos à l'opérateur. L'image est empreinte de dérisoire, bien plus que de puissance : la fragilité du campement qui ne semble protégé par aucune défense, le piteux état du symbole déchiqueté évoquent la violence des affrontements. La légende de l'image, en précisant que le pitoyable emblème n'a pu être repris aux Rifains par l'armée française qu'après 18 jours de siège, confirme la difficulté de l'armée française à prendre le dessus.

Effectivement, le conflit se joue dans les postes français établis l'année précédente le long de l'Ouergha, suivant la tactique de Lyautey de la tache d'huile, pour les opérations de pacification. Au printemps 1925, en deux semaines seulement, Abdelkrim parvient par des combats meurtriers à encercler les postes un à un, ce qui lui permet de menacer Fès, conduisant au ralliement de nombreuses tribus. L'armée française doit secourir les postes assaillis, ce qui induit des opérations très coûteuses en hommes. Abdelkrim met en place un système de tranchées fortifiées, épuisant l'armée coloniale avant de reprendre la guerre de mouvement, en juin. Le front s'étend sur 300 km et les tribus se rallient les unes après les autres.

Dès le 29 avril, Lyautey télégraphiait au président du Conseil : « la situation est certainement la plus sérieuse devant laquelle je me suis trouvé depuis 1914<sup>14</sup> ». C'est l'échec de la pacification dans ses deux aspects : à la fois échec de la stratégie militaire de la tache d'huile et échec de la stratégie politique d'appui au Sultan. La notion de pacification, théorisée par

---

13 Daniel Rivet, « Retour... », op. cit.

14 Cité par Daniel Rivet, Histoire ..., op. cit.



Gallieni ou Lyautey désigne en effet des opérations militaires cherchant la soumission ou l'alliance par une combinaison d'actions politiques avec les autorités autochtones et des opérations militaires.

Or, à Paris la coalition du Cartel des gauches est fragile et le président du Conseil souhaite une victoire rapide. Les renforts demandés sont accordés avec escadrilles aériennes, chars mais aussi gaz de combat, quand Lyautey demande à pouvoir recourir à l'arme chimique<sup>15</sup>. Le front de l'Ouergha est bien le théâtre « d'atrocités », comme l'écrit Henri Barbusse. Loin d'être pacifique, la pacification prend la forme d'une difficile guerre de conquête, dans laquelle les troupes coloniales jouent un rôle essentiel.

## 2) Des troupes coloniales pour une guerre de conquête

La photographie proposée par l'agence Rol sous le titre « Guerre au Maroc, mitrailleuse, 1925 » donne à voir des soldats postés dans le Rif et lourdement armés. La scène permet de faire découvrir aux lecteurs de la presse un vaste paysage défendu par un poste. Les quatre soldats sont des tirailleurs sénégalais : ils portent la chéchia, couvre-chef caractéristique des troupes coloniales. L'un d'entre-eux sert la mitrailleuse, au poste de garde. L'élément central de la composition est bien l'arme lourde, ses munitions et l'homme qui la sert, dont on ne voit pas le visage. La scène ne se déroule vraisemblablement pas en première ligne, sans quoi les trois autres personnages se mettaient en danger.

La présence de soldats coloniaux est caractéristique de cette période de combats meurtriers. Sous l'uniforme français les troupes sont en grande partie constituées de tirailleurs sénégalais, mais aussi de légionnaires, de disciplinaires et seulement d'une minorité de conscrits, principalement recrutés parmi les citoyens français au Maroc et en Algérie. Les engagés métropolitains sont peu nombreux, ce qui constitue une différence importante avec l'Espagne. Aurélia Dusserre et Mathieu Marly formulent l'hypothèse d'une moindre attention de l'opinion publique française envers le conflit du fait de cette faible implication de conscrits métropolitains<sup>16</sup>. Néanmoins, à partir de l'été 1925, le gouvernement accorde d'importants renforts et confie au maréchal Pétain la conduite des opérations, ce qui induit un changement tactique.

## 3) La guerre de masse

Aucun soldat n'est visible sur la vue aérienne prise par un opérateur de l'agence Rol au nord de Taza en 1926. Une ferme est la proie des flammes, la fumée masque presque le quart de l'image, la modeste construction a été bombardée. L'image rend compte de la débauche technique mise en œuvre, tant pour la prise de vue aérienne que pour la destruction de ce qui apparaît comme une simple habitation civile isolée.

Il s'agit ici de proposer à la presse une illustration de l'offensive d'envergure lancée de l'été 1925 à mai 1926 par une armée française, désormais commandée par le maréchal Pétain. Le vainqueur de Verdun collabore avec les Espagnols, en s'appuyant sur un imposant arsenal de guerre et des bombardements aériens intensifs. Le 8 septembre, le débarquement aéronaval d'Al-Hoceima ouvre la route du quartier général du mouvement rifain. Les bombardements sur les populations civiles se multiplient, avec des bombes de cent kilos « qui produisent un effet

---

15 Vincent Courcelle-Labrousse et Nicolas Marié, *La guerre du Rif*, Paris, Taillandier, 2008

16 Aurélia Dusserre et Mathieu Marly, op. cit.



terrifiant parmi les indigènes<sup>17</sup> » et des bombardements possiblement au gaz. Après l'aviation, ce sont les blindés qui garantissent l'avancée des Européens. Pétain et les Espagnols emploient pour la conquête coloniale les méthodes empruntées à la Grande Guerre ce qui, selon Isabelle Surun, constitue un tournant. Au nord de Taza, le journaliste français Hubert-Jacques, qui accompagne la troupe, décrit dans les petits villages les maisons calcinées, vidées de leurs habitants et de leurs biens, ainsi que l'illustre la photographie du corpus. La guerre fait du *djebel* un désert<sup>18</sup>.

Dans l'appel publié par *l'Humanité* le 7 juillet 1925, Henri Barbusse replaçait la guerre du Rif dans « l'histoire des guerres coloniales » dont il entendait « dénoncer l'origine impérialiste ». Les événements rifains résonnent en effet dans le monde politique métropolitain, reste à savoir si c'est effectivement l'empire qui est en question.

### III/ Les différentes perceptions d'une guerre coloniale

En publiant le 7 juillet 1925 l'appel d'Henri Barbusse « oui ou non condamnez-vous la guerre ? », *l'Humanité* relaye le mouvement d'opinion qui accorde une grande importance à la guerre du Rif. C'est le positionnement du récent parti communiste français qui est en jeu mais aussi celui des intellectuels appelés à s'engager dans sa route.

#### 4) Condamner la guerre

La critique portée par Barbusse envers les intellectuels français est sévère : ils se contenteraient « d'émettre contre la sanglante réalité quelques béats regrets humanitaires ». Le pacifisme est affirmé comme une doctrine, les atrocités étant « inhérentes à toutes les guerres, [...] c'est la guerre qu'il faut déshonorer. » La guerre du Rif est l'occasion pour la jeune section française de l'Internationale communiste (SFIC) d'affirmer pour la première fois, « sept ans après le massacre » de la Grande Guerre le pacifisme et l'antimilitarisme qui relèvent du mouvement européen de bolchevisation mis en œuvre par le Ve congrès de 1924. Les partis communistes doivent se transformer sur le modèle soviétique et appliquer les consignes de Moscou. En France, l'activisme est bien à l'œuvre. Il consiste notamment à dénoncer un pacifisme « béat » au profit d'un défaitisme révolutionnaire. En mai 1925, la campagne est d'abord menée au Parlement par Jacques Doriot, leader des Jeunesses communistes et tout jeune député. La base cependant se mobilise peu, les ouvriers restant pour leur grande majorité indifférents et encore marqués par la Première Guerre mondiale.<sup>19</sup> La démarche d'Henri Barbusse consiste donc à mobiliser « ceux qui exercent une influence sur l'opinion et jouent par là un rôle public » et au premier rang d'entre eux les écrivains. Il trouve un écho parmi les surréalistes français dont Louis Aragon, André Breton, Paul Éluard qui figurent parmi les premiers signataires de « l'appel aux travailleurs intellectuels ». C'est donc la dénonciation de la guerre du Rif qui marque le ralliement des surréalistes au parti communiste et elle tient donc une place importante dans l'histoire du parti communiste. Au-delà du pacifisme et de l'antimilitarisme révolutionnaire c'est bien la question coloniale qui est posée par les intellectuels communistes.

---

17 Cité par Cité par Daniel Rivet, *Histoire ...*, op. cit.

18 Vincent Courcelle-Labrousse et Nicolas Marié, op. cit.

19 Morgan Poggioli, « La campagne française contre la guerre du Maroc ou le difficile apprentissage de la bolchevisation (1924-1926) », dans *Le mouvement social*, 2020/3 n°272



## 5) Condamner la colonisation

L'appel d'Henri Barbusse entend « dénoncer l'origine impérialiste » du conflit en faisant le lien avec des « traités [...] promulgués il y a longtemps (ce) qui ne leur ôte rien de leur iniquité. » Là encore on peut lire l'application des décisions du Vème congrès de l'Internationale communiste de 1924 qui a appelé à soutenir les mouvements anti-impérialistes. Dès septembre 1924, *l'Humanité* avait publié un télégramme de félicitations à Abdelkrim « pour sa victoire définitive sur l'impérialisme français »<sup>20</sup>. En février 1925, les députés communistes avaient mis à profit le vote sur le budget de la guerre pour contester la présence coloniale au Maroc. L'appel aux intellectuels confirme l'application du mot d'ordre anticolonialiste « par le haut », alors qu'il trouve, comme le pacifisme, peu d'écho à la base. La CGT notamment refuse de se joindre à cette campagne et de se rallier à Abdelkrim, qu'elle considère plus comme un chef de guerre que comme un représentant du peuple marocain.<sup>21</sup>

C'est à l'instigation du Parti Communiste et non de la centrale syndicale que l'opposition à la guerre du Maroc demeure le premier mot d'ordre pendant l'été et jusqu'à la grève générale du 12 octobre, durement réprimée. L'application de l'anticolonialisme rencontre de grandes difficultés à la base, l'appel à la fraternisation est rejeté par les syndicalistes, en France continentale mais aussi en Algérie où la crainte de la contagion du mouvement indépendantiste l'emporte<sup>22</sup>. En outre, la surveillance policière et la répression sont drastiques : à Paris le préfet de police interdit de chanter sur la voie publique toute chanson faisant allusion au Maroc. Cependant, la campagne contre la guerre du Rif aura attiré l'attention des communistes sur la lutte contre l'impérialisme et donc contre le système capitaliste. La jonction est opérée entre la résistance anticoloniale, une partie de la gauche française et le jeune mouvement surréaliste.<sup>23</sup> Début juillet, dans la très élégante Closerie des Lilas, à l'occasion d'un banquet littéraire, les surréalistes avaient affirmé souhaiter de toutes leurs forces « que les révolutions, les guerres et les insurrections coloniales viennent anéantir cette civilisation occidentale ». La droite se mobilise en retour pour affirmer son soutien au gouvernement, « les intellectuels aux côtés de la patrie » répliquent le 7 juillet dans *Le Figaro*.<sup>24</sup> Le parti communiste et les surréalistes ne se trouvent pas en position de faire reculer le gouvernement, qui entend récolter le bénéfice de la guerre de masse.

## 6) La paix impériale

Alors que les armées espagnoles et françaises écrasent la résistance rifaine sous la guerre de masse, des négociations sont conduites avec les tribus afin de leur présenter la reddition non pas comme une soumission à l'Espagne ou à la France, mais comme l'allégeance au souverain du Maroc. Les pluies d'automne et l'hiver, d'incertaines négociations de paix permettent aux Rifains de différer l'échéance mais le 7 mai les offensives françaises et espagnoles reprennent. Le 26 mai, quelques 10 000 cavaliers et fantassins clament « allégeance à la France et au sultan », Abdelkrim « s'en remet à la générosité de la France le lendemain », les tribus avoisinantes viennent se placer sous la protection des militaires français. La France a accordé l'*aman* : en droit musulman l'amnistie concédée à un ennemi qui se soumet. La logique de la monarchie protégée reprend ses droits sur le Rif.

---

20 Cité par Aurélia Dusserre et Mathieu Marly, op. cit

21 Idem

22 Morgan Poggioli, op. cit.

23 Mimoun Aziza, op. cit.

24 Vincent Courcelle-Labrousse et Nicolas Marié, op. cit.



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Ainsi, la cérémonie du 14 juillet 1926 est-elle l'occasion pour les vainqueurs de poser fièrement sous l'Arc de triomphe de l'Etoile, à Paris. Le président de la République Gaston Doumergue et le dictateur espagnol Primo de Rivera encadrent le sultan du Maroc, « sultan des Français », lequel trône au centre de la composition de la photographie. Il se distingue d'autant mieux que le blanc de son burnous tranche sur les redingotes sombres des hommes d'Etat européens. A droite de l'image, on reconnaît le maréchal Pétain, à la poitrine couverte de médailles. Il est opportunément placé sous un bas-relief martial.

L'image du protectorat est soigneusement construite par la photographie de presse française : le militaire vainqueur est en marge, mais il rappelle d'où le pouvoir colonial tire sa puissance. L'alliance de la république et de la dictature militaire espagnole est auréolée de la victoire militaire. Les apparences d'un pouvoir traditionnel chérifien maintenu sont sauvées, le Rif est néanmoins entré dans l'empire colonial français.

## **CONCLUSION**

La manière dont la presse française rend compte du destin de la république du Rif entre 1924 et 1926 traduit la logique des rapports de force internationaux dans les années 1920. Le temps n'est pas à l'autonomie territoriale d'un nouvel Etat, qu'il se réfère au modèle républicain français ou à l'Islam. Bien au contraire, c'est le renforcement de l'empire colonial français sur le Maroc qui s'affirme, sans hésiter à user de tous les moyens militaires et diplomatiques.

Il serait aussi possible de penser la guerre du Rif comme une histoire marocaine, ainsi que nous y invitent Aurélia Dusserre et Mathieu Marly. Ils rappellent que l'évolution des rapports de forces politiques dans la région est marquée par la montée de mouvements insurrectionnels contre le *Maghzen* chérifien : *jihad* local ou guerres de confédérations tribales, et ce, depuis le XIXe siècle.

Cependant, les sources qui constituent notre ensemble documentaire narrent quant à elles une histoire coloniale voire anticoloniale, mais où la France tient les cartes en main.

Loin d'être apaisée, les enjeux de mémoire de la guerre du Rif entre la France et le Maroc restent vifs, comme en témoignent notamment la question de la démonstration formelle de l'emploi des bombardements chimiques par la France, ou les demandes de restitution par les Archives du Maroc des « papiers d'Abelkrim », conservés dans les archives du quai d'Orsay.

**Laurence AMERICI, Yannick LE GRUIEC, Mathieu LEMOINE, Anne LEMONDE**



## ANNEXES

### Annexe 1 Liste des sujets donnés à l'épreuve de géographie, commentaire de documents

#### France, populations, peuplement et territoires

##### Populations, peuplement et territoires. Habiter une commune rurale : Avize

###### Doc. 1 Avize : carte IGN TOP 25

###### Doc. 2a Statistiques Commune d'Avize (51029)

Source : INSEE. (dossier paru le : 02/02/2024).  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-51029>

###### Doc. 2b Statistiques Commune d'Avize (51029) (Suite)

Source : INSEE. (dossier paru le : 02/02/2024).  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-51029>

###### Doc. 3 Plan de prévention des risques glissement de terrain Avize (31/10/2014)

Source : marne.gouv.fr. (31/10/2014).  
[https://www.marne.gouv.fr/contenu/telechargement/6827/43555/file/Avize\\_A3.pdf](https://www.marne.gouv.fr/contenu/telechargement/6827/43555/file/Avize_A3.pdf)

###### Doc. 4 Avize, extraits du site de la mairie

Source : <https://www.ville-avize.fr/album-photos.aspx> et <https://www.ville-avize.fr/content/documents/avize-info/AVIZE%20INFO%20avril%202023.pdf>

###### Doc. 5 L'EPLEFPA (Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles) d'Avize

Source: Marshall, É. (2012). *L'EPL de l'enseignement agricole: diagnostic et projet d'établissement Repères historiques et méthodologiques*. Dijon : Educagri éditions.

###### Doc. 6 Avize Zéro Herbicide

Source : DRAFF Grand Est. (10/02/2022). Retour d'expérience du domaine viticole d'Avize Viti Campus sur le réseau "Avize Zero Herbicide" <https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/retour-d-experience-du-domaine-viticole-d-avize-viti-campus-sur-le-reseau-avize-a2850.html>

##### Populations, peuplement, territoires et dynamiques littorales: Lorient

###### Doc. 1 Lorient : carte IGN 1/25 000

###### Doc. 2a Lorient agglomération et Pays de Lorient

Source : Lorient agglomération. (s.d.) <https://portail.lorient-agglo.fr/index.php?id=5269> & <https://www.lorient-agglo.bzh/lagglomeration/pays-de-lorient/>

###### Doc. 2b Lorient agglomération et Pays de Lorient (Suite)

Source : Lorient agglomération. (s.d.) <https://portail.lorient-agglo.fr/index.php?id=5269> & <https://www.lorient-agglo.bzh/lagglomeration/pays-de-lorient/>

###### Doc.3a Statistiques Communauté d'Agglomération-Lorient Agglomération

Source : INSEE. (2024) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200042174>

###### Doc.3b Statistiques Communauté d'Agglomération-Lorient Agglomération (Suite)



Source : INSEE. (2024) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200042174>

#### **Doc. 4 Lorient agglomération, un territoire portuaire**

Source : Lorientportcenter. (s.d.) <https://www.lorientportcenter.com/wp-content/uploads/2022/08/plaquette-lorient-port-center-web.pdf>

#### **Doc. 5 Doc. 5 Lorient : mondialisation et développement durable**

Source : Gourlay, F. (2006). Le développement durable entre intériorisation de la mondialisation et renouveau territorial, l'exemple lorientais. *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, 4(2). URL : <http://journals.openedition.org/tem/436>; DOI : <https://doi.org/10.4000/tem.436>

#### **Doc. 6 Le littoral breton et la crise du logement**

Source : La Croix. (Jeudi 12 janvier 2023). Le littoral breton en pleine crise du logement.

### **Les espaces ruraux gentrifiés : le cas du Luberon**

#### **Document 1 : Carte de Cavaillon / Fontaine-de-Vaucluse IGN TOP 25**

#### **Document 2 : gentrification et éviction rurale**

Source : Depraz, S. (2017). Les nouveaux bourgeois des campagnes : vers une éviction rurale ? *halshs-01623915*: <https://shs.hal.science/halshs-01623915/document>

#### **Document 3 : le capital environnemental clé de la gentrification rurale ?**

Source : Richard, F., Tommasi, G., & Saumon, G. (2017, novembre). Le capital environnemental, nouvelle clé d'interprétation de la gentrification rurale ? *Norois*.

#### **Document 4a : la gentrification du Luberon**

Source : Tommasi, G. (2018, avril). La gentrification rurale, un regard critique sur les évolutions des campagnes françaises. *Géoconfluences*. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/gentrification-rurale>

#### **Document 4b : La gentrification du Luberon (photographies)**

Source : Tommasi, G. (2018, avril). La gentrification rurale, un regard critique sur les évolutions des campagnes françaises. *Géoconfluences*. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/gentrification-rurale>

#### **Document 5 : évolution de l'emploi et de la population en Luberon**

Source : INSEE Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur. (2020, 17 novembre). Emploi et population progressent plus vite dans les petites communes.

#### **Document 6 : Pertuis : la "Zone à patates"**

Source : Cadeau, L. (2022), Pertuis : la "Zone à patates" évacuée, les opposants appellent à manifester. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/vaucluse/pertuis/pertuis-zone-a-patates-evacuee-les-opposants-appellent-a-manifester-2572092.html>

### **Populations, peuplement et territoires en France : La Corse**

#### **Document 1 : carte topographique de Corte IGN TOP 25**

#### **Document 2 a: Habiter Corte**

Source : Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). (2018). *Corte mon territoire en cartes*. Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales.



<https://cartotheque.anct.gouv.fr/media/record/eyJlpljoiZGVmYXVsdClslm0iOm51bGwslmQiOjEsInliOjlxNzV9/>

### **Document 2 b : Habiter Corte**

Source : Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). (2018). *Corte mon territoire en cartes*. Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales.

<https://cartotheque.anct.gouv.fr/media/record/eyJlpljoiZGVmYXVsdClslm0iOm51bGwslmQiOjEsInliOjlxNzV9/>

### **Document 3a : Aménager un espace vide : Corte**

Source : Tafani, C., Diaz, S., & Venturini, V. (2022). Mieux caractériser les espaces vides : un enjeu pour un aménagement durable du territoire. Application à la commune de Corte, Centre Corse. *Etudes corses et méditerranéennes*, (86-87), 331-347. <https://hal.inrae.fr/hal-04004405v1/document>

### **Document 3b : Aménager un espace vide : Corte**

Source : Tafani, C., Diaz, S., & Venturini, V. (2022). Mieux caractériser les espaces vides : un enjeu pour un aménagement durable du territoire. Application à la commune de Corte, Centre Corse. *Etudes corses et méditerranéennes*, (86-87), 331-347. <https://hal.inrae.fr/hal-04004405v1/document>

### **Document 4 a : Un territoire mis en tourisme ?**

Source : Rey, D. (dir). (2023, février). Atlas de la Corse contemporaine (pp. 15, 19, 44, 59-60, 80, 85). Actes Sud.

### **Document 4 b : Un territoire mis en tourisme ?**

Source : Rey, D. (dir). (2023, février). Atlas de la Corse contemporaine (pp. 15, 19, 44, 59-60, 80, 85). Actes Sud.

### **Document 5 : La Ville de Corte (statistiques)**

Source : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). (2024, 2 février). Dossier complet : ville de Corte. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-2B096>

## **Populations, peuplement et territoires en France. Le Nord Isère : territoires intermédiaires**

### **Document 1a. Extrait de carte topographique centré sur L'Isle-d'Abeau**

Source : Géoportail (données cartographiques datées de 2021), <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>, consulté en 2024

### **Document 1b. Extrait de carte topographique centré sur Les Abrets-en-Dauphiné**

Source : Géoportail (données cartographiques datées de 2021), <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>, consulté en 2024

### **Document 2. Extraits de la présentation de l'arrondissement de la Tour-du-Pin**

Source : Site internet de la Préfecture de l'Isère, <https://www.isere.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefectures/Sous-prefecture-de-La-Tour-du-Pin/Presentation-de-l-arrondissement-de-La-Tour-du-Pin>, mis à jour le 18 avril 2023, consulté en 2024.

### **Document 3a. Effectifs et Indice de Position Sociale des collèges entre Le Pont-de-Beauvoisin et Saint-Quentin-Fallavier**

Source : Ministère de l'Éducation Nationale, rentrée 2022, <https://data.education.gouv.fr/pages/dataviz-ips-colleges/>, consulté en 2024.

### **Document 3b. Effectifs et Indice de Position Sociale des collèges entre Pont-de-Cheruy et Vienne**



Source : Ministère de l'Éducation Nationale, rentrée 2022, <https://data.education.gouv.fr/pages/dataviz-ips-colleges/>, consulté en 2024.

**Document 4. Carte des Aires d'attraction des villes - Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Source : Corinne Pollet, Bruno Roy, 2020, « 92 % de la population de la région vit dans une aire d'attraction des villes », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 105, octobre 2020, 4p. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4806303>

**Document 5. Connexion et comparaison de Villefontaine avec la banlieue lyonnaise**

Source : Christelle Chichignoud, 2004, « Insécurité, réalités et représentations : le cas du Nord-Isère », *Hérodote* 2004/2 n° 113, p. 104-105.

**Document 6. Représentation des résultats du premier tour des élections présidentielles de 2022 à 2022 par l'outil PolitOscope, par commune**

Source : <https://toulousedataviz.github.io/collections/politoscope/> consulté en 2024.

**Document 7. Carte zonale de tarification du réseau Car Isère – Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Source : Car Isère Auvergne-Rhône-Alpes, 2023, <https://carsisere.auvergnerhonealpes.fr/ftp/document/carte-zonale-2023.pdf> consulté en 2024.

**Document 8a. Carte synthétique de la pauvreté par rapport à la moyenne départementale et des profils de populations exposées**

Source : *Diagnostic en vue du Plan d'action pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées en Isère (PALHDI) 2022-2028*, décembre 2020, [https://www.isere.gouv.fr/contenu/telechargement/67011/537609/file/annexe\\_palhdi\\_-\\_diagnostic\\_-\\_decembre\\_2020.pdf](https://www.isere.gouv.fr/contenu/telechargement/67011/537609/file/annexe_palhdi_-_diagnostic_-_decembre_2020.pdf) consulté en 2024, p. 13.

**Document 8b. Nombre et part des logements sociaux dans les résidences principales**

Source : *Diagnostic en vue du Plan d'action pour l'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées en Isère (PALHDI) 2022-2028*, décembre 2020, [https://www.isere.gouv.fr/contenu/telechargement/67011/537609/file/annexe\\_palhdi\\_-\\_diagnostic\\_-\\_decembre\\_2020.pdf](https://www.isere.gouv.fr/contenu/telechargement/67011/537609/file/annexe_palhdi_-_diagnostic_-_decembre_2020.pdf) consulté en 2024, p. 28.

**Document 9. Réflexion sur le devenir de l'agriculture dans la vallée urbaine**

Source : Direction Départementale des Territoires de l'Isère, 2011, *Analyse territoriale vallée urbaine Nord-Isère réflexion sur le devenir de l'agriculture dans la vallée urbaine*, novembre 2011, consulté en 2024, p. 21-22. <https://www.isere.gouv.fr/contenu/telechargement/12579/80734/file/Analyse+territoriale+vall%C3%A9e+urbaine+Nord-Is%C3%A8re.pdf>

**Population, peuplement et territoires d'un espace de moyenne montagne : le Massif des Bauges**

**Document 1. Carte topographique IGN du Massif des Bauges, IGN TOP 25**

**Document 2. Extrait de carte topographique IGN ancienne (années 1950), 1/50000<sup>e</sup>, Massif des Bauges.**

Source : Géoportail.

**Document 3. Portrait du massif des Bauges, le Géoparc.**

Source : *Le Massif des Bauges, un territoire naturel préservé*. (s. d.). PNR du Massif des Bauges. <https://parcdesbauges.com/portrait-massif/>

**Document 4. Le massif des Bauges : un exemple de mise en ressources du géopatrimoine montagnard.**



Source : Hobléa, F., Cayla, N., Giusti, C., Peyrache-Gadeau, V., Poiraud, A., & Reynard, E. (2017b). Les géopatrimoines des Alpes occidentales : émergence d'une ressource territoriale. *Annales de géographie*, 717(5), 566. <https://doi.org/10.3917/ag.717.0566>

**Document 5. La valorisation des milieux d'élevage : l'exemple des Hautes Bauges**

Source : Meuret, M., Débit, S., Agreil, C., & Osty, P.-L. (2006). Éduquer ses veaux et génisses : un savoir empirique pertinent pour l'agroenvironnement en montagne ? *Natures Sciences Sociétés*, 14(4), 343–352. <https://doi.org/10.1051/nss:2007002>

**Document 6 : L'Appellation d'Origine Protégée « Tome des Bauges », symbole d'une aire géographique et d'un système productif spécifiques.**

Source : *L'AOP Tome des Bauges*. (s. d.). [www.tome-des-bauges.com](http://www.tome-des-bauges.com). <https://www.tome-des-bauges.com/l-aop-tome-des-bauges.html>

**Document 7 : La sécheresse des alpages en 2023 : quelles conséquences pour les éleveurs des Bauges ?**

Source : Hardy, F. (2022, 2 août). *Confrontés à la sécheresse des alpages, les éleveurs des Bauges songent à faire redescendre leurs animaux*. Le Monde.fr. [https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/08/02/confrontes-a-la-secheresse-des-alpages-les-eleveurs-des-bauges-songent-a-faire-redescendre-leurs-animaux\\_6136928\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/08/02/confrontes-a-la-secheresse-des-alpages-les-eleveurs-des-bauges-songent-a-faire-redescendre-leurs-animaux_6136928_3244.html)

**Population, peuplement, territoires et dynamiques insulaires : la Réunion.**

**Document 1. Carte topographique TOP 25 St Paul, Le Port (Ile de la Réunion, Nord-Ouest)**

**Document 2. Extrait de carte topographique IGN 1/50000è, la Réunion, nord-ouest, années 1950.** Source Géoportail.

**Document 3. Port Réunion : Evolution du trafic portuaire et chiffres-clés.**

Source : Port Réunion, rapport d'activité 2022. <https://reunion.port.fr/wp-content/uploads/2023/04/RAPPORT-DACTIVITE-2022-GPMDLR-BD.pdf>

**Document 4. Port Réunion, un espace de projet.**

**Document 4a.** (s. d.). Accueil - Grand Port Maritime de la Réunion. <https://reunion.port.fr/wp-content/uploads/2020/03/Synthèse-du-Projet-Stratégique-2019-2023.pdf>

**Document 4b.** Projet stratégique 2024-2028 du Grand Port Maritime de la Réunion, (s. d.). <https://reunion.port.fr/wp-content/uploads/2024/01/GPMDLR-Projet-Strategique-2024-2028-Declaration-d'intention.pdf>

**Document 5. La pauvreté dans l'île de la Réunion : approches statistique et cartographique**

**Document 5a. Approche statistique**

Source : *Panorama de la pauvreté à La Réunion - Insee Dossier Réunion - 07*. (s. d.-a). Accueil – Insee – Institut national de la statistique et des études économiques | Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7706096#:~:text=Panorama%20de%20la%20pauvreté%20à%20La%20Réunion%20Une%20forte%20pauvreté,après%20Mayotte%20et%20la%20Guyane>

et Maurin, L. (2022, 1 décembre). *Les communes les plus touchées par la pauvreté*. Observatoire des inégalités. <https://www.inegalites.fr/Les-communes-les-plus-touchees-par-la-pauvrete-2086>

**Document 5b : Approche cartographique**

Source : *Panorama de la pauvreté à La Réunion - Insee Dossier Réunion - 07*. (s. d.). Accueil – Insee – Institut national de la statistique et des études économiques |



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Insee. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7706096#:~:text=Panorama%20de%20la%20pauvre%20à%20La%20Réunion%20Une%20forte%20pauvreté,après%20Mayotte%20et%20la%20Guyane>

**Document 6. Indice de Gini et part des territoires artificialisés par commune. Données INSEE mises en carte.**

Source : *Géoclip - France découverte*. (s. d.). *Géoclip - France découverte*. <https://france-decouverte.geoclip.fr/#c=home>



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Géographies du politique

### Géographies du politique et politiques volontaristes : le cas des villes nouvelles

#### Doc. 1 Cergy-Pontoise

Source : Extrait de carte topographique Géoportail 2021

#### Doc. 2 Villeneuve-d'Ascq

Source : Tellier, T. (2005). À la recherche d'un nouveau Nord urbain : la création de la ville nouvelle de Villeneuve-d'Ascq. *Revue du Nord*, 360-361, 597-612.

<https://doi.org/10.3917/rdn.360.0597>

#### Doc. 3 Politiques volontaristes et villes nouvelles

Source : Vadelorge, L. (2020). Les villes nouvelles, bornes témoins de la mondialisation urbaine. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, 282(Juillet-Décembre), 1-18.

<http://journals.openedition.org/com/12215> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/com.12215>

#### Doc.4 Mourenx

Source : Extrait de carte topographique Géoportail 2021

#### Doc. 5 Lusail

Source : Val, J. (2022, 28 novembre). Coupe du monde au Qatar : Lusail, la ville sortie du désert pour accueillir le plus grand stade de la compétition. *Radio France*.

[https://www.francetvinfo.fr/monde/qatar/avant-apres-coupe-du-monde-au-qatar-lusail-la-ville-sortie-du-desert-pour-accueillir-le-plus-grand-stade-de-la-competition\\_5507931.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/qatar/avant-apres-coupe-du-monde-au-qatar-lusail-la-ville-sortie-du-desert-pour-accueillir-le-plus-grand-stade-de-la-competition_5507931.html)

#### Doc. 6 Brasilia :

Source : Théry, H. (2017, octobre). Brasília, de la vitrine à la métropole. *Géoconfluences*.

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/de-villes-en-metropoles/corpus-documentaire/brasilia>, des squats dans la ville

#### Doc. 7 Samjiyon

Source : Seibt, S. (2019, décembre 3). Samjiyon, la nouvelle "utopie socialiste" de la Corée du Nord. *France 24*.

<https://www.france24.com/fr/20191203-samjiyon-la-nouvelle-utopie-socialiste-de-la-cor%C3%A9e-du-nord>

#### Doc. 8a Ali Mendjeli

Source : Belguidoum, S. (2021). La nouvelle ville Ali Mendjeli (Constantine), à la recherche de son identité. *Ambiances commerciales et nouvelles urbanités. Insaniyat / إنسانيات*, 91, 1-23.

<http://journals.openedition.org/insaniyat/24564>; <https://doi.org/10.4000/insaniyat.24564>

#### Doc. 8b Ali Mendjeli (Suite)

Source : Belguidoum, S. (2021). La nouvelle ville Ali Mendjeli (Constantine), à la recherche de son identité. *Ambiances commerciales et nouvelles urbanités. Insaniyat / إنسانيات*, 91, 1-23.

<http://journals.openedition.org/insaniyat/24564>; <https://doi.org/10.4000/insaniyat.24564>

#### Doc. 9 Villes nouvelles en Grande-Bretagne

Source : Merlin, P. (1968). Les villes nouvelles en Grande-Bretagne. *Annales de Géographie*, 77(421), 278-295. <https://doi.org/10.3406/geo.1968.15661>

#### Doc. 10a Amaravati

Source : Leclerc, É. (2020). Ville intelligente et e-gouvernance en Inde, cartographier un nouveau paysage urbain. *Mappemonde*, 128, 1-19. <https://doi.org/10.4000/mappemonde.4227>

#### Doc. 10b Amaravati (Suite)



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Source : Leclerc, É. (2020). Ville intelligente et e-gouvernance en Inde, cartographier un nouveau paysage urbain. Mappemonde, 128, 1-19. <https://doi.org/10.4000/mappemonde.4227>

## Villes intelligentes

### **Document 1 : la smart city en Nouvelle Calédonie**

Source : Néotech. (2022, Avril 11). A Dumbéa, l'innovation "smart" au cœur du développement urbain. Innovation. <https://neotech.nc/a-dumbea-linnovation-smart-au-coeur-du-developpement-urbain/?cn-reloaded=1>

### **Document 2 : la diversité des villes intelligentes**

Source : Ollivier, Y., Viévard, L., & Mayssal, F. (2016, Mars). Répartition par thèmes des villes intelligentes dans le monde. Dans Comprendre la ville intelligente. Métropole Grand Lyon.

### **Document 3 : Waze régule-t-il les territoires ?**

Source : Cardon, D., & Crépel, M. (2019). Les algorithmes et la régulation des territoires. Dans A. Courmon & P. Le Galès (Dir.), Gouverner la ville numérique (pp. 83-101). La vie des idées. Paris.

### **Document 4 : les différents « récits » de la smart city**

Source : Ghorra-Gobin, C. (2019-2020). La ville se métamorphose, elle se qualifie désormais de smart : que révèlent ces « nouveaux récits » ?. Quaderni, 1545. <https://journals.openedition.org/quaderni/1545>

### **Document 5 : la smart city, un projet politique ?**

Source : Courmont, A., & Vincent, M. (2020, 25 juin). Smart Cities : des politiques numériques faiblement politisées ? Métropolitiques. <https://metropolitiques.eu/Smart-Cities-des-politiques-numeriques-faiblement-politisees.html>

### **Document 6a : Confluence, un quartier smart ?**

Source : Adam, M. (2020, Novembre). Confluence, vitrine et arrière-boutique de la métropolisation lyonnaise. Géoconfluences. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/lyon-metropole/articles-scientifiques/confluence>

### **Document 6b: Confluence, un quartier smart ?**

Source : Adam, M. (2020, Novembre). Confluence, vitrine et arrière-boutique de la métropolisation lyonnaise. Géoconfluences. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/lyon-metropole/articles-scientifiques/confluence>

### **Document 7: quelle place pour le citoyen dans la smart city ?**

Source : Kolli, I., Laurent, S., Cohard, P., & N'Goala, G. (2020). Placer le citoyen au cœur de la Smart City. Dans Management des technologies organisationnelles (pp. 15-33). Éditions Les Presses des Mines.

### **Document 8 : qui contrôle la smart city ?**

Source : Khedira, H. (2020). Smart city, une mise au pas des villes par l'innovation technologique. Dans M. Adam & É. Comby (Eds.), Le capital dans la cité. Une encyclopédie critique de la ville (pp. 337-349). Paris.

### **Document 9: les villes intelligentes en Chine**

Source : Verdeil, É. (2022). Smart cities & co. Dans Atlas des mondes urbains (pp. 124-125). Paris.

### **Document 10: datacenters et politiques publiques**

Source : Institut Paris région. (2023, septembre). Le développement des data centers en Île-de-France, éléments pour une stratégie régionale et territoriale. Territoires.

[https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack4/Etude\\_2973/Etude-DataCenter-2023\\_web.pdf](https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack4/Etude_2973/Etude-DataCenter-2023_web.pdf)

Source : Verdeil, É. (2022). Smart cities & co. Dans Atlas des mondes urbains (pp. 124-125). Paris.

## **Géographie du politique : Paris**

### **Document 1 : carte topographique de Paris top 25**

### **Document 2 : Paris, un lieu de pouvoir à quelles échelles ?**

Source : Gauchon, P. (2012). Les lieux de pouvoir. Dans *Géopolitique interne de la France, Géopolitique de la France* (pp. 61-78). <https://www.cairn.info/geopolitique-de-la-france--9782130593270-page-61.htm>

### **Document 3 : Quels effets de la concentration des pouvoirs à Paris ?**

Source : Clerval, A. (2016). Chapitre 6 - Les dynamiques spatiales de la gentrification à Paris. Dans A. Clerval (Dir.), *Paris sans le peuple. La gentrification de la capitale* (pp. 139-162). La Découverte.

### **Document 4 : Où manifester à Paris ?**

Source : Mareschal, E., (2018, 7 décembre). «Gilets jaunes» : la carte des zones les plus sensibles des manifestations de samedi à Paris. *Le Figaro*.

### **Document 5 a : Les lieux de pouvoir à Paris**

Source : Stienne, A. (2019, février). Lieux de pouvoir à Paris, Une carte qui dérange. *Le Monde diplomatique*, 29 <https://www.monde-diplomatique.fr/2019/02/A/59572>

### **Document 5 B : Les lieux de pouvoir à Paris**

Source : Stienne, A. (2019, février). Lieux de pouvoir à Paris, Une carte qui dérange. *Le Monde diplomatique*, 29 <https://www.monde-diplomatique.fr/2019/02/A/59572>

### **Document 6 : Paris, une gouvernance fragmentée**

Source : Béhar, D., & Delpirou, A. (dir). (2020). D. Béhar, *Une gouvernance fragmentée*. Dans *Atlas du Grand Paris, Une métropole en mutations* (pp14-15). Autrement.

### **Document 6 b : Paris, une gouvernance fragmentée**

Source : Béhar, D., & Delpirou, A. (dir). (2020). D. Béhar, *Une gouvernance fragmentée*. Dans *Atlas du Grand Paris, Une métropole en mutations* (pp14-15). Autrement.

## **Géographies du politique. Le Grand Genève, un espace politique**

### **Document 1. Carte topographique Genève Top 25**

### **Document 2. Présentation du Grand Genève**

Source : Site internet du Grand Genève, <https://www.grand-geneve.org/agglomeration-transfrontaliere/>, consulté en 2024.

### **Document 3. Nombre de frontaliers travaillant en Suisse et part parmi les personnes en emploi, par EPCI en 2018.**

Source : Ivan Debouzy, Anne Reffet-Rochas (Insee), « Travailleurs frontaliers : six profils de "navetteurs" vers la Suisse », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes*, n° 145, mai 2022, p. 1. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6444379/>, consulté en 2024.

### **Document 4. Plan de zones tarifaires de Genève et sa région, décembre 2023.**

Source : Site internet des Transports publics genevois (TPG), [https://www.tpg.ch/sites/default/files/2023-12/2023\\_plan\\_tpg\\_h20231210\\_tarifaire\\_CFF\\_A1\\_low.pdf](https://www.tpg.ch/sites/default/files/2023-12/2023_plan_tpg_h20231210_tarifaire_CFF_A1_low.pdf), consulté en 2024.



### **Document 5. Le « Grand Genève » en question.**

Source : Grégory Tesnier, 2017, « Le sentiment d'appartenance au Grand Genève demeure problématique analyse des articles de presse et des discours politiques (2005-2017) », *Le Globe-Revue genevoise de géographie*, Tome 157, p. 69-71.

## **Géographies du politique. Les "Gilets jaunes", géographies d'une contestation**

### **Document 1. Les Gilets jaunes de la Réunion dans l'espace politique**

Source : Christiane Rafidinarivo, 2020, « Essor et déclin des « gilets jaunes » de la Réunion dans l'espace public », *The conversation*, article publié le 1<sup>er</sup> mars 2020, consulté en 2024. <https://theconversation.com/essor-et-declin-des-gilets-jaunes-de-la-reunion-dans-lespace-public-131958>

### **Document 2a. Contribution à une géographie des gilets jaunes**

Source : Alexandre Gondreau et Sébastien Bridier, 2020, « Contribution à une géographie des gilets jaunes. Des centres urbains de la colère aux ronds-points de la contestation », *Géographie et culture*, 114|2020, p. 37-76. <https://journals.openedition.org/gc/14866>

### **Document 2b. Contribution à une géographie des gilets jaunes - documents**

Source : Alexandre Gondreau et Sébastien Bridier, 2020, « Contribution à une géographie des gilets jaunes. Des centres urbains de la colère aux ronds-points de la contestation », *Géographie et culture*, 114|2020, p. 37-76. <https://journals.openedition.org/gc/14866>

### **Document 3. Cartographier le mouvement des Gilets jaunes**

Source : Sylvain Genevois, 2020, « Des lieux de manifestations aux territoires de la révolte. Quelle(s) cartographie(s) du mouvement des Gilets jaunes ? », *Géographie et culture*, 114|2020, p. 37-57. <https://journals.openedition.org/gc/14819?lang=fr>

### **Document 4. Le Rond-Point**

Source : Luc Gwiazdzinski, 2019, « Le rond-point Totem, média et place publique », *Multitudes*, n°74, p. 7-15. <https://www.cairn.info/revue-multitudes-2019-1-page-7.htm?ref=doi>

### **Document 5. Une géographie en trompe l'œil**

Source : Aurélien Delpirou, 2019, « La France des gilets jaunes, ou le triomphe en trompe l'œil de la géographie », *L'ENA hors les murs*, n°494, p. 24-27. <https://www.cairn.info/revue-l-ena-hors-les-murs-2019-2-page-24.htm>

### **Document 6. Géographies du soutien aux « Gilets jaunes »**

Source : Simon Porcher, 2019, « « Gilets jaunes » : une fracture nord-sud ? », *The Conversation*, article publié le 14 novembre 2019, consulté en 2024. <https://theconversation.com/gilets-jaunes-une-fracture-nord-sud-126962>

### **Document 7. Saisir la dimension spatiale du mouvement des « Gilets jaunes »**

Source : Pierre Blavier, Etienne Walker, 2022, « Saisir la dimension spatiale du mouvement des « Gilets jaunes » : sources, méthodes et premiers résultats », Journée d'étude "quels outils d'analyse pour les Gilets jaunes", MetSem/Mate-Shs, Sciences Po Paris, 16-17 janvier 2020, Jan 2020, Paris, France. <https://shs.hal.science/halshs-02603206/document>

### **Document 7a. Cinq types de sources disponibles pour aborder les Gilets jaunes d'un point de vue géographique**

### **Document 7b. L'évolution des lieux de rassemblement : les cas des agglomérations de Rouen (Seine Maritime) et de Valence (Drôme)**

### **Document 7c. Les mobilités lieu de domicile/lieu de rassemblement des Gilets jaunes enquêtés selon les types d'action (approche cartographique)**



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### **Document 8. Saint-Brieuc : une trentaine de Gilets jaunes à Brézillet pour les 4 ans du mouvement**

Source : *Le télégramme*, article publié le 12 novembre 2022, consulté en 2024. <https://www.letelegramme.fr/cotes-d-armor/saint-brieuc-22000/saint-brieuc-une-trentaine-de-gilets-jaunes-a-brezillet-pour-les-4-ans-du-mouvement-363240.php>

### **Géographie du politique et gouvernance : le Pays basque.**

#### **Document 1 : Carte IGN TOP 25 Bayonne, Anglet, Biarritz, et de la Côte d'Argent**

#### **Document 2 : Les caractéristiques géographiques du Pays basque.**

Source : (s. d.). [https://www.communaute-paysbasque.fr/fileadmin/user\\_upload/mediatheque/Europe\\_transfrontalier/FINANCEMENT\\_PAYS-BASQUE\\_Brochure\\_WEB-BD.pdf](https://www.communaute-paysbasque.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/Europe_transfrontalier/FINANCEMENT_PAYS-BASQUE_Brochure_WEB-BD.pdf).

#### **Document 3 : Le Pays basque : des territoires et un EPCI.**

Source : (s. d.-b). <https://tresordesregions.mgm.fr/> et (s. d.). <https://www.guide-du-paysbasque.com/fr/tourisme/decouvrir/visite-du-pays-basque/la-soule.html>.

#### **Document 4 : Le Pays basque : un territoire de contractualisation en région Nouvelle Aquitaine.**

Source : (s. d.). [https://territoires.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/styles/naq\\_image\\_1920\\_width/public/2020-06/6400TC003\\_Pays\\_Basque\\_2020.png?itok=Zeeonedj](https://territoires.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/styles/naq_image_1920_width/public/2020-06/6400TC003_Pays_Basque_2020.png?itok=Zeeonedj).

#### **Document 5: Des prémices de l'institutionnalisation du Pays basque à la création d'un EPCI unique et à l'élaboration d'une stratégie territoriale.**

Source : Urteaga, E. (2023). Les facteurs déclenchants de l'institutionnalisation du Pays basque. *Annales de géographie*, N° 752(4), 68–90. <https://doi.org/10.3917/ag.752.0068>

#### **Document 6 : Les fonds européens, instruments de la stratégie territoriale du Pays basque.**

Source : <https://www.communaute-paysbasque.fr/financements-pour-le-pays-basque>.

#### **Document 7 : Le port de Bayonne, « gateway » du sud-ouest français et modèle de gestion décentralisée.**

(s. d.). <https://www.bayonne.port.fr/wp-content/uploads/2019/05/historique-port-de-bayonne.pdf>

(s. d.). <https://www.bayonne.cci.fr/actualite/>

(s. d.). <https://www.lagazettedescommunes.com/17214/aquitaine-la-region-devient-propretaire-du-port-de-bayonne/>

(s. d.). <https://www.bayonne.port.fr/fr/la-vie-du-port/le-port-de-bayonne/>.

### **Faire la ville de demain: Thionville**

#### **Document 1. Carte topographique Thionville. Sierck-les-Bains 1/25 000, IGN**

#### **Document 2. La redynamisation du centre-ville de Thionville, état des lieux et projets**

Source : Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (2018, avril). La redynamisation du centre-ville de Thionville. *Rapport du Comité de Pilotage. Restitution de la 1ère phase*, disponible sur [https://www.aguram.org/wp-content/uploads/2019/07/Thionville\\_Redynamisation-du-Centre-ville\\_Diagnostic-avril2018-AGURAM.pdf](https://www.aguram.org/wp-content/uploads/2019/07/Thionville_Redynamisation-du-Centre-ville_Diagnostic-avril2018-AGURAM.pdf)

#### **Document 3a. Le reconversion d'un ancien espace industriel**



Source : Cavalli, J.-M. (2022, 27 septembre). Quartier Rive gauche : 1 € le terrain, 8 M€ la dépollution. *Le Républicain lorrain*, disponible sur <https://www.republicain-lorrain.fr/economie/2022/09/27/quartier-rive-gauche-1-le-terrain-8-m-la-depollution>

### **Document 3b. L'appel à projet de la ZAC Rive Gauche**

Source : Sodevam (non daté). *Annonce du démarrage opérationnel de la ZAC Thionville Rive Gauche et annonce des lauréats de l'appel à projet*, page Actualités du site de la Sodevam, disponible sur <https://www.sodevam.com/annonce-du-demarrage-operationnel-de-la-zac-thionville-rive-gauche-et-annonce-des-laureats-de-lappel-a-projet/#:~:text=LA ZAC RIVE GAUCHE&text=> Ce projet a pour ambition la construction bas carbone.

### **Document 4. Le Réseau Express Métropolitain, un projet lorrain et transfrontalier**

Source : Région Grand Est (2021). *Livre blanc. Grenelle des mobilités en Lorraine*. Disponible sur <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2017/05/20211119-grenelle-lor-livre-blanc.pdf>

### **Document 5. En Moselle, une station d'épuration pilote attire cigognes et hérissons**

Source : Jugnot, F. (2018, 18 décembre). En Moselle, une station d'épuration pilote attire cigognes et hérissons. Rubrique retours d'expérience du site de la Banque des territoires/Caisse des Dépôts Groupe. Disponible sur <https://www.banquedesterritoires.fr/en-moselle-une-station-depuration-pilote-attire-cigognes-et-herissons-57>

### **Document 6. L'opposition à la fusion des agglomérations frontalières Portes de France-Thionville et Val de Fensch**

Source : Senuira, J. (2023, 31 août). *Thionville-Fensch: « Les habitants ont leur mot à dire » clament les opposants la fusion des agglomérations*. France Bleu Lorraine Nord, disponible sur <https://www.francebleu.fr/infos/politique/thionville-fensch-les-habitants-ont-leur-mot-a-dire-clament-les-opposants-a-la-fusion-des-agglomerations-7887196>



## Environnements : approches géographiques.

### Environnements : approches géographiques. Défis et enjeux environnementaux d'un système agricole irrigué. (Comtat-basse Durance)

#### Doc. 1 carte IGN Saint Remy de Provence Top 25

#### Doc. 2a Environnement et canaux d'irrigation en Durance

Source : Aspe, C., Gilles, A., Jacqué, M. (2014). Analyse socio-environnementale des canaux d'irrigation en Durance. Des outils d'ajustement aux effets du changement climatique sur la variation des ressources en eau. *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement - Review of agricultural and environmental studies*, 95 (02), pp.151 - 176. 10.4074/S1966960714012016. hal-01477614

#### Doc. 2b Environnement et canaux d'irrigation en Durance (Suite)

Source : Aspe, C., Gilles, A., Jacqué, M. (2014). Analyse socio-environnementale des canaux d'irrigation en Durance. Des outils d'ajustement aux effets du changement climatique sur la variation des ressources en eau. *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement - Review of agricultural and environmental studies*, 95 (02), pp.151 - 176. 10.4074/S1966960714012016. hal-01477614

#### Doc. 3a Gouvernance multi-échelle d'une une ressource en eau rare : la rivière Durance

Source : Richard, S. et Rieu, T. (2017). Gouvernance multi-échelle de la rivière Durance en Provence (France): une ressource en eau rare, historiquement disputée. *Regards géopolitiques*, Volume 3, Numéro 1, Numéro spécial sur l'eau. <https://cqegehiulaval.com/gouvernance-multi-echelle-de-la-riviere-durance-en-provence-france-une-ressource-en-eau-rare-historiquement-disputee/>

#### Doc. 3b Gouvernance multi-échelle d'une une ressource en eau rare : la rivière Durance (Suite)

Source : Richard, S. et Rieu, T. (2017). Gouvernance multi-échelle de la rivière Durance en Provence (France): une ressource en eau rare, historiquement disputée. *Regards géopolitiques*, Volume 3, Numéro 1, Numéro spécial sur l'eau. <https://cqegehiulaval.com/gouvernance-multi-echelle-de-la-riviere-durance-en-provence-france-une-ressource-en-eau-rare-historiquement-disputee/>

#### Doc. 4a Recomposition de l'espace productif du Comtat

Source : Lascaux, A. (2019). « [La recomposition d'un système agricole méditerranéen au prisme des migrations, l'exemple des cultivateurs marocains dans le Comtat](http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/recomposition-agricole-migrants-marocains-comtat) », *Géoconfluences*.

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/recomposition-agricole-migrants-marocains-comtat>

#### Doc. 4b Recomposition de l'espace productif du Comtat (Suite)

Source : Lascaux, A. (2019). « [La recomposition d'un système agricole méditerranéen au prisme des migrations, l'exemple des cultivateurs marocains dans le Comtat](http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/recomposition-agricole-migrants-marocains-comtat) », *Géoconfluences*.

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/recomposition-agricole-migrants-marocains-comtat>



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Environnements : approches géographiques. Centre spatial guyanais et enjeux environnementaux

### Doc. 1 Centre Spatial Guyanais et île du Salut : carte IGN 1/25 000

### Doc. 2 : Kourou, port spatial européen

Source : Doumerc, V. (2015-2016) . *Kourou : le centre spatial guyanais, le port spatial européen*, <https://geoimage.cnes.fr/fr/geoimage/kourou-le-centre-spatial-guyanais-le-port-spatial-europeen>

### Doc. 3 : L'Île Royale, l'Île Saint-Joseph et l'Île du Diable

Source : Doumerc, V. (2015) . Les îles du Salut. <https://geoimage.cnes.fr/fr/geoimage/les-iles-du-salut>

### Doc. 4 Centre spatial guyanais et biodiversité

Source : Synthèse du plan de gestion de la biodiversité du Centre spatial guyanais 2021-2030 [https://cnes.fr/sites/default/files/drupal/202208/default/synthese\\_plan\\_de\\_gestion\\_environnement\\_2021-2030\\_v6.pdf](https://cnes.fr/sites/default/files/drupal/202208/default/synthese_plan_de_gestion_environnement_2021-2030_v6.pdf)

### Doc. 5 Kourou , ville des astres

Source : Izoard, C. (2018). Kourou, ville des astres: Escale au port spatial de l'Europe. Z : *Revue itinérante d'enquête et de critique sociale*, 12, 174-185. <https://doi.org/10.3917/rz.012.0174>

### Doc. 6 : Les îles du Salut et tourisme

Source : Ionesco, M. (2019). Les îles du Salut, un site stratégique à vocation touristique. Le Point.

### Doc. 7 : Centre spatial de Kourou : hydrogène, biomasse et photovoltaïque...

Source : Aurélie Barboux , *L'Usine Nouvelle* (site web) mercredi 15 mars 2023, Verdir le centre spatial de Kourou en Guyane, plus facile à dire qu'à faire.

## Environnements : approches géographiques. Glaciers alpins et changement climatique

### Document 1. Comparaison cartographique de la couverture glaciaire en amont d'Hintertux – Zillertal, Tyrol, Autriche – 2013-1930

Source : Cartes topographiques du Club alpin autrichien 1/25 000 – 35/1 Zillertal Alpen – West : a) édition 2013 ; b) réédition 2021 de la carte de 1930

### Document 2. Reconstitution du trajet des blocs erratiques transportés par les glaciers alpins

Source : Sylvain Coutterand, Philippe Schoeneich, Gérard Nicoud, 2009, « Le lobe glaciaire lyonnais au maximum würmien. Glacier du Rhône ou/et glaciers savoyards? », *Cahiers de géographie EDYTEM*, n° 8, 2009, p. 19.

### Document 3. Pratiques estivales récréatives sur glacier. Exemples autrichiens

Source : Photographies personnelles, étés 2017 et 2023.

### Document 4. Les fluctuations de la Mer de Glace depuis 1570

Source : Samuel Nussbaumer, Philip Deline, Christian Vincent, Heinz J. Zumbühl (coord.), 2012, *Mer de Glace art et science*, éd. Esope, Chamonix, p. 10-11.

### Document 5. Télédétection appliquée au suivi des glaciers des Alpes françaises

Source : Jean-Pierre Dedieu, Louis Reynaud, 1990, « Télédétection appliquée au suivi des glaciers des Alpes françaises (années 1986, 1987 et 1988) », *La Houille blanche*, n°5/1990. <https://www.shf-lhb.org/articles/lhb/pdf/1990/04/lhb1990028.pdf>



## **Document 6. Le développement de stratégies d'adaptation par les guides de haute montagne**

Source : Emmanuel Salim, Jacques Mourey, Ludovic Ravel, Pietro Picco et Christophe Gauchon, 2019, « Les guides de haute montagne face aux effets du changement climatique. Quelles perceptions et stratégies d'adaptation au pied du Mont Blanc ? », *Journal of Alpine research/revue de géographie alpine*, n°107-4 | 2019. <https://journals.openedition.org/rga/5842>

## **Document 7. Historique des itinéraires d'accès aux refuges du bassin de la Mer de Glace**

Source : Jacques Mourey, Ludovic Ravel, 2017, «Évolution des itinéraires d'accès aux refuges du bassin de la Mer de Glace (massif du Mont Blanc, France) », *Journal of Alpine research/revue de géographie alpine*, n°105-4 | 2017. <https://journals.openedition.org/rga/3780>

## **Document 8. Une ZAD sur glacier, l'occupation temporaire du glacier de la Girose**

Source : *site internet des Soulèvements de la terre*, samedi 7 octobre 2023, <https://lessoulevementsdelaterre.org/blog/occupation-du-chantier-de-3e-troncon-du-telepherique-sur-le-glacier-de-la-girose> consulté en 2024.

## **Document 9. Contestations autour de l'organisation d'une manche de coupe du monde de ski**

Source : Nicolas Lepeltier, 2023, « Ski alpin : Zermatt-Cervinia, symbole du changement climatique et fiasco pour la fédération internationale », article publié sur le site du journal *Le Monde* le 12 novembre 2023, modifié le 12 novembre 2023, consulté en 2024. [https://www.lemonde.fr/sport/article/2023/11/12/ski-alpin-zermatt-cervinia-symbole-du-changement-climatique-et-fiasco-pour-la-federation-internationale\\_6199672\\_3242.html](https://www.lemonde.fr/sport/article/2023/11/12/ski-alpin-zermatt-cervinia-symbole-du-changement-climatique-et-fiasco-pour-la-federation-internationale_6199672_3242.html)

## **Document 10a. Page d'accueil du site collectif porteur de l'Initiative pour les glaciers (Suisse)**

Source : Site interne de l'Initiative pour les glaciers, consulté en 2024. <https://gletscher-initiative.ch/fr>

## **Document 10b. L'Initiative populaire dite "Initiatives des glaciers" retirée après l'adoption d'un contre-projet par le Parlement suisse**

Source : Site internet de la Radio Télévision Suisse (RTS), article du 29 novembre 2023, consulté en 2024. <https://www.rts.ch/info/suisse/13388055-linitiative-pour-les-glaciers-retee-apres-ladoption-dun-contreprojet.html>

## **Document 11. Extrait de carte topographique – Glacier de la Grande Motte, Tignes**

Source : IGN Geoportail, prise de vue 2022, consulté en 2024. <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

## **Environnement : approches géographiques. Changement climatique et risques : étude de cas des Pays-Bas.**

### **Document 1 : Un espace densément peuplé, une vulnérabilité inscrite dans les territoires**

Source des deux cartes : d'après Gueben-Venièrre, S (2015). *De l'équipement à la gestion du littoral, ou comment vivre avec les aléas météo-marins aux Pays-Bas ?* — *Géoconfluences*. (s. d.). [accueil-geoconfluences — Géoconfluences. https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/risques-et-societes/articles-scientifiques/littoral-pays-bas](https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/risques-et-societes/articles-scientifiques/littoral-pays-bas)

### **Document 2 : Vulnérabilité et problématique de gestion de l'eau aux Pays-Bas.**



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Source : Meyer, C. (2023, 11 juillet). *Les Echos*

**Document 3 : Les Pays-Bas, un modèle d'aménagement de l'espace et de gestion des risques.**

**Document 3a : Un territoire largement gagné sur la mer, d'importants ouvrages de protection.**

**Document 3b : La question nouvelle de l'affaissement des sols.**

Source : *Pays-Bas - Le pays des polders aux défis des changements globaux, entre protection littorale et réformes du modèle agricole.* (s. d.). geoimage | La Terre revisitée par les satellites. <https://geoimage.cnes.fr/fr/geoimage/mondes-ruraux-et-campagnes/pays-bas-le-pays-des-polders-aux-defis-des-changements-globaux>

**Document 4 : Les principales étapes de la lutte contre les risques liés à l'eau dans l'espace des Pays-Bas.**

Source : Desurmont, S. (2022, Avril-mai 2022). *GEO hors-série.*

**Document 5: Face à la vulnérabilité du territoire, une politique volontariste d'adaptation au changement climatique.**

Source : *Les Pays-Bas face au risque de submersion.* Lepesant, G (2023). Groupe Caisse des Dépôts. <https://www.caissedesdepots.fr/blog/article/les-pays-bas-face-au-risque-de-submersion>

**Document 6 : La barrière mobile du *Maeslantkering*.**

Source : *Maeslantkering — As They Said.* (s. d.). As They Said. <https://astheysaid.com/innovators/2018/6/1/maeslantkering>

**Document 7 (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> partie) : L'avenir de l'adaptation des Pays-Bas au changement climatique : les grandes lignes des différentes solutions envisageables.**

Source : Slomp, R., & Friocourt, Y. (2022). *Les Pays-Bas face à la montée des eaux : quelle stratégie pour le long terme et comment répondre aux différents enjeux ? Annales des Mines - Responsabilité et environnement, N° 107(3), 85–89.* <https://doi.org/10.3917/re1.107.0085>

**Document 8 : Les Pays-Bas : des systèmes productifs agricoles performants confrontés à de nécessaires remises en question.**

Source : d'après De Vries, S (26/12/2022) *Changement climatique : L'agriculture néerlandaise plongée dans une crise sans précédent.* *Les Echos* et Murphy, A (24/05/2023), *Une crise sans précédent pour le secteur agricole néerlandais.* *Euronews*

**Document 9 : Les principales spéculations agricoles dans l'espace des Pays-Bas.**

Source : Cartes, Pays-Bas - Hollande (Europe de l'Ouest - Europe). <https://fr.maps-netherlands.com/cartes-des-pays-bas---hollande-géographique/pays-bas-les-forêts-de-la-carte#&gid=1&pid=1>

**Document 10 : La ferme flottante, une alternative crédible ?**

Source : Desurmont, S. (2022, Avril-mai 2022). *GEO hors-série.*

## **Paysages et environnement dans le nord de la Martinique**

**Doc. 1: Carte topographie IGN TOP 25 Fort-de-France, Montagne Pelée, Parc naturel régional de la Martinique. Édition de 2019**

**Doc. 2 : Cartes des enjeux à l'échelle de l'unité de paysage.**

Source : *Atlas de paysages de la Martinique, vers une politique des paysages.* PNR de Martinique, sans date (années 2010). URL : <http://atlas-paysages.pnr-martinique.com/?les-unites-de-paysages.html>



### **Doc. 3 : Géohistoire paysagère du site classé des versants du nord-ouest de la Montagne Pelée**

Source : Plan de gestion 2011-2018 du site classé des versants du nord-ouest de la Montagne Pelée, Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la préfecture de la Martinique. URL: <https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/le-site-classe-des-versants-nord-ouest-de-la-a410.html>

### **Doc. 4 : Acteurs locaux et Parc naturel marin en Martinique**

Source: Thirot Myriam, Palany Philippe, Gros Désormeaux Jean-Raphaël et Tupiassu Lise « La mise en place du Parc naturel marin en Martinique : un révélateur du rapport inégalitaire entre le local et le global ». *Vertigo* 20, n° 1, 2020, URL : <https://www.erudit.org/en/journals/vertigo/2020-v20-n1-vertigo06155/1078823ar/abstract/>

### **Doc. 5 : Stratégie de territoire des versants nord-ouest de la Montagne Pelée**

Source : Plan de gestion 2021-2031 du site classé des versants du nord-ouest de la Montagne Pelée, DEAL de la préfecture de la Martinique. URL: <https://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/le-site-classe-des-versants-nord-ouest-de-la-a410.html>

### **Doc. 6 : Zones côtières et élévation du niveau de la mer au Prêcheur**

Source : Saffache Pascal et Pelis Yoann, « L'élévation du niveau de la mer menacerait-elle le littoral de la Martinique ? L'exemple de la commune du Prêcheur », *Études caribéennes*, 55 | Août 2023 URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/27346>

### **Doc. 7 : La Montagne Pelée, un paysage touristique**

Source : capture d'écran du site internet du Comité martiniquais du tourisme, consulté en février 2024. URL : <https://www.martinique.org/fr/que-faire/incontournables>

## **Les enjeux environnementaux dans le Golfe du Morbihan**

**Document 1: Carte topographique IGN de Vannes Golfe du Morbihan, 1/25 000.**

**Document 2 : Un espace protégé par la convention Ramsar**

Source: Association Ramsar France (2020). Golfe du Morbihan. Site RAMSAR n°517, disponible sur [https://rsis.ramsar.org/RISapp/files/48243117/documents/FR517\\_lit201130\\_summary\\_sheet\\_FR.pdf](https://rsis.ramsar.org/RISapp/files/48243117/documents/FR517_lit201130_summary_sheet_FR.pdf)

**Document 3 : La régulation de l'urbanisation et le projet de PNR**

Source: Beuret, J.-E., Cadoret, A. (2019). Négocier l'urbanisation pour un littoral durable : des Parcs Naturels Régionaux facteurs d'intégration ou de fragmentation des enjeux ?. *Norois* [En ligne], n°244, mis en ligne le 30 décembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/norois/6161>

**Document 4: Le tourisme durable dans le Golfe du Morbihan**

Source: PNR du Golfe du Morbihan (2022). Autour du Golfe, n°13, printemps-été 2022, disponible sur [https://www.parc-golfe-morbihan.bzh/medias/2022/06/210x297\\_AutourDuGolfe\\_N13\\_WEB.pdf](https://www.parc-golfe-morbihan.bzh/medias/2022/06/210x297_AutourDuGolfe_N13_WEB.pdf)

**Documents 5 : Des enjeux environnementaux vus par un quotidien régional, Le Télégramme**

Source doc. 5a : Lozac'h, C. (2022, 17 juin). Les algues vertes dans le golfe du Morbihan sont « un mauvais signe » pour Eau et Rivières. *Le Télégramme*. Disponible sur <https://www.letelegramme.fr/morbihan/vannes-56000/les-algues-vertes-dans-le-golfe-du-morbihan-sont-un-mauvais-signe-pour-eau-et-rivieres-276464.php#:~:text=Infos pratiques->



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

,Les algues vertes dans le golfe du Morbihan sont « un,signe » pour Eau et Rivières&text=Face à la prolifération des,tire la sonnette d'alarme.

Source doc. 5b : Sécheresse de 2022 : cinq communes du Morbihan reconnues en état de catastrophe naturelle. *Le Télégramme*, 20 juin 2023 à 15h41. Disponible sur <https://www.letelegramme.fr/morbihan/secheresse-de-2022-cinq-communes-du-morbihan-reconnues-en-etat-de-catastrophe-naturelle-6376634.php>

Source doc. 5c : Coconnier, F. (2024, 1er janvier). Dans le golfe du Morbihan, les inondations de la tempête Céline comme une piqûre de rappel. *Le Télégramme*, disponible sur <https://www.letelegramme.fr/morbihan/vannes-56000/dans-le-golfe-du-morbihan-les-inondations-de-la-tempete-celine-comme-une-piqure-de-rappel-6497065.php>

**Document 6 : Histoire de la réserve naturelle des marais de Séné**

Source: captures d'écran du site internet de la réserve effectuées en mars 2024. Disponibles sur <https://www.reservedesene.bzh/>

**La biodiversité guyanaise, étude géographique**

**Document 1. La rive gauche de la rivière de Cayenne, au niveau de l'estuaire, dans l'aire urbaine de Cayenne**

Source : geoportail.gouv.fr consulté en février 2024

**Document 2. Le lotissement agricole de Matiti, sur la commune de Macouria (Guyane)**

Source : geoportail.gouv.fr consulté en février 2024

**Document 3 : Biodiversité, aménagement et développement territorial en Guyane**

Source : Galochet, M., Morel, V. (2015). La biodiversité dans l'aménagement du territoire en Guyane française. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Vol. 15 n°1, mis en ligne le 20 mai 2015. URL: <http://journals.openedition.org/vertigo/16069>

**Document 4. Les savanes guyanaises, entre nature et culture**

Source : Palisse, M., Fornet, G. (2020, 2 mars). *Savanes de Guyane : quelle stratégie de conservation pour des socioécosystèmes entre nature et culture ?* Rubrique Actualités du site CNRS Ecologie et Environnement, disponible sur <https://www.inee.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/savanes-de-guyane-quelle-strategie-de-conservation-pour-des-socioecosystemes-entre-nature>

**Document 5. La mangrove, sentinelle du littoral guyanais**

Source : Selles, C.-M. (2022, 2 février). *La mangrove, sentinelle du littoral guyanais*. France Info Guyane 1, disponible sur <https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/mangrove-la-sentinelle-du-littoral-guyanais-1219803.html>

**Document 6. Le Marais de Kaw, une zone humide sous protection**

Source : Association Ramsar France (2019). Le marais de Kaw et de l'île du Grand Connétable, site Ramsar n°644. Disponible sur [https://www.zones-humides.org/sites/default/files/images/asso\\_ramsarfrance/site0644\\_marais-de-kaw\\_hd.pdf](https://www.zones-humides.org/sites/default/files/images/asso_ramsarfrance/site0644_marais-de-kaw_hd.pdf)

**Document 7. Une zone vitale pour la biodiversité marine**

Source : Etienne, V., Veillaux, M., Rubino, M. (2019, 12 septembre). *Biodiversité marine en Guyane: une « zone vitale » à protéger pour de nombreuses espèces*. Rubrique Actualités du site CNRS Ecologie et Environnement, disponible sur <https://www.inee.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/biodiversite-marine-en-guyane-une-zone-vitale-protoger-pour-de-nombreuses-especes>

**Document 8 : Moustiques et enjeux sanitaires**

Source : Marot, L. (2024, 22 février). L'épidémie de dengue la plus intense depuis 20 ans « met toute la Guyane à plat ». *Le Monde*, disponible sur



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

[https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/02/22/l-epidemie-de-dengue-la-plus-intense-depuis-vingt-ans-met-a-plat-toute-la-guyane\\_6217971\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2024/02/22/l-epidemie-de-dengue-la-plus-intense-depuis-vingt-ans-met-a-plat-toute-la-guyane_6217971_3244.html)

**Document 9. Biodiversité et souveraineté en Guyane française**

Source : Aubertin, C., Pons, S. (2017). Politiques de développement durable en Guyane : souveraineté sur les ressources forestières. *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement* [En ligne], n°36, mis en ligne le 05 décembre 2017. URL : <http://journals.openedition.org/tem/4440>

**Document 10. Tract anti-Montagne d'or**

Source : Clerfeuille, F. (2022, mars). Le conflit autour du projet minier « Montagne d'or » en Guyane au prisme de la géopolitique locale. *Géoconfluences*, disponible sur <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/changement-global/articles-scientifiques/montagne-dor-guyane>

**Document 11. Kwata, une association guyanaise célèbre, créée en 1994**

Source : page d'accueil du site internet de l'association Kwata, <https://www.kwata.net/tortues-marines.html>



## Amérique latine

### Habiter une métropole d'Amérique latine : Rio de Janeiro

#### **Doc. 1a : Les favelas de Rio de Janeiro**

Source : Théry, H. (2016, juillet). Rio de Janeiro, portrait géographique. Géoconfluences. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/rio-de-janeiro-portrait-geographique>

#### **Doc. 1b : Les favelas de Rio de Janeiro (Suite)**

Source : Théry, H. (2016, juillet). Rio de Janeiro, portrait géographique. Géoconfluences. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/rio-de-janeiro-portrait-geographique>

#### **Document 2 : Habiter l'entre soi**

Source : Moret, A. (2018, avril). Image à la une : Une « gated community low cost » au Brésil : le logement social, du droit à la ville à la distinction sociale ? Géoconfluences.

#### **Doc. 3a : Sites olympiques et système de transports**

Source : Gillon, P. (2016, 6 juillet). Les Jeux Olympiques de Rio 2016, un héritage mais au profit de qui ? Géoconfluences. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/jo-rio-2016>

#### **Doc. 3b : Sites olympiques et système de transports (Suite)**

Source : Gillon, P. (2016, 6 juillet). Les Jeux Olympiques de Rio 2016, un héritage mais au profit de qui ? Géoconfluences. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/jo-rio-2016>

#### **Doc. 4a : Rio de Janeiro, entre beauté et laid**

Source : Gomes, P. (2016). Culture publique et culture politique à Rio de Janeiro. La Géographie, 1561, 6-9. <https://doi.org/10.3917/geo.1561.0006>

#### **Doc. 4b : Rio de Janeiro, entre beauté et laid (Suite)**

Source : Gomes, P. (2016). Culture publique et culture politique à Rio de Janeiro. La Géographie, 1561, 6-9. <https://doi.org/10.3917/geo.1561.0006>

#### **Doc. 5a : Rio de Janeiro : plage, corps, pouvoirs**

Source : Brisson, C. (2016, octobre 17). Taking a line for a walk. Géographie et cultures [En ligne], 93-94 | 2015. <http://journals.openedition.org/gc/4041> ; <https://doi.org/10.4000/gc.4041>

#### **Doc. 5b : Rio de Janeiro : plage, corps, pouvoirs (Suite)**

Source : Brisson, C. (2016, octobre 17). Taking a line for a walk. Géographie et cultures [En ligne], 93-94 | 2015. <http://journals.openedition.org/gc/4041> ; <https://doi.org/10.4000/gc.4041>

#### **Doc. 6a : Circuler dans les favelas de Rio de Janeiro**

Source : Ninnin, J. (2015). Sortir des favelas de Rio de Janeiro d'une situation d'exception : sécurisation et territorialisation de l'action publique : l'exemple de Rocinha et de Vigidal (Thèse de doctorat en Géographie et Sociologie). Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. <https://www.theses.fr/2015PA010682>

#### **Doc. 6b : Circuler dans les favelas de Rio de Janeiro (Suite)**

Source : Ninnin, J. (2015). Sortir des favelas de Rio de Janeiro d'une situation d'exception : sécurisation et territorialisation de l'action publique : l'exemple de Rocinha et de Vigidal (Thèse de doctorat en Géographie et Sociologie). Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. <https://www.theses.fr/2015PA010682>

#### **Doc. 7a : La Praça Onze, berceau de la samba**

Source : Jouve-Villard, L. (2014, décembre 19). L'espace insulaire du carnaval des écoles de samba de Rio de Janeiro. Belgeo [En ligne], 3 | 2014. <http://journals.openedition.org/belgeo/13245> ; <https://doi.org/10.4000/belgeo.13245>



### **Doc. 7b : La Praça Onze, berceau de la samba (Suite)**

Source : Jouve-Villard, L. (2014, décembre 19). L'espace insulaire du carnaval des écoles de samba de Rio de Janeiro. *Belgeo* [En ligne], 3 | 2014. <http://journals.openedition.org/belgeo/13245> ; <https://doi.org/10.4000/belgeo.13245>

## **Agriculture familiale et sécurité alimentaire en Amérique latine**

### **Document 1 : quelles politiques à destination des agricultures familiales en Amérique latine ?**

Source : Sabourin, É., Marzin, J., Le Coq, J.-F., Massardier, G., Fréguin-Gresh, S., Samper, M., Gisclard, M., & Sotomayor, O. (2014). Agricultures familiales en Amérique latine. Émergence, avancées et limites des politiques ciblées. *Revue Tiers Monde*, (220), 23-41.

### **Document 2a : Les difficultés liées aux migrations paysannes**

Source : Rebaï, N. (2015). Émigration paysanne et vulnérabilité des territoires ruraux dans les Andes équatoriennes. Une analyse en image depuis la périphérie de Cuenca. *EchoGéo*, (34).

### **Document 2b : Les difficultés liées aux migrations paysannes**

Source : Rebaï, N. (2015). Émigration paysanne et vulnérabilité des territoires ruraux dans les Andes équatoriennes. Une analyse en image depuis la périphérie de Cuenca. *EchoGéo*, (34).

### **Document 3 : L'installation des jeunes agriculteurs au Costa Rica**

Source : Parquet, M. (2018, décembre). Image à la une : L'installation des jeunes agriculteurs dans la petite agriculture familiale au Costa Rica. *Géococonfluences*. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/image-a-la-un>

### **Document 4 : Les deux agricultures brésiliennes**

Source : Théry, H. (2020, 21 mars). Les deux agricultures brésiliennes. *Braises*. <https://braises.hypotheses.org/1629>

### **Document 5 : Cartes des systèmes agricoles, 2008 et 2019**

Source : Bouron, J.-B. (2021). Carte à la une. Représenter l'agriculture et les espaces nourriciers à l'échelle mondiale. *Géococonfluences*. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/carte-a-la-une/systemes-agricoles-monde>

### **Document 6 : agriculture familiale et agrobusiness au Brésil**

Source : Girardi, E. P. (2022). Le Brésil, puissance agricole : dynamiques récentes, projections, contradictions et fragilités (2006-2029). *Confins*. <https://doi.org/10.4000/confins.47090>

### **Document 7 : L'insécurité alimentaire en Amérique Latine**

Source : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). (2023). L'insécurité alimentaire en Amérique Latine. Dans *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2023: Urbanisation, transformation des systèmes agroalimentaires et accès à une alimentation saine le long du continuum rural-urbain*.

### **Document 8 a : L'avocat « or vert » latino américain**

Source : Grain & Colectivo por la Autonomía. (2023, avril). Les avocats de la colère. *Grain*. <https://grain.org/fr/article/6986-les-avocats-de-la-colere>



### **Document 8 b : L'avocat « or vert » latino américain**

Source : Grain & Colectivo por la Autonomía. (2023, avril). Les avocats de la colère. *Grain*.  
<https://grain.org/fr/article/6986-les-avocats-de-la-colere>

### **Document 9 : Nourrir les métropoles : le rôle de l'agriculture urbaine et périurbaine**

Source : Proust, A. (2020). Se nourrir par l'agriculture périurbaine à São Paulo. Enjeux socio-spatiaux d'un système alimentaire métropolitain. *EchoGéo*, (54).  
<https://journals.openedition.org/echogeo/20585#tocfrom2n5>

### **Document 10 : agriculture et sécurité alimentaire**

Source : Faliès, C., & Gautreau, P. (2023). La souveraineté alimentaire. Dans *La Documentation photographique, L'Amérique Latine* (n° 8152). CNRS Editions.

## **Géographies du narco Trafic en Amérique latine**

### **Document 1 : géopolitique de la cocaïne**

Source : Labrousse, A., Figueira, D., & Cruse, R. (2008). Évolutions récentes de la géopolitique de la cocaïne. *L'Espace Politique*.  
<https://journals.openedition.org/espacepolitique/691?lang=en>

### **Document 2 a : le contrôle des favelas par les réseaux de narco trafiquants l'exemple de Rio**

Source : Ninnin, J. (2015). *Sortir des favelas de Rio de Janeiro d'une situation d'exception: sécurisation et territorialisation de l'action publique: l'exemple de Rocinha et de Vigidal* [Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I & Universidade do Estado do Rio de Janeiro]. . NNT: 2015PA010682 . tel-02495744

### **Document 2 b : le contrôle des favelas par les réseaux de narco trafiquants l'exemple de Rio**

Source : Ninnin, J. (2015). *Sortir des favelas de Rio de Janeiro d'une situation d'exception: sécurisation et territorialisation de l'action publique: l'exemple de Rocinha et de Vigidal* [Thèse de doctorat, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I & Universidade do Estado do Rio de Janeiro]. . NNT: 2015PA010682 . tel-02495744

### **Document 3 : Le Mexique, Empire des cartels**

Source : Monnet, B. (2020, 3 décembre). Les montagnes du Sinaloa, royaume des « narcos » mexicains et siège d'une multinationale du trafic. *Le Monde*.

### **Document 4 : Le contrôle territorial du Mexique par les cartels**

Source : Dabène, O., & Louault, F. (2022). Commerces licites et illicites. Dans *Atlas de l'Amérique latine, polarisation politique et crises* (p. 78). Autrement.

### **Document 5 : les géographes et la drogue**

Source : Chouvy, P.-A. (2022). Les géographes et la drogue. *L'Espace Politique*, (3).  
<https://journals.openedition.org/espacepolitique/10613#tocto1n6>

### **Document 6 : la chute du marché de la cocaïne en Colombie**

Source : Carion, S. (2023, 14 septembre). En Colombie, de nombreuses familles et producteurs de coca souffrent de la chute du marché de la cocaïne. *Géo*.  
<https://www.geo.fr/geopolitique/colombie-chute-marche-cocaine-menace-familles-dependantes-culture-coca-pauvrete-fentanyl-cartels-mexique-216646>

### **Document 7a : L'Équateur, exportateur de cocaïne**



Source : Drouhaud, P. (2023, Octobre). L'Équateur et le défi du trafic de cocaïne en croissance. *Revue Défense Nationale*, (863).

**Document 7 b : L'Équateur, exportateur de cocaïne**

Source : Arte Reportage. (2023, 17 novembre). *Équateur : en proie au narcotraffic*. Arte. <https://www.arte.tv/fr/videos/116819-000-A/equateur-en-proie-au-narcotraffic/>

**Document 8 : La Bolivie, hub stratégique du trafic de cocaïne**

Source : Chaparro, A. (2024, 17 janvier). La Bolivie est devenue un « hub stratégique » du trafic de cocaïne. *Le Monde*.

**Document 9 : L'Équateur, zone de transit et d'exportation de cocaïne**

Source : Le Monde avec l'AFP. (2024, 10 janvier). L'Équateur « en état de guerre » contre les gangs de narcotrafiquants, la France invite ses ressortissants à différer leurs voyages. *Le Monde*. [https://www.lemonde.fr/international/article/2024/01/10/l-equateur-plonge-dans-un-conflit-sans-precedent-avec-les-gangs-de-narcotrafiquants-la-france-invite-ses-ressortissants-a-differer-leurs-voyages\\_6209930\\_3211.html](https://www.lemonde.fr/international/article/2024/01/10/l-equateur-plonge-dans-un-conflit-sans-precedent-avec-les-gangs-de-narcotrafiquants-la-france-invite-ses-ressortissants-a-differer-leurs-voyages_6209930_3211.html)

**Le canal de Panama, mondialisation et développement local**

**Doc. 1 : Les corridors projetés en Amérique centrale**

Source : Medina Lucile, « Les projets de corridors interocéaniques en Amérique centrale », *EchoGéo*, n°49, 2019. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/17868>

**Doc. 2 : Le canal de Panama, un territoire étatsunien ?**

Source : « Le canal de Panama, nouvel enjeu sino-américain ? », *Brèves maritimes* du Ministère des Armées (France), n°231, février 2020. URL : <https://www.defense.gouv.fr/cesm/nos-publications/breves-marines-du-cesm/breves-marines-ndeq231-canal-panama-nouvel-enjeu-sino-americaain>

**Doc. 3 : La zone du canal sous administration étatsunienne**

Source : Ison, K.R. and Tornøe, D., "Long-Term Environmental Impacts of Pesticide and Herbicide Use in Panama Canal Zone". *Open Journal of Soil Science*, 11, 2021. URL : <https://doi.org/10.4236/ojss.2021.119021>

**Doc. 4 : Le dynamisme métropolitain de Panama**

Source : Hernández Meza, A., "Ciudad de flujos e infraestructura. La evolución metropolitana en la zona Pacífico del Canal de Panamá" [Ville de flux et d'infrastructures : l'évolution métropolitaine dans la zone pacifique du Canal de Panama]. *Revistarquis*, 9(2), 2020, pp. 50–66. URL : <https://doi.org/10.15517/ra.v9i2.42602>

**Doc. 5 : Le développement métropolitain de la métropole de Panama vers le canal**

Source : Hernández Meza, A., "Ciudad de flujos e infraestructura. La evolución metropolitana en la zona Pacífico del Canal de Panamá" [Ville de flux et infrastructure : l'évolution métropolitaine dans la zone pacifique du Canal de Panama]. *Revistarquis*, 9(2), 2020, pp. 50–66. URL : <https://doi.org/10.15517/ra.v9i2.42602>

**Doc. 6 : Le canal de Panama et les routes maritimes de l'Amérique centrale**

Source : « Panama - le canal interocéanique : un point de passage géostratégique », *Géoimage CNES*, 2021. URL : <https://geoimage.cnes.fr/fr/geoimage/panama-le-canal-interoceanique-un-point-de-passage-geostrategique>

**Doc. 7 : La navigation par type de navire dans le canal de Panama**

Source : « Panama - le canal interocéanique : un point de passage géostratégique », *Géoimage CNES*, 2021. URL : <https://geoimage.cnes.fr/fr/geoimage/panama-le-canal-interoceanique-un-point-de-passage-geostrategique>

**Doc. 8 : La zone économique spéciale Panama Pacifico**



Source : Douglas Zhihua Zeng, "The Panama Pacifico Special Economic Zone – A Success of Strong Public and Private Partnership" [La zone économique spéciale Panama Pacifico : le succès d'un fort partenariat public privé]. Banque Mondiale, études de cas, 2021. URL : <https://Doc.s1.worldbank.org/curated/en/099245003252213836/pdf/IDU0176bf283006cb04e0b09a9204f449a2ac30e.pdf>

**Doc. 9 : « Le canal de Panama au ralenti, victime d'une sécheresse historique »**

Source : *Le Monde*, 17 sept. 2023. URL : [https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/09/17/secheresse-historique-le-canal-de-panama-au-ralenti\\_6189754\\_3244.html](https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/09/17/secheresse-historique-le-canal-de-panama-au-ralenti_6189754_3244.html)

**Doc. 10 : Le système portuario-maritime panaméen**

Source : Martin Jessica, « The Panama Canal », *Maritime Affairs Program Handbill Spotlight*, ICAS (Institute for China America Studies), 23 septembre 2023. URL : <https://chinaus-icas.org/research/map-spotlight-the-panama-canal/>

**Doc. 11 : « Visitez le canal de Panama »**

Source : capture d'écran du site officiel de l'autorité du canal de Panama, consulté en février 2024. URL : <https://visitcanaldepanama.com/en/>

## L'Amérique latine et l'aire pacifique

**Doc. 1 : Les Galapagos et l'Île de Pâques : océaniques ou américaines ?**

Source : Grenier Christophe, « Océaniques ou américaines ? Analyse comparative du rattachement à l'Amérique des Galápagos et de l'île de Pâques » *Mappemonde*, 66, 2002/2. URL : [www.persee.fr/doc/mappe\\_0764-3470\\_2002\\_num\\_66\\_2\\_1765](http://www.persee.fr/doc/mappe_0764-3470_2002_num_66_2_1765)

**Doc. 2 : L'Alliance du Pacifique et la ville de Buenaventura (Colombie)**

Source : Alves Jaime et Ravidran Tathagatan , "Racial Capitalism, the Free Trade Zone of Pacific Alliance, and Colombian Utopic Spatialities of Anti-Blackness" [Capitalisme racial, zone de libre échange de l'Alliance du Pacifique et les utopies spatialisées anti-noir colombiennes]. *ACME: An International Journal for Critical Geographies* 19 (1), 2020. URL : <https://acme-journal.org/index.php/acme/article/view/1757>

**Doc. 3 : Les pêches chinoises au large de l'Amérique latine**

Source : Ford A., « Chinese Fishing Fleet Leaves Ecuador, Chile, Peru Scrambling to Respond » [Les flottes de pêche chinoises laissent l'Equateur, le Chili et le Pérou sans réponse coordonnée], *InSight Crime*, 2020. URL : <https://insightcrime.org/news/analysis/china-fishing-fleet-response/>

**Doc. 4a : La zone portuaire de Mejillones (Chili)**

**Doc. 4a : La zone portuaire de Mejillones (Chili)**

Source : Forget, Marie, Carrizo Silvina Cecilia, Bos Vincent, « Ressources extractives sud-américaines : mondialisation et territorialisations des marges », *L'Information géographique*, vol. 85, no. 4, 2021. URL : <https://www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2021-4-page-37.htm>

**Doc. 5 : Les câbles sous-marins transpacifiques et l'Amérique latine**

Source : dossier d'étude d'impact du projet de câble optique sous-marin « Humboldt » entre le Chili et l'Australie publié par le *Subsecretaría de Telecomunicaciones* du Ministère de transports et communications du Chili, 2021. URL : <https://www.subtel.gob.cl/cable-humboldt/>

**Doc. 6 : La compétition pour l'influence en Amérique latine**

Source : « Exerting Economic Influence in Latin America » [Exercer une influence économique en Amérique latine] , *Geopolitical Futures*, 10 juin 2022, URL: <https://geopoliticalfutures.com/exerting-economic-influence-in-latin-america/>



### **Doc. 7 : Le Chili, un pays pont entre l'Amérique latine et l'aire pacifique ?**

Source : Schulz Carsten-Andreas & Rojas-De-Gallarreta Federico , "Chile as a Transpacific Bridge: Brokerage and Social Capital in the Pacific Basin" [Le Chili comme pont transpacifique : courtage et capital social dans le bassin pacifique], *Geopolitics*, 27:1, 2022, URL : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/14650045.2020.1754196>

### **Doc. 8 : Indice de connectivité maritime en Amérique centrale et Caraïbe**

Source : Domergue Sylvain, « La mer, un vecteur de construction régionale dans l'espace interaméricain ? Une lecture géographique et géopolitique de la maritimisation », *Études caribéennes*, 55 | Août 2023. URL : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/27121>

### **Doc. 9 : Les aires marines et côtières protégées en Amérique latine**

Source : Dabène Olivier, Servieres Laurie, *Atlas Amérique latine et Caraïbes. 17 initiatives de développement*

*durable*. Paris : Agence française de développement- Sciences Po, 2024. URL : <https://www.afd.fr/fr/ressources/atlas-amerique-latine-et-caraibes-17-initiatives-de-developpement-durable>

### **Doc. 10 : La route d'intégration latino-américaine et ses effets régionaux**

Source : Barros, Francisco Alexandre Araújo, katia Eliane Avelar, Patricia Maria Dusek, e Maria Geralda de Miranda. "A Rota De Integração Latino Americana (RILA), Em Face Da Agenda 2030 Da ONU" [La route d'intégration latino-américaine et l'agenda 2030 de l'ONU]. *Interações (Campo Grande)* 24 (4), 2024. URL : <https://doi.org/10.20435/inter.v24i4.4256>

## **Les sociétés urbaines face aux risques en Amérique latine**

### **Doc. 1 : Risques socio-naturels et marginalités urbaines à Medellín (Colombie)**

Source : López-Peláez, Juanita, et González Luis Fernando, « Marginalité et inclusion urbaine à Medellín (Colombie) : un regard historique à partir des instruments de planification », *Autrepart*, vol. 47, no. 3, 2008, URL : <https://www.cairn.info/revue-autrepart-2008-3-page-187.htm>

### **Doc. 2a : Espaces exposés à des aléas d'origine naturelle et constructibilité à La Paz (Bolivie)**

### **Doc. 2b : Accessibilité et risques à La Paz (Bolivie)**

Source : Hardy Sebastien, *Atlas de la vulnérabilité de l'agglomération de La Paz*. Marseille : IRD Éditions, 2013. URL: <https://books.openedition.org/irdeditions/9740>

### **Doc. 3 : L'accessibilité des populations de Lima (Pérou) aux ressources essentielles en cas de crise.**

Source : Demoraes Florent, *Vulnérabilités, mobilités et inégalités dans les métropoles d'Amérique latine : Approche socio-spatiale*. Rennes : Université Rennes 2, 2015, HDR. URL : <https://hal.science/tel-01273100/>

### **Doc. 4 : La construction sociale de la perception de la vulnérabilité à La Paz (Basse-Californie, Mexique).**

Source : Alfie Cohen Miriam , Cruz-Bello Gustavo M. « Living with Risk: Climate Change and Vulnerability. Community Perceptions in Peri-urban Areas of La Paz City, Mexico » [Vivre avec le risque : changement climatique et vulnérabilité, perception des communautés dans des quartiers périurbains de La Paz, Mexique], *Sociedad & Ambiente*, 19, 2019, URL : [https://ecosur.repositorioinstitucional.mx/jspui/bitstream/1017/2098/1/21834\\_~1.PDF](https://ecosur.repositorioinstitucional.mx/jspui/bitstream/1017/2098/1/21834_~1.PDF)

### **Doc. 5 : Clientélisme et inégalités face à la gestion des risques dans deux villes d'Amérique latine**



Source : Coates Robert, Nygren Anja, « Urban Floods, Clientelism, and the Political Ecology of the State in Latin America » [Inondations urbaines, clientélisme et l'écologie politique de l'Etat en Amérique latine], *Annals of the American Association of Geographers*, 110:5, 2020, URL : <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/24694452.2019.1701977>

**Doc. 6a : Des mouvements de masse indépendant de l'urbanisation à Quito (Equateur)**

**Doc. 6b : Quelle responsabilité des habitants dans le déclenchement des laves torrentielles de Quito (Equateur) ?**

Source : Sierra Alexis, « Des laves torrentielles naturelles, ou produites par les habitants ? L'histoire des expertises sur le risque à Quito (Equateur) à l'heure de l'Anthropocène », *Belgeo*, 3 | 2020, URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/42986>

**Doc. 7 : Exposition aux risques géomorphologique et acteurs de la planification locale à Iztapalapa (Mexico, Mexique)**

Source : García-Soriano Daniel, Quesada-Román Adolfo, Zamorano-Orozco José Juan, « Geomorphological hazards susceptibility in high-density urban areas: A case study of Mexico City » [Occurrences de risques géomorphologique dans une aire urbaine de forte densité : une étude de cas à Mexico], *Journal of South American Earth Sciences*, Volume 102, 2020, URL : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0895981120302108>

**Doc. 8 : Carte de zonage règlementaire du plan de prévention des risques d'inondation de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni**

Source : Carte de zonage règlementaire du plan de prévention des risques d'inondation de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni (Guyane), décembre 2021, URL : [https://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/carte\\_zonage\\_reglementaire.pdf](https://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/carte_zonage_reglementaire.pdf)

**Doc. 9a : Marginalité sociale et aléa sismique à Mexico**

**Doc. 9b : Mexico : une ville fragmentée face aux risques**

Source : Garcia Ferrari Soledad, Morales Emma R., Bain Amelia A., "Mexico City—Ambitions and Challenges of Integrated Risk Management in a Fractured Urban Planning Context" [Mexico, ambitions et défis d'une gestion intégrée du risqué dans un contexte de planification urbaine fragmentée], *Earth Science, Systems and Society*, 2, 2022, URL : <https://www.escubed.org/articles/10.3389/esss.2022.10059/full>

## Les « guerres de l'eau » en Amérique latine

### Document 1 : Le territoire hydrosocial

Source: Rouillé-Kielo, G., Le Visage, S. et Flaminio, S. (2022). Territoire hydrosocial et conflictualité : lecture croisée des arrangements et reconfigurations territoriales associés à l'introduction de projets liés à l'eau. *Géocarrefour* [En ligne], 96/2, mis en ligne le 19 juillet 2022. URL: <http://journals.openedition.org/geocarrefour/20092>

### Document 2 : Conflits et tensions liés à l'eau au Mexique

Source: Angélaume-Descamps, A. et Alarcón Herrera, M. T. (2015). Des conflits socio-environnementaux aux vulnérabilités sociétales liés à l'eau au Mexique (Puebla-Chihuahua) : Première approche par l'analyse de la Presse Quotidienne Régionale (PQR). *L'Ordinaire des Amériques* [En ligne], n°218, mis en ligne le 05 juillet 2015. URL : <http://journals.openedition.org/orda/1975>

### Document 3 : En Amérique latine, l'eau est symbole de vie et le moteur d'une résistance populaire

Source: Burgos-Vigna, D. (2021, 3 mars), En Amérique latine, l'eau est symbole de vie et le moteur d'une résistance populaire. *Le Monde*.



[https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/03/03/en-amerique-latine-l-eau-est-symbole-de-vie-et-le-moteur-d-une-resistance-populaire\\_6071776\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/03/03/en-amerique-latine-l-eau-est-symbole-de-vie-et-le-moteur-d-une-resistance-populaire_6071776_3232.html)

**Document 4 : Acteurs et interactions dans la mise en oeuvre de politiques de l'eau**

Source: Cortinas Muñoz, J., Poupeau, F. et Razafimahefa, L. (2022). L'écologisation des politiques de l'eau. Conflits et coalitions dans les Amériques. Dans C. Nicolas-Artero, S. Velut, G. Schneier-Madanes, F. Poupeau et C. Chavarochette (dirs.), *Luttes pour l'eau dans les Amériques. Mésusages, arrangements et changements sociaux* (Editions de l'IHEAL, p. 76-99).

**Document 5 : Lancement d'un Atlas sur le recul des glaciers andins et la diminution des eaux glaciaires**

Source: service de presse de l'UNESCO (2018, 4 décembre), dernière mise à jour 20 avril 2023. Disponible sur <https://unesco.org/fr/articlars/lancement-dun-atlas-sur-le-recul-des-glaciers-andins-et-la-diminution-des-eaux-glaciaires>

**Document 6 : Le stress hydrique en Amérique latine**

Source: Salgado, L. (2020). Publication en ligne du Centre Mexicain des Relations Internationales le 8 décembre 2020, mise à jour le 6 septembre 2023, disponible sur <https://cemerri.org/fr/mapas/m-estres-hidrico-america-latina-lt>

**Document 7 : Les conflits en gestation: droits communautaires versus droit à l'eau?**

Source: Poupeau F. (2010). Défis et conflits de la remunicipalisation de l'eau. L'exemple de la concession de la Paz-El Alto, Bolivie. *Revue Tiers Monde*, vol. 3 (n° 203), p. 41-60. URL : <https://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2010-3-page-41.html>

**Document 8 : les barrages du Rio Madeira**

Source: Broggio, C., Cataia, M., Droulers M. et Pallamar J.-P. (2018). Les barrages du Rio Madeira : géopolitique d'une intégration transfrontalière Brésil-Bolivie-Pérou. *Bulletin de l'association de géographes français* [En ligne], 92-2, mis en ligne le 22 janvier 2018. URL: <http://journals.openedition.org/baqf/623>

**Document 9 : Cochabamba, la « guerre de l'eau » en images**

Source: Uhel, M. (2019). La « guerre de l'eau » à Cochabamba. De la réappropriation de l'espace politique à la reproduction d'un lieu symbolique de la contestation. *L'Espace Politique* [En ligne], vol. 1 (n°37), mis en ligne le 4 octobre 2019. URL: <http://journals.openedition.org/espacepolitique/6288>

**Document 10 : La gestion de la ressource en eau à Cochabamba et autour.**

Source: Audren de Kerdrel, J., Forget M.-E. (2016). Stratégies d'accès à l'eau en milieu urbain : les territoires de l'eau à Cochabamba (Bolivie). *Problèmes d'Amérique latine*, vol.1 (n° 100), p. 111-128. URL : <https://www-cairn-info.lama.univ-amu.fr/revue-problemes-d-amerique-latine-2016-1-page-111.html>

## Annexe 2. Liste des sujets donnés à l'épreuve de leçon hors programme de géographie

Armand Frémont

De la géographie scolaire à la géographie de l'éducation

Fleurs et territoires

La Chine des champs

Géographie de la conquête spatiale



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Géographie du commerce  
Géographie du football  
Géographie et paysages  
L'"urbex" en géographie  
La Baltique  
La montagne en géographie  
La notion de fantôme en géographie.  
L'Afrique du Sud  
Le Kazakhstan  
Le Kenya  
Le Nil  
Le renouvellement urbain  
Le Royaume-Uni  
Les « nouveaux » "Länder" allemands  
Les controverses du tourisme : les Alpes  
Les géographes au Sahara  
Les nuits de la géographie  
Les territorialités LGBTIQI+  
Les villes et le numérique  
Paysages et espaces de la banalité  
Rotterdam  
Transport et informalité

### **Annexe 3. Liste des sujets donnés à l'épreuve de commentaire et confrontation de documents en histoire.**

#### **Sujet : Les princes et la monarchie au xv<sup>e</sup> siècle**

Document 1 : La seconde justification du duc de Bourgogne, par Jean Petit (1408)

Source : J. Calmette éd., *Textes et documents d'histoire du Moyen Âge*, t. II, Paris, PUF, 1953, p. 211-213.

Document 2 : Traité d'alliance entre le duc de Bretagne et le comte d'Armagnac (1408)

Source : Version modernisée d'après « Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne », éd. R. Blanchard, *Archives de Bretagne*, t. V, Nantes, 1890, p. 103-104 et 107-108.

Document 3 : Enluminure de Gaston Fébus et ses veneurs (début XV<sup>e</sup> siècle)

Source : Paris, BnF, fr. 616, fol. 54. *Le livre de chasse de Gaston Phébus*, début XV<sup>e</sup> siècle.

Document 4 : Enluminure du procès de Jean d'Alençon (par Jean Fouquet, 1458)

Source : Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Codex Gall. 6, fol. 2v. Boccace, *Des cas des nobles hommes et femmes*, trad. Laurent Premierfait, miniature de Jean Fouquet, Paris-Tours, 1458.

Document 5 : La prise de la Bourgogne selon Thomas Basin (v. 1477)

Source : Thomas Basin, *Histoire de Louis xi (livre vi, chapitre deux)*, éd. et trad. C. Samaran, Paris, Belles Lettres, 1972, t. III, p. 9-13.

Sujet : L'économie des colonies françaises d'Afrique des années 1880 aux années 1930.

Document 1 : Les colonies, un débouché commercial ?



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Source : *La Caricature*, 31 octobre 1885, « L'épidémie de la colonisation », Albert Robida.

Document 2 : Un dépliant commercial en faveur du tourisme en Algérie.

Source : « Marseille-Alger 20 heures ». Dépliant touristique de la Compagnie Générale Transatlantique, vers 1900, dans Vincent Duclerc, *La République imaginée (1870-1914)*, collection *Histoire de la France* sous la direction de Joëlle Cornette, Belin, 2010.

Document 3 : Le travail forcé dans l'entre-deux-guerres.

Source : Amadou Hampâté Bâ, *Oui mon commandant ! Mémoires (II)*, Babel, Actes Sud, 1994, pp. 223-226.

Document 4 : Les grandes concessions d'Afrique équatoriale.

Source : André Gide, *Le retour du Tchad*, Gallimard, NRF, 1928.

Document 5 : Les productions agricoles des colonies africaines.

Source : Géo-Michel, *Principales exportations d'origine végétale*, huile sur toile, H. : 308 cm, L. : 278 cm, 1931, musée du Quai Branly – Jacques-Chirac (Paris).

**Sujet : La Saint-Barthélemy (1572)**

Document 1 : La Saint-Barthélemy vue par le curé Claude Haton

Source : *Mémoires de Claude Haton*, éd. L. Bourquin, t. II, Paris, éd. du CTHS, 2003, p. 457-461.

Document 2 : Un récit anonyme de la Saint-Barthélemy

Source : Extrait des *Mémoires de l'Etat de France sous Charles IX*, Texte anonyme publié par F. Danjou, dans *Archives curieuses de l'histoire de France*, Paris, 1838, t. 7, p. 116-133.

Document 3 : Un tableau contemporain du massacre

Source : François Dubois, *Le Massacre de la Saint-Barthélemy, v. 1572-1584* ; huile sur bois de noyer, 93,5 x 154,1 cm. Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne.

Document 4 : Le massacre vu par Marguerite de Valois

Source : *Mémoires de Marguerite de Valois*, éd. Y. Cazaux, Paris, Le Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », p. 56-59.

**Sujet : Alger capitale coloniale**

Document 1 : Alger, 1902

Source : Onésime Reclus, *À la France : sites et monuments. Algérie (Alger, Constantine, Oran)*, Paris, Touring-Club de France, 1902

Document 2 : Images d'Alger, 1928-1931

Source : Henry de Montherlant, *Il y a encore des paradis : images d'Alger, 1928-1931*, Alger, Souriront, 1935

Document 3 : Le centenaire de l'Algérie française

Source : Gustave Mercier, *Le centenaire de l'Algérie exposé d'ensemble*. Tome 2, Alger, Gouvernement général de l'Algérie, Commissariat général du Centenaire, 1931

Document 4 : La bataille du logement, 1953-1958

Source : Jacques Chevallier, ancien maire d'Alger, *Nous, Algériens...*, Paris, Calmann-Lévy, 1958

**Sujet : Administrer le royaume (fin du XIV<sup>e</sup> - début du XV<sup>e</sup> siècle)**

Document 1 : La réforme de 1388

Source : *Ordonnances des rois de France de la troisième race recueillies par ordre chronologique*, Paris, 1750, vol. 7, p. 162 et suiv.

Document 2 : Une exemption de taille en Languedoc en 1394



Source : C. Devic et J. Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, 1885, vol. 10, col. 1858-1861

Document 3 : L'élection des baillis (1415)

Source : *Journal de Nicolas de Baye*, éd. A. Tuetey, Paris, Société de l'Histoire de France, t. 2, p. 127-134.

Document 4 : Carte-tableau traçant la frontière entre le Dauphiné et le marquisat de Saluces, réalisée par le peintre Jean de Lyon, à la demande du procureur delphinal Mathieu Thomassin (1422)

Source : Fonds de la chambre des comptes du Dauphiné, archives départementales de l'Isère.

### **Sujet : Les femmes des populations colonisées en Afrique et les Français de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la guerre d'Algérie**

Document 1 : Lettre accompagnée d'une photo d'une femme africaine à son « mari », l'officier supérieur Henri Gouraud, en 1903.

Source : MAE, 399 PAAP 20, fonds Gouraud, s. d. Mademba Seye, lettre de Ouma Dicko à Gouraud, sans date, original en arabe et traduction, in Camille Lefebvre, *Des pays au crépuscule. Le moment de l'occupation coloniale (Sahara-Sahel)*, Fayard, 2021.

Document 2 : Couples dans le Sud algérien.

Source : *Le Printemps des cœurs*, Étienne Dinet, huile sur toile, 94,5 x 83,5 cm, 1904. Coll. musée des Beaux-Arts de Reims. Dans *Étienne Dinet, passions algériennes*, éditions Beaux-Arts, Institut du Monde Arabe, 2024, p. 32.

Document 3 : La rencontre d'une Française avec des femmes musulmanes

Source : L. Sabattier, *L'Illustration*, 29 octobre 1910, « Dans une rue du vieil Alger ».

Document 4 : La prostitution en Algérie.

Source : *L'Écho d'Alger*, samedi 2 octobre 1920.

Document 5 : Une militante nationaliste.

Source : Simone de Beauvoir et Gisèle Halimi, *Djamila Boupacha*, Gallimard, 1962. Le document représente les deux pages de garde du livre.

### **Sujet : Gouverner le royaume sous Louis XIV**

Document 1 : Le roi juge les débuts de son règne

Source : Louis XIV, *Mémoires pour l'instruction du Dauphin, pour les années 1661 et 1666*, éd. par Jean Longnon, Paris, Bossard, 1923, p. 53 et suiv.

Document 2 : Les différents conseils sous Louis XIV

Source : Ezéchiel Spanheim, *Relation de la Cour de France en 1690*, C. Scheffe (éd.), Paris, 1882, pp. 158-160, 163-164, 233-234, 236-237, 243.

Document 3 : Louis XIV en sa cour

Source : Primi Visconti, *Mémoires de Primi Visconti sur la cour de Louis XIV*, présentées par JF Solnon, Paris, Perrin, 1992, p. 27-30 et 100.

Document 4 : Hommage du roi à Claude Pellot, intendant

Source : E. O'Reilly, *Mémoires sur la vie publique et privée de Claude Pellot... (1619-1683)*, Paris-Rouen, 1881, t. 1, pp. 664-666.

Document 5 : Le roi en son conseil arbitre de la paix et de la guerre

Source : Henri Noblin et Pierre Lepautre, cabinet des Estampes, BnF, 1682.



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sujet : Madagascar de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à 1960**

Document 1 : La situation à Madagascar en 1894 selon la *London Missionary Society*

Source : Correspondance du révérend baron de la *London Missionary Society*, lettre au Premier ministre britannique, 31 août 1894, Archives de la LMS, 9729, n°9543, cité par Urfer Sylvain, dans *Histoire de Madagascar. La construction d'une nation*, Paris, Hémisphères/Maisonneuve & Larose, 2021

Document 2 : Jean Ralaimongo, voyage à Madagascar, 1921

Source : Jean Ralaimongo, Compte-rendu d'un voyage effectué à Madagascar de juillet à décembre 1921 par Jean Ralaimongo délégué de la Commission administrative, Paris, Ligue française pour l'accèsion des indigènes de Madagascar aux droits de citoyen, 1922

Document 3 : Interrogatoire du lieutenant Albert Randriamaromanana devant le Tribunal militaire de Tananarive, 1947

Source : Tronchon Jacques, *L'insurrection malgache de 1947 : essai d'interprétation historique*, Fianarantsoa, Madagascar, Ambozontany, 1986

Document 4 : Images de fête à Antananarivo, 1960

Source : Rajaonarison Helihanta « Images de fêtes à Antananarivo (1958-1960) Quels sont les temps forts de l'indépendance pour les Malgaches ? » dans GOERG Odile, MARTINEAU Jean-Luc et NATIVEL Didier (dir.), *Indépendances en Afrique. L'événement et ses mémoires (1957/1960-2010)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013

**Sujet : S'opposer au roi (1380-1483)**

Document 1 : La répression des métiers à Paris (1383)

Source : *Ordonnances des rois de France de la troisième race recueillies par ordre chronologique*, Paris, 1750, vol. 6, p. 685 et suiv.

Document 2 : La trahison de Louis de Chalon en 1428-1430 (Mathieu Thomassin, 1456)

Source : Mathieu Thomassin, *Le registre delphinal*, éd. K. Daly, Paris, 2018.

Document 3 : La Praguerie (1439-1440) racontée par Pierre Choinet (*Le rosier des guerres en 1478*)

Source : L. Scordia, « La praguerie racontée par Louis XI au dauphin dans le *Rosier des guerres*, une leçon politique », *Annuaire Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 2015, p. 95-127.

Document 4 : Portrait de Louis XI en tyran (par Thomas Basin, v. 1473-1477)

Source : Thomas Basin, *Histoire de Louis xi*, vol. 3, éd. et trad. C. Samaran, Paris, 1972, p. 378-387.

**Sujet : L'administration coloniale française en Afrique des années 1900 aux années 1950**

Document 1 : Défenses d'éléphants destinées à l'impôt indigène, Congo, 1904

Source : *L'illustration*, dans Vincent Duclerc, *La République imaginée, 1870-1914*, collection *Histoire de France* sous la direction de Joëlle Cornette, Belin, 2010, p. 584.

Document 2 : Les employés africains de l'administration en AOF

Source : Amadou Hampâté Bâ, *Amkoullel, l'enfant peul, Mémoires (I)*, Babel, Actes Sud, 1991, pp. 319-321.

Document 3 : Un tribunal indigène en audience foraine. Cercle de Bobo-Dioulasso (Haute-Volta) en 1927



Source : *Archives Documentation française*. Marc Michel, *La colonisation européenne, documentation photographique*, n° 7042, août 1997.

Document 4 : L'œuvre de l'Union française au lendemain de la Seconde Guerre mondiale

Source : *Le Pèlerin*, 1<sup>e</sup> juin 1947, « L'Union française ».

Document 5 : La question des « chefs » en Afrique noire française

Source : L. S. Senghor, Rapport fait au nom de la commission des Territoires d'Outre-Mer sur le projet de loi relatif au statut des chefs coutumiers en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française au Cameroun et au Togo. Séance du 2 juin 1954, dans *Documents parlementaires*, Paris, Assemblée nationale, 1954.

### **Sujet : Le sacre des rois de France aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles**

Document 1 : François I<sup>er</sup> en costume de sacre

Source : Jean du Tillet, *Recueil des rois de France*, v. 1545, BnF, département des manuscrits.

Document 2 : Le sacre d'Henri IV (1594)

Source : Pierre- Victor Palma- Cayet, *Chronologie Novenaire* (1589-1598).

Document 3 : Formulaire moderne qui s'observe au sacre et couronnement des rois de France

Source : Théodore Godefroy, *Le Cérémonial français. Ou description des cérémonies, rangs et séances observés en France en divers actes et assemblées solennelles*, Paris, chez Sébastien Cramoisy, 1649.

Document 4 : Louis XIV en grand costume royal

Source : Hyacinthe Rigaud, *Louis XIV en costume de sacre*, 1701. Huile sur toile. Dimensions : 313 x 205 cm. Châteaux de Versailles et de Trianon MV 2041

Document 5 : La royauté selon Bossuet (1709)

Source : Jacques Bénigne Bossuet, *Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte à Monseigneur le dauphin*, Paris, chez Pierre Cot, 1709.

### **Sujet : Coloniser, photographeur 1895 -1914**

Document 1 : Madagascar, collection photographique Joseph Gallieni

Document 1a : *Tananarive. Exécution des sept fahavalos de la mission Johnson. Au commandement feu ! 1895*, FR ANOM 44PA121/161

Document 1b : *Voyage à Fianarantsoa. Retour du général Gallieni à Tananarive, 1897*, FR ANOM 44PA122/93

Document 1c : *Le chemin de fer. Tranchée au kilomètre 22 (aujourd'hui terminée), vers 1904*, FR ANOM 44PA162/54

Document 1 d : *Couple betsimisaraka, Vatomandry (Madagascar, Île de Madagascar), 1896-1905*, FR ANOM 44PA154/20

Source : État-major de Gallieni, Fonds Gallieni (service géographique), Archives nationales d'outre-mer, ANOM

Document 2 : Album commémoratif de la 1<sup>e</sup> colonne du Haut-Guir, une troupe coloniale en Afrique du Nord (1908)

Document 2a : page de titre

Document 2b : page 7, *Colonne de Berguent-Forthassa, Menabha, 16 avril*

Source : Collectif, *Sud-Oranais. Album de la 1<sup>re</sup> Colonne du Haut-Guir, mars-avril-mai 1908*, Alger, Geiser, circa 1910



Document 2c : page 18, détail *Cadavres de 16 marocains tués le 13 au soir, par le même obus à la mélinite*

Source : Collectif, *Sud-Oranais. Album de la 1re Colonne du Haut-Guir, mars-avril-mai 1908*, Alger, Geiser, circa 1910, figure reproduite dans Foliard Daniel, *Combattre, punir, photographe. Empires coloniaux, 1890-1914*, Paris, La Découverte, 2020, p. 12.

Document 3 : Missions au Maroc, 1914

Source : Edmond Doutté (1867-1926), *En tribu : missions au Maroc, avec 128 photographies prises par l'auteur et 6 plans dont 4 exécutés par ses levées par M. Saladin et 2 d'après M. Bernaudat ; orné de 8 reproductions en couleurs des toiles originales d'A. Corson*, Paris, Paul Geuthner, 1914, p. 55, 137, 420.

### **Sujet : Le culte monarchique de 1380 à 1483**

Document 1 : L'avènement de Charles VI selon Michel Pintoin (*Chronique de Charles vi*, livre 1, v. 1382)

Source : Le Religieux de Saint-Denys (alias Michel Pintoin), *Chronique de Charles vi*, éd. L. Bellaguet, Paris, 1839-1852.

Document 2 : *Vivat rex* (sermon de Gerson, 1405)

Source : Jean Gerson, *Œuvres complètes*, P. Glorieux éd., Paris, 1968, t. 7 ; P. Boucheron trad., dans J.-L. Biget, et P. Boucheron, *La France médiévale, t. 2 : XIIIe-XVe siècle*, Paris, Hachette, 2000, p. 112-113.

Document 3 : Portrait de Charles VII (Georges Chastelain, *Chronique*, écrite à partir de 1455)

Source : Georges Chastelain, *Chronique*, cité dans M. Mollat, *Genèse médiévale de la France moderne*, Paris, le Seuil, Points Histoire, 1977, p. 135-136.

Document 4 : Louis XI en majesté (par le peintre Guillaume Cousinot v. 1480)

Source : Miniature sur parchemin, BnF, Fr 5079, f° 1.

### **Sujet : La France et la monarchie marocaine de la fin du XIX<sup>e</sup> au milieu du XX<sup>e</sup> siècle**

Document 1 : La pénétration française au Maroc à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

Source : *La Revue de Paris*, 1894, Gallica.

Document 2 : L'assassinat du docteur Mauchamp en 1907

Source : *Le Petit Journal*, 7 avril 1907.

Document 3 : Le modèle de colonisation de Lyautey

Source : *L'animateur des temps nouveaux*, 5 décembre 1930.

Document 4 : La protestation du grand vizir contre la suspension d'un fonctionnaire marocain par les autorités coloniales (1947)

Source : Antoine Perrier, *Monarchies du Maghreb. L'État au Maroc et en Tunisie sous protectorat (1881-1956)*, éditions EHESS, 2023.

Document 5 : Le pacha el-Glaoui se soumet au sultan, Saint-Germain-en-Laye, 9 novembre 1955

Source : Photographie ©Keystone France, in Droz Bernard, *La décolonisation*, documentation photographique, n° 8062, La documentation française, mars-avril 2008.

### **Sujet : La cour d'Henri III**

Document 1 : Les conseils de Catherine de Médicis à son fils pour contenter sa noblesse (1563 ?)



Source : *Lettres de Catherine de Médicis*, éd. H. de La Ferrière, G. Baguenault de Puchesse, A. Lesort, Paris, 1880-1943, 12 vol., t. II, p. 90-95.

Document 2 : L'entourage d'Henri III en 1577

Source : *Journal de L'Estoile pour le règne de Henri III (1574-1589)*, éd. L.-R. Lefèvre, Paris, Gallimard, 1943.

Document 3 : L'institution de l'ordre du Saint-Esprit (1578)

Source : Lettre de Henri III à Jean d'Aumont, maréchal de France, Paris, 30 novembre 1578, dans *Lettres de Henri III*, éd. M. François, B. Barbiche, H. Zuber et J. Boucher, Paris, 1959-2000, 5 vol., t. IV, p. 109-110.

Document 4 : Pavane à la cour d'Henri III

Source : Anonyme, école flamande (dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle). Musée du Louvre, huile sur métal. Dimensions : 0,41 m x 0,64 m.

Document 5 : Extraits du règlement de 1585 sur l'organisation de la cour

a) Le système des entrées lors du lever du roi

Source : « Règlement du 1<sup>er</sup> janvier 1585 », cité par B. Jestaz dans « Etiquette et distribution intérieure dans les maisons royales de la Renaissance », *Bulletin monumental*, t. CXLVI, n°2, 1988, p. 109-120, ici p. 118.

b) Les formes de la révérence au roi lors de ses apparitions publiques

Source : Règlement du 1<sup>er</sup> janvier 1585, B.N.F. Ms. Fr. 4581 fol. 155 r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>.

### **Sujet : Le régime de l'indigénat**

Document 1 : Loi du 21 décembre 1897 relative aux pouvoirs disciplinaires des administrateurs des communes mixtes en Algérie

Source : cité par Sylvie Thénault, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Paris, Odile Jacob, 2012.

Document 2 : Le permis de voyage, 1903

Source : Edmond Claris, « Le permis de voyage », *La petite république socialiste*, Paris, Vingt-huitième année. — Numéro 9969, Samedi 1<sup>er</sup> août 1903.

Document 3 : Le pouvoir disciplinaire de l'administrateur, 1912

Source : Émile Larcher, « Le régime de l'indigénat algérien. Réponse à Charles Depincé », *Revue politique et parlementaire questions politiques, sociales et législatives*, 1<sup>er</sup> avril 1912, Paris, pp. 446-470.

Document 4 : L'indigénat est un crime, 1936

Source : Jules Ranaivo, « L'indigénat est un crime et nous le prouvons », *Ny Rariny (La Justice)*, bilingue, hebdomadaire républicain de Front populaire, Tananarive, 19 novembre 1936.

### **Sujet : Le roi et sa famille au temps de Charles VI et Charles VII**

Document 1 : L'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris et son couronnement en 1388 (écrit v. 1407)

Source : Michel Pintoin (dit le Religieux de Saint-Denis), *Chronique de Charles VI*, M.-L. Bellaguet (éd.), rééd. B. Guenée, 1994, t. 1, p. 611-617.

Document 2 : Ordonnance réglant la régence du royaume au cas où le roi mourrait avant la majorité de son fils aîné (janvier 1393)

Source : *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, J.-F. Secousse, éd. t.7, Paris, 1745, p. 530.



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Document 3 : L'assassinat de Louis d'Orléans à la Saint-Clément 1407 (enluminure de 1475)  
Source : Enluminure, Paris, BnF, fr. 2680, fol. 288. *Chroniques de Monstrelet enluminées par le maître de la Chronique d'Angleterre*, Paris, 1475.

Document 4 : Le conflit entre Charles VII et le dauphin Louis en 1456 (écrit en 1471-1472)  
Source : Thomas Basin, *Histoire de Charles VII (livre v chapitre XII)*, C. Samaran (éd. et trad.), Paris, Belles Lettres, 1972, t. II, p. 227-231.

**Sujet : Représentations littéraires de la colonisation française en Afrique de la fin du XIX<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle**

Document 1 : Jules Verne et l'Afrique

Source : Jules Verne, *Robur le conquérant*, 1886, Livre de poche, pp. 151-161.

Document 2 : Un écrivain voyageur au Maroc

Source : Pierre Loti, *Au Maroc*, 1890.

Document 3 : La découverte des côtes africaines

Source : Joseph Conrad, *Au coeur des ténèbres (Heart of Darkness)*, 1899, GF Flammarion, 1989, pp. 99-101.

Document 4 : Un écrivain pamphlétaire face à la colonisation

Source : Léon Bloy, *Le Sang du pauvre*, 1909. Chapitre XII : Le sang des colonies.

**Sujet : Les noblesses pendant la Fronde**

Document 1 : Harangue d'Omer Talon, le 15 janvier 1648

Source : *Œuvres d'Omer et de Denis Talon, avocats-général au Parlement de Paris*, publiés par D.-B. Rives, Paris, 1821, tome 1.

Document 2 : Les articles de la Chambre Saint-Louis (juillet 1648)

Source : François-André Isambert et alii : *Recueil général des anciennes lois françaises*, Paris, Plon, 1829, t. XXVII, p. 72-76.

Document 3 : La révolte du prince de Condé (1651)

Source : La Rochefoucauld, *Œuvres complètes*, Paris, Bibliothèque de la Pléiade, 1964, p. 278-280.

Document 4 : Une mazarinade (1651)

Source : [Sans lieu ; sans nom, 1651]. Placard. Gravure sur bois. *In-folio*.

Document 5 : Cahier de doléances de la noblesse (bailliage de Troyes) en vue des états généraux de 1651

Source : « Article 123 du cahier de remontrances de la noblesse du bailliage de Troyes », publié dans Roland Mousnier, Jean-Pierre Labatut et Yves Durand, *Problèmes de stratification sociale. Deux cahiers de la noblesse pour les états généraux de 1649-1651*, Paris, PUF, 1965, p. 140.

**Sujet : La guerre du Rif**

Document 1 : Une nouvelle république dans l'Afrique du Nord : le Rif.

Document 1a) : extraits de l'article cité

Document 1b) : reproduction de la publication

Source : *Le Matin*, Paris, 41<sup>e</sup> année, n°12931, 19 juillet 1924.

Document 2 : Les travailleurs intellectuels aux côtés du prolétariat contre la guerre du Maroc

Source : Henri Barbusse, « Les travailleurs intellectuels aux côtés du prolétariat contre la guerre du Maroc », *L'Humanité*, Paris, 22<sup>ème</sup> année, 7 juillet 1925.

Document 3 : Photographies de guerre



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Document 3 a) : Guerre au Maroc, mitrailleuse (1925)

Document 3 b) : Le fanion d'un poste assiégé 18 jours (1925)

Document 3 c) : Région au nord de Taza, maison incendiée (1926)

Source : Agence photographique Rol, photographies de presse, *Gallica* Bibliothèque nationale de France.

Document 4 : Revue du 14 Juillet à l'Arc de Triomphe : M. Doumergue, le Sultan, Général Primo de Rivera, 1926

Source : Agence de presse Meurisse. Agence photographique, 1926, *Gallica*, Bibliothèque nationale de France.

**Sujet : Le métier de roi sous Charles VI (1380-1422)**

Document 1 : La formation du prince : les lectures recommandées à Charles VI par Philippe de Mézières (1389)

Source : Ph. de Mézières, *Le Songe du Vieil Pèlerin*, t. II, Cambridge, 1969 (éd. G. W. Coopland), p. 220-224. Version modernisée.

Document 2 : Le roi est atteint d'une grave maladie en 1392 (récit du début du xv<sup>e</sup> s.)

Source : Michel Pintoin dit le Religieux de Saint-Denis, *Chronique de Charles VI*, livre XIII, M.-L. Bellaguet (éd.), B. Guinée (rééd.), 1994, p. 17-18.

Document 3 : Lettre d'abolition du crime commis contre Louis d'Orléans en faveur de Jean, duc de Bourgogne (1408)

Source : Dom U. Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. 3, Dijon, 1739, p. 254-256. Version modernisée.

Document 4 : Dédicace de son livre (*Les dialogues de Pierre Salmon et Charles VI*) par Pierre Salmon au roi Charles VI (v.1409)

Source : Enluminure par le maître des Heures de Boucicaut, BnF, Fr. 23279, f° 2

**Sujet : La conquête de l'Afrique de l'Ouest par la France (fin du XIX<sup>e</sup> – début du XX<sup>e</sup> siècle)**

Document 1 : La présence française au Sénégal à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

Source : *Terre de mort. Soudan et Dahomey*, Paul Vigné d'Octon, éditions Alphonse Lemerre, 1892, p. 19-22.

Document 2 : La situation du Dahomey en 1893 après la prise d'Abomey

Source : *La guerre au Dahomey, 1888-1893*, Édouard-Edmond Aublet, Berger-Levrault, 1894-1895, pages 1-4.

Document 3 : Le capitaine Gouraud et Samory Touré prisonnier, Faran Oualia (Guinée), 16 octobre 1898

Source : photographie d'Henri Gaden (1867-1939), © Archives Bordeaux Métropole.

<http://archives.bordeaux-metropole.fr/galerie/galerie/images/2/n:46>

Document 4 : Lettre d'un officier français à un sultan dans une mission en direction du Tchad (1899)

Source : ANOM [Archives nationales d'Outre-Mer], Mission 110, dossier 5, page 180, lettre arabe signée Voulet. La traduction est de Camille Lefebvre en collaboration avec Abdelaziz El-Aalaoui, dans Camille Lefebvre, *Des pays au crépuscule. Le moment de l'occupation coloniale (Sahara-Sahel)*, Fayard, 2021, pp. 107-108.

Document 5 : La tête d'un sultan du nord du Cameroun plantée sur une pique tenue par un tirailleur (1901)



Source : Anonyme, « La tête de Rabah d'après une photographie rapportée par la mission Gentil », *L'Illustration*, 9 mars 1901, p. 1, gravure d'après photographie. © D. F.

### **Sujet : La famille royale à l'époque moderne**

Document 1 : Portrait de Monsieur, duc d'Alençon et d'Anjou (1579)

Source : Nicolo Tommaseo, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1838, 2 vol., t. II, p. 623-627.

Document 2 : Les guerres de la Mère et du Fils (1619-1621)

- Document 2 a) : La reine s'enfuit du château de Blois (21 février 1619)

Source : Pierre-Paul Rubens, *La Reine s'enfuit du château de Blois*, peinture de 1622, Paris, musée du Louvre, galerie de Médicis. Dimensions : 3,94 m x 2,95 m.

- Document 2 b) : La parfaite réconciliation de la reine et de son fils (15 décembre 1621)

Source : Pierre-Paul Rubens, *La parfaite Réconciliation de la reine et de son fils*, peinture de 1622, Paris, musée du Louvre, galerie de Médicis. Dimensions : 3,94 m x 2,95 m.

Document 3 : Anne d'Autriche, épouse et mère

Source : Mme de Motteville, *Mémoires*, éd. par Charles Sainte-Beuve, Paris, Charpentier, 1855, tome 1, p. XXIII-XXIV et p. 9-10.

Document n°4 : La famille royale dans les années 1660

Source : Jean Nocret, *L'Assemblée des dieux. Louis XIV et la famille royale*, 1670. Château de Versailles, antichambre de l'œil de bœuf. Dimensions : 3,06 m x 4,26 m.

Document n°5 : Le pouvoir de Madame de Maintenon

Source : Saint-Simon, *Louis XIV et sa cour*, éd. de Daniel Dessert, Bruxelles [Paris], éd. Complexe, 1994, pp. 399-403.

### **Sujet : Citoyens coloniaux : des droits menacés dans les années 1910 ?**

Document 1 : Décret du 3 mars 1909. Conditions d'accès des indigènes de Madagascar aux droits de citoyen français

Source : *Journal Officiel de la République française* du 10 mars 1909, Légifrance.

Document 2 : Pose de la première pierre du monument destiné à commémorer la promulgation dans la colonie du décret sur la naturalisation, 9 octobre 1909

Source : Colonie de Madagascar et dépendances. Ville de Tananarive, *Discours prononcés au cours des fêtes données le 9 octobre 1909 à l'occasion de la pose de la première pierre du monument destiné à commémorer la promulgation dans la colonie du décret sur la naturalisation*, Imprimerie du "Progrès", Tananarive, 1909, p. 17 et suivantes.

Document 3 : « Six mille français dépouillés de la qualité de citoyens », 1911

Source : Comité de protection et de défense des indigènes, *Ile de Sainte-Marie de Madagascar. Six mille français dépouillés de leur qualité de citoyen*, Paris, Giard et Briare libraires-éditeurs, 1911.

Document 4 : Amendement Diagne, 1915

Source : *Journal officiel de la République française*. Débats parlementaires. Chambre des députés : compte rendu in-extenso, Paris, Imprimerie du Journal officiel, 1er avril 1915, p.518.

Document 5 : Blaise Diagne, député du Sénégal, premier mandat 1914 – 1919.

Source : Assemblée nationale, Paris, portrait sans date.



### **Sujet : Impôts et finances en France (1380-1484)**

Document 1 : Le soulèvement de Béziers de 1381, d'après le « *Libre de Memorias* » de Jacme Mascaro

Source : P. Wolff, *Documents de l'histoire du Languedoc*, Toulouse, 1969, p. 169-172.

Document 2 : Extraits de révisions de feux en Dauphiné (1434-1447)

Source : Fonds de la chambre des comptes du Dauphiné, archives départementales de l'Isère

Document 3 : Jacques Cœur et les finances du roi

Source : Thomas Basin, *Histoire de Charles VII*, éd. et trad. C. Samaran, Paris, Belles Lettres, Paris, 1965, p. 283-287.

Document 4 : Doléances du tiers-état présentées aux états généraux de Tours (1484)

Source : Appendice du *Journal des états généraux de France, tenus à Tours en 1484 [...] par Jehan Jasselin*, A. Bernier (éd.), Paris, 1835, p. 669 et suiv.

### **Sujet : Les forces « indigènes » dans les colonies françaises en Afrique subsaharienne (fin XIX<sup>e</sup> – début XX<sup>e</sup> siècle)**

Document 1 : Un tirailleur sénégalais en 1889

Source : Photographies du prince Roland Bonaparte, BNF, Société de Géographie, SGE SG WE-344, dans Stéphanie Soubrier, *Races Guerrières. Enquête sur une catégorie impériale, 1880-1918*, CNRS éditions, 2023.

Document 2 : une colonne militaire avance dans le Soudan français

Source : *Le Petit Journal*, 9 juillet 1892, « Le lieutenant Mizon ».

Document 3 : Des femmes des tirailleurs dans un camp au sud de Ouagadougou

Source : Photographie prise entre 1896 et 1897 par Émile-Louis Abbat (1867-1916), lieutenant au Soudan français.

Le fonds Abbat a été numérisé par Catherine Abbat : <https://cutt.ly/ftrnXR6>

Document 4 : Défilé de troupes coloniales à Toulon

Source : La compagnie de tirailleurs sénégalais du capitaine Mangin en manœuvre, vers 1896-1899, anonyme, H. : 9,9 cm, L. : 17 cm, épreuve argentique, © Paris - musée de l'Armée, dist. RMN.

Document 5 : Un vétéran des campagnes soudanaises présente ses soldats en 1900

Source : Colonel Péroz, *Revue de Paris*, mars-avril 1904, p. 736-738.

### **Sujet : Catherine de Médicis, reine et régente au début des guerres de Religion**

Document 1 : La justification du soulèvement huguenot : le manifeste de Condé (1562)

Source : *Manifeste du Prince de Condé*, 1562, dans André Stegman, *Édits des guerres de Religion*, Paris, Vrin, 1979, p. 25-28.

Document 2 : Le tour de France de Charles IX et l'entrevue de Bayonne (1565)

Source : E. Pasquier, *Lettres historiques pour les années 1556-1594*, éd. D. Thickett, Genève, Droz, 1966, p. 147-149.

Document 3 : Un portrait de Catherine de Médicis en veuve

Source : école de François Clouet, *Catherine de Médicis*, vers 1565, musée Condé, château de Chantilly. Dimensions : 20,3 cm x 15,7 cm.

Document 4 : Catherine de Médicis dans *Le Discours merveilleux*, pamphlet à charge (1575)

Source : *Discours merveilleux de la vie, actions et deportemens de Catherine de Medicis Royne Mere* [1<sup>ère</sup> éd. [Genève] 1575], 2<sup>e</sup> éd. 1576, éd. N. Cazauran, Genève, Droz, 1995, p. 128-167.



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **Sujet : Le Congo-Océan, 1921-1934**

Document 1 : « Sous le soleil équatorial », Le Petit Journal Illustré, 6 juillet 1924

Source : « Sous le soleil équatorial », dernière de couverture, *Le Petit Journal Illustré*, 6 juillet 1924

Document 2 : « Une certaine émotion s'est emparée du monde colonial », 1926

Source : Paul Bourdarie (journaliste, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences coloniales) « Pour l'AEF », *La Revue indigène*, novembre-décembre 1926, pp. 177-181

Document 3 : Tournée de recrutement des travailleurs du chemin de fer Congo-Océan, du 21 novembre au 24 décembre 1927

Source : Robert Poulain, *Étapes africaines. Voyage autour du Congo*, Le temps, La Nouvelle Revue Critique, 1930 cité par Ieme van der Poel, *Congo-Océan. Un chemin de fer colonial controversé*, Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 128 -130

Document 4 : Quatre mois parmi nos noirs d'Afrique. La méthode de travail sur les chantiers du chemin de fer, 1928

Source : Albert Londres, « Quatre mois parmi nos noirs d'Afrique. La méthode de travail sur les chantiers du chemin de fer », *Le Petit Parisien*, Paris, jeudi 8 novembre 1928

Documents 5 : Le Mayombe pendant les travaux, attaque d'une tranchée

Source : République française, Afrique équatoriale française, *Le chemin de fer Congo-Océan*, 1934, Bibliothèque nationale de France, Gallica